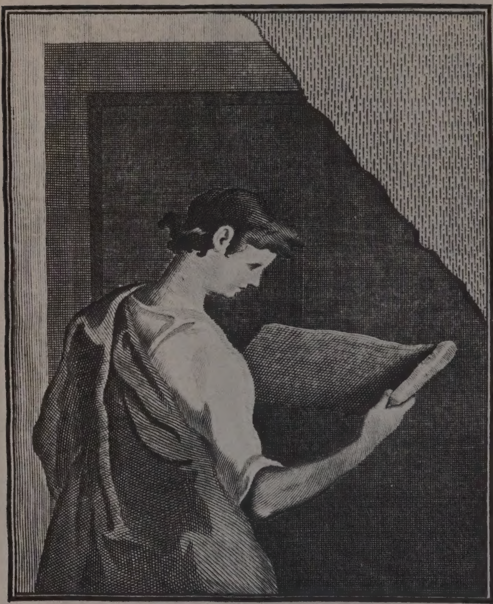

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

Octobre 1742.

DOMUS LUGDUNENSIS SOC. JESU

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 a Trévoux, & dédiés a Son Altesse Sérenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Octobre 1742.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Coll Bill Soc Jesu Catal. Inscr

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	10.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1742.

ARTICLE LXVIII.

DE'TAILS MILITAIRES, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des Guerres, par M. de Chéneviere, Commissaire des Guerres à Landau. A Paris, chez Pierre-Jean Mariette, rue S. Jacques aux Colonnes d'Hercule, 1742. 2 Vol. in-12. Tom. premier, Pag. 405, sans compter l'Epitre Dédicatoire, la Préface, & la Table des Articles.

second, Pag. 396, sans compter la Table des Articles, & la Table générale des Matiéres pour les deux Volumes.

LA Paix dont la France jouit depuis près de trente ans, & qui n'a été interrompue que dans de courts intervalles, a donné le loisir d'enrichir la République des Lettres d'un grand-nombre d'Ouvrages Militaires.

Le tumulte des Armes ne laisse que le tems de penser & d'opérer : Une situation plus tranquille met à portée d'approfondir & d'écrire. Cette alternative fournit même une espéce de compensation, propre à dédommager les Militaires de ce que l'inaction semble leur dérober de connoissances propres à les former : Les lectures & les spéculations servent à remplacer en quelque sorte ce qui leur manque du côté de l'expérience. Elles les mettent au moins en état, avec le secours d'une légére pratique, de l'em-

porter bientôt sur ceux qui n'ont d'autre ressource que les tatonnemens, & de parvenir un jour à la perfection de leur Art, toujours inconnue à ceux qui ne se conduisent que par routine. * C'est ainsi que le célébre Lucius Lucullus, après avoir été occupé jusqu'à l'âge de quarante ans, de soins tout à fait étrangers aux affaires Militaires, parti de Rome ignorant dans cet Art, à son arrivée en Asie, se trouva un grand Capitaine. Ses conversations avec les gens de Guerre, & ses lectures le mirent en état de vaincre le fier Mithridate, le plus redoutable ennemi qu'ait eu Rome après Pyrrhus & Annibal. Ce même secours est aussi nécessaire aux plus grands Capitaines, pour empêcher leur génie de s'engourdir au milieu du repos, où une longue Paix les fait languir. Si les cabales & les intrigues n'avoient point occupé toute l'attention du vainqueur du grand Pompée dans ces derniéres années, où Rome cessa de le charger du

* Cicero. quæst. Acad. L. 4.

Commandement des Armées, il n'auroit point donné lieu à Lucain de dire, que la Paix lui avoit fait désapprendre le métier de Général; *dedidicit jam pace ducem* : & jusques dans les événemens même où la fortune de César auroit décidé de la supériorité, on n'auroit vû succomber Pompée dans les Champs de Pharsale, qu'après avoir employé à défendre la liberté de Rome des efforts dignes du Vainqueur de l'Espagne & de l'Asie.

Il est vrai que l'Ouvrage dont nous donnons ici l'Extrait, n'est point destiné à former des Conquérans. Mais il est plein de connoissances, qu'il leur est utile d'avoir toujours présentes à l'esprit, dont le bon usage sert souvent à assûrer le succès de leurs opérations, & qu'il importe à tous les Officiers constitués dans des grades supérieurs, ou qui sont chargés de quelque détail de bien posséder.

Ce Livre est mis sous la protection d'un Mécéne, dont le mérite personnel & le rang concouroient

également à fixer le choix de l'Auteur. C'eſt M. le Marquis de Breteuil, Commandeur des Ordres du Roi, &c. Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, au département de la Guerre. L'Epitre dédicatoire a cette briéveté & cette ſimplicité, qui ſied ſi bien à ce genre de compoſition.

Elle eſt ſuivie d'une Préface, où l'Auteur rend compte du but, du plan de ſon Ouvrage, des ſources où il a puiſé, & de ceux dont le zéle & la politeſſe ont ſecondé ſon travail.

M. de Cheneviere après avoir travaillé pendant ſeize ans dans un des Bureaux de la Guerre, étant devenu Commiſſaire des Guerres, s'eſt appliqué à raſſembler tout ce qui eſt du reſſort de ſes fonctions, & qui pouvoit l'inſtruire ſur ſes devoirs. « Mon but, dit-il, étoit » d'abord de ne travailler que pour » moi. Lorſque mon Ouvrage a été » fini, quelques perſonnes de méri» te à qui je l'ai communiqué, m'ont » engagé à le faire imprimer. Elles » m'ont perſuadé que nombre d'Of-

» ficiers appliqués, & plusieurs de
» mes Confreres m'en sçauroient
» gré, quoique je n'aye en cela d'au-
» tre mérite, que celui de leur évi-
» ter la peine d'en faire autant.

» Ce Livre, ajoute-t-il avec rai-
» son, sera utile, non-seulement à
» Messieurs les Officiers qui com-
» mandent dans les Places, ou qui
» sont à la tête des Régimens, mais
» encore aux Magistrats des Villes,
» aux Contrôleurs, Directeurs,
» Médecins, Chirurgiens, Majors,
» & Aumoniers des Hôpitaux Mi-
» litaires; & aussi aux Employés dans
» les Vivres & les Fourages. Il
» contient le détail des Fonctions
» des Commissaires des Guerres
» dans les Places & à l'Armée, &c.

Le plan de l'Ouvrage est simple, il consiste à renfermer dans le premier Tome, sous autant de titres divers, le précis des Ordonnances du Roi, des Lettres des Ministres, des décisions données par les Généraux d'Armée, ou les Intendans sur des faits particuliers, sur tout ce qui a rapport à l'Armement des

Troupes, leur Habillement, leur Equippement, aux Marches, aux Etapes, aux Vivres, aux Fourages, aux Logemens, aux Fournitures qui leur ſont dues, ſoit chez le Bourgeois, ſoit dans les Caſernes, aux Approviſionnemens des Places, aux Hôpitaux, aux Fonctions de tous ceux qui y ſont employés ; ce morceau eſt d'un détail fort long & fort utile : aux Enrôlemens, aux Délits, aux Déſerteurs, aux Revues, aux Réformes, aux Congés, à l'Etabliſſement, Droits, Fonctions, Prérogatives, & Priviléges des Commiſſaires des Guerres. L'Auteur dans cet Article, prouve fort bien que l'érection de leur Office eſt de beaucoup plus ancienne que le Regne de Louis XII, où le Pere Daniel en fixe l'époque. M. de Chenevière en trouve l'établiſſement rapporté à l'an 1355, ſous le Régne de Jean II. dans Fontanon, Tome 3. Pag. 2. au Titre de la Juriſdiction du Connétable & Marêchaux de France, Art. 3. Cependant juſques aux mois de Mai

1624, les Commiſſaires des Guerres n'étoient qu'en Commiſſion. Alors leurs Commiſſions furent, par Edit du Roi, créées en titre d'Offices. Le plus flateur de leurs Priviléges, c'eſt qu'ils font ſouche de Nobleſſe, lorſqu'eux & leurs enfans ſucceſſivement auroient poſſedé vingt ans la Charge de Commiſſaire des Guerres : c'eſt la diſpoſition de l'Edit du mois d'Octobre 1709. Comme ce Volume ne renferme qu'un tiſſu de petits Extraits des Réglemens qui établiſſent ce que l'Auteur y traite, ou de courtes Obſervations ſur ces Réglemens, on doit aiſément ſentir l'impoſſibilité où nous ſommes d'en tracer ici le précis.

Le ſécond Volume ne ſe refuſe pas moins que le premier, aux détails où nous voudrions pouvoir entrer, à quelques articles près de ceux dont nous avons déja indiqué les Titres qui ſe trouvent à la tête de ce Tome, parce qu'apparemment ils n'y avoit point place pour eux dans le premier : tout le reſte n'eſt qu'un

protocole de tous les Actes & de tous les Etats qu'un Commiſſaire peut avoir à dreſſer dans l'exercice de ſes fonctions. Les exemples qu'en donne M. de Chéneviere ſervent en même tems à apprendre à un Commiſſaire des Guerres juſques à quel point il doit porter les attentions, ou pour maintenir la police, ou pour aſſûrer l'Etat, & œconomiſer les ſubſiſtances & les ſecours néceſſaires aux Troupes dans les circonſtances les plus difficiles & les plus importantes. Il joint auſſi en bien des endroits aux plans d'exécution, des inſtructions ſages & utiles ſur les méthodes convenables, pour le ſoin des Malades, des Chevaux, la conſervation des Vivres, &c. Le ſtile eſt tel qu'il doit l'être dans les Ouvrages didactiques. L'Auteur de celui-ci a rempli les vues qu'il s'étoit propoſées en y travaillant, & a rendu un ſervice eſſentiel à ſes Confreres, ſans parler des ſecours qu'y trouveront tous ceux qui doivent s'intéreſſer à la police & à la conſervation des

Troupes. Si le débit du Livre, comme il y a lieu de l'espérer, engage M. de Cheneviere a en faire une seconde Edition, il ne lui sera pas difficile de mettre dans quelques endroits un peu plus de précision & de liaison, en réunissant des morceaux épars en divers endroits, & qui n'ont souvent qu'un même objet. Il y trouvera même un autre avantage; c'est celui de se mettre plus à l'abri des redites, presque inévitables, dans un Ouvrage de cette nature.

ARTICLE LXIX.

MEMOIRE HISTORIQUE, sur les derniéres années de M. le Duc de Mayenne, & sur sa sépulture dans l'Eglise Cathédrale de Soissons.

MESSIEURS,

Ce n'est point un Discours d'Eloquence que j'ai l'honneur de vous

présenter, c'est un Mémoire Historique, qui contient des faits & des dattes ; en voici l'occasion. M. le Picard, l'un de nos Confreres, & à présent Doyen de l'Académie, m'écrivit de Nanci, où il étoit alors, que l'on y avoit appris la découverte faite à Soissons, au mois de Décembre 1738, du tombeau de M. le Duc de Mayenne. Il ajoutoit qu'on travailloit à Nancy à l'Histoire de la Maison de Lorraine, & que l'Auteur qui avoit entrepris cet Ouvrage, seroit bien aise d'être instruit des circonstances de la mort de M. le Duc de Mayenne, & du lieu de sa Sépuluture, pour en faire mention dans son Histoire.

Je communiquai cette Lettre à Messieurs du Chapitre de l'Eglise Cathédrale, qui voulurent bien me confier les Regîtres de leurs Délibérations Capitulaires, & me laisser le maître de faire ouvrir le Tombeau de M. le Duc de Mayenne, pour être certain par moi-mê-

me des circonſtances dont on ſouhaitoit d'être inſtruit.

L'on n'ignoroit pas par l'Hiſtoire, que ce Prince étoit mort à Soiſſons, mais pluſieurs doutoient qu'il y eut été inhumé; d'autres ne croyoient pas que ſa Sépulture fût dans l'Egliſe Cathédrale. Ce Mémoire contient des preuves, qui ne doivent plus laiſſer aucun doute.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Pair, Amiral, & grand Chambellan de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ſes Armées, Gouverneur de Bourgogne, naquît le 26 Mars 1554. Il étoit fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe & d'Aumale, Prince de Joinville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Pair, Grand Maître, Grand Chambellan, & Grand Veneur de France, Gouverneur de Champagne; & d'Anne d'Eſte, fille du Duc de Ferrare. Le Duc de Mayenne avoit donné dès ſa jeuneſſe des marques de ſa valeur au Siége de Poitiers,

en 1569, à la célébre Bataille de Lépante, *le* 17 *Octobre* 1571. Il en donna depuis de signalées à la Bataille de Moncontour, au Siége de la Rochelle en 1673, où il fut blessé. C'est lui qui conduisit une Armée en Xaintonge, contre les Rébelles en 1585, & quelque tems après, une autre en Dauphiné.

Chacun sçait que dans les troubles qui ébranlerent l'Etat sous Henry III, il fut déclaré Lieutenant Général du Royaume. Qu'il eut sous sa conduite une partie des forces de l'Italie, de l'Espagne, & de la France. Mais Henry le Grand ayant réduit presque toutes les Provinces sous son obéissance, il ne tarda plus à se réconcilier avec lui. C'est à Folembray, Château proche Coucy, bâti autrefois par François I. que le Traité de Paix fut conclu en 1595. Le Roi qui s'y étoit rendu lui-même, accorde au Duc de Mayenne plusieurs avantages par ce Traité; il lui donne le Gouvernement de l'Isle de France, la Charge de Surintendant des

Finances, il le rend Maître pendant ſix années de la Ville de Soiſſons, de celle de Châalons & de Seure; il le reçut enſuite avec de grandes démonſtrations d'honneur au Camp de la Ferre.

J'oublie, Meſſieurs, que c'eſt des derniéres années du Duc de Mayenne que je dois parler; retiré à Soiſſons, il rend cette Ville plus célébre par ſa préſence, & plus diſtinguée par ſes bienfaits, c'eſt à ſes ſollicitations, que le Préſidial doit ſon établiſſement, & c'eſt en ſa conſidération que le Roi en accorda l'Edit au mois de Septembre 1595.

Ce n'eſt pas le ſeul avantage que ce Prince procure à une Ville dévenue ſa demeure ordinaire; il demande l'établiſſement d'un Bureau des Finances, & il l'obtient. L'Edit en eſt donné au Camp, devant la Ferre, au mois de Novembre 1595. Des obſtacles qui ſe rencontrent aſſez communément, lorſque de nouvelles Compagnies ſe forment, ſont bientôt levées, & le Bureau des Finances ſe trouve dès l'an-

née suivante dans l'exercice de ses fonctions.

Le Duc de Mayenne ainsi occupé du bien public, & appliqué à décorer une Ville, dont il fait lui-même le plus illustre ornement, n'est pas moins attentif à profiter des occasions qui peuvent le rendre utile à son Roi. Le Siége d'Amiens, où il se trouva en 1597, & où il le servit fidélement, en est la preuve. Mais de retour à Soissons, il n'ignore pas que les Princes qui commandent aux autres, meurent de même que les Peuples qui leur obéissent; le triste événement de la mort déplorable de Henry le Grand, arrivée quelques années après, n'étoit que trop capable de l'en convaincre.

On croyoit que la place distinguée qu'il occupoit dans le Conseil, & le grand appui que la Reine trouvoit en lui dans les premiéres années de sa Régence, le rendroit plus assidu à la Cour, cependant il y paroît rarement; c'est à Soissons qu'il écoute volontiers les conseils du

Pere Moreau, ſon Directeur; & c'eſt en les ſuivant, qu'il y goûte un repos qu'il ne pouvoit trouver ailleurs.

Le Pere Moreau eſt ce Religieux Minime, dont la mémoire eſt encore en vénération dans la Ville de Soiſſons, il y étoit né en 1552, & après avoir fondé de ſes Biens, qui étoient conſidérables, le Couvent des Minimes, il fit à cette Maiſon un préſent bien plus conſidérable, en s'y donnant lui-même; car pendant près de 40 ans, depuis ſa Profeſſion Religieuſe, juſqu'à ſa mort, arrivée le 30 Mars 1626, il y a été très-célébre par ſes vertus, auſſi bien que par ſes ſouffrances, toutes les perſonnes de conſidération, qui paſſoient à Soiſſons vouloient avoir la conſolation de le voir. Le Prince de Condé, le Duc de Longueville, le Duc de Nevers, rechercherent avec empreſſement l'occaſion de l'entretenir. Le Roi Louis XIII. dans un voyage qu'il fit à Soiſſons, après les troubles avec la Reine Anne d'Autriche ſon épou-

e, honora cet humble Religieux le sa visite, aussi bien que la Reine, & le Roi témoigna à toute sa Cour, la satisfaction qu'il avoit eue de converser avec lui. Les quatre Evêques de Soissons, sous lesquels il a vécu, sont, Messieurs de Roucy, Hennequin, de Hacqueville, & le Gras ; ce dernier, qui voulut célébrer ses Obséques, dit publiquement, nous allons enterrer un Saint. La vie du Pere Moreau, qui avoit été écrite dès l'année 1639, a été de nouveau donnée au Public en 1687, par le Pere Giry, qui en a fait un Extrait que cite Morery, à l'endroit où il parle du P. Moreau.

C'est sous sa direction que s'étoit mis le Duc de Mayenne, depuis sa retraite à Soissons, & c'est lui qui l'a assisté à la mort. Ce Prince à qui des infirmités annoncerent que sa derniére heure n'étoit pas éloignée, s'y prépara par un voyage, que sa piété lui fit entreprendre, & ce fut au retour de ce voyage, que se termina en peu de jours, une

vie qui a été, & sera toujours pour l'Histoire, l'objet des événemens les plus mémorables.

M. Hennequin, son Evêque qui le visita au Château de Soissons, le trouva occupé de Dieu, l'objet de ses desirs. Le Chapitre de la Cathédrale fit chaque jour des Priéres particuliéres durant le cours de sa maladie, M. le Duc d'Aiguillon son fils, s'étant présenté devant lui, il lui recommanda, en lui donnant sa bénédiction, d'employer son sang, son bien & son crédit pour défendre la Religion Catholique, pour servir le Roi, la Reine, & pour procurer le bien de l'Etat.

La mort de M. le Duc de Mayenne est marquée dans nos Registres au 4 Octobre 1611, en ces termes.

* Après qu'il a été certifié par M. l'Hermite, Ecolastre, que Monseigneur le Duc de Mayenne étoit décédé le jour d'hier sur les sept heures du soir, a été ordonné que le Chapitre en Corps ira faire au

* Du 5 Octobre 1611.

Château de cette Ville des Priéres pour le repos de son Ame.

Voici ce que je trouve dans les mêmes Regîtres pour ses Obséques & sa Sépulture.

Le 7 Octobre 1611, M. de la Naux, Chanoine & Aumônier de Monseigneur le Duc de Mayenne s'est présenté au Chapitre, & a déclaré que ledit Seigneur avoit choisi sa Sépulture dans l'Eglise Cathédrale. Des Députés sont ensuite nommés pour conférer avec M. Hennequin, Evêque, & convenir du jour des Obséques, & du lieu de la Sépulture de M. le Duc de Mayenne.

Le 14 Octobre, Henriette de Savoye, fille de Honnorat de Savoye, Marquis de Villars, & Amiral de France, meurt au Château de Soissons dix jours après son mari, M. le Duc d'Aiguillon en fait donner avis au Chapitre de la Cathédrale, par M. Olivier son Aumônier, desorte que la pompe funébre, & les mêmes ornemens qui avoient servi aux Obséques du Duc

de Mayenne, & que l'on conserve encore à la Cathédrale, servirent à ceux de la Duchesse son épouse.

C'est dans le Sanctuaire de l'Eglise Cathédrale que se trouve leur Tombeau, assez proche du grand Autel, vers la porte Latérale, du côté gauche, par laquelle on monte au Sanctuaire. Ce Tombeau est une petite voute, qui peut avoir dix pieds de longueur, sur neuf de largeur ; l'on trouve dans ce Tombeau les deux cerceuils de M. le Duc, & de Madame la Duchesse de Mayenne; ils sont en bois en dehors, & le dedans est en plomb, il n'y a point d'inscription sur le cerceuil du Duc de Mayenne, voici celle de la Duchesse, son épouse, (*Henriette de Savoye, Duchesse de Mayenne*, 14 *Octobre* 1611.) L'on y trouve aussi un cœur en plomb, posé sur une pierre, c'est sans doute le cœur de M. de Sommerive, fils de M. le Duc de Mayenne, mort à Naples en 1609, en revenant de Malthe; car je vois dans nos Registres Capitulaires, une Délibéra-

 tion

tion du 1. Janvier 1610, dans laquelle on fait mention des Lettres obligeantes que M. le Duc de Mayenne écrivit au Chapitre de la Cathédrale, par lesquelles il le remercie des services qu'il a fait gratuitement pour M. le Comte de Sommerive son fils, dont le cœur est inhumé dans le Sanctuaire de ladite Eglise.

Celui du Duc de Mayenne a été inhumé dans le cœur de l'Eglise des Minimes, sous le premier dégré du Sanctuaire; la confiance que ce Prince avoit eue au Pere Moreau, attira ses bienfaits sur la Maison que ce digne Religieux avoit fondée de ses biens, & qu'il avoit tant édifiée par ses vertus; car il appliqua au Couvent de cette Maison, le legs testamentaire d'Honorat de Savoye, Marquis de Villars, & Amiral de France, son beau pere, par lequel il donne la somme de 6000 liv. pour contribuer à la fondation d'un Couvent de Minimes, & pour derniére marque de ses bienfaits, il

a ordonné que son cœur y seroit inhumé.

Comme je m'apperçois, Messieurs, que ce Mémoire n'a déja que trop d'étendue, je supprime les Délibérations que je trouve dans nos Registres Capitulaires, pour les services Solemnels qui ont été célébrés en 1611, & les années suivantes dans l'Eglise Cathédrale, pour M. le Duc de Mayenne.

J'ai seulement une observation à faire sur l'établissement des Peres Capucins de cette Ville, que l'on attribue au Duc de Mayenne; c'est bien à la vérité un Duc de Mayenne qui a procuré cet établissement, mais ce n'est pas celui dont je viens de parler, comme on le croit communément; c'est le Duc d'Aiguillon, qui, après la mort de son Pere fut appellé Duc de Mayenne; ce Prince eut beaucoup de part aux bienfaits de la Reine Régente, Marie de Médicis, & dès que le mariage de Louis XIII. avec l'Infante d'Espagne, Anne d'Autriche

eut été conclu, il fut choisi pour aller en Espagne en faire la demande au Roi Catholique, & signer les Articles. Ce fut au retour de ce voyage, que M. le Duc de Mayenne procura cet établissement, qui se fit en l'année 1613, par M. Hennequin, Evêque de Soissons, accompagné du Chapitre de la Cathédrale, & des principaux Magistrats, & ce fut le Duc de Mayenne qui posa la premiére pierre aux Bâtimens de cette Maison.

Ce Discours de M. l'Abbé Gosset, *Chanoine & Doyen de l'Eglise Cathédrale de* Soissons, *de l'Académie de cette Ville, fut lû à l'Assemblée tenue le* 31 *Mars, pour la* Réception *de M. l'Abbé de* Montbazet.

ARTICLE LXX.

ECLAIRCISSEMENT sur la Démonstration Cartesienne de l'éxistence de Dieu, prise de son idée.

VOici à mon gré, l'objection la plus forte qu'on puisse proposer contre la démonstration de l'éxistence de Dieu, prise de l'idée de cet Etre infiniment parfait. Pour qu'on en puisse mieux juger, je vais mettre ici sous les yeux la Démonstration même. La voici :

On peut assûrer d'une chose ce qui est clairement renfermé dans son idée : or l'éxistence actuelle, éternelle, & nécessaire, est clairement renfermée dans l'idée de l'Etre infiniment parfait : Donc.....

Avant que de proposer l'objection que nous voulons résoudre, il est à propos d'éxaminer à fond le sens de cette proposition, qui sert de base & de principe à la Demonstration ; *On peut assûrer d'une chose,*

ce qui est clairement renfermé dans son idée. Que veut dire cette proposition ? A la prendre dans son vrai sens & à la rigueur, elle ne signifie autre chose, sinon, que quand nous concevons clairement & distinctement un objet, par exemple, un Cercle, un Triangle.... Cet objet qui existe en quelque façon dans nous par l'idée, peut exister réellement hors de nous avec toutes les propriétés inséparables de son idée : ensorte que si nous étions certains qu'il existât hors de nous un objet semblable à celui que nous concevons par l'idée, nous pourrions assûrer de lui tout ce que nous trouvons renfermé dans l'idée que nous en avons. Par exemple, j'ai l'idée d'un Cercle, je me représente un Cercle. Que puis-je conclure de cette idée ? Deux choses, 1°. Qu'il peut exister hors de moi un Cercle, un objet semblable à celui que je me représente, 2°. Que s'il existe hors de moi un Cercle, un objet semblable à celui que je conçois : je puis assûrer de ce Cercle réel,

tout ce que je trouve renfermé dans l'idée que j'en ai. Dans mon idée il a la rondeur, une circonférence dont tous les points sont également éloignés du centre, des rayons égaux.... Donc un Cercle réel, où un objet semblable à celui que je me représente, existant hors de moi, est pareillement rond, a des rayons égaux, & une circonférence également éloignée du centre dans tous les points qui la composent. Voilà en rigueur tout ce que j'en puis conclure. Qu'on éxamine de près le principe en question, on verra que c'est à cela qu'il se réduit.

Faisons maintenant l'application de ce principe entendu de la sorte à l'idée de Dieu; Idée qui renferme, dit-on, l'existence actuelle, & dont on se croit par-là en droit d'inférer l'existence de Dieu. Qu'est-ce à dire : *J'ai l'idée de Dieu, & cette idée renferme l'existence actuelle*? C'est-à-dire, je connois un Etre infiniment parfait, un Etre contenant toutes les perfections, un Etre existant nécessairement, & de toute

Eternité. Mais de là, que puis-je conclure? Qu'il existe hors de moi un Etre tel que je le conçois par l'idée. C'est ici où l'on peut m'arrêter, & où commence l'objection qui est à résoudre.

En effet, voici à quoi se réduit ce raisonnement: L'Etre infiniment parfait existe dans mon esprit par l'idée qui lui en est présente; donc cet Etre existe hors de moi. Or cette façon de raisonner & de conclure, n'est-elle pas évidemment vitieuse? N'est-ce pas, quoi qu'on en dise, passer du sens idéal au sens réel, comme parlent les Philosophes; ou, ce qui est la même chose, de l'éxistence idéale de l'objet à son existence réelle? En effet, quand je pense à un Cercle dont l'idée renferme la rondeur, de quoi suis-je certain par rapport à cette rondeur? Qu'il existe une rondeur idéale, mais non une rondeur réelle, c'est-à-dire matérielle & existante hors de moi. Donc pareillement quand je pense à Dieu, à un Etre infiniment parfait, dont l'idée renferme

l'existence ; je ne suis par cette idée, certain d'autre chose, sinon qu'il existe dans mon esprit par l'idée, un Etre infiniment parfait, mais non qu'il existe hors de moi & de mon idée ; en un mot qu'il existe un Dieu idéal, si je puis parler de la sorte, mais non un Dieu réel & véritable, existant hors de moi.

Mais, dites-vous, l'existence actuelle est renfermée dans l'idée de cet Etre, comme la rondeur dans l'idée du cercle : donc par l'idée que j'ai de Dieu, je suis aussi sûr de son existence, que je suis sûr de la rondeur du cercle par l'idée que j'ai du cercle.

Je vous accorde, répondra-t-on, que l'existence est renfermée dans l'idée de Dieu, pourvû que vous l'entendiez d'une existence idéale : mais je le nierai, si vous l'entendez d'une existence réelle. Et en effet, ne peut on pas se servir ainsi contre vous-même de votre parité ? Cette rondeur qui est renfermée dans l'idée que vous avez du cercle, est purement idéale, existente seulement

dans votre eſprit ; vous êtes obligé d'en convenir : donc pareillement, cette exiſtence renfermée dans l'idée de Dieu, n'eſt qu'une exiſtence idéale, de laquelle vous ne pouvez rien conclure en faveur de l'éxiſtence réelle. Ceci paroîtra encore plus vrai, ſi l'on fait réfléxion, que tout ce qui eſt contenu dans l'idée repréſentative d'un objet, tout ce qui lui appartient, ne ſçauroit être qu'idéal. Donc il n'y a point de liaiſon néceſſaire, eſſentielle & intrinſeque entre l'idée de Dieu, & ſa réelle exiſtence : donc de l'idée de Dieu, on ne peut conclure ſon exiſtence.

Je ne crois pas que dans les principes ordinaires, c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que toute idée n'eſt autre choſe qu'une perception de l'eſprit répréſentative de tel ou tel objet, on puiſſe réſoudre cette objection, & rétablir la démonſtration priſe de l'idée, qu'en ſoutenant que l'idée de Dieu ne peut nous venir que de Dieu même : auquel cas de l'idée

de Dieu on ſeroit en droit de conclure ſon exiſtence.

Mais c'eſt ce qu'il ne ſera pas aiſé de prouver dans les mêmes principes. Car ſi l'idée que j'ai de Dieu, ou de l'Infini, n'eſt autre choſe qu'une perception de mon eſprit répréſentative de Dieu ou de l'Infini, cette perception, toute répréſentative qu'elle eſt de l'Infini, n'eſt en elle même qu'une modalité finie: or, eſt-il bien clair qu'il faille une cauſe ou une puiſſance Infinie pour donner à l'ame une modalité finie? D'ailleurs en s'y prenant de la ſorte pour défendre la démonſtration priſe de l'idée, il faudra lui donner un tour entiérement différent de celui que lui a donné M. Deſcartes, deſorte que ce ne ſera plus en quelque façon la même Démonſtration.

Pour défendre la Démonſtration priſe de l'idée, & réſoudre l'objection, c'eſt donc une néceſſité de ſoutenir avec le P. Malebranche, ce que je crois inconteſtablement vrai, & qui paroîtra tel à tout eſ-

prit non prévenu, que nous ne pouvons appercevoir l'Infini que dans l'Infini même ; y ayant contradiction, que quelque chose de fini représente l'Infini : d'où il suit que nos modalités ou perceptions étant finies, peuvent être représentatives de l'Infini. Ainsi, quand nos perceptions seroient représentatives des objects crées & finis, comme d'un cercle, d'un triangle.... On ne peut du moins se dispenser d'être Malebranchiste, quand il s'agit de l'Infini. Ce principe une fois supposé, l'objection disparoît, & la Démonstration reprend toute sa force.

Car selon ce principe, avoir l'idée de Dieu ou de l'Infini, c'est appercevoir Dieu lui-même, l'Infini même, donc si l'on pense à Dieu, si l'on a l'idée de Dieu, il faut qu'il soit ; puisque d'une part le néant ne peut être apperçu, & que de l'autre rien de fini ne peut représenter l'infini. Donc si j'ai l'idée de Dieu, de l'Infini ; si j'apperçois Dieu, si j'apperçois l'Infini : Dieu existe, l'Infini existe. Donc si Dieu, si l'Infi-

ni n'exiſtoit pas, je n'en aurois pas l'idée, je ne l'appercevrois pas exiſtant; de même que ſi le cercle n'étoit pas rond, je ne l'appercevrois pas tel. Donc l'idée de Dieu prouve auſſi évidemment ſon exiſtence, que l'idée du cercle prouve manifeſtement ſa rondeur.

Venons maintenant à l'objection, qui aura toute ſa force dans la parité ſuivante.

Quand je penſe à un cercle dont l'idée renferme la rondeur, je ſuis ſûr ſeulement par mon idée qu'il exiſte une rondeur idéale, & non pas une rondeur réelle; une rondeur intelligible, & non pas une rondeur matérielle & ſenſible. Donc pareillement quand je penſe à Dieu, à l'Infini, dont l'idée renferme toutes les perfections, je ſuis ſûr ſeulement par mon idée, qu'il exiſte un Infini idéal, ou dans mon eſprit, mais non un Infini réel; puiſque, comme nous l'avons remarqué plus haut, tout ce qui eſt contenu dans une idée, tout ce qui lui appartient, n'eſt, & ne ſçauroit être qu'idéal.

Autant il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les principes ordinaires, de donner une bonne diſparité, qui ſerve de ſolution à cet argument, autant la choſe eſt-elle aiſée, en ſuivant le principe que j'ai établi plus haut. La voici cette diſparité.

Quand je penſe à un cercle, dont l'idée renferme la rondeur, je ſuis ſûr ſeulement par mon idée, qu'il exiſte une rondeur idéale, ou dans mon eſprit, & non pas une rondeur réelle, ou exiſtante hors de moi; parce que cette rondeur préſente à mon eſprit, étant quelque choſe de fini, peut être repréſentée par une perception, ou modalité de mon ame, enſorte que cette rondeur que j'apperçois ſoit en quelque façon identifiée à mon ame, ou à la perception qui la repréſente. (Je parle ici ſelon le ſentiment du plus grand nombre des Philoſophes, qui croyent que nos perceptions ſont repréſentatives de leurs objets, & je dois même parler ici ſelon ce ſentiment; car faire autrement, c'eſt-à-dire,

prétendre avec le P. Malebranche, que nous voyons tout dans Dieu, & que quand je pense à un cercle, le cercle intelligible, l'objet immédiat de ma pensée est dans la substance de Dieu même, ce seroit supposer l'existence de Dieu que nous voulons démontrer.) Au contraire, quand je pense à Dieu, à l'Infini, quand l'idée de l'Infini est présente à mon esprit, je suis sûr par cette idée, non pas que l'Infini est représenté par ma perception, dont il recoive une espéce d'existence, comme le cercle en recoit une de l'idée qui le représente, puisqu'une perception étant finie, ne peut représenter l'Infini; mais par cette idée, je suis sûr que Dieu, que l'Infini existe réellement & véritablement. Car s'il n'existoit pas, mon esprit ne pourroit pas l'appercevoir, puisque rien ne peut le représenter, & que par conséquent, je ne puis l'appercevoir que dans lui-même.

Selon cette réponse, l'objection proposée se tourne en preuve, & confirme la Démonstration. Car au-

tant que je suis sûr quand je pense à un cercle, que j'apperçois une rondeur, soit dans ma perception qui le représente, comme le prétend le commun des Philosophes, soit dans Dieu même, comme le soutient le P. Malebranche; autant, quand je pense à Dieu, à l'Infini, suis-je sur que j'appercois quelque chose d'existant hors de moi d'une existence réelle, puisqu'une existence réelle & actuelle n'est pas moins inséparable de Dieu, que la rondeur l'est du cercle, soit intelligible seulement, ou existant par l'idée, soit matériel & existant dans la nature. Ainsi comme penser à un cercle, avoir un cercle pour l'objet de son idée, c'est appercevoir une rondeur, une circonférence; de même penser à Dieu, avoir Dieu pour objet de son idée, c'est appercevoir une existence réelle & véritable, s'il est permis de s'exprimer de la sorte.

Et en effet, qu'on prenne bien garde au sens de cette proposition: *L'idée de Dieu renferme l'existence actuelle.* Que peut-elle signifier autre chose, sinon; Quand je

pense à Dieu, son existence, (& par ce mot, entendez une existence, non de représentation, si je puis parler ainsi, puisqu'une pareille existence convient à tout objet représenté par une idée, le pur néant ne pouvant être apperçu, mais une existence réelle & effective,) quand dis-je, je pense à Dieu, son existence affecte mon ame, de même que quand je pense à un cercle, sa rondeur affecte mon ame? Donc par l'idée que j'ai de Dieu, je suis aussi sûr de son existence, que par l'idée que j'ai du cercle, je suis sûr de sa rondeur.

Je ne crois pas qu'on eut jusqu'à présent suffisamment éclairci le sens de cette proposition, qui fait la mineure de la Démonstration Cartésienne. Faute de cet éclaircissement, la Démonstration est demeurée suspecte à bien des Philosophes; quoique bien entendue, elle soit comme dit le P. Malebranche, la plus simple, la plus claire, & la plus solide de toutes celles que la Métaphysique peut fournir. (*Cet Eclaircissement, qui porte sur un principe justement contesté*, *Octobre* 1742.

des Sciences & des beaux Arts. 1745 *ne convaincra ſûrement pas tous les Philoſophes.*)

Remarques ſur une Démonſtration Métaphyſique de l'exiſtence de Dieu, qui a paru dans le Journal de Trévoux, Juillet 1702.

Toute la Démonſtration que j'examine ici, & qui eſt parfaitement développée dans l'article du Journal ci-deſſus cité, roule ſur cet unique entimeme : *l'Etre infiniment parfait eſt poſſible, donc il exiſte.* La premiere propoſition ſemble prouvée démonſtrativement par la convenance mutuelle & néceſſaire des deux termes ou idées qui compoſent le ſujet. Après quoi la conſéquence paroît n'avoir pas beſoin de preuve ; tant il eſt évident que l'Etre infiniment parfait n'exiſtant point, ſeroit dès-là même impoſſible. Mais, à mon avis, c'eſt cette évidence-là même de la deuxiéme propoſition, enviſagée comme conſéquence, qui doit rendre ſuſpecte la preuve de la premiére. Car ſi l'Etre infiniment parfait n'eſt poſſible qu'autant

qu'il exiſte, & que n'éxiſtant pas, il ne pût dès-là même jamais exiſter, ne s'enſuit-il pas clairement que pour prouver ſa poſſibilité, il ne ſuffit pas de faire voir la convenance des deux termes qui entrent dans ſon idée, (ce à quoi cependant l'on ſe borne dans la démonſtration dont il s'agit,) mais qu'il faut encore prouver ſon actuelle & éternelle exiſtence. J'avoue qu'à l'égard de tous les Etres qui peuvent recevoir leur exiſtence d'un autre qu'on ſuppoſe Toutpuiſſant, on a prouvé ſuffiſamment leur poſſibilité, quand on a fait voir la convenance, ou la compatibilité des termes, ou attributs qui compoſent leur idée. Mais quand il s'agit d'un Etre qui ne peut recevoir d'aucun autre ſon exiſtence, tel qu'eſt l'Etre infiniment parfait, il me ſemble qu'on ne réuſſit pas à prouver ſa poſſibilité en montrant ſeulement la convenance des termes; mais qu'il faut encore, comme je l'ai déja remarqué, prouver ſon actuelle & éternelle exiſtence: puiſque, comme il eſt évident, & qu'il eſt invinciblement démontré

par la preuve de la conséquence de la démonstration en question, l'Etre infiniment parfait n'est plus possible, nonobstant la convenance des termes, s'il n'existe actuellement, & s'il n'a toujours existé.

Ainsi je répondrai à l'entimeme de la démonstration, en distinguant la premiére proposition. L'Etre infiniment parfait est possible, me dites-vous. S'il existe, je l'avoue : S'il n'existe pas, je nie qu'il soit possible : & par cette seule distinction, je fais tomber toute la Démonstration, puisqu'en prenant à son propre mot, celui qui me la propose, je le réduis par-là à me prouver l'existence de Dieu, par une autre voye que celle de la possibilité, qui selon ce qui vient d'être dit, est inséparable de l'existence même, quand il s'agit de l'Etre infiniment parfait, & ne peut être prouvée que conjointement avec son actuelle & éternelle existence. En un mot puisque selon la Démonstration même que j'examine, la possibilité de Dieu dépend de son existence, la possi-

bilité de Dieu ne ſçauroit être ſolidement prouvée dans cette même Démonſtration, puiſqu'elle y eſt conſidérée & prouvée ſéparément de ſon exiſtence.

ARTICLE LXXI.

TRAITÉ DES OPE'RATIONS de Chirurgie, avec les Figures, & la Deſcription des Inſtrumens qu'on y employe, & une Introduction ſur la nature & le traitement des Playes, des Abſcès, & des Ulcéres. Traduit en François, ſur la troiſiéme édition Angloiſe de M. Sharp, *Chirurgien de l'Hôpital de* Guy *à* Londres. *Par M.* A. F. Jault, *Docteur en Médecine. A* Paris, *chez Hippolyte-Louis Guerin, & Jacques Guerin, Rue S.* Jacques, *vis-à-vis les* Mathurins, *à Saint* Thomas *d'*Aquin. M. DCC. XLI. Vol. in-12.

LE commerce des Sciences & des Arts entre les diverſes Nations, la communication des découvertes

qui s'y font, des pratiques qu'on invente, ou qu'on perfectionne; ce commerce, dis-je, n est pas moins avantageux que celui des denrées, & des Marchandises les plus nécessaires à la vie, si ces Sciences & ces Arts sont de ceux dont on ne peut se passer. Telles sont la Médecine & la Chirurgie. C'est ce qui a engagé M. *Jault* à traduire en François le Traité de M. *Sharp. Ce jeune Chirurgien*, dit le Traducteur, *s'est déja acquis dans son Art une réputation capable de satisfaire l'ambition d'un ancien Maître.* Et ce n'est pas peu de chose en *Angleterre*, où *la Chirurgie n'est pas moins cultivée que la Médecine.* M. *Sharp* a été disciple du fameux *Cheselden*, & est venu, comme bien d'autres Etrangers, prendre des leçons, & se perfectionner dans l'Ecole de *Paris*, renommée par toute l'*Europe.*

Quoique nous ayons un assez grand nombre de Livres sur la matiére que traite M. *Sharp*, il y trouve tant d'inutilités, & ils lui ont paru écrits avec si peu d'agré-

ment, qu'il a cru rendre service au Public, en donnant avec plus de précision ce que les meilleurs Auteurs, & son expérience lui ont appris. L'Introduction sur la nature, & le traitement des Playes, des Abscès, & des Ulcéres, toute courte & toute précise, qu'elle est, en dit assez à ceux qui voudront l'étudier avec attention : bien entendu qu'à l'étude ils joindront la pratique & la direction d'un Maître habile & expérimenté, car sans cela les plus longs discours ne feront jamais un bon Chirurgien.

Pour se comporter comme il convient dans le pansement d'une Playe, il est nécessaire de sçavoir les divers états par où elle passe depuis le moment qu'elle commence, jusqu'à la guérison. C'est ce qu'explique M. *Sharp* dans le Chapitre des Playes. Comme nous écrivons moins pour le petit nombre d'Artistes qui opérent, que pour le commun des Lecteurs qui gouteroient peu le détail, quelque court qu'il fut sur cette matiére, nous nous

contenterons de la maxime par où finit notre Auteur. *Le principal devoir du Chirurgien*, dit-il, *consiste à n'appliquer sur le mal que des choses qui soient le moins contraires au train ordinaire de la Nature, & qui agissent le moins sur la surface de la Playe.* Car la Nature tend d'elle même à réparer les dérangemens qu'elle éprouve, & les pertes qu'elle fait. *Conformément à cette maxime*, ajoûte M. Sharp, *nous trouvons que la simple charpie séche est généralement le meilleur reméde pendant tout le cours du Traitement.* C'est ainsi que s'expriment l'habileté & la probité : L'ignorance & l'intérêt ont une pratique différente. Ce n'est pas qu'on exclue tout autre reméde ; mais ils ne doivent être employés qu'au défaut de la Nature, & pour l'aider à se rétablir.

Parlant des Inflammations & des Abscès, M. *Sharp* établit cette autre maxime. *Les Evacuations sont pernicieuses dans toutes les circonstances d'une Maladie, qui doit se terminer par suppuration.* Et c'est, dit-il,

un principe reçu parmi les Chirurgiens. *Mais, comme les Médécins conviennent aujourd'hui que la Saignée en certaines occaſions dans la petite vérole, non ſeulement n'empêche pas, mais avance au contraire la maturation*, il penſe qu'elle peut auſſi être utile aux Abſcès dans certains cas. Mais il faut de l'habileté pour juger des circonſtances, & *cette pratique doit être ſuivie avec précaution.*

M. *Sharp* combat aſſez ſouvent les pratiques uſitées, & celles qui ont eu le plus de cours. Il apporte les raiſons qui le déterminent au parti qu'il prend : c'eſt aux Maîtres de l'Art à voir ſi elles doivent les faire changer de méthode, ſuppoſé qu'ils n'ayent pas encore embraſſé celles à qui le Chirurgien Anglois donne la préférence. Par exemple, il ſemble rejetter preſque abſolument l'opération de l'Empyême. » Les liqueurs, *dit-il*, que l'on pré» tend devoir être évacuées par cet» te opération, ſont le Sang, le Pus, » & l'Eau. Mais je crois que ſi l'on » examine les raiſons qui ſont en-

» treprendre cette opération, & le
» succès qu'elle a dans tous ces cas;
» elle paroîtra inutile, & quelque-
» fois même pernicieuse dans les
» deux premiers, & qu'on la res-
» traindra entiérement au dernier. »
Encore ce dernier, il le réduit lui-même à fort peu de chose. *Il est très-rare*, selon lui, *que* l'eau *s'amasse* dans la poitrine, *de façon que* l'empyême *y convienne*. Cependant il semble qu'on la pratique en quelques-uns de ces cas avec succès.

Comme l'extraction de la Pierre est une des principales opérations de la Chirurgie, & des plus fréquentes, M. Sharp s'y arrête à proportion de l'importance de la matiére. D'abord il recherche qu'elle peut être la cause de la formation de la Pierre dans le Corps animal. On l'attribue ordinairement à certain régime, aux alimens dont on use, surtout à l'eau, à quelque climat particulier. Cependant on voit qu'en tous Pays, dans toutes les conditions, & de quelque maniére que l'on vive, cette maladie

est très commune. Suivant ce préjugé, on ne manque pas d'attribuer à l'eau d'*Arqueil*, qui véritablement est très-pierreuse, le grand nombre de malades que l'on taille dans les Hôpitaux de *Paris*. Mais on reviendra de cette opinion, si l'on considére, dit M. *Sharp*, que la plûpart de ces malades viennent des Provinces, où des Villages éloignés, qui ne boivent pas de l'eau d'*Arqueil*. D'ailleurs, ajoûte-t-il, le nombre de ceux qui sont affligés de la Pierre est aussi grand à *Londres* qu'à *Paris*. Enfin, comme il y a beaucoup plus d'enfans que d'hommes, qui en sont attaqués, il est porté à croire que ce mal vient plûtôt de naissance, que d'aucune cause extérieure. Restera toujours à sçavoir ce qui produit cette disposition dans les enfans, ou dans les parens. Mais aussi c'est ce qui n'est pas fort nécessaire pour la guérison, & dont les Chirurgiens peuvent fort bien se passer. Il est certain en général que l'urine dépose une matiére propre à former la Pierre,

& M. *Sharp* conjecture que la même chose pourroit bien arriver dans la Vessie, si elle s'y refroidissoit. On sçait déja par expérience, que lorsqu'il s'y introduit quelque corps étranger & solide, il s'incruste ordinairement d'une matiére pierreuse, & devient le noyau d'une pierre. La même chose arrive dans l'eau d'*Arqueil*. Mais *le mucilage des tuniques de la Vessie*, & peut être aussi leur mouvement *empêche cette matiére de s'y arrêter.*

Après quelques observations sur la nature des pierres qui se forment dans le Corps, sur les symptômes de ce mal, sur le régime qui y convient, M. *Sharp* vient à l'opération. Elle est si difficile & si périlleuse, qu'on y a fait bien des changemens, avant que de la conduire au point où elle est aujourd'hui. La premiére maniére d'opérer, est celle que décrit *Celse*, & qui depuis le tems de *J. de Romanis* est appellée la *Taille au petit Appareil*. La seconde est appellée le *Grand Appareil*, à cause, dit M. *Sharp*, du grand nombre d'instrumens qu'on y employe. La troisiéme est nom-

mée *le Haut Appareil.* Cette méthode fut publiée pour la premiére fois en 1560, par *Pierre Franco.* Notre Chirurgien paroît fort incertain du succès ; il la regarde même comme dangereuse, & exposée à des suites fâcheuses. Enfin la derniére est l'*Opération latérale.* Celle-ci fut apportée à *Paris* en 1697, par un Hermite, nommé Frere *Jacques.* Il essuya beaucoup de contradictions, & sa Méthode fut fort critiquée par les Chirurgiens. M. *Sharp* en marque les inconvéniens & les avantages. Elle a été perfectionnée, même par l'Inventeur, & par les habiles Opérateurs qui l'ont exécutée depuis. On en trouvera ici une Description fort instructive. L'Auteur lui donne la préférence sur toutes les autres Méthodes. L'Opération du Trépan est traitée avec le même soin & la même intelligence.

La Cataracte, appellée par les Latins *Suffusio*, est une maladie qui rend opaque tout le corps du Chrystallin. C'est ainsi que le Chirurgien de *Londres* tranche, sans hésiter la

queſtion ſi agitée depuis environ 40 ans. C'étoit le ſentiment d'*Hippocrate*, qui ne diſtinguoit point la Cataracte du *Glaucôme*. Cependant *Gallien*, autre Chef d'un grand nom & d'un grand poids dans la Médecine, du tems que l'autorité tenoit lieu de raiſon dans les Sciences humaines, diſtingue ces deux termes & ces deux maladies, prétendant que la Cataracte eſt une pellicule qui ſe forme derriere l'Iris, & le Glaucôme un vice du Chryſtallin. M. *Sharp* oppoſe à ce ſentiment, d'après M. *Petit*, qu'il ne peut y avoir de pellicule dans la chambre poſtérieure, à cauſe de ſa petiteſſe; que le Chryſtallin eſt trop proche du derriere de l'Iris; & qu'enfin il ſeroit impoſſible de déloger cette pellicule, ſans offenſer le Chryſtallin, que ce ſentiment ſuppoſe n'être point vicié. Il ajoûte, d'après le même Anatomiſte, que ceux qui ont diſſéqué des yeux attaqués de Cataractes, ont toujours trouvé que c'étoit l'opacité de l'humeur Chryſtalline. On a vû dans

plusieurs de nos Mémoires, les raisons ou les faits allegués par l'un & par l'autre parti, pour soûtenir son sentiment. Il seroit inutile d'y revenir.

Au reste, cette dispute paroît assez superflue; elle est du moins plus curieuse qu'importante; plus physique que médicinale, & surtout, que chirurgicale, puisqu'elle ne change rien à l'Opération. On convient qu'il y a un tems à observer pour la faire, & qu'il faut attendre la maturité de la Cataracte: M. *Sharp* n'en connoît point d'autre que son entiére opacité, & se mocque des changemens successifs qu'on y suppose, aussi bien que de la distinction en Cataracte vraie, & Cataracte fausse. Les Oculistes experts sçavent ce qu'on se propose dans l'Opération, la maniére de l'exécuter, les précautions qu'il faut prendre avant & après: ceux qui ont intérêt de s'en instruire, feront bien de lire le Livre de M. *Sharp*.

L'Opération de la Fistule Lacrimale demande des attentions particuliéres, à raison de la délicatesse

des parties qu'elle attaque, ou qu'elle menace; aussi M. *Sharp* la traite-t-il avec beaucoup de soin & de critique. Il ne goûte pas la Méthode de M. *Anel*, quoiqu'elle ait eu de la vogue, & qu'elle puisse encore être pratiquée, & il se déclare tout à fait contre les Cautéres actuels, quelque précaution qu'on prenne en les appliquant. Suivant son principe général, il traite cette maladie le plus simplement qu'il est possible, & il diminue bien les dangers qu'on suppose dans l'Opération : l'expérience & la dextérité en font disparoître une bonne partie.

Par tout ce que nous avons dit, on a pu prendre une idée assez juste de l'Ouvrage de M. *Sharp*. Il est court & serré, & ne laisse pas de dire bien des choses. Les Réfléxions qu'il fait sur les Maladies, sur les Opérations, sur les Pansemens peuvent être utiles à ceux mêmes qui ont de la pratique & de l'expérience, & surtout aux Malades, à qui il épargne bien des Traitemens fâcheux, donnant à la Nature tout ce

qu'on peut attendre d'elle. La traduction eſt de bonne main ; & l'on peut compter ſur la fidélité, puiſque, non ſeulement le Traducteur entend fort bien, & la Matiére, & la Langue de l'Auteur, mais qu'elle a été revue par celui-ci, qui ſçait également bien le François.

ARTICLE LXXII.

TOUR QUARRE': *Nouvelle Invention du S. Morel, M. S. à Paris.*

NOus l'avons ſouvent obſervé dans nos Mémoires ; Notre ſiécle eſt le ſiécle des nouveaux Arts & des nouvelles inventions. On en voit éclore de toutes parts, & dans tous les genres, Celle que nous annonçons, n'eſt pas une des moins ingénieuſes, ni le fruit d'un moindre travail. Il peut y en avoir de plus utiles & de plus néceſſaires. Mais les perſonnes d'un eſprit élevé, d'une naiſſance illuſtre, ou d'une fortune aiſée, pour qui le Tour eſt

un amusement noble, & innocent peuvent mettre une découverte comme celle-ci, au rang de celles qui satisfont aux besoins de la vie les plus intéressans.

C'est à la honte de l'humanité, qu'on ne compte parmi ces besoins, que ceux du Corps, & parmi les Arts utiles, que ceux qui ont la nourriture, le vêtement, & l'aisance pour objet. Il faut pourtant si peu de chose pour ce nécessaire absolu, & tout le reste, tous ces Ameublemens, tous ces Equipages, tous ces Spectacles, tous ces Palais, toutes ces Délices, sont quelque chose de si superflu pour ce Corps, & dont il est si peu en état de discerner, de sentir même le mérite, qu'on voit bien que c'est pour lui-même, & pour ses besoins propres que l'esprit travaille, mais à son insçu, & sans en avoir l'honneur, parce que c'est au gré de la cupidité qu'il travaille, & non aux ordres de la raison.

Que l'esprit ait des besoins, de vrais besoins qu'il cherche, & qu'il

aime à ſatisfaire, peut-on en douter? Il eſt naturellement ſi foible, ſi borné, ſi nud. Et cette curioſité de voir, cette inſatiabilité d'entendre, cette avidité de ſçavoir, cette ſollicitude pour l'avenir, cette imagination mobile, qui ſe repait de toutes ſortes de chyméres, au défaut des vrais alimens, dont elle eſt comme l'appétit & l'avant goût, tout cela prouve aſſez, qu'après quelques momens donnés à la conſervation d'un Corps, qui, malgré nous ne ceſſe de dépérir, on n'a pas encore trop de tems à accorder à la perfection d'un eſprit que rien ne raſſaſie, & que la mort même conſacre à l'immortalité.

Par lui-même le Tour mérite la prédilection des perſonnes & des eſprits nobles. C'eſt un Art tout Géométrique. Son objet propre eſt la deſcription des figures, & de toutes ſortes de figures. Les figures n'intéreſſent pas les ſeuls Géométres. Ils ſpéculent de loin celles dont le vulgaire jouit de près. N'eſt-ce pas par les belles formes, par les con-

tours réguliers, par les configurations sçavantes & variées, que l'Art dispute à la Nature l'avantage de plaire à l'œil, & de nourrir l'esprit?

Le Tour, il est vrai, est quelque chose en soi de fort simple & de fort borné. Ce n'est qu'un Compas qui ne fait que tourner & arrondir. Anciennement on s'en contentoit. Mais l'œil Géométrique s'est formé depuis 200 ans, le goût s'est perfectionné, l'esprit s'est nourri, & il a aspiré à des figures de toutes les sortes, & les Courbes, comme ayant des infléxions plus douces, & des proportions plus sçavantes, ont beaucoup exercé les curieux.

Dans la Géométrie spéculative, les Courbes sont la partie transcendante; & les figures Rectiliques, les Triangles, les Quarrés, les Poligones, sont l'objet de la plus simple Géométrie. Dans le Tour, qui est une espéce de Géométrie pratique, organique & effective; c'est tout le contraire. Le Cercle en est comme la partie élémentaire; & toutes ces espéces de Courbes on-

dées, frisées, excentriques, dont on a enrichi nos Tabatiéres, ne les ont que trop assujetties à l'unique forme circulaire, n'étant que des Cercles croisés de toutes façons.

Les formes elliptiques, ovales, allongées, sont d'une invention moderne pour le Tour. Les Anglois ont la gloire de ce Tour composé, qui allonge le Cercle, & le diversifie par le fond du trait, essentiellement arrondi dans son principe de mouvement & de génération.

Le Transcendant en cette matiere a été, apres avoir mêlé le Rectiligne au Circulaire, de l'en détacher tout à fait, & de tirer d'un Tour de Compas, une ligne aussi droite que celles que la Régle seule produit.

Une Ligne droite ne suffisoit pas : il en falloit deux, trois, quatre, & cent même ; non seulement paralleles, mais ce qui étoit le plus haut point de la difficulté, anguleuses & détournées à Angles droits, & à toutes sortes d'Angles, de 60 dégrés pour le Triangle, de 90 pour

le Quarré, de 120 pour l'Exagone, &c.

C'eſt ce qu'a trouvé M. Morel, Maître Serrurier à Paris, demeurant dans la Rue S. Martin, au coin de la Rue de Veniſe. L'invention eſt du reſſort de ſa Profeſſion, ſans difficulté. La Serrurerie, eſt un Art fort perfectionné. On voit ſortir des mains des habiles, des Serrures & des Clefs, qui valent la fameuſe clef de Salomon, par la compilation, l'artifice, & le ſecret des Reſſorts & des Contre-reſſorts, des Mouvemens, & des Contre-mouvemens, ſans parler de mille ſortes de Ferrures, de Rampes, Baluſtrades & autres Ouvrages de deſſein, où le génie brille ſouvent de la maniére la plus frappante.

Mais le génie eſt de toutes les Profeſſions, & quelque part qu'il brille, c'eſt à nous de lui applaudir. Le ſieur Morel a, non ſeulement trouvé le quarré quarré, mais le quarré long rectangle à angles, très-vifs l'un & l'autre. Outre cela, ſon Tour porte un Excentrique très-

nouveau, capable de changemens divers; & l'on peut encore histories de Rosettes, & d'autres agrémens divers, les encoignures de ses quarrés. Cet Excentrique est une très-belle chose.

Ce Tour peut en genre de quarré, faire du petit, du moyen, & du grand, portant depuis un jusqu'à dix pouces de quarré. C'est à ceux qui ont fait jusqu'ici les plus grands efforts, soit de tête & de méditation, soit de main & de travail, soit de dépense & d'argent, d'apprétier, une invention qui ne laisse plus rien à désirer de la part du Tour pour l'embellissement des Ouvrages de l'art.

ARTICLE LXXIII.

ÉLOGE DE M. LE C. DE POLIGNAC, lû à l'Assemblée Publique de l'Académie des Sciences, le 4 *Avril* 1742.

LA Memoire des Grands Hommes ne peut jamais être trop célébrée ; & celle de M. le Cardinal de Polignac eſt trop chere à la Littérature, & à une Nation que ſes Talens ont honorée, pour qu'on ne revoye pas avec plaiſir ſon Nom & ſon Eloge retracez plus d'une fois dans nos Journaux. A celui que nous dicta il y a quelque mois l'eſtime & la reconnoiſſance, nous joindrons un précis du Diſcours prononcé ſur le même ſujet, peu de tems auparavant à l'Académie Royale des Sciences, par M. de Mairan, qui a ſuccédé à M. de Fontenelle, dans la Place de Sécrétaire de ce Corps illuſtre.

Il eſt triſte que juſques dans les ſanctuaires mêmes du goût, comme

chez le peuple, un seul mot décide souvent du sort d'une Piéce. Quelques expressions qui déplurent dans celle-ci à un nombre de Critiques, étendirent leurs mécontentemens à tout le corps de l'Ouvrage. Tous les Auditeurs ne furent pas de même avis, & si l'Eloge de M. le Cardinal de Polignac trouva des Censeurs, il eut d'un autre côté des suffrages respectables. C'est pour mettre le Public à portée de décider entr'eux, que M. de Mairan a cru devoir publier son Discours, & prévenir le terme un peu éloigné où il doit paroître dans les Recueils de l'Académie. Il a suivi en cela pour sa justification, l'exemple que lui a, dit-il, quelque fois donné son ingénieux prédécesseur, pour contenter l'*impatience du Public.*

L'Avertissement qui est à la tête de l'Ouvrage, & où nous avons puisé ces détails, nous apprend, qu'outre les critiques sur le langage, M. de Mairan a été taxé *de n'avoir pas rendu justice à M. le Cardinal de Polignac dans certains événemens de Octobre* 1742.

ſa vie, & en général ſur ſon Caractére. Dans l'abrégé que nous allons en tracer, nous nous attacherons donc aux endroits les plus propres à faire connoître, & le goût dans lequel l'Auteur écrit, & les traits les plus eſſentiels qui compoſent chez lui le Caractére de M. le Cardinal de Polignac.

Ce n'eſt point par des lambeaux détachés de divers endroits, & rapprochés ſous un même point de vue, qu'on peut juger des qualités d'un ſtile. Il n'en eſt point de ſi judicieux & de ſi poli, qu'on ne vînt à bout de défigurer par cette méthode, ni de ſi défectueux auquel on ne prêtât du goût & des graces. C'eſt dans des morceaux longs, ſuivis & ſoutenus, qu'il faut le conſidérer pour en juger ſainement. Cette raiſon nous détermine à mettre en entier ſous les yeux des Lecteurs l'Analyſe que l'Auteur fait de l'Anti-Lucrece du Cardinal de Polignac; monument dont le ſouvenir mérite de durer auſſi long-tems que la Litterature. Ce ſera même un ſup-

plément à ce que la crainte de tomber dans les répétitions, & l'eſpoir d'entreprendre un compte plus détaillé, quand le Poëme verra le jour, nous ont empêché de dire ſur cette matiére dans l'Eloge que nous avons donné de ce grand homme.

» L'Anti-Lucrece eſt un Poëme » Latin, du nombre de ceux qu'on » appelle Didactiques, parce qu'ils » ont pour but d'enſeigner des vé» rités importantes, ou quelqu'Art » utile à la vie. Il eſt écrit en Vers » Héroïques. Il fut d'abord com» poſé en ſix Livres, & il l'a été de» puis en neuf. Le neuviéme Livre, » qui n'a jamais été achevé, ni peut» être commencé, quoique les prin» cipaux matériaux en fuſſent tout » prêts, étoit deſtiné à des éclair» ciſſemens ſur divers endroits de » ceux qui le précédent. Le Poë» me tel que nous l'avons, conſiſ» te donc en huit Livres complets, » qui ſont de mille, douze, ou trei» ze cens Vers chacun.

» Le Titre d'Anti-Lucrece, » montre aſſez que cet Ouvrage a

»été fait pour combattre à armes
»pareilles la Philosophie de Lucre-
»ce, ou, ce qui est la même chose,
»celle d'Epicure, que ce Poëte
»avoit adoptée avec la plûpart des
»conséquences dangereuses dont elle
»est susceptible.

»M. le Cardinal de Polignac
»disoit volontiers, quelle avoit été
»l'occasion de son Poëme. En re-
»venant de Pologne, il s'étoit ar-
»rêté quelque tems en Hollande;
»il y avoit eu plusieurs entretiens,
»plusieurs disputes avec le fameux
»Bayle, dont le Dictionnaire Cri-
»tique paroissoit alors depuis peu.
»On sçait de quelle maniére les ar-
»gumens d'Epicure, de Lucrece,
»& des Sceptiques, contre les vé-
»rités les plus importantes de la
»Religion, & de la Morale, ont été
»célébrés & mis en œuvre dans
»ce Dictionnaire. Ils ne furent pas
»dissimulez dans cette occasion,
»& dès-lors M. le Cardinal de Po-
»lignac forma le projet de les ré-
»futer; ce qu'il exécuta pendant
»son exil à l'Abbaye de Bonport.

Octobre 1742.

» Ce n'eſt pourtant pas Bayle à qui
» il s'adreſſe dans ſon Poëme, &
» qu'il apoſtrophe ſous le nom de
» Quintius, ainſi qu'a fait Lucre-
» ce dans celui *De Rerum Natura* à
» l'égard de Memmius Romain,
» d'une famille illuſtre; mais c'eſt,
» comme nous ſçavons encore, un
» homme de qualité, & de beau-
» coup d'eſprit, qui a été connu par
» quelques Ouvrages, & avec qui
» M. le Cardinal de Polignac ſe
» trouvoit lié d'amitié.

» Ces craintes prétendues, vai-
» nes & puériles, dont le Poëme
» Latin veut délivrer ſon ami,
» l'Auteur de Lanti-Lucrece ſon-
» ge à les rétablir utilement dans
» le ſien. Il employe enſuite tout
» ce que la Poëſie a de plus ſubli-
» me & de plus pathétique, pour lui
» faire goûter ce que la ſaine Phi-
» loſophie a de plus conſolant. Ici
» il foudroye le vice, là il peint
» avec amour des vertus dont, ſans
» le ſçavoir il étoit le modéle.
» L'homme dans ſon état naturel,
» vile & imperceptible partie de

» l'Univers, environné d'élémens, » qui concourent à le détruire, at- » taqué par ses semblables, en proye » aux bêtes féroces, sans ressource » dans ses maux, sans appui dans » ses adversités; c'est-là l'objet que » notre Poëte Philosophe présente » à l'homme même, pour lui faire » désirer un protecteur, & pour le » rendre attentif à des preuves qui » vont le convaincre qu'il en a un, » le plus sage, & le plus puissant de » tous; l'Auteur même de la nature.

» De semblables préliminaires, » font le sujet du premier Livre. Les » Livres suivans ont aussi pour but, » mais sous d'autres aspects, de pré- » parer les voyes qui conduisent à la » grande vérité, qu'on ne trouve- » ra traitée à fond que dans le sep- » tiéme & le huitiéme, ou de dissi- » per les nuages qui en obscurcis- » sent l'entrée. Cette vérité est l'éxis- » tence d'un premier Etre, Intel- » ligent, & juste Rémunérateur.

» Qu'on n'aille point imaginer » sur cet exposé, & sur quelques au- » tres endroits de ce discours, qu'il

» s'agit ici peut-être de Théologie,
» & des vérités révélées, qui paf-
» fent les limites que nous avons dû
» fagement nous prefcrire. La ma-
» tiére de l'Anti-Lucrece eft, com-
» me nous l'avons dit, purement
» Philofophique, par conféquent de
» notre reffort, & traitée comme
» elle auroit pu l'être au milieu d'A-
» thenes, & dans le Portique, fi
» l'on y avoit connu les méditations
» de Defcartes, ou fi l'efprit hu-
» main y avoit été plus âgé de deux
» mille ans; en un mot, la Reli-
» gion, quoique nommée en cent
» endroits, n'eft ici proprement que
» dans l'intention. Ce feroit une pé-
» tition de principe, fi elle avoit
» été employée dans les moyens,
» puifque la connoiffance d'un pre-
» mier Etre, par les feules lumié-
» res de la raifon, précéde, felon
» l'ordre des chofes, la connoiffan-
» ce de ce qu'il nous a révélé.

» Le vuide, l'efpace éternel &
» infini, parfemé feulement d'Ato-
» mes ou Corpufcules indivifibles,
» qui s'y meuvent par eux-mêmes,

» & dont la rencontre fortuite pro-
» duit tous les Phénoménes de
» l'Univers, les diverses tendances
» de ces Atomes, vers tels ou tels
» points de l'espace, le hazard en-
» fin, ce mot vuide de sens, &
» donné pour maître du monde,
» sont autant de dogmes Epicuriens
» qu'il falloit refuter, ou pour me
» servir de l'expression du Poëte,
» autant de monstres qu'il falloit
» abbatre, & qu'il frappe en effet
» de tous les coups qui leur furent
» jamais portez, & de nouveaux
» encore plus redoutables. Le Car-
» tésianisme le plus rigide & le
» mieux connu, brille dans le déve-
» loppement de ces questions, qui
» exigent comme on sçait, une clar-
» té & une précision toutes parti-
» culiéres. On peut dire même que
» nulle autre Philosophe avant Des-
» cartes, n'en avoit fait de vrayes
» questions, si pour les rendre tel-
» les il faut y apporter des idées
» intelligibles,

» Mais ce qu'il y a de surprenant
» dans ce Poëme, & qui l'est en-

» core plus par l'adresse de l'exécu-
» tion, que par la hardiesse du des-
» sein, c'est qu'en traitant ces ma-
» tiéres, l'Auteur a sçu y amener
» presque tout ce que la Physique,
» la Cosmographie, & l'Histoire
» Naturelle offrent de plus remar-
» quable, y décrire les Arts mé-
» chaniques les plus ingénieux ou
» les plus utiles, y faire entrer la
» Fable, y rappeller l'Histoire, &
» toujours avec une élégance qu'on
» ne trouve que dans Virgile, ou
» dans ce même Lucrece, dont no-
» tre Poëte s'est déclaré l'Antago-
» niste. Les tours les plus nobles
» & les plus variés, les transitions
» les plus heureuses, les figures les
» plus capables de soûtenir ou de
» réveiller l'attention, les compa-
» raisons les plus justes & les plus
» instructives y font passer succes-
» sivement sous les yeux mille ob-
» jets divers, comme par une espé-
» ce d'enchantement. C'est ici, il
» faut l'avouer, que la grande & su-
» blime Poësie l'emporte infiniment
» sur la Prose Dogmatique la plus
» élégante.

» élégante. Celle-ci ne produira ja-
» mais que des Lecteurs, celle-là
» fait des Spectateurs; elle attache
» l'esprit, elle remue l'ame. Ce n'est
» pas le Cardinal de Polignac que
» vous écoutez dans son Poëme,
» c'est le spectacle même de la Na-
» ture où vous assistez avec lui.
» Les grands Poëtes de l'Antiqui-
» té, & quelques Modernes, nous
» ont donné des exemples de cette
» importante illusion : Mais si l'An-
» ti - Lucrece vient à voir le
» jour, comme il le verra sans dou-
» te, par les soins d'un illustre Ami,
» à qui M. le Cardinal de Polignac
» l'a confié en mourant, j'ose assû-
» rer qu'il en fournira une preuve
» éclatante.

» De la réfutation des Atomes &
» du vuide, & de toutes les pro-
» priétés chimériques dont la Phi-
» losophie Epicurienne les avoit re-
» vêtus, l'Auteur passe à l'origine
» du mouvement, qu'il démontre
» n'être pas essentiel à la matiére,
» & n'avoir par conséquent d'autre
» cause que l'Auteur de la Nature.

» Il traite ensuite de la spirituali-
» té de l'Ame, de sa distinction
» d'avec le corps, de la simplicité &
» de l'unité de son être, qui la ren-
» dent indestructive à tout Agent
» naturel.

» La question de l'ame des Be-
» tes, l'une des plus épineuses de
» la Philosophie, quand la Philoso-
» phie est destinée à préparer la Re-
» ligion, se présente ici naturelle-
» ment, & ne pouvoit être passée
» sous silence. Elle est accompa-
» gnée, en forme d'objection, &
» par le sçavant artifice dont nous
» avons parlé, de tout ce que l'His-
» toire Naturelle nous apprend de
» plus curieux sur les moeurs, sur les
» ruses & l'industrie des Animaux.
» Le principe interne, penchant,
» ou machinal, qui les fait agir, n'y
» est pas traité avec moins d'art &
» d'intelligence, cette discussion en-
» fin est également curieuse & subli-
» me.

» M. le Cardinal de Polignac,
» tout Cartesien qu'il étoit, n'avoit
» jamais été bien décidé sur ce

»point. Il sentoit parfaitement les »avantages du pur Machinisme des »Bêtes, & combien on applanissoit »par-là de difficulté ; mais il voyoit »en même tems ce Machinisme »exposé à de grandes objections. »Le parti qu'il avoit coutume de »prendre dans ce conflit de senti»mens contraires, étoit de mon»trer que dans l'un & l'autre cas, »la spiritualité de notre Ame n'en »étoit pas moins certaine, & qu'en »abandonnant le reste aux profon»deurs d'une Sagesse, dont nous ne »connoîtrons jamais les secrets ; »cette vérité & ses dépendances, »n'en pouvoient recevoir aucune at»teinte. C'est-là aussi le parti qu'il »prend dans son Poëme. On voit »pourtant qu'il penche vers le Ma»chinisme ; mais il l'abandonne, il »le laisse indécis, pour se renfer»mer dans son véritable sujet, sça»chant qu'en toute espéce de guer»re, on n'est jamais si fort, que »lorsqu'on embrasse moins de ter»rein à défendre.

»Le tour de ses Vers tient beau-

»coup de celui de Virgile, son
»Poëte favori, qu'il possedoit, &
»qu'il a imité en plusieurs endroits;
»mais imité en Auteur original,
»& comme Virgile a imité Ho-
»mere. Sa ressemblance avec Lu-
»crece est plus apparente, parce
»qu'il emprunte plus fréquemment
»ses traits; mais elle est, à mon
»avis, moins réelle; & ces traits
»qu'il emprunte, c'est le plus sou-
»vent pour les lancer contre lui-
»même, avec plus de force qu'ils
»n'en avoient en partant de cet
»Adversaire.

»Je n'ai vu nulle part un stile,
»qui, à l'élégance & à la noblesse joi-
»gne tant de clarté, si ce n'est peut-
»être encore dans Virgile.

»Mais trop semblable à son mo-
»déle, en un seul point M. le Car-
»dinal de Polignac a eu, comme
»ce grand Poëte, le malheur de ne
»pouvoir mettre la derniére main
»à son Ouvrage. Nous n'avons pas
»trouvé parmi les copies de l'An-
»ti-Lucrece, qui nous ont été con-
»fiées, l'article des expériences de

» Newton ſur la lumiére, non plus
» que celui de la régle de Kepler,
» ſur la révolution des Planettes, &
» pluſieurs autres grands morceaux,
» que M. le Cardinal de Polignac
» nous avoit fait l'honneur de nous
» communiquer, & qui vraiſembla-
» blement n'ont jamais été mis à
» la place qui leur étoit deſtinée. Il
» à dit auſſi pluſieurs fois qu'il avoit
» aſſez de matériaux pour étendre
» l'Anti Lucrece juſqu'à dix, &
» même juſqu'à douze Livres.

» Nous ne croyons point cepen-
» dant que ce qui reſtoit à faire
» dans ce Poëme, pour l'achever,
» ou pour l'embellir, ſoit capable
» de rien dérober aux Eloges qui
» lui ſont dûs, ni à la gloire de ſon
» Auteur.

» Il en eſt peut-être de ces ſor-
» tes d'Ouvrages non achevez, mais
» portez au point où ſe trouve ac-
» tuellement celui ci, comme de
» ces Tableaux admirables dont
» parle Pline; & qui, ſelon ce Sça-
» vant connoiſſeur, n'en étoient
» que plus admirez, de cela même

» qu'ils étoient demeurez imparfaits.
» Saisi d'une douleur tendre à la
» vue de ces chefs-d'œuvres de
» l'art, ausquels la mort trop
» prompte de leurs Auteurs a ravi
» les derniers traits, nous leur prê-
» tons ce qui leur manque, nos
» regrets suppléent à nos desirs ;
» nous lisons sur l'Ouvrage toute la
» pensée du génie qui l'a conçu,
» nous y voyons toutes les beautés
» qui alloient éclorre sous les mains
» de l'Ouvrier, & ces mains expi-
» rantes, qui nous semblent y être
» encore attachées, en rehaussent
» le prix à nos yeux.

On auroit tort de se plaindre de l'étendue que M. de Mairan a donnée à cet Extrait de l'Anti-Lucrece. L'importance, la nouveauté, la singularité du sujet, la curiosité d'un certain public, qui après avoir long-tems entendu parler de cet Ouvrage, n'en connoissoit cependant gueres encore que le Titre, la liaison nécessaire qu'a le fond de cette matiére avec ce qui fait l'objet propre des travaux de

l'Académie, devoient engager le sage Panégyriste à tracer en détail le plan d'un Poëme, dont une pareille exposition fait désirer l'impression avec plus d'ardeur, & en assûre d'avance le succès. Les gens de Lettres doivent donc lui sçavoir gré d'un éclaircissement qui tourne à leur profit, autant qu'à la gloire de l'Auteur & du grand génie dont ceux, qui n'avoient point le bonheur de l'approcher, ne pouvoient bien connoître l'étendue que par celle de cet Extrait.

La clarté, la justesse, l'ordre, l'enchaînement qui régnent dans cette Analyse, les réfléxions ingénieuses dont il est assaisonné & l'Art avec lequel l'Auteur saisit & developpe tout le fond d'un pareil Ouvrage, & le présente aux Lecteurs sous un jour propre à en donner la plus haute idée, n'annonçent-ils point au Public un génie fait pour exposer avec solidité & avec élégance les travaux d'un corps célébre, & conserver aux Mémoires de l'Académie des Sciences la ré-

pctation que ſon illuſtre prédéceſ-ſeur leur avoit donnée.

Quant au caractére de M. le Cardinal de Polignac, en voici les principaux traits. « Il aimoit ſou-»verainement ſa Nation & ſon »Roi, & il s'occupoit ſans ceſſe »des moyens d'affermir ou d'aug-»menter leur gloire. Les Sciences »& les Arts, les Sçavans & les »Artiſtes lui étoient chers à ce ti-»tre & par eux-mêmes; car les »grands talens ne marchent point »ſans une forte inclination pour »tout ce qui ſe rapporte à leur »objet.

»Sa converſation étoit douce, »amuſante, & infiniment inſtruc-»tive, le ſon de ſa voix, & la »grace avec laquelle il parloit & »prononçoit ſa langue, achevoient »de mettre dans ſon entretien une »eſpéce de charme, qui alloient »preſque juſqu'à la ſéduction. L'U-»niverſalité de ſes connoiſſances s'y »montroit, mais ſans deſſein, ni »de briller, ni de faire ſentir ſa »ſupériorité. Il étoit plein d'égards

» & de politeſſe pour ceux qui l'é-
» coutoient ; & s'il aimoit à ſe fai-
» re écouter, on ſe plaiſoit encore
» plus à l'entendre par tout ce qu'il
» y avoit d'excellent, de curieux &
» d'utile à recueillir de ſa converſa-
» tion.

» Sa mémoire ne le laiſſa jamais
» héſiter ſur un mot, ſur un nom
» propre, ou ſur une date, ſur un
» paſſage d'Auteur, ou ſur un fait,
» quelque éloigné ou détourné qu'il
» pût être. Elle le ſervoit conſtam-
» ment, & avec tout l'ordre que
» la méditation peut mettre dans
» le diſcours.

» Son éloquence dans les gran-
» des affaires, dans les délibéra-
» tions, dans les dépêches impor-
» tantes & raiſonnées, ou telle qu'-
» on la trouvoit dans la plûpart de
» ſes écrits, ſe développoit par dé-
» grés, & avançoit toujours ſans
» ſe hâter, d'abord douce & in-
» ſinuante, mais pleine de force
» en approchant du but. Ciceron
» s'y faiſoit ſentir avant Démoſ-
» thene...... Nous avons de lui

» de ces réparties heureuses, qui » marquent également le coup d'œil » vif de l'esprit, & l'élévation du » cœur........ Quelque constant » qu'il fut dans ses sentimens, il » ne les défendoit jamais avec la » moindre aigreur. Il déduisoit ses » preuves, il exposoit ses objections » avec ordre, paisiblement, & du » ton dont il semble que parleroit » la raison même, ayant à s'expli- » quer ici bas par des organes » humains : On pouvoit hardiment » le contredire, on pouvoit même » le convaincre sans déchoir un mo- » ment de sa familiarité & de sa » bienveillance............ Enfin, » M. le Cardinal de Polignac a été » un des hommes du monde le » mieux fait, & de la plus grande » mine. On ne pouvoit qu'en être » frappé en l'abordant. Je ne sçai » quoi de relevé caractérisoit ses » traits ; une noble hardiesse sem- » bloit les animer. Mais il ne pre- » noit pas plûtôt la parole, qu'à » cette mine imposante succédoit » un air de bonté & de douceur ;

»qui dissipoit toute crainte, &
»n'inspiroit que la confiance avec
»le respect. Son ame étoit alors
»véritablement peinte sur son vi-
»sage : Ame grande, généreuse &
»tranquille, qui a toujours usé li-
»béralement de ses trésors, ainsi
»que des biens de la fortune, sans
»les compter, & presque sans les
»connoître........ Il jouit de
»toutes ses lumiéres jusques à son
»dernier soupir, & ses lumiéres
»furent accompagnées de tous les
»sentimens qu'elles étoient capa-
»bles de faire naître, & qui ne
»l'avoient jamais abandonné.

L'impression qu'a fait sur nous cette piéce, ne nous permet point de douter que ceux qui la liront avec attention, & sans préjugés, n'en remportent une haute idée de l'esprit, des talens, des vertus, & des mœurs de M. le Cardinal de Polignac. S'il est rare de mériter de pareils Eloges, il est aussi rare peut-être de sçavoir en donner de si propres à en persuader la vérité, & à honorer ceux qui en sont l'objet.

ARTICLE LXXIV.

ARMORIAL GÉNÉRAL, ou Regiſtres de la Nobleſſe de France; Regiſtre ſecond, premiére & ſeconde partie, 2 Vol. in-fol., chez Prault Pere, Quay de Gêvres, au Paradis, 1742.

LA premiére piéce de ce Regiſtre eſt une Préface de trente-une pages, où l'on retrace d'abord le précis de la Préface du premier Regiſtre, ſur le but, l'utilité, & la néceſſité même de l'Ouvrage dont nous annonçons la continuation, ſur la juſtification du plan que l'Auteur avoit ſuivi dans l'exécution de ſon deſſein, &c.

La ſolidité des raiſons alléguées ſur tous ces Chefs, n'empécherent point les deux premiers Volumes de l'Armorial Général de trouver des Cenſeurs. C'eſt le ſort des meilleurs Ouvrages, & des entrepriſes les plus avantageuſes au Public. Pour répondre aux Critiques, &

donner en même tems à la Noblesse un nouvel avis sur ses desseins, M. d'Hozier publia un Mémoire, qui a dû échapper à peu de personnes, & dont on fit mention dans nos Journaux. Nous nous croyons par là dispensés de rappeller les traits qu'on en cite dans la Préface dont nous parlons. Ils sont employés à réfuter le reproche d'inutilité allégué contre l'Armorial Général, & les raisons mises en œuvres pour le détruire, sont décisives.

La seconde objection, faite contre le premier Registre de l'Armorial, c'est qu'il n'étoit, disoit-on, rempli que de familles, dont les Noms aussi inconnus, que les Sujets qui le composoient, n'annonçoient au Public qu'une Noblesse pauvre, sans Services, sans Illustration. Quelques gens de Qualité ajoûtoient que leurs Noms figureroient mal dans l'Armorial, avec celui des Nobles de cette espéce.

Le Juge d'Armes rappelle à ces derniers une maxime de l'illustre

Sage du dernier ſiécle, il auroit pû ajoûter des Sages de tous les tems, que plus on eſt d'un ſang élevé, moins on doit ſe prévaloir de ſa naiſſance; parce que la modeſtie n'entre pas moins dans le caracté-re du vrai noble, que la bravoure, & toutes les autres vertus d'apparat.

Le Juge d'Armes rappelle en ſecond lieu les noms d'un fort grand nombre de Maiſons, connues dans le Royaume, honorées encore aujourd'hui des Illuſtrations les plus diſtinguées que puiſſent donner les employs de toute eſpéce, & qui figurent dans ſon Regiſtre. Il remarque auſſi qu'un grand nombre de Maiſons, qui n'ont ni Connétables, ni Marêchaux de France, ni Chanceliers, n'en méritent pas moins de conſidération; que l'éclat & la naiſſance vont aujourd'hui moins que jamais de pair, que ceux qui jouent les plus grands rôles nè ſont pas ceux qui comptent un plus grand nombre d'ayeux; & que dans des tems où le bien eſt auſſi néceſſaire pour s'avancer

& se soutenir, que la Noblesse, les Services, les Talens mêmes; il n'est point étonnant de voir languir dans l'obscurité, & releguées dans quelque coin inconnu de Province, des familles ausquelles ceux qui occupent les premiéres places, pourroient se faire honneur de tenir par quelque endroit.

Mais ce qui tranche toutes les difficultés, c'est qu'un Registre de Noblesse, un Armorial Général, est fait pour contenir la Généalogie de toutes les familles Nobles, à quelque dégré d'antiquité ou d'illustration qu'elles soient. Dès-lors le Noble d'un jour doit essentiellement s'y trouver à côté du Noble de sept ou huit siécles.

L'empressement d'un grand nombre de Gentils-hommes, de toutes les Provinces, à demander place dans l'Ouvrage du Juge d'Armes, lui a donné lieu de croire que le Public étoit satisfait de ses raisons, comme ceux qui ont eu recours à lui doivent l'être de ses soins. Il n'a, dit-il, rien négligé pour méri-

ter une approbation générale, & l'estime de la Noblesse; il ajoûte, que possesseur de plus de dix-neuf cens Volumes manuscrits de Chartes, Diplomes, Lettres Royaux, Contrats de Mariage, & autres Actes de Familles, tous Titres originaux, recueillis par les soins de ses Prédécesseurs, & par les siens, & joignant à ce fonds les secours que chaque Famille lui fourniroit, il pouvoit se flatter d'être plus en état que personne de remplir le plus grand projet qui eut jamais été tenté en matiére de Généalogie.

Non content des Titres que plusieurs Familles lui avoient fournis, Titres tout au plus suffisans pour établir les Filiations, il a fait des recherches dans son dépôt, & quand il y a découvert des Honneurs, des Services, des Alliances, des Terres, des Evénemens que ces Familles ignoroient, ou dont elles n'avoient pas fait mention dans les Titres qu'elles avoient envoyez, il a rappellé dans les Articles qui les regardoient toutes ces marques

d'Illuſtration. C'eſt ainſi qu'il a fait voir comment la Famille d'Oſmont en Normandie, compte parmi ſes Ayeux maternels, les Connêtables de Montmorenci, les Sires de Laval, pluſieurs Marêchaux de France, les Comtes de Dreux, aînez des Ducs de Bretagne de cette Branche, & par conſéquent le Roi Louis le Gros, Tige de ces Comtes. La Maiſon du Merle, illuſtrée tout au commencement du quatorziéme ſiécle, par un Marêchal de France, & aujourd'hui preſque ignorée, reconnoîtra auſſi par les ſoins du Juge d'Armes, comment elle a été liée avec les Maiſons d'Eſtouteville, de Bourbon S. Paul, d'Orleans Longueville, de Goyon Matignon, &c. & comment celles d'Harcourt Beuvron, &c. ont eu, ou ont encore des Terres de ſon ancien Domaine.

Lorſque dans les Familles il s'eſt rencontré quelqu'un diſtingué par ſes Services, ou par un mérite rare, en quelque genre que ce fut, M. d'Hozier a cru devoir en faire

un éloge semblable à ceux qui sont partie des Mémoires de l'Académie des Sciences, non pas, dit-il, pour la délicatesse, ni pour les graces du discours, *qualités qui appartiennent en propre à l'ingénieux Auteur de ces Eloges*, mais pour la forme, & assez étendus pour qu'aucun fait essentiel n'y soit omis. Il cite des exemples de ces Eloges, & le Critique le plus sévére ne pourroit s'empêcher de convenir qu'ils sont bien placez.

Il y a encore dans l'Ouvrage de M. d'Hozier, dit-il, quelques points qui ont besoin d'explications & de détails; tels sont les usages établis dans différentes Provinces, par rapport à la Noblesse, le sens de plusieurs termes, ou surannez, ou dont la signification varie, les sentimens contraires, ou les méprises de quelques Auteurs qui ont écrit sur les Articles qu'il manie, & dont il faut discuter, ou réfuter les narrés ou les opinions. Pour ne point couper le fil de sa narration, il examine tous ces points dans des

Notes courtes, claires & ſçavantes, placées au bas des pages.

M. d'Hozier ſe flatte que la Nobleſſe de Bretagne en particulier, ſera contente de ce qu'il a fait pour elle ; & par le détail qu'il trace des ſoins qu'il a pris pour la ſatisfaire, il paroît que le Juge d'Armes mérite la reconnoiſſance de cette Nobleſſe. Il n'y a qu'un ſeul point ſur lequel il ſoit partagé de ſentiment avec pluſieurs Gentilshommes de cette Province : C'eſt ſur la qualité de Chevalier. Ceux-ci prétendent qu'elle doit être donnée à tout Chef de famille, deſcendu d'anciens Chevaliers, ou même qui prouve ſa Nobleſſe par les Rôles des anciennes reformations, ou la poſſeſſion du partage Noble, que le Titre d'Ecuyer n'eſt que pour le commun des Nobles. Le Juge d'Armes eſt d'un autre avis, & prétend qu'un Noble, quelque ancienne & diſtinguée que ſoit ſa Maiſon, ne naît point Chevalier, que cette qualité n'eſt que perſonnelle, & que tout Gentilhomme,

ſans une création ſpéciale, eſt ſimple Ecuyer. Il traite l'uſage moderne où l'on eſt de prendre le titre de Chevalier dès qu'on eſt Noble, d'uſurpation, & de fruit d'une coupable témérité. Il promet ſur ce point une Diſſertation à la fin de ſa Préface. Elle ne s'y trouve cependant pas, pour des raiſons dont nous rendrons compte. En attendant qu'elle paroiſſe, nous oſons dire que l'Antiquité eſt pour le Juge d'Armes, & que l'exemple qu'il indique des Maiſons de Montmorenci, Laval, la Tour d'Auvergne, &c. auſſi bien que beaucoup d'autres, dont il fera ſans doute uſage dans la Diſſertation, ſont déciſifs en ſa faveur. Il prétend que la Déclaration de Louis XIV. pour établir en 1668 une Chambre de Réformation de la Nobleſſe de Bretagne, ne déroge point à cet uſage ancien. C'eſt ce qu'on pourra mieux reconnoître, quand l'Auteur aura dans ſa Diſſertation, produit la ſubſtance de cette Déclaration.

Pluſieurs Familles, ajoûte, M.

d'Hozier, ont été étonnées de trouver leur nom dans le premier Regiſtre, avant que de ſçavoir qu'on eut dû parler d'elles. Dans celui-ci, à l'exception du nom d'Abzac-de-la-Douze, que le Juge d'Armes a choiſi, comme un nom fort propre à paroître à la tête de la Nobleſſe, il n'y a aucun Article, qui n'ait été demandé.

Dans la plûpart des Articles de ſon premier Regiſtre, M. d'Hozier avoit conſtruit les Généalogies en remontant du Produiſant, ou de la derniére Génération, au Pere, à l'Ayeul, &c. Dans celui-ci, il ſuit ordinairement la méthode oppoſée, à la réſerve de quelques occaſions, où la preuve du dégré ſupérieur dépendoit de l'éclairciſſement du dégré inférieur. Ces deux maniéres paroiſſent aſſez indifférentes, parce qu'elles vont également au but qu'on ſe propoſe. Il faut cependant en excepter le cas où il y a différentes branches à développer : car alors il n'y a point ce ſemble à choiſir pour l'ordre &

la clarté. Il faut pour éviter la confusion, partir de la premiére souche.

Pour rendre l'Ouvrage plus net à l'œil, & rendre l'ordre des Générations plus facile à saisir & à discerner, M. d'Hozier a distingué dans l'impression chaque Généalogie en autant de dégrez, ou de paragraphes, qu'il y a de Générations.

Une autre attention qui rend l'Ouvrage encore plus intéressant, c'est le soin que prend le Juge d'Armes de montrer, quand l'occasion s'en présente, l'origine commune des branches différentes d'une même Maison, que l'antiquité de la séparation, la diversité des noms, l'éloignement des lieux, ou d'autres accidens de cette espéce, avoient empêché de se reconnoître. Il en donne un exemple dans l'Article des Seigneurs de Bretteville en Normandie, dont il montre clairement l'origine commune avec les Seigneurs de Briqueville de la Luzerne, par un Guillaume de Briqueville, qui paroît deux fois en 1381, dans des Actes publics avec

le titre de Chevalier, & de Monſeigneur, & auquel ces deux Maiſons remontent chacune de ſon côté, par différens dégrez.

En finiſſant la Préface, M. d'Hozier prévient une objection qui ſe préſente naturellement ſur l'étendue qu'il donne à ſes Regiſtres, ſur la juſte attention qu'il a d'y remanier de nouveau les mêmes Articles à meſure qu'on lui fournit de nouvelles preuves, & de nouveaux Titres propres à donner un nouveau relief à des Familles, qui ont un juſte droit d'y prétendre ; attention qu'il s'eſt engagé à avoir pour les Familles dont il auroit omis, ou ignoré les honneurs, prérogatives, &c. & dont il donne le modéle dans ce que contient ſon nouveau Regiſtre, ſous les noms d'*Andigné*, d'*Anſtrude*, d'*Oſmont*, *le Sénéchal-de-Carcado, ou Keſcado, & de Solages.* Il en réſulte que l'Ouvrage du Juge d'Armes a tout l'air d'en devenir ſi immenſe, que l'exécution n'en feroit plus poſſible.

A cela il répond, que toutes les

Familles n'ont pas même illuſtration, même ancienneté, mêmes ſervices, qu'elles n'ont pas toutes le malheur d'être l'objet de quelque prévention injuſte, ni par conſéquent beſoin d'un détail qui établiſſe leur état aux yeux les plus incrédules. Enfin il ne croit pas que le Public puiſſe ſe plaindre d'être trop chargé de Volumes, quand on ne lui préſentera que la vérité fidélement énoncée.

A la ſuite de la Préface, dont nous venons de donner le précis, on trouve un Avertiſſement fort court, où l'Auteur nous apprend, que d'un côté le grand nombre d'Articles contenus dans ce ſecond Regiſtre, & de l'autre la néceſſité d'approfondir la matiére, & d'étendre ſes recherches ſur les qualités de Chevalier ou d'Ecuyer, données aux Nobles, l'obligeoit à remettre à une autre occaſion la publication de la Diſſertation qu'il avoit promiſe ſur ce ſujet.

Il annonce enſuite que le troiſiéme Regiſtre paroîtra à la fin de

cètte année, afin de pouvoir donner le quatriéme dans le cours de l'année prochaine.

Ces divers Eclairciſſemens ſont ſuivis d'une Table des Articles du ſecond Regiſtre, ou des Familles dont les Généalogies y ſont contenues. Elles ſont au nombre d'environ cent vingt dans les deux Volumes. Le ſecond Tome eſt terminé par deux Tables, l'une des divers Noms de Famille inſérez dans ce Regiſtre, à l'occaſion de leurs alliances, affinités, ou rapports avec les Familles dont on y donne la Généalogie. On y trouve les Noms d'environ trois mille perſonnes Nobles, vivantes. L'autre Table contient les noms des Terres joints aux Noms des Familles.

La nature d'un pareil Ouvrage, & les bornes preſcrites au nôtre, ne nous permettent point de donner le précis de chacun des Articles qu'il renferme. Ce ſeroit métamorphoſer nos Mémoires en Regiſtres, parce que le ſujet ſe refuſe à de ſimples extraits. Les ménage-

mens que nous devons à tous ceux dont les noms paroiſſent dans cet Ouvrage, nous interdiſent même juſques à la liberté du choix qu'on peut faire dans d'autres matiéres, de quelques Articles particuliers, pour mettre le Public à portée de juger par-là du tout. Les noms les plus diſtingués exigeroient en pareil cas, la préférence par leur éclat, leur antiquité, & les rôles importans qu'ont joué ceux qui les ont portés ; & les noms moins connus, & d'une Nobleſſe plus récente, ſembleroient exiger par leur obſcurité même, & le beſoin qu'ils en auroient, le ſoin d'être placés dans un plus grand jour.

Tout ce que nous pouvons dire de ce ſecond Regiſtre, c'eſt que le Juge d'Armes y remplit avec plus de ſuccès encore que dans le premier ; un projet d'une exécution auſſi difficile & auſſi délicate, qu'elle eſt avantageuſe à la Nobleſſe, dont l'Etat & les Honneurs y ſont mis dans le jour le plus favorable, & le plus ſatisfaiſant pour tout le Public, in-

téressé à connoître ceux dont la naissance mérite, & son attention, & ses égards.

Comme le tems, & les nouvelles observations qu'il améne, ajoûtent toujours quelque chose à la perfection des Ouvrages de longue haleine, on nous a avertis qu'on ménageroit aux Registres suivans, des commodités qui ont manqué aux précédens. On trouvera à la tête de chaque Article, une petite Table Généalogique de la Famille qui en fait le sujet. Dans le corps de l'Article, il y aura une ligne à part pour chaque descendant d'une même Génération. Ces secours mettront les curieux à portée de saisir sans peine au premier coup d'œil, la suite des Générations, la proximité des dégrés, la descendance, ou les filiations des différens sujets d'une même Famille.

Nous ne doutons point qu'à ce soin on n'en ajoûte un autre, peut-être encore plus essentiel, c'est celui d'omettre dans les Articles qui

en feroient fufceptibles, bien des détails dont la fuppreffion auroit donné un nouveau prix au Regiftre dont nous rendons compte. Le Juge d'Armes, dans l'expofé qu'il fait de fa méthode, annonce, qu'il gliffera légerement fur ce qu'il y auroit à dire de perfonnel dans les Articles de certaines Familles d'une illuftration plus connue, & détaillée dans d'autres monumens à portée du Public. En fuivant ce plan fi judicieux, on auroit évité d'inférer dans l'Article de Languet 72 pages in-folio, ou environ, c'eft-à-dire, la valeur de plus de 400 pages, en un mot, un Volume entier in-12. fur le feul Hubert Languet, perfonnage illuftre & diftingué, par fon mérite, fa capacité, & les rôles qu'il a joués; mais perfonnage dont tant de Titres joints à fes Ouvrages & à fa vie, qui font entre les mains de tout le monde, fembloient autorifer tout Généalogifte à fe borner à donner un fidéle portrait, & fe difpenfer de faire de l'Hiftoire de fa vie une nou-

velle édition, dans un Recueil uniquement destiné à faire connoître son origine & sa postérité. On peut en dire autant de Raimond Becarie de Pavie de Fourquevaux, dont la vie imprimée en 1643, se trouve insérée presque en entier dans l'Article consacré à faire connoître la Maison de Fourquevaux. Les Mémoires imprimés du Comte de Chavagnac, Général de la Cavalerie de l'Empereur, & ce que nous apprénnent de lui les Histoires publiques des événemens où il a eu part, permettoient aussi au Juge d'Armes d'abreger les détails où il est entré sur le compte de ce Seigneur. N'auroit-il point pû de même se contenter d'indiquer les Lettres écrites par les Rois, les Princes, les Généraux d'Armée, les Gouverneurs de Province, &c. à un grand nombre de Gentilshommes, dont il est fait mention dans le second Registre, d'en rapporter seulement les termes essentiels & propres à faire connoître leurs services & leur mérite? N'auroit-il pas

été mieux de ſuivre la même méthode par rapport aux Lettres de Nobleſſe, aux Lettres Patentes d'érection de Terres en Baronies, en Marquiſats, &c. & d'en retrancher ces énormes redites, ces formules, qui ſont de pur ſtile, & étrangéres au ſujet, que de les rapporter tout au long ? L'attention à ſupprimer cette multitude de ſuperfluités, paroît néceſſaire au ſuccès d'une entrepriſe, dont l'inévitable étendue, en la réduiſant même à la préciſion la plus exacte, & à la ſeule ſuite des Générations, n'auroit déja que trop de quoi effrayer un Public, facile à ſe prévenir contre les gros Ouvrages, & de longue haleine, quelque ſolides & quelque utiles qu'il ſoient d'ailleurs.

Un travail auſſi immenſe que celui auquel M. d'Hozier a bien voulu ſe condamner pour la gloire de la Nobleſſe Françoiſe, l'a forcé à ſe ménager le ſecours de quelque homme de Lettres, aſſez pénétrant pour ſaiſir ſes vues, & aſ-

ſez laborieux pour les ſeconder. Des raiſons dont le détail n'eſt point du reſſort du Public, l'ont privé de celui ſur qui il avoit en premiére inſtance jetté les yeux, pour lui confier un ſoin ſi important. Il a été remplacé par un Succeſſeur, dont les lumiéres, l'application, & le goût doivent faire eſpérer au Public que ce changement n'en opérera dans l'Ouvrage, que ce qu'il en faut pour lui donner un nouveau luſtre.

ARTICLE LXXV.

LETTRE AU SUJET DU PROBLÉME proposé dans ces Mémoires, au mois de May 1742. *Article XXXI.*

IL m'a ſemblé, Monſieur, que certaines queſtions propoſées par un Voyageur Nantois, Anonime, ſous le titre de *Problême Phyſique*, dans l'Article XXXI. au mois de May, ne ſont pas difficiles à réſoudre. Je prens donc la liberté de vous écrire en peu de mots ce que

j'en penſe. Vous ferez tel uſage qu'il vous plaira de cette Lettre. Si vous la jugez digne de l'impreſſion, vous pourrez y changer & y ajoûter ce que vous jugerez à propos. L'envie que j'ai de vous l'envoyer en diligence, & l'incertitude où je ſuis ſi elle deviendra publique, ne me permettent pas de la travailler avec autant de ſoin, que ſi j'étois ſûr qu'elle dût paroître.

Je commence par la derniére queſtion. La Bouteille platte n'ayant pas une figure propre à faire une réſiſtance égale de tous côtés, ce que l'Anonyme lui-même a bien compris, a dû, quoique pleine d'air, être caſſée, lorſqu'elle eſt parvenue à une certaine profondeur dans la Mer; parce que la preſſion qu'elle ſouffroit par dehors étoit plus grande que la preſſion contraire, exercée par l'air qu'elle renfermoit. Car celle-là, (& c'eſt le point déciſif,) celle-là étoit composée d'un poids proportionnel à celui de la colomne d'eau qui étoit au-deſſus de la Bouteille plongée, & d'un autre

poids proportionnel à celui d'une colomne de l'Athmoſphere peſant ſur la ſurface de la Mer. Mais la ſeconde n'étoit produite que par le reſſort de l'air contenu dans la Bouteille. Et ce reſſort, qui n'avoit été bandé que par le ſeul poids de l'Athmoſphere, ne pouvoit réagir que comme auroit fait ce poids. Ainſi la preſſion extérieure ſoufferte par la Bouteille, excédoit la preſſion oppoſée, de toute la quantité du poids de l'eau ſupérieure à la Bouteille. Et les parois de cette Bouteille étoient violentés de la même maniére que ſi cette Bouteille, étant vuide d'air, eut été plongée à la même profondeur dans de l'eau, non expoſée à la preſſion de l'Athmoſphere; ou qu'elle eut été miſe dans un air condenſé juſqu'à un certain point.

Le Voyageur s'eſt trompé, en jugeant que cette derniére épreuve différe eſſentiellement de celle qu'il a faite. Il s'imagine que l'air contenu dans la Bouteille eſt ſuffiſant pour en ſoutenir les parois par le

dedans, contre la pression de l'eau, à quelque profondeur qu'on la suppose, *pourvû que la pression soit toujours égale.*

Mais il y a dans cette condition supposée, une équivoque. Il est vrai que les pressions exercées par l'eau, sur différentes parties de la Bouteille, sont à peu près égales : mais c'est ce qui contribue à casser la Bouteille, parce qu'elle n'est pas capable de faire une résistance égale de toutes parts à cette pression extérieure, qui est certainement plus grande que la réaction faite par l'air du dedans.

Si une foible aspiration, faite à dessein, ou bien par mégarde par un buveur mal-adroit, qui embouche tout le goulot d'une Bouteille platte, met assez d'inégalité entre les compressions exercées par l'air extérieur, & par l'air intérieur sur les parois de cette Bouteille, pour qu'elle en soit brisée, on peut juger qu'il n'étoit pas nécessaire que le Voyageur de Nantes fit descendre la Bouteille platte pleine d'air,

jusqu'à quarante brasses, pour la faire casser. S'il veut réitérer cette expérience, il peut, sans aller en haute Mer, & sans sortir de sa Ville, casser autant de Bouteilles plattes qu'il voudra, en les plongeant dans l'eau de la Loire, ou d'un puits. Une brasse de profondeur, & moins encore pourra suffire à cette épreuve, si les Bouteilles sont fort minces, comme le sont les petites phioles des Droguistes. Le Voyageur pourra même tenter cette expérience dans l'eau, dont il aura fait remplir une futaille un peu haute, & examiner si la Bouteille casse, ou non, de dehors en dedans.

Mais, quand il ne pourroit suivre la Bouteille de la vue, il peut connoître à quelle profondeur la fracture se fera. Il faut pour cela qu'il joigne à la Bouteille une masse de plomb plus pesante que le volume d'eau que la Bouteille contiendroit, d'un cinquiéme, ou d'un sixiéme seulement; ensorte que cet assemblage étant plongé dans l'eau,

y ait un petit poids relatif : car au moment où la Bouteille en ſe caſſant, laiſſera échapper l'air qu'elle contenoit, & qui ſoutenoit la plus grande partie de la maſſe de plomb, on commencera à ſentir le poids de cette maſſe, par l'entremiſe de la ligne à laquelle elle ſera attachée.

La premiére queſtion ne m'arrêtera pas beaucoup après ce que je viens de dire. Le bouchon de la bouteille ronde & forte, qui a été plongée dans la Mer, à une profondeur de quarante braſſes, a été chaſſé dans la Bouteille, parce que l'air qu'elle contenoit, contrebalançoit ſeulement la preſſion exercée médiatement par l'Athmoſphere, ſur le dehors de la Bouteille & du bouchon. Ainſi le bouchon demeuroit pouſſé ſans oppoſition directement par le poids énorme de toute une colomne d'eau de quarante braſſes. Ce poids, en mettant environ trente-un pieds pour la hauteur de l'eau ſalée, qui feroit équilibre dans un tuyau de Pompe avec la preſſion de l'Athmoſphere,

revient à peu près, si la brasse marine est de cinq pieds, à un total six fois & demie plus grand que le poids d'une colomne de l'Athmosphere. L'Anonyme paroît supposer que l'air est capable de faire une résistance indéfinie. Mais il faut pour cela qu'il soit condensé à proportion. Tant qu'il ne change pas sensiblement de volume, il ne fait qu'une résistance déterminée. Les Physiciens n'ignorent pas que l'air renfermé obéit à la moindre augmentation de pression, & se condense à proportion de la pression, lorsqu'il ne peut s'échapper. Qu'on plonge dans l'eau quelque vaisseau ouvert & renversé : l'eau y entre, & resserre d'autant l'air, à mesure qu'on enfonce ce vaisseau. C'est pourquoi certaine cloche inventée pour aller dans la Mer, soit afin d'en visiter le fonds à loisir & à l'aise, soit afin d'y chercher les choses submergées, ne peut pas servir pour telle profondeur que l'on voudroit. Qu'un Plongeur descende plus ou moins avant dans l'eau, il

y éprouve ſur ſa poitrine une preſſion plus ou moins grande & incommode, parce que l'air contenu dans cette capacité, ne peut ſeul en ſoutenir l'édifice. Si le Plongeur pouvoit en entrant dans l'eau appliquer exactement à ſa bouche l'orifice d'une veſſie remplie d'air, à meſure qu'il deſcendroit, cet air ſe condenſeroit, & paſſeroit dans ſes poûmons ; ce qui diminueroit peut-être beaucoup le mal qu'il ſouffre ordinairement.

Comment eſt-il arrivé dans une autre expérience, que la même Bouteille ayant été bouchée avec un liége plus gros que dans la précédente, & ayant été deſcendue à la profondeur de quarante braſſes, a été remplie d'eau, ſans que ſon bouchon parût avoir été déplacé ? C'eſt ainſi que la ſeconde queſtion auroit dû être propoſée. Le Voyageur s'eſt ôté à lui-même le moyen de la bien réſoudre, en ſuppoſant expreſſément que la Bouteille étoit reſtée exactement fermée pendant tout le tems de l'expérience ; & il

eſt réduit à conjecturer que l'eau a pénétré dans la Bouteille au travers des pores du liége.

Pour moi je ne nie pas abſolument que l'eau ne puiſſe paſſer au travers du liége. Je ſçai qu'elle ſuinte au travers des Vaiſſeaux de terre cuite, d'une certaine eſpéce, dont le grain paroît cependant très-fin. Je ſçai que l'eau violemment comprimée dans des vaiſſeaux de divers métaux, ſe fait des iſſues imperceptibles au travers de leurs parois. Je ſçai encore que le liége eſt ſujet à ſe reſſerrer en ſe deſſéchant, & à ſe renfler en s'humectant : (C'eſt pour cela qu'on obſerve de ne pas tenir debout les flacons pleins de vin, dans la crainte qu'il ne s'évente à la longue, nonobſtant les bouchons.) Ainſi il n'eſt pas impoſſible que le liége tranſmette de l'eau par ſes pores. Mais, ſi cela arrive, ce doit être l'effet lent, & peu conſidérable d'une preſſion médiocre long-tems continuée, & non l'effet d'une preſſion violente de peu de durée. Je ne croi donc pas

que dans l'expérience en queſtion l'eau ſe ſoit introduite dans la Bouteille par les pores du liége. Voici la vraie cauſe du fait, elle eſt très-ſimple.

On ſçait que le liége eſt très compreſſible ; c'eſt-à-dire, qu'étant chargé par un poids notable, ou fortement preſſé de quelque maniére que ce ſoit, il ſe réduit à un volume moindre que celui qu'il avoit avant d'être preſſé. C'eſt cette faculté du liége qui le rend propre à faire des bouchons. On peut donc juger qu'un morceau de liége étant plongé à une grande profondeur, & y ſouffrant une preſſion proportionnée à cette hauteur, eſt comprimé par tous ceux de ſes côtés que l'eau touche, & diminue par conſéquent de volume ſelon telle, ou telle dimenſion.

Or le Voyageur en faiſant le détail de la préparation de ſon expérience, a obſervé que le liége dont il avoit bouché ſa Bouteille, excédoit de quelque choſe le bord du goulot : *On laiſſa déborder*, dit-il, *ce*

qui ne pouvoit plus entrer. Ainſi la Bouteille ayant été plongée dans l'eau, non ſeulement le bouchon y ſouffrit ſur ſa tête une grande preſſion, qui tendoit à le chaſſer dans la Bouteille ; mais il ſouffrit encore ſur tout le contour de ſa tranche qui débordoit le goulot, une autre preſſion également grande, qui réduiſoit en tout ſens cette premiére tranche du bouchon à un diamêtre moindre qu'elle ne l'avoit avant d'avoir été miſe dans l'eau. J'ajoute, en me fondant ſur l'événement, que le diamêtre auquel cette tranche a été réduite, a dû par quelque endroit être moindre que celui de l'extrêmité du goulot. Or une telle réduction eut un certain effet qui deviendra ſenſible par l'expérience que voici.

Si on comprime fortement le bout d'un bon liége avec des tenailles non tranchantes, ou avec un étau, on verra que ce n'eſt pas ſeulement la partie du liége ſaiſie par l'inſtrument qui ſera condenſée, mais que la partie adjacente le ſera

aussi, jusqu'à une certaine étendue. Il est donc arrivé, lorsque la tranche extérieure du bouchon fut resserrée latéralement, que cette condensation s'étendit dans la tranche voisine, environnée par la naissance du goulot; & que cette tranche, qui auparavant remplissoit exactement cet orifice, cessa de le toucher par un, ou plusieurs endroits, & s'en écarta un peu; ensorte que l'eau trouva une, ou plusieurs ouvertures naissantes, par où elle commença à s'insinuer entre le bouchon & la surface du goulot. Quelques minces que fussent les lames d'eau qui se glisserent ainsi, & à quelque peu de profondeur qu'elles fussent parvenues d'abord, elles agissoient latéralement, & comprimoient les parties du bouchon qu'elles touchoient, plus violemment que ces parties ne l'avoient été avant que l'eau pût les toucher. La condensation de ces parties étant donc ainsi augmentée, se communiquoit à des parties un peu plus enfoncées, &

les écartoit du goulot ; ce qui permettoit à l'eau de pénétrer plus avant ; & ainsi de suite. On peut encore concevoir, si l'on veut, que la lame d'eau qui avoit commencé à se glisser entre le bouchon & le goulot, ayant la figure d'un instrument très-aigu, agissoit par sa pointe même, à l'effet de s'ouvrir de moment en moment un espace plus long. Ainsi l'eau gagnant chemin peu à peu, à mesure que le liége cédoit à sa pression, & lui présentoit une nouvelle surface, se fit une ou plusieurs voyes pour entrer dans la Bouteille. Or chargée qu'elle étoit par une colomne de quarente brasses, elle dût couler dans sa capacité avec une très-grande rapidité, aussi-tôt qu'elle se fut fait entrée. Et, quoique le passage fut très-étroit, elle dût remplir en peu de tems la Bouteille, à quelque chose près ; l'air contenu se condensant cependant, & cédant l'espace à l'eau, à mesure qu'elle entroit.

Il est à propos avant d'achever cette explication, que je léve une

difficulté qu'on pourroit ſe faire. J'ai dit que la tête du bouchon étoit violemment preſſée par une force qui tendoit à l'introduire dans la Bouteille, & j'ai ajouté que ce bouchon a été réduit latéralement à un moindre volume : pourquoi donc n'a-t-il pas été chaſſé dans la Bouteille ? Je réponds premiérement qu'il a pû en effet avancer quelque peu dans le goulot. L'Anonyme ne nous dit pas que le corps ſoit reſté préciſément dans la même place : il rapporte ſeulement, qu'*il étoit à peu près dans le même état où on l'avoit mis.* Secondement une du moins de ces deux choſes a dû ſe rencontrer dans l'expérience en queſtion. Ou la figure primitive du bouchon n'étoit pas exactement proportionnelle à celle du goulot, l'un pouvant être bien arrondi dans ſa circonférence, & l'autre ne l'être pas : ou bien le bouchon n'étoit pas parfaitement homogene de tous côtés, & n'avoit pas par tout une égale diſpoſition à ſe condenſer. Quoiqu'il en ſoit, après que le bouchon fut introduit

dans le goulot, & enfoncé autant qu'il le pût être, il n'y étoit pas également ſerré dans ſon contour, & il avoit un, ou pluſieurs endroits plus compreſſibles que les autres. Ainſi l'eau qui l'environna, & qui ne pouvoit que le preſſer également de toutes parts, trouva ſeulement quelques parties ſur leſquelles ſon action pouvoit avoir de l'effet, quant à la condenſation; & c'eſt le long de ces parties que l'eau ſe fit une voye, pendant que les autres parties demeurant appuyées ſur le goulot, ſoutenoient le bouchon contre l'effort exercé par l'eau ſur ſa tête.

On peut reconnoître maintenant que de légéres circonſtances influent beaucoup dans le ſuccès des expériences de l'eſpéce de celle-ci. Si on choiſit une Bouteille dont le goulot ſoit plus large à l'entrée, qu'au deſſous, enſorte qu'un bouchon n'y puiſſe avancer, ſans être conſidérablement reſſerré; &, ſi après l'avoir chaſſé autant qu'on l'aura pû, on râſe à fleur du goulot le liége

qui pourroit encore le déborder, & qu'on rempliſſe de cire les petits eſpaces qui pourroient ſe trouver entre le bouchon & le goulot, j'oſe aſſûrer qu'on pourra deſcendre cette Bouteille dans la Mer, à une profondeur de plus de quarente braſſes, ſans qu'elle s'empliſſe d'eau. Si on vouloit tenter cette expérience, il ſeroit à propos de fortifier le goulot, en le garniſſant d'un anneau de métail, depeur que le bouchon ne le faſſe fendre.

Revenons à notre expérience. Tant que la Bouteille eſt demeurée dans la Mer, à la profondeur, ou au deſſous de la profondeur quelconque, à laquelle elle a commencé à recevoir de l'eau, le paſſage a été libre entre le bouchon & le goulot. Mais, comme le liége a quelque reſſort, ce paſſage a été fermé pendant qu'on retiroit la Bouteille, lorſque le liége a ceſſé d'être beaucoup preſſé par le fluide environnant. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on ait retrouvé la Bouteille exactement bouchée, ſans qu'il s'en ſuive qu'elle l'a toujours été.

Octobre 1742.

Le paſſage étant ouvert, l'eau eſt entrée dans la Bouteille, juſqu'à ce que l'air qui y étoit renfermé, ait acquis une condenſation proportionnée à la ſomme du poids d'une colomne de l'Athmoſphere, & du poids d'une colomne d'eau de quarante braſſes. Or, s'il y a eu plus d'une voye ouverte entre le bouchon & le goulot, ou, s'il n'y en ayant qu'une, elle avoit quelque longueur, une partie de l'air de la Bouteille a pu en ſortir d'un côté, pendant qu'il entroit de l'eau par une autre. Mais, ſi la voye d'eau avoit peu d'étendue, tout l'air eſt demeuré dans la Bouteille, tant qu'elle eſt reſtée à la profondeur où elle a été emplie d'eau.

Comment, dira-t-on peut-être, de l'air ſi fort comprimé dans la Bouteille, ne l'a-t-il point caſſée pendant qu'on la retiroit, ou auſſitôt qu'elle fut retirée, n'y ayant plus alors de preſſion conſidérable ſur le dehors de ce vaiſſeau, qui réſiſtât au reſſort de l'air ? Je répons d'abord qu'une partie de cet air a

dû ſortir peu à peu de la Bouteille, pendant qu'on la retiroit; en ſortir, dis-je, par la même voye que l'eau y étoit entrée. Or, ſi cela eſt arrivé, l'air qui eſt reſté dans la Bouteille, en avoit d'autant moins de reſſort. Mais, quoiqu'il en ſoit, de cette conjecture, il y a une autre choſe à obſerver, qui eſt bien certaine, quoique très-difficile à expliquer; c'eſt que quand l'air contigu à une liqueur eſt plus comprimé que ne l'étoit d'autre air auquel la liqueur étoit expoſée auparavant, immédiatement ou non, une partie de cet air plus condenſé s'inſinue peu à peu dans la liqueur, & s'y diſſout, pour ainſi dire, y perdant ſa forme, & preſque tout ſon volume. Et, ce qu'il y a d'admirable, l'air ainſi diſſout, & bien plus condenſé quelquefois de cette façon, que quand il eſt dans ſa forme ſenſible, eſt privé alors de tout, ou de preſque tout ſon reſſort, ſuivant les circonſtances. Mais auſſi quand une liqueur a été déchargée d'une partie de la preſſion qu'elle ſouffroit, ſoit

ſoit qu'il ſe faſſe alors dans les parties propres de la liqueur certains mouvemens qui permettent aux particules diſperſées de l'air de ſe rapprocher, & de ſe raſſembler ; ſoit que cet air reſtant parfaitement diſſous, ait encore quelque dégré de reſſort ; il ſe forme alors dans la liqueur des bulles plus ou moins nombreuſes, & ces bulles ne tardent pas à s'échapper hors de la liqueur.

Ce principe s'applique aiſément à l'expérience en queſtion. Pendant le ſéjour de la Bouteille dans la Mer, à la profondeur de quarente braſſes, une partie de l'air qu'elle contenoit, s'eſt diſſout dans l'eau qui y étoit entrée ; une autre partie du même air s'eſt encore diſſout pendant qu'on retiroit la Bouteille. Ainſi l'air qui étoit reſté dans ſa forme, & qui occupoit dans le goulot un eſpace d'environ quatre doigts, après que la Bouteille fut retirée, s'étoit dilaté, en prenant la place de l'air diſſous ; & ſon reſſort n'étant plus bandé au même dégré qu'il l'avoit été auſſi-tôt que

la Bouteille fut remplie d'eau, n'étoit pas capable de faire caſſer ce vaiſſeau, mais ſeulement d'en faire ſauter le bouchon, après qu'il fut délié. Je conjecture que ſi le Voyageur eut retiré ſa Bouteille de l'eau plutôt qu'il ne fit, il auroit pû la trouver caſſée par la violence de l'air, qui n'auroit pas eu aſſez de tems pour ſe diſſoudre.

Comme j'ai conjecturé d'ailleurs qu'une partie de l'air avoit pû ſortir de la Bouteille, j'ajoute qu'on pourroit aiſément vérifier cet Article, en réïtérant l'expérience. Il faudroit pour cela appliquer à la Bouteille, avant de la plonger, une veſſie pleine d'eau deſtinée à remplir la Bouteille; & après avoir retiré le tout, on verroit s'il auroit paſſé de l'air dans la veſſie.

Ce que j'ai dit ſuffit pour expliquer la troiſiéme queſtion ſur la fumée qui ſortit de la Bouteille, & ſur la mouſſe que fit l'eau qu'on en verſa dans un verre. Cette eau ayant été ſubitement déchargée de la grande preſſion qu'elle ſouffroit, une

multitude de petites bulles eurent la liberté de s'y former, ainsi qu'il arrive dans les boissons, qui pendant qu'elles étoient en Bouteilles ont exalté une partie de l'air dont elles étoient intimement penétrées lors de leur formation, & qui se sont comprimées elles-mêmes sous cet air exhalé le premier. Ce qui leur fait retenir au dedans d'elles un autre air tout prêt à s'échapper dès que la liqueur est déchargée de cette pression accidentelle. Je pense, dis-je, que mon explication est suffisante; car un effet particulier est censé expliqué, lorsqu'on le raméne à une cause générale. Je ne crois pas qu'on exige une explication approfondie de la dissolution de l'air dans les liqueurs, & de sa restitution à sa forme sensible. Les grands Philosophes eux mêmes seroient fort embarrassés, s'il leur falloit trouver cette explication; & peut-être ne s'accorderoient-ils pas entre-eux dans les conjectures qu'ils pourroient hazarder sur ce sujet.

Quant à la salure de l'eau de la

Bouteille, il ne peut pas rester de difficulté sur ce point. Je dirai seulement que l'on ne peut pas conclure de l'expérience du Voyageur, que la filtration de l'eau Marine au travers du liége ne soit pas propre à l'adoucir. Si on vouloit vérifier la chose, il seroit aisé de le faire, & je pourrai en proposer un moyen : mais cette Lettre est assez longue. Je suis, &c.

LOTEC.

A Troyes, le 10 Juin 1742.

ARTICLE LXXVI.

INSTRUCTION PASTORALE sur le Pater*, faite en cours de visites dans les Landes Bazadoises, par Messire Edme Mongin, Evêque & Seigneur de Bazas. A Bourdeaux, chez Jean-Baptiste la Cornée, Imprimeur de Monseigneur l'Evêque & Clergé de Bazas, 1742. in-4o. pag. 46.*

LE Discours dont nous allons rendre compte, est écrit dans un goût qui ne nous permet d'employer que ses propres expressions pour en donner une juste idée. Toute autre méthode n'aboutiroit qu'à en voiler les beautés & à en bannir l'onction. Nous en copierons donc article par article les traits les plus propres à développer le sens qu'y donne l'ingénieux Prélat. Après le texte, *sic ergo Orabitis.* * *Pater noster qui es in Cœlis*, M. l'Evêque de Bazas, dans un Exorde fort

* Matt. C. 6. ℣. 9.

court, explique la nature & l'excellence du *Pater* : « Cette divine prie-
» re renferme tous nos devoirs.
» Elle expose tous nos besoins, &
» fixe tous nos desirs. Elle est si
» si courte, que les plus petits en-
» fans l'apprennent. Elle est si sim-
» ple, que les moins intelligens l'en-
» tendent. Elle est si sublime, que
» les Peres de l'Eglise les plus éclai-
» rés, & les Sçavans les plus ap-
» pliqués l'admirent. Elle est si sa-
» ge, que jamais la raison n'y a rien
» trouvé à disputer à la Foi . . . .

» Je vais vous faire voir que l'O-
» raison Dominicale toute seule,
» renferme nos maux & nos remé-
» des, nos malheurs & nos ressour-
» ces; tout le fonds de la Religion,
» toutes les grandeurs & les misé-
» ricordes de Dieu, la Loi & les
» Prophêtes. Je vous ferai sentir que
» la Foi en est le fondement, que
» l'Espérance en est l'attrait, & que
» la Charité en est l'accompliſſe-
» ment & la fin.

Pater noster. Sur ce premier mot,
» il dit . . . . « Peres & meres,

» ne regardez plus la Terre que vous
» cultivez, que comme le lieu de
» votre exil; votre patrie est dans
» le Ciel. C'est-là votre héritage, &
» celui de vos enfans. Mais sçavez-
» vous qu'en leur donnant cette au-
» guste qualité d'enfans de Dieu,
» vous les égalez, sans y penser, à
» tous les Princes, & à tous les
» Rois du monde Chrétien, qui
» se disent comme vous, & vous
» comme eux, enfans de Dieu, &
» qui se font eux-mêmes plus d'hon-
» neur de cette glorieuse qualité,
» que des Couronnes qu'ils portent.
» Songez donc moins à enrichir vos
» enfans, qu'à les rendres dignes de
» cette grande succession, en gra-
» vant de bonne heure dans leur
» cœur la crainte & l'amour qu'ils
» doivent à un tel Pere. Quand
» vous leur faites dire, notre Pere
» qui êtes dans les Cieux, montrez
» leur le Ciel, leurs regards sui-
» vrons les vôtres. Accoutumez les
» ainsi à adorer Dieu dans le sein
» de sa gloire; & quoiqu'il soit par
» tout, dites leur que c'est-là qu'il

»les écoute, parce que c'est-là qu'il »les attend, comme dans la de- »meure éternelle du pere & des »enfans.

Sanctificetur nomen tuum. « C'est »ici, Chrétiens, la premiére deman- »de que nous faisons à Dieu, elle »ne contient que trois paroles, mais »c'est un Dieu qui les a dites, & »qui long-tems avant que de les »dire, les avoit inspirées à toute »la Nature, qui publie & annon- »ce hautement sa gloire & sa gran- »deur....... Nous vous deman- »dons seulement de vous souvenir »qu'ayant été baptisés, faits Chré- »tiens & enfans de Dieu, vous »devez glorifier son nom par vos »bonnes œuvres. Voilà le véritable »sens de la demande que nous fai- »sons à Dieu. Il est vrai, dit S. »Augustin, que quand vous de- »mandez à Dieu que son nom soit »sanctifié, il semble que vous priez »pour lui, plutôt que pour vous- »même. Mais à le bien entendre, »c'est véritablement pour vous que »vous priez, en lui demandant la

» grace que son nom, qui est tou-
» jours Saint, soit sanctifié en vous,
» par le culte que vous lui devez,
» & que vous devez lui faire rendre
» par tous ceux qui dépendent de
» vous. Du reste, la gloire, la sain-
» teté & la grandeur de Dieu étant
» infinies & immuables, elles sont
» indépendantes de nos priéres, &
» ne peuvent croître par nos ado-
» rations, ni rien perdre par nos
» infidélités. Nos pechés ne l'offen-
» sent que parce qu'ils nous per-
» dent, & nos ingratitudes ne le
» blessent que parce qu'il nous ai-
» me. Telle est sa bonté, qu'il veut
» bien mettre sa gloire à nous sau-
» ver, comme nous mettons la nô-
» tre à le glorifier en nous sancti-
» fiant nous mêmes.

Sur la seconde demande, *adveniat regnum tuum.* L'éloquent Prélat place sous le point de vue le plus frappant, tout ce qui nous trace une vie avenir, & qui peut faire désirer à un Chrétien la possession de ce Royaume, dont sa qualité d'enfant de Dieu le rend

l'héritier. « Ce désir, dit-il, mes
» chers freres, se trouve gravé
» dans le cœur de tous les Hom-
» mes, de toutes les Nations de
» tous les siécles...... Je vois dans
» le grand spectacle de la Nature,
» que Dieu a tout fait pour sa gloi-
» re, & je vois par son amour gra-
» vé sur tous ces Ouvrages, qu'il
» a tout fait pour l'usage de l'hom-
» me. Ainsi je vois ma Foi & mes
» Espérances écrites sur le front de
» toutes les Etoiles, de tous les
» Animaux qui marchent, ou qui
» rampent sur la Terre, de tous les
» Oiseaux qui volent dans les Airs,
» & de tous les Poissons qui na-
» gent dans les Mers. Dans quel
» affreux cahos la Terre entiére ne
» seroit-elle pas retombée, si tout ce-
» là n'étoit point fait pour notre
» usage..... A quoi bon tant de
» Troupeaux, tant de Volatiles:
» & de tant d'espéces, tant de Plan-
» tes succulentes, ou vulnéraires;
» si ce n'étoit pour nous nourrir &
» nous guérir? Et à quoi bon nous
» nourrir & nous guérir, si ce n'é-

»toit que pour pécher, & pour »mourir...... Nourrissez-vous du »lait de vos brebis, couvrez-vous »de leur toison, occupez vous à »tirer de vos ruches le miel & la »cire que vos Abeilles vous prépa»rent; & quoique ces frugales & »innocentes richesses sortent du »sein de la Nature, ne vous y at»tachez pas; & souvenez-vous que »la cire que vous amassez, après »avoir décoré nos Autels, éclaire»ra à la fin vos funerailles. Mais »en attendant, soupirez vers le »Ciel, & dites souvent avec Saint »Augustin, d'après David: Non, »Seigneur, je ne serai jamais ras»sasié des biens de la Terre; mais »je le serai, quand je serai en pos»session de votre gloire.

Voici comment Monseigneur de Bazac s'exprime sur la troisiéme demande, *fiat voluntas tua.* « Nous »demandons donc à Dieu que sa »volonté soit faite en la Terre »comme au Ciel. Jusques-là nous »sommes fidéles. Mais prenez y »garde, elle se fera pour nous,

»ou contre nous. Elle ſe fera pour »nous, ſi notre volonté eſt confor»me à la ſienne, & elle ſe fera »contre nous: ſi la nôtre y réſiſ»te, & qu'elle lui ſoit rébelle. Juſ»tes qui m'écoutez, réjouiſſez vous, »Dieu veut vous ſauver, & vous »le ſerez, ſi vous perſévérez dans »le bien. Pecheurs obſtinez, qui »croupiſſez dans le péché, Dieu »veut auſſi vous ſauver: Mais vous »êtes perdus, ſi vous perſiſtez dans »le mal, & que vous mouriez dans »le péché.

» Mais comment connoître la vo»lonté de Dieu, & ſçavoir ſi la »nôtre y eſt conforme? Ah! mes »chers freres, cette demande n'eſt »pas bien ſincére. La volonté de »Dieu, c'eſt l'accompliſſement de »la Loi Naturelle, & de la Loi Di»vine. La Loi naturelle eſt gravée »dans tous les cœurs, vous ne la »ſçauriez ignorer; & la Loi de »Dieu vous eſt manifeſtée dans les »Commandemens de Dieu, que »vous devez ſçavoir...... Il eſt »écrit, tu aimeras le Seigneur ton

»Dieu : L'aimez vous ? Tu l'aimeras de tout ton cœur, de toute ton ame, de toutes tes forces. L'aimez vous ainsi? Tu l'adoreras, & tu n'auras point d'autre Dieu que lui : L'adorez vous, & n'adorez vous que lui ? Votre argent, votre bien, & les autres objets de vos passions : Ne sont-ce pas pour vous d'autres Dieux, que vous adorez, & à qui vous sacrifiez tout ? ...... Cependant, vous avez le front de demander à Dieu que sa volonté soit faite, dans le tems même que vous en êtes les infracteurs à ses yeux, en sa présence, & dans la posture d'un suppliant. La volonté de Dieu est de punir le crime, & la vôtre est de le commettre. Vous le priez donc de vous en punir, vos priéres ne sont donc que des malédictions, & des anathemes, que vous attirez sur vos têtes. Contrits, & humiliez d'avoir suivi votre volonté propre, demandez lui la force de faire la sienne, & jamais la vôtre.

Octobre 1742.

Le developpement de la quatriéme demande; *Panem nostrum quotidianum, da nobis hodie*, est un tissu de traits également chrétiens & touchans. Après avoir observé que J. C. dans l'ordre qu'il a prescrit à nos priéres, ne les tourne vers les soins temporels, qu'après avoir élevé nos cœurs & nos esprits vers le Ciel, & les objets d'un ordre supérieur, & que pour obvier à notre cupidité, à l'envie d'amasser, de thésauriser, il ne nous laisse envisager que le pain quotidien, les besoins de chaque jour, Monseigneur de Bazas saisit l'occasion de consoler les gens de la campagne, pour qui il parle, sur les miséres attachées à leur condition.

»Vous ne le devez, il est vrai »la plûpart, dit-il, ce pain de cha»que jour, qu'au travail de vos »mains, & aux bénédictions que »Dieu y attache. Mais, n'est-il pas »juste que parmi les enfans d'A»dam, il y en ait qui travaillent »comme lui à cultiver la Terre à »la sueur de leur front; & si les

»riches paroiſſent en être exempts, »n'enviez pas leur ſort : Ils ont plus »de ſoucis, plus d'inquiétudes, & »ſont peut-être plus à plaindre que »vous.

»Mais ſçavez vous bien, mes »freres, que Dieu en vous deſti»nant à la culture de la Terre a »mis dans vos mains la clef du plus »riche tréſor qui ſoit dans toute la »Nature. C'eſt ce tréſor où l'on »puiſe toujours, & qui ne s'épuiſe »jamais. C'eſt ce tréſor qui fait la »magnificence des Rois, & la ri»cheſſe de leurs Sujets. C'eſt ce »tréſor qui équippe des Vaiſſeaux »& léve des Armées. C'eſt ce tré»ſor qui a bâti, & qui a peuplé »toutes les Villes qui ſont dans le »monde. Deſorte que par ce tra»vail, vous devenez les dépoſitai»res de la puiſſance de Dieu, & »les économes de ſa Providence. »Vous admirez ſans doute le mi»racle de la multiplication des cinq »pains, avec leſquels J. C. raſſaſia »cinq mille hommes qui l'avoient »ſuivi ſur la montagne ; & vous

» n'admirez pas le miracle perpé-
» tuel que Dieu renouvelle tous les
» jours par vos mains .... Que se-
» roit-ce donc, si vous connoissiez
» toute la vertu, & toute la fécon-
» dité de ce grain précieux, & que
» vous puissiez en développer & en
» faire sortir tous les germes qui y
» sont renfermez ? Mais Dieu qui a
» prescrit des bornes à la Mer, pour
» que la Terre n'en fut pas submer-
» gée, en a mis aussi à l'industrie
» de l'homme, pour ne point trou-
» bler l'ordre qu'il a établi pour le
» bien de la societé. Et cet ordre
» demandoit nécessairement qu'il y
» eut des riches & des pauvres. En
» effet, s'il n'y avoit que des riches,
» par qui la Terre seroit-elle culti-
» vée ? Et s'il n'y avoit que des pau-
» vres, par qui seroit-elle gouver-
» née ? Qui vous défendroit ? Qui
» veilleroit à votre sûreté ? Qui écar-
» teroit l'ennemi qui viendroit en-
» lever vos récoltes ? Et qui puni-
» roit les voleurs & les brigands qui
» viendroient vous piller & vous
» massacrer dans vos Maisons ? Au

»lieu que par le bel ordre que Dieu
»a établi par la distinction des
»rangs, des conditions, & des dif-
»férens états qui composent le
»monde; tout subsiste, tout se sou-
»tient, tout s'embellit. On est bâ-
»ti, on est vêtu, on est servi par les
»mains de l'artisan & du pauvre;
»& le pauvre est secouru, & l'ar-
»tisan payé par les mains du riche.
»Mais je veux, mes chers freres,
»vous donner encore de plus douces
»consolations. En considérant votre
»état, n'avez-vous jamais fait ré-
»fléxion, que c'étoit la voye la plus
»sûre & la plus courte pour gâgner
»le Ciel. C'est Jesus lui-même qui
»vous l'a tracée. Vous sçavez qu'il
»est né, & qu'il a vêcu plus pauvre
»que vous. Il régnoit dans le Ciel,
»il auroit cru s'avilir de régner sur
»la Terre. Un Dieu qui se fait
»homme, ne descend pas si bas,
»pour honorer des grandeurs fragi-
»les & périssables. Il venoit pour
»nous sauver, & non pas pour nous
»donner de dangereux exemples;
»il venoit pour honorer la pauvre-

»té, & pour vous donner, à vous, »mes chers freres, la grace & la »force de la ſupporter avec patien»ce; & une marque qu'il aimoit »& qu'il eſtimoit votre état, c'eſt »que les Bergers furent les pre»miers à qui les Anges annonce»rent ſa naiſſance; & les premiers »qui furent admis à l'adorer dans »la Crêche. N'enviez donc plus, »mes chers freres, la condition des »riches du ſiécle. Ils trouvent ſur »leur route mille dangers, & mille »obſtacles, que vous ne trouverez »jamais, & s'ils veulent ſe ſauver »au milieu de leurs richeſſes, il faut »qu'ils deviennent pauvres de cœur, »comme vous l'êtes par état. Il »faut qu'ils combattent ſans ceſſe »contre les richeſſes, comme vous »combattez contre la pauvreté!

A l'occaſion de la cinquiéme demande, le Prélat dit ſur le pardon des injures, ſur la douceur, & la charité chrétienne, tout ce qu'il faudroit pour en inſpirer le goût à des hommes, qui n'auroient même que des principes d'humanité.

Octobre 1742.

La néceſſité de fuir les occaſions de pécher, & de prier le Seigneur de nous ſoûtenir dans celles que nos paſſions, les adverſités, le commerce de la vie, rendent inévitables aux Chrétiens les plus précautionnés, eſt miſe dans un jour qui fournit aux Fidéles les armes les plus propres à écarter, ou à vaincre les tentations.

Dans l'explication de la ſeptiéme demande, *Délivrez nous du mal*, le Prélat peint énergiquement toute l'horreur de ce mal, que nous devons uniquement redouter, c'eſt-à-dire, le péché, & de ſes ſuites funeſtes.

Pour retracer ici tous les morceaux intéreſſans de ce diſcours, il auroit fallu l'y inférer en entier. On y reconnoît par tout l'Evêque, & l'Académicien. L'élégance y va de pair avec la force, le brillant avec le ſolide, & l'eſprit avec la piété. Heureux les peuples à qui la Providence ménage des inſtructions ſi ſalutaires, & plus heureux encore les Paſteurs qui conſacrent ainſi à

l'instruction de leurs Peuples, leurs jours, leurs soins, leurs travaux, & leurs talens.

ARTICLE LXXVII.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. Tomus XIV.

I. HIstorie di Mattheo Villani, *Cittadino Fiorentino, &c. continua quelle di Giovanni, suo fratello.* En rendant compte du treiziéme Volume de cette grande Collection, nous nous sommes fort étendus sur l'Histoire Florentine de Jean Villani, & nous avons observé qu'il l'a poussa jusqu'à l'Année 1348, qui fut celle de sa mort. Matthieu Villani, son Frere, l'a continuée jusqu'en 1363, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de sa vie; il laissa en mourant la Plume à Philippes, son Fils, qui l'a terminée à l'An 1364. M. Muratori met le premier de ces deux Continuateurs, bien au dessous de Jean Villani, son Aîné, & le second est encore

ſelon lui inférieur à ſon Pere. Ce qu'il reproche ſurtout à Matthieu Villani, c'eſt ſon ſtyle diffus & aſiatique, & moins de pureté dans le langage. Quant à ce dernier Article, le Sçavant Editeur eſt bien mieux en état d'en juger, que nous. Pour ce qui eſt du premier, il eſt vrai, que le ſtile de Matthieu Villani eſt un peu plus périodique, que celui de ſon Frere ; mais eſt-ce un défaut dans un Ecrivain, qui d'ailleurs ne ſort point des bornes de la préciſion, qu'exige une ſimple chronique ? M. Muratori ajoûte, qu'il ne doute pourtant point que ſa ſincérité, ſa prudence, & ſon diſcernement ne faſſent lire ſon Ouvrage avec plaiſir, & que ſon témoignage a paru d'un grand poids à tous ceux, qui dans la ſuite ont écrit l'Hiſtoire d'Italie, de France, & des autres Pays, dont il parle.

Les premiers qui ont rendu publique cette continuation : ſont les deux Freres, Philippes, & Jacques Juncti : ils en firent une Edi-

tion à Venise, en 1562, & se servirent utilement pour cela, d'un Manuscrit, qui leur avoit été communiqué par Louis de Castel-Vetro. M. Muratori, qui nous a donné la Vie de cet illustre Citoyen de Modene, regrette beaucoup la perte d'un Manuscrit si précieux, & qu'il a long-tems cherché inutilement. L'Edition, dont nous venons de parler, ne comprenoit que les huit premiers Livres, & une partie du neuviéme. Ayant enfin retrouvé le reste, avec l'Addition de Philippes Villani, dans un Manuscrit de la Bibliotéque de Julien Ricci, Noble Florentin, ils l'imprimerent séparément à Florence, en 1577, & en 1581 ils firent à Venise une seconde Edition de ce qu'ils avoient imprimé d'abord. L'Ouvrage étoit cependant demeuré fort imparfait, & il en a coûté beaucoup à M. Muratori pour corriger les fautes, qui s'y étoient glissées; il a été même obligé d'y laisser des lacunes, n'ayant pu, quelques diligences qu'il ait faites, trouver de quoi les remplir.

Octobre 1742.

Pour prouver que le pénible travail de confronter les Manuſcrits, & d'en tirer les variantes, n'eſt pas auſſi inutile, que bien des gens pourroient le croire, il nous rapporte ce qui lui eſt arrivé avec un autre Sçavant d'Italie. En 1698, il avoit imprimé à Milan, au ſecond Tome de ſes Anecdotes, une Diſſertation ſur la Couronne de Fer des Empereurs, & il y réfutoit, comme une opinion nouvelle, le ſentiment de ceux, qui prétendent que le Cercle de Fer de cet Couronne avoit été fait d'un des Clouds, dont notre Seigneur étoit attaché à ſa Croix. Le Docte Archevêque d'Ancyre, Juſte Fontanini, en entreprit la défenſe, & oppoſa à M. Muratori ces paroles du trente-neuviéme Chapitre du Livre IV. de l'Hiſtoire de Matthieu Villani, leſquelles regardent Charles IV. élû Empereur en 1355. *Il di della Sancta Epifania del Meſe del Gennajo del detto anno fic Coronato della Sancta Corona del Ferro.* M. Muratori ſuppoſant la citation exac-

te, répondit d'abord que le terme *Sancta* ne prouvoit rien, l'uſage ayant toujours été d'appeller Saints & Sacrés les Ornemens, qui ſervent au Couronnement des Empereurs, & la choſe en étoit demeurée là, chacun perſiſtant, ſelon toutes les apparences, dans ſon ſentiment. En effet, dans le Manuſcrit de Matthieu Villani, que poſſedoit M. l'Abbé Ricci, on lit, *la Sancta Corona del Ferro:* Mais dans un autre, qui ſe garde dans la Maiſon des Covonis, Nobles Florentins, il y a, *la ſecunda Corona*, & c'eſt ainſi, ce ſemble, dit M. Muratori, qu'il faut lire, parce que les Empereurs, depuis le Grand Othon, ont été long-tems dans l'uſage de ſe faire couronner trois fois; la premiére à Aix la Chapelle, comme Roix d'Allemagne; la ſeconde, à Milan, ou à Monza, comme Roix d'Italie; & la troiſiéme à Rome, comme Empereurs Romains. Or, la ſeconde Couronne, qu'ils recevoient, étoit celle de Fer. Il s'agit de faire voir
 qu'on

qu'on ne l'a jamais appellé que *la ſeconda Corona.*

C'eſt ainſi en effet, que l'appelle Bonincontro Morigia, contemporain de Villani, dans ſon Hiſtoire de Monza : d'autres Auteurs s'expriment de même. Dans l'Edition de Jean Villani, faite par les deux Freres Junctis, & dans un Manuſcrit du même Ouvrage, qui eſt entre les mains de M. Recanati, on lit auſſi *la ſeconda Corona.* N'eſt-il donc pas naturel de croire, dit le Sçavant Editeur, que Matthieu Villani, qui a continué la Chronique de ſon Frere, a parlé comme lui, & que ſi dans un ſeul Manuſcrit de ſon Ouvrage on trouve *la Sancta Corona*, c'eſt une faute de Copiſte ?

M. Muratori ne s'en tient pas encore là. Il nous apprend que dans un autre Manuſcrit, qui ſe garde dans la Bibliothéque du Roi de France à Paris, & qui eſt une Hiſtoire de Jean Villani en Dialecte Napolitaine, on lit ces mots au ſujet du Couronnement de l'Empe-

reur Henry VII. *E poi lo di de la Pisania, à di VI. de lo Mese de Jenaro, fù Coronato ne la Ecclesia de Sancto Ambrosio da lo Archipiscopo di Milano de la ſa Corona del Ferro.* La premiére Lettre eſt barrée, ce qui marque une abréviation. Il eſt vrai que dans le même Cahier, ce même mot ainſi abrégé, eſt mis pour *Santa*, mais à la Page 26, on a mis à la marge : *de primâ Coronâ coronatur apud Colonienſes, item ſa coronatur in Eccleſiâ Mediolanenſi, item de tertiâ Coronâ coronatur in Urbe.* Deux Manuſcrits de Jean Villani Florentin, qui ſont dans la même Bibliothéque, portent ſans abréviation, *la ſeconda Corona.* Dans la Chronique de Caraccioli Charles II. Roi de Naples, eſt appellé *Carolus ſus*, & en parlant de ſes trois Filles, l'Auteur dit, *la prima fù Madama Clemenza . . . . la ſa ſe Chiamò Madama Bayanza . . . . . lo ſo Figliolo di Roberto . . . . Federico ſo*, &c. En voilà aſſez, conclut M. Muratori, pour douter ſi Matthieu Villani, en parlant de la Couron-

ne de Fer, l'a appellé *la Santa Corona*, & d'un Antécédent douteux, & qui ne prouveroit pas même, quand il feroit certain, ce que prétend l'Archevêque d'Ancyre, il paroît qu'on n'en peut pas inférer, que l'un des Clouds de la Passion de Notre Seigneur est entré dans la Fabrique de la Couronne de Fer de Milan.

Pour venir à l'Histoire de Villani, il la commence par la Description de la mortalité, qui désoloit alors l'Europe, & qui lui avoit enlevé son Frere. Il prétend que depuis le Déluge, il n'en étoit point arrivé de si terrible. Il dit qu'en 1346, qu'elle commença, les trois Planétes supérieures se trouverent en conjonction dans la constellation du Verseau; que Saturne y dominant, les Astrologues jugerent, que le Monde étoit menacé de quelque nouveauté funeste: mais il prouve la vanité de cette observation, parce que la même position des Planétes étoit déja arrivée, & n'avoit eu aucune suite fâcheuse:

d'où il conclut qu'il vaut mieux attribuer le terrible fléau, dont l'Univers fut alors affligé, à la volonté suprême de Dieu, qu'à l'influence des Planetes.

Il nous apprend ensuite que cette Maladie commença dans le Catay, & dans la partie Orientale des Indes ; qu'en moins d'une année elle se répandit dans toute l'Asie, puis dans l'Egypte, & dans la Grece : que des Négocians Italiens la porterent de là en Italie & en Sicile ; qu'elle passa bientôt en Afrique, en Sardaigne, & en Corse, puis dans toute l'Europe : qu'à Milan, & du côté, où les Alpes séparent l'Italie de l'Allemagne, elle fit moins de ravages qu'ailleurs, & qu'en général les Pays Septentrionaux en souffrirent moins, que les Méridionaux, qu'elle y pénétra même plus tard ; qu'elle ne gâgna les Isles Britanniques, qu'en 1349. Et l'Année suivante seulement, le Nord, l'Allemagne, la Frise, la Hongrie, la Suede, & le Dannemark : qu'elle duroit ordinairement

cinq mois dans chaque Pays, & se gâgnoit par la vûe & le toucher; d'où il arrivoit, que la plûpart de ceux, qui en étoient attaqués, périssoient, faute de secours : que plusieurs, pour se mettre à l'abri du mal, se retirerent dans des lieux écartés, & ne s'en garantirent pas; que d'autres au contraire, qui étoient restés pour soulager les Malades, ou ne le gagnerent point, ou en guérirent : qu'on tient pour certain, qu'il mourut un cinquiéme, l'un portant l'autre, des Habitans des Pays infectés, & un peu plus dans quelques Provinces du Levant : que les Médecins ne connoissoient rien à cette Maladie, qui commençoit par un crachement de Sang, suivi d'une Enflûre ou Tumeur dans quelque partie du Corps : que les uns mouroient subitement, d'autres au bout de deux ou trois jours, quelques-uns un peu plus tard : qu'il se trouva des Médecins, qui promirent de guérir les Malades, se firent bien payer d'avance, furent attaqués eux-mê-

mes du mal, & en moururent après avoir restitué ce qu'ils avoient reçu : que des Marchands Génois ont dit avoir reçu des Lettres, où l'on mandoit, que peu de tems avant le commencement de cette Peste, on avoit apperçu dans l'Asie Supérieure, sortir de Terre, ou tomber du Ciel un grand Feu, qui, poussé vers l'Occident, brûla, & ruina une grande étendue de Pays, & que quelques-uns ont cru que l'exhalaison causée par ce Feu, avoit empesté l'Air : Enfin, qu'un Religieux de S. François, Evêque dans le Royaume de Naples, assûra qu'en Arabie, où il étoit alors, il plût pendant trois jours & pendant trois nuits du Sang & des Serpens, qui corrompirent l'Air, & qu'une partie de la Mosquée de la Meque, & du Tombeau de Mahomet fut abbatu. On auroit cru, ajoûte Villani, que de si terribles effets de la colere du Ciel auroient corrigé les Mœurs, mais tout le contraire arriva : ceux qui avoient recueilli la succession des

Morts, devenus plus riches, se livrerent à tous les desordres, que produit ordinairement l'abondance.

Un avantage réel de cette continuation sur l'Ouvrage, dont elle est la suite, c'est que l'Auteur n'ayant parlé que de faits arrivés de son tems, n'a point donné dans la chymére & dans le fabuleux, comme nous avons vû qu'avoit fait son Frere. Nous l'avons même trouvé un peu mieux instruit des affaires Etrangeres à l'Italie, quoiqu'il s'y trompe aussi quelquefois. Il dit, par exemple, que Jean II., Roi de France, étant encore Duc de Normandie, épousa en seconde Nôce, la Veuve du Duc de Bourgogne, & que le Fils, que cette Princesse avoit eu de son premier Mari, fut dépouillé par le Roi de France, d'une partie de ses Etats. Le fait est, que Philippes de Bourgogne, dont la Veuve épousa Jean II. mourut avant son Pere, & par conséquent ne fut jamais Duc de Bourgogne; que son Fils succéda à son Ayeul, qu'il fut marié, &

mourut ſans Enfans ; qu'alors la Bourgogne fut réunie à la Couronne par Jean II. qui en inveſtit Philippes, le plus jeune de ſes Fils.

Le Portrait, que Villani fait de ce même Roi, n'eſt nullement diſſemblant. Ce Prince n'eut point d'autres défauts, que ceux, dont tous les Hiſtoriens François conviennent, & les Etrangers mêmes ont rendu juſtice à ſa bonne foi. Villani eſt le ſeul, qui l'attaque ſur ce point, il ignoroit ſans doute, que ſi ce Monarque, après s'être avancé juſqu'à Marſeille, pour paſſer au Levant, & y faire la Guerre aux Sarraſins, comme il s'y étoit engagé, retourna à Paris, c'eſt qu'il y fut obligé pour défendre ſon Royaume contre les entrepriſes des Anglois, qui vouloient profiter de ſon abſence. Une Croiſade dans les circonſtances, où il ſe trouvoit, auroit été une grande imprudence, & quoi qu'en diſe Villani, les diſgraces, qu'il eſſuya dans la ſuite, ne peuvent être regardées comme un châtiment du

Ciel, pour avoir préféré la conservation de ses Sujets, à l'espérance de reconquerir la Palestine.

Si les Auteurs contemporains d'une Chronique, peuvent être supposés mieux instruits, que ceux, qui n'ont pas vêcu dans le tems, dont ils écrivent l'Histoire, la plûpart tombent dans un inconvénient, qui doit mettre leurs Lecteurs un peu en garde contre eux. C'est qu'en parlant de faits connus & publics, ils y mêlent quelquefois des bruits populaires, qui en altérent souvent la vérité, outre qu'ils suppriment beaucoup de circonstances, dont ils ne font pas réfléxion, que la connoissance est plus nécessaire au fond des choses, qu'ils ne pensent. Ce défaut nous a paru sensible dans l'Ouvrage de Villani, aussi bien que celui de se livrer trop aisément aux préjugés, qui régnoient de son tems.

Philippes Villani nous apprend dans un assez court prologue, que son Pere étant mort le 12 de Juillet, d'une Tumeur dans l'Aine,

qu'il qualifie de Peste, il s'étoit trouvé dans l'obligation, pour suivre les intentions du Défunt, de continuer l'onziéme Livre de sa Chronique, jusqu'à la conclusion de la Paix avec les Pisans; & il s'en est tenu là en effet. Il y a même des Lacunes assez considérables dans les quarente-deux Chapitres de cette continuation, plusieurs n'ayant que les Titres.

I I. *Chronicon Brixianum ab origine urbis ad annum usque* 1332, *Autore* Jacobo Malvecio. *Nunc primùm in lucem effertur è Manuscripto codice comitis* Johannis-Jacobi de Tassis, *Patricii Bergomensis.* M. Muratori ne doute point, qu'une Ville aussi célébre que Brescia, n'ait eu dès les premiers tems ses Historiens, & il attribue la perte de leurs Ouvrages, & l'oubli même, où ils sont tombés, principalement aux Guerres Civiles, qui ont agité l'Italie pendant plusieurs Siécles. Le seul, qui nous en reste, est cette Chronique de Malvezzo, dont l'Antiquité ne remonte guere

au de-là de huit cent ans. Vossius dit, que l'Auteur étoit habile Médecin, & Historien exact, mais que le Jurisconsulte Octavio Rossi, le taxe de trop de prévention pour son Pays. Le Manuscrit, sur lequel cette Chronique est imprimée ici pour la premiére fois, appartient au Comte de Tassis de Bergame: C'est M. Argelati, qui l'a communiqué à M. Muratori, lequel prétend que c'est sur ce même Manuscrit, que tous les autres ont été copiés.

Cette Chronique finit à l'An 1332, & toutes les diligences du laborieux Editeur, pour découvrir si elle n'alloit pas plus loin, n'ont servi qu'à lui persuader que l'Auteur en étoit demeuré là. Malvezzo dit dans sa Préface, qu'il consacre son Ouvrage *ad laudem & gloriam rerum omnium Opificis, & ad honorem & felicem statum illustris & magnifici Domini D. ad memoriam etiam nostræ Illustrissimæ Venetiarum Dominationis, incrementumque eorum: nec non, &c.* Mais M. Mu-

ratori prétend que ce qui regarde ici les Vénitiens, a été ajoûté par quelque Copiste; car, dit-il, si lorsque Malvezzo commenca son Ouvrage, Brescia étoit déja sous la domination de Venise, quel autre Seigneur cette Ville pouvoit-elle avoir? il est certain d'ailleurs, qu'en 1412, Pandolfe Malatesta en étoit le Maître; qu'en 1421, il en fut chassé par Philippes Marie Viscomti, Duc de Milan, & qu'en 1426, elle passa sous l'Empire des Vénitiens. Malvezzo ne pouvoit donc pas avoir dédié sa Chronique en même tems à un Seigneur de Brescia, & à la République de Venise. D'ailleurs, ajoûte-t-il, le Seigneur, à qui il la dédie, ne sçauroit être que Pandolfe Malatesta, & alors le Copiste aura mis un D. pour un P. Ceci paroît évident, parce que Malvezzo ayant commencé son Ouvrage en 1412. il est certain qu'il écrivoit sous le régne de Malatesta: Mais qui empêche de dire qu'il écrivoit encore en 1426, lorsque les Vénitiens se ren-

dirent les Maîtres de cette Ville, & qu'il avoit ajoûté lui-même ce qu'on accuſe un Copiſte d'avoir mis de ſon chef ?

L'occaſion, qui engagea cet Ecrivain à travailler ſur l'Hiſtoire de Breſcia, eſt aſſez ſinguliére, ſi ce n'eſt pas une fiction Poëtique, comme il y a bien de l'apparence. Il la raconte ainſi lui-même dans ſa Préface, précédée d'une petite Piéce de Vers ſur le même ſujet. Il dit donc que la Peſte l'ayant obligé de ſortir de Breſcia, il ſe retira dans l'agréable Solitude de *Benaco*, où, pour ſe tenir l'eſprit en haleine, il ſe mit à traduire en ſa langue l'Hiſtoire des Machabées : que tandis qu'il étoit occupé de ce travail, il eut une viſion, qu'il crut ſurnaturelle, & qu'il explique en trente Vers Elégiaques. L'Aurore, dit-il, commençoit à annoncer le jour.

Cum mihi præteritos ſomno monſtraſſe colores
Viſa fuit Mulier jam veterata die ;
Veſte humili contenta manens, nec compta paratu

Multo, quam rupit vulnere sæva
manus.
Rorabant oculi, nec luctus pectore manant,
Certabant animi robur & ira simul.
Hæc itaque in tanto dum vox concessa labore,
Dixit in aspectu talia verba meo.

Il ajoûte dans sa Préface que tandis qu'il examinoit en lui-même, quelle pouvoit être cette Dame si respectable, & qui lui faisoit ses plaintes d'une maniére si triste & si prudente, il apperçut le nom de BRIXIA écrit sur son Front, en caractéres Antiques, & qu'il comprit enfin qu'elle l'exhortoit à écrire son Histoire.

Exprime fortunas nostras calamoque labores
Dira Tyrannorum fulmine tacta
mihi,
Factaque Magnatum pandas, populumque
potentem,
Et rabidos cives, gesta nefanda
nimis.
Non ego jam tantum potuissem credere nefas.
Invida concives bella movere mihi,
Impia congeries fastu morboque rebellis,
Flebiles (heu miseram!) cogit habere sinus.

Le Titre de cette Chronique, porte qu'elle a été écrite *per ſpectabilem & eximium artis Medicinæ vel Phyſicæ Doctorem Magiſtrum Jacobum egregiæ & antiquiſſimæ vel vetuſtiſſimæ domûs de Malveciis, civem Brixienſem.* M. Muratori croit que cette Maiſon étoit originaire de Modene, & qu'elle étoit déja très-illuſtre, lorſqu'elle alla s'établir ſur deux branches à Bologne & à Breſcia, où elle a toujours fait une grande figure. L'Ouvrage de Malvezzo eſt diviſé en neuf *Diſtinctions*, qui ſont autant d'Epoques, *prout noniformi ſceptro*, dit l'Auteur, *diverſis temporibus Romam .... Italiæ præeſſe ſentimus.*

La premiére de ces Diſtinctions comprend en trois Chapitres fort courts l'état de Breſcia du tems des Roix, dont la Ville de Rome tire ſon origine, juſqu'à l'arrivée des Troyens en Italie : ce qui ſe paſſa depuis Enée juſqu'à Romulus ; & depuis Romulus juſqu'à la création des Conſuls. Dans le premier de ces intervalles, Hercules,

Fils d'Italus, donna commencement à la Ville de Brescia, & Malvezzo prétend que de son tems, on voyoit encore des restes des Edifices, que ce Fondateur y fit construire. Dans le second, quelques Troyens de la suite d'Enée, & d'Antenor, firent Alliance avec les Habitans de Brescia, augmenterent considérablement cette Ville, & lui donnerent le nom d'*Altilia*, comme qui diroit *alterum ilium.* Les Saints Martyrs, Faustin & Jovite, Nobles Bresciens, tiroient, selon quelques-uns, leur origine de ces Troyens; mais d'autres les font descendre de Scipion, qui détruisit Carthage. Dans le troisiéme, les Gaulois, qui avoient brûlé Rome, ayant été battus par Camille, s'approcherent des Alpes, où les Grecs en taillerent en piéces cent mille: Un pareil nombre pénétra dans la Galatie, & furent nommés *Galates*; Tous les autres resterent en Italie, y bâtirent des Villes, & donnerent au Pays, qu'ils y occuperent, le nom de *Gaule Cisalpine*. Bren-

nus leur Roi, s'établit à Brescia, y bâtit des Maisons & des Temples, lui donna une forme de Ville, qu'elle n'avoit point, la ferma de Murailles, la fortifia, y créa des Consuls & un Sénat, & la rendit une des plus puissantes Villes de l'Italie. Plusieurs Familles Brescianes font gloire de descendre des Principaux de ces Gaulois, & celle de *Casali alto*, reconnoît Brennus pour son Auteur.

Malvezzo passe légérement sur la seconde *Distinction*, qui comprend tout le tems, que Rome fut gouvernée par les Consuls. Il s'étend un peu plus sur la troisiéme, qui commence à Jules César, & finit à Constantin. Il y traite des établissemens du Christianisme dans le Brescian; des Martyrs, qui y ont versé leur Sang pour J. C. & de ceux, que la Persécution de Marc-Antonin Vere fit apostasier en assez grand nombre. La quatriéme renferme tout le tems qui s'est écoulé depuis la Translation du Siége Impérial de Rome à Cons-

tantinople, jusqu'à l'Election de Charlemagne à l'Empire. En parlant des Lombards, il nomme toutes les Familles Breſcianes, qui en ſont iſſues, & dont pluſieurs ſont éteintes. Il avoue qu'il n'eſt pas certain que la ſienne ſoit du nombre de celles, qui en ſont ſorties, quoique la Tradition en ſoit fort ancienne. Il ajoûte, que l'origine du nom qu'elle porte n'eſt pas connue, mais qu'elle a de tems immémorial occupé les premiers rangs dans Breſcia, & qu'elle y a fait de grandes Alliances.

Nous ne poufferons pas plus loin cet Extrait. L'Auteur ne paroît pas moins crédule ſur les préſages, & ſur les miracles, que ſur les Anciennes Traditions de ſon Pays : En voici un trait, qui peut faire juger du reſte. « Il ne ſera pas » hors de propos, dit-il au Chapi» tre 95. de la quatriéme Diſtinc» tion, de faire connoître un Mi» racle, arrivé au ſujet du très» Glorieux Didier, & qui eſt fort » célébré par tous les Hiſtoriens,

» qui ont écrit ſa vie. Tandis qu'il
» étoit enfermé à Paris dans une
» étroite Priſon, plein de confian-
» ce en la Miſéricorde de Dieu,
» ſon cœur ſoupiroit ſans ceſſe pour
» la vraie Béatitude. Souvent, lorſ-
» que ſes Gardes étoient endormis,
» il ſe levoit de ſon lit, & alloit
» dans une Egliſe, qui n'étoit ſépa-
» rée de ſa Priſon, que par un Por-
» tique. Là, fondant en larmes,
» ſe frappant la Poitrine, & les
» mains levées vers le Ciel, il prioit
» humblement le Roi Eternel; &
» toutes les fois, qu'il venoit ainſi
» pour ſatisfaire ſa Dévotion, les
» portes de ſa Priſon & de l'Egliſe
» s'ouvroient d'elles-mêmes. Les
» Gardes s'en étant apperçus, cru-
» rent devoir en avertir le Roi Char-
» les, lequel voulut s'inſtruire par
» lui-même de la vérité du fait. Il
» ſe rendit à la Priſon, en fit bien
» fermer les portes en ſa préſence,
» & ſe tînt près de l'Egliſe. Peu de
» tems après, il vît toutes les por-
» tes s'ouvrir, & le Roi Didier,
» qui paſſoit de la Priſon à l'Egliſe.

Octobre 1742.

» Etonné de ce prodige, il ſoupira, » ſe jetta aux pieds de ſon Priſonnier, & lui demanda pardon de » tous les maux, qu'il lui avoit faits. » Didier, les larmes aux yeux, lui » pardonna de bon cœur ; & comme le Roi Charles le prioit inſtamment de reprendre ſa Couronne, il lui répondit : *Je ſuis très-convaincu que mon Royaume n'a paſſé en vos mains, que par la volonté de celui, qui change & tranſmet les Empires comme il lui plaît. Gouvernez ſagement les Etats, qu'il vous a confiés, conſervez les Seigneurs, tenez les Peuples en Paix ; pour moi, il me ſuffit de ſervir le Roi des Roix.* Depuis ce tems-là, » Charles rendit toujours de grands » reſpects à Didier, l'admit ſouvent » à ſa Table, & à ſa converſation, » & voulut qu'après ſa mort on l'enterrât avec les Roix de France. » Son Tombeau ſe voit encore à » Paris, dans l'Egliſe de S. Denys » Martyr. » Malvezzo ne ſçavoit pas bien la Carte de Paris ; d'ailleurs, à qui a-t-il prétendu perſua-

der qu'un Prince, si décrié dans l'Histoire, par ses perfidies & ses violences, & qui voulut soûtenir les Armes à la main un Intrus sur le S. Siege, ait été un homme à Miracles? Car celui-ci n'est pas le seul que l'Historien de Brescia lui attribue.

III. *Antonii* Astesani, *Poetæ Astensis, ac primi Ducalis Astensium Secretarii, Carmen de* varietate *fortunæ, sive de vitâ suâ, ac gestis civium Astensium ab origine Urbis usque ad Annum* 1342. *nunc primùm in lucem effertur.* Guichenon, dans l'Histoire Généalogique de la Maison Royale de Savoye, parle de cet Historien Poëte, dont l'Ouvrage n'ayant jamais été imprimé, est fort peu connu des Sçavans mêmes. M. Muratori, après bien des recherches, en trouva enfin un Manuscrit dans la Bibliothéque du Marquis Joseph Malaspina, qui lui avoit déja fourni les trois Historiens d'Asti, dont nous avons parlé il y a peu de tems. Ce Poëme est écrit en Vers Elegiaques, & outre

la Vie de l'Auteur, il contient un abregé de l'Histoire d'Asti, jusqu'en 1342, mais il manque quelque chose de la fin.

L'Astesan avoit dans le XXV siécle la réputation d'être un assez bon Poëte. Il nacquît en 1412, à Villa-Nova, Ville du Territoire d'Asti, où les troubles & les Factions, qui divisoient l'Italie, obligerent sa Famille de se réfugier en 1339. Cette Famille étoit riche & Noble, mais son exil l'avoit réduit dans une assez grande indigence: Elle vivoit à la Campagne, & d'une maniére assez obscure, sous le nom d'Astesane, qui a fait oublier celui, qu'elle portoit auparavant. Le Pere de notre Auteur ne négligea pourtant rien pour lui donner une bonne Education. Après ses Etudes, il alla s'établir à Asti, où il enseigna les Belles Lettres, & dont le Prince lui donna de l'Emploi. M. Muratori croit que ce Prince étoit Charles d'Orleans, qui en 1447, recouvra la Ville d'Asti,

& cette Epoque lui fait juger, que l'Ouvrage dont il est ici question, fut composé vers l'An 1450. L'Astesan n'ayant pu être que vers ce tems-là, Sécrétaire du Duc d'Asti.

Il adressa son Poëme à Nicolas Astesani, son Frere, & il marque au commencement du second Livre, que ce Frere étoit alors en France. L'Ouvrage est divisé en onze Livres, & l'onziéme n'est pas achevé. Le premier commence ainsi.

Mens mihi mutata est, animus mutatus, ut alter
Esse mihi videar, sicque refectus homo;
Ut solet ex cupro refici campana vetusta
Cujus erat fractus perfragilisque sonus.

Dans ce premier Livre, l'Auteur ne parle que de lui, si on en excepte le neuviéme Chapitre, où il invective contre la liberté, où pendant son séjour à Genes il avoit vû qu'on laissoit les Filles s'entretenir avec de jeunes Gens, par les Fenêtres de leurs Chambres.

Octobre 1742.

Parcite, magnifici, quæso mihi parcite, cives,
Quos habet insignes Genua clara viros,
Si videar vestros paulum reprehendere ritus,
Si dicam numeris libera verba meis;
Quamvis in reliquis rebus prudentia vestra
Monstretur, qualis rara sub orbe viget,
Non est vestra tamen hæc consuetudo probanda,
Quæ de non parvâ simplicitate venit.
Ut vestras natas grandes ætate sinatis
Cum quocunque velint mutua verba loqui;
Lascivasque preces cupidorum audire procorum,
Pro libituque suis reddere verba jocis.

Si l'Auteur prouve bien par le détail, où il entre sur les suites de cette liberté, que le reproche, qu'on faisoit autrefois aux Genoises, n'étoit pas trop mal fondé, il s'exprime lui-même un peu trop naturellement sur un sujet, dont on ne sçauroit parler avec trop de discré-

 tion

tion & de réserve, particuliérement en Public.

Ce premier Livre n'a guére plus de trois cent Vers, cependant l'Auteur, en adressant le second à son Frere, en parle comme d'un Ouvrage considérable.

Jamque satis magnum videar scripsisse volumen,
Atque satis primi carmina multa libri.
Incipiam post hac igitur cantare secundum,
Quem precor ut pariter, mi Nicolae, legas.

Si on l'en croit, la Ville d'Asti n'a été long-tems qu'un Château, bâti par des descendants de Japhet: Ce terme est bien vague; mais ce qui suit prouve que ce Château étoit fort ancien, car, ajoûte l'Astesan, 380 ans avant l'Incarnation du Verbe, les Gaulois y bâtirent une Ville.

Gallorum nostras Brenno duce venit in oras
Exquirens sedes copia magna novas:

Brennus enim secum Gallorum millia duxit
Tercentum, priscis testibus Historicis.
Vidit, & à Tanagri non longe flumine Turrim
Aëream, & lætæ fertilitatis agros;
Atque his decrevit fundare in partibus urbem,
Quum bona terra foret, aer & ipse bonus.
Tum læti Galli magno clamore vibrantes
Jecerunt hastas quam potuere procul.
Unde vocata fuit hastarum à jactibus Aste
Urbs hæc, quam dicto constituere loco.
Non mirum est igitur, si Gallos diligit hæc urbs,
Quandoquidem à Gallis ædificata fuit.

Tout l'Ouvrage est du même stile, on peut assûrer, sans courir risque de se tromper, que les Vers n'ont pas beaucoup coûté à l'Auteur, & qu'il n'en est pas de cette facilité, comme de celle, qui est le fruit d'un grand travail.

VI. *Annales Cæsenates, seu Chronica antiqua Civitatis Cæsenæ, & aliarum civitatum Romandiolæ, & extra dictam Provinciam, Authore*

Anonymo. Ab Anno 1172, *ad Annum* 1372. *Num primum prodeunt ex Manuſcripto Codice Brandolino Foroliivienſi.* M. Muratori, croit que ces Annales pourroient bien n'être pas l'Ouvrage d'un ſeul Auteur, mais un Recueil, fait aſſez tard, de pluſieurs Fragmens : du moins l'Anonyme, qui paroît les avoir compilés, dit dans ſa Préface, qu'il les a tirés d'une ancienne Chronique du Chapitre de Ceſene, des Mémoires de M. Rialis, Chanoine de la même Ville, de Pierre de Aquarola, Notaire ; & d'autres perſonnages prudens, & des remarques de François, Archiprêtre de S. Thomas, & Chanoine de Ceſene. Il ajoûte que Scipion Claramonti, en écrivant l'Hiſtoire Latine de Ceſene, imprimée à Ceſene même en 1641, en a copié mot pour mot pluſieurs endroits, & comme après l'Année 1362, il ne les cite plus, M. Muratori en conclut, qu'il ne manque rien à ces Annales.

Claramonti, dans ſon Epître au

Sénat & au Peuple de Cesene dit que des Mémoires, qui n'ont point encore vû le jour, lui ont été de quelque secours, & que les principaux sont du Chanoine Rialis, & de Pierre Cantarella; M. Muratori juge, qu'au lieu de *Cantarella*, il faut lire, *de Aquarola*, & observe que Claramonti a tort de dire, que les Mémoires, dont il s'est servi, sont fort défectueux, & qu'il lui en a coûté beaucoup pour les corriger; car, selon lui, ils sont plus corrects, du moins dans le Manuscrit, sur lequel il les donne au Public, que l'ouvrage même de cet Historien.

Mais si, à ces négligences près, Claramonti a incorporé dans son Histoire Latine toute la substance de ces Annales, & en bien meilleurs termes; à quoi bon les produire au grand jour, avec toute la rudesse & la barbarie d'un style, souvent inintelligible? C'est, répond le Docte Editeur, qu'il vaut toujours mieux puiser la vérité dans la simplicité & la sincérité de sa

Source, que dans les Ruisseaux, quoique plus fleuris, qui en découlent, outre que les usages du tems s'expriment beaucoup mieux par ceux, qui ont vêcu dans le tems même, que par les Ecrivains, qui sont venus après, & qui veulent s'accommoder au langage de leur Siécle. Quelquefois aussi, ajoûte-t-il, en voulant corriger une erreur prétendue, on tombe dans une méprise réelle. Par exemple, Claramonti dit, qu'il y a faute dans ces paroles de la Chronique : *Fridericus Imperator venit Ravennam cum Domino Henrico, Filio suo*, & qu'au lieu d'*Henrico*, il faut lire *Hentiò* : Mais il ignoroit que Hentius, Roi de Sardaigne, s'appelloit aussi Henry. On s'égare aussi quelquefois en suivant ces vieilles Annales, comme a fait M. Baluse, qui dans ses Remarques sur les Vies des Papes d'Avignon, a pris dans cette Chronique, ce qu'il dit de l'invective de Michel de Cesene contre Jean XXII. Mais Bzovius, & Odoric Raynaldi l'avoient déja réfuté

dans leurs Annales. Du reste, M. Muratori fait grand cas de cette Collection, & elle paroît en effet écrite d'un air de sincérité, qui prévient en sa faveur. Ce que nous y avons trouvé de plus curieux, est la Sentence portée par l'Empereur Louis de Baviere, contre Jean XXII. pour le déposer. L'Auteur dit que cette Piéce lui étant par hazard tombée entre les mains, il avoit cru pouvoir l'insérer dans sa Chronique, non qu'il l'approuvât, mais parce que l'Entreprise de l'Empereur est si extraordinaire, qu'il étoit à propos d'en instruire la postérité.

ARTICLE LXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Montauban.

Meſſieurs de la Société Littéraire de *Montaûban*, nous ont fait l'honneur de nous adreſſer la Relation de leur premiére Aſſemblée publique, telle que nous la donnons ici.

Relation de la premiére Aſſemblée Publique de la Société Littéraire de Montauban.

Le 25 du mois d'Août, jour de la Fête de S. Louis, la Société Littéraire de Montauban a tenu ſa premiére Séance Publique dans le Palais Epiſcopal de cette Ville. M.

de Verthamont, Evêque de Montauban, persuadé que l'Etude des Lettres forme des Citoyens à l'Etat, & des Ministres à la Religion, a cru devoir favoriser un Etablissement, dont son Diocèse recueillera les premiers fruits. Dans cette vue, digne de son zele & de sa piété, il n'a rien épargné pour donner à une Cérémonie si intéressante, tout l'éclat qu'elle pouvoit avoir.

Les Associés s'assemblerent à dix heures & demie du matin, chez M. de la Motte, Directeur de Quartier. De-là ils se rendirent en Corps à l'Eglise Paroissiale, où ils se placerent dans un rang de chaises qui leur étoit destiné vis-à-vis la Chaire du Prédicateur. M. l'Evêque célébra une Messe basse, pendant laquelle on chanta un Motet, éxécuté par la Musique du Chapitre.

Après la Messe, M. l'Abbé de la Tour, Curé de la Ville, & l'un des Associés prononça le Panégyrique de S. Louis, que la Société Littéraire a choisi pour son patron.

Le même jour à trois heures après

midi, les Associés se rendirent à l'Evêché. La grande Salle étoit préparée pour les recevoir, & ils s'assirent autour d'une Table, couverte d'un tapis de velours. L'Assemblée qui devoit les entendre étoit des plus brillantes; presque toutes les personnes de quelque considération de l'un & l'autre sexe s'y trouverent, comme elles s'étoient trouvées à la cérémonie du matin.

La Séance commença vers les quatre heures. M. le Directeur en fit l'ouverture en peu de mots. Il exhorta les Associés à mériter par leurs travaux la protection que le Roi a daigné leur accorder, en leur permettant de s'assembler, & celle que sa Majesté leur a fait espérer pour l'avenir, s'il résulte de leurs Assemblées, des Ouvrages utiles au Public.

Quelques Associés lûrent ensuite différentes Piéces en Proses & en Vers.

M. du Breil lût un Discours sur l'utilité des Académies.

M. de Bernoy, Sécrétaire perpé-

tuel, lût des Stances sur la première Assemblée Publique de la Société Littéraire.

M. l'Abbé le Franc, un Essai Critique sur l'état présent de la République des Lettres.

M. Massip, une Epître à sa Muse.

M. le Franc, une Ode Sacrée, tirée des Pseaumes 13 & 52, & une autre Ode sur l'ouverture des Séances de la Société Littéraire.

M. l'Abbé Belet, un Problême, où l'on examine s'il est plus difficile de réussir en Prose qu'en Vers.

M. de la Motte, Directeur, termina la Séance par une Epître en Vers à M. le Comte de S. Florentin, qui doit être mise à la tête du Recueil, que la Société Littéraire donnera incessamment au Public.

Ce Recueil sera composé des Ouvrages qui ont été lûs dans l'Assemblée Publique, & de quelques autres qui n'ont pas été lûs. M. le Comte de S. Florentin a consenti que ce Recueil lui soit dédié. C'est

un tribut de reconnoiſſance, que la Société Littéraire de Montauban doit à l'accès favorable qu'elle a trouvé auprès de ce Miniſtre. Elle ſe flatte, qu'à toutes les marques de bienvaillance qu'elle a reçues de lui, il voudra bien ajoûter celle d'être ſon Protecteur, ſi elle ſe rend digne un jour, que le Roi l'érige en Académie par des Lettres Patentes. En attendant cette grace, qui fait l'objet de ſes Vœux, elle ne croit pouvoir rien faire de plus honorable, & de plus avantageux pour le Recueil qu'elle deſtine à l'impreſſion, que de le publier ſous les auſpices d'un Miniſtre, qui joint à toutes les qualités que ſa place exige, un zéle éclairé pour le progrès des beaux Arts.

Le lendemain de la Fête de S. Louis, M. l'Evêque de Montauban donna un magnifique dîné à la Société Littéraire. On ſervit à ce repas deux plats, ſur leſquels étoient repréſentés, les attributs ſymboliques des Sciences, & des belles Lettres. M. l'Evêque a ac-

compagné tous les honneurs qu'il a rendus à la Société Littéraire, des témoignages les plus flateurs d'amitié pour chacun des Associés : & ce Prélat déja si respecté dans son Diocèse par la sainteté de sa vie, par sa vigilance Pastorale, par sa Charité sans bornes, s'est attiré dans cette occasion un nouveau dégré d'estime & de vénération.

DE ROUEN.

Traité des Sens par M. *le Cat*, Docteur en Médecine, & Maître Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu de *Rouen*, Démonstrateur Royal en Anatomie & Chirurgie, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences à *Paris*, Associé de celle de Chirurgie, Membre de la Société Royale de *Londres*, & de l'Académie Royale de *Madrit*. A *Rouen*, & se vend à *Paris*, chez *Guillaume Cavelier* pere, rue Saint *Jacques*. M. DCC. XLII. Volume. *in*-8o. pages 523, avec quelques Planches Anatomiques, Phy-

fiques, & deux Vignettes Allégoriques.

Nous rendrons bientôt compte de cet Ouvrage.

Traité des Maladies de la Peau, traduit de l'Anglois. On trouvera cette Traduction à *Paris*, chez *Barois.*

DE PARIS.

Il paroît nouvellement un Ouvrage chez le fieur de Bure l'aîné, fous le Titre d'*Hiftoire Naturelle, éclaircie dans deux de fes parties principales, la Lithologie, & la Conchyliologie.* Cet Ouvrage eft in-4°. grand papier, bien imprimé, & il eft orné de quantité de Figures des mieux gravées. L'Auteur l'a dédié à la Société Royale des Sciences de Montpellier, dont il eft Membre. Nous avons encore de lui la Théorie & la Pratique du Jardinage, dont on a fait plufieurs Editions à Paris, en Hollande, & en Angleterre, où ce dernier Ouvrage a été traduit en Anglois.

La Phyfique n'a jamais été plus

en régne qu'à préſent, il ſemble que les nouvelles découvertes que l'on y fait tous les jours, engagent de plus en plus à perfectionner cette Science. L'Auteur qui s'y eſt beaucoup appliqué depuis quelques années, avoit eu deſſein de donner un eſſai ſur toute l'Hiſtoire Naturelle. Un Eſſai n'eſt pas toujours du goût de tout le monde, il eſt même preſque impoſſible de ne point s'étendre au de-là des bornes étroites qu'il preſcrit. On a ſenti combien cette entrepriſe étoit difficile à exécuter; faire un choix heureux, parler de tout en ſe reſerrant; être précis, ſans rien omettre d'eſſentiel, n'eſt pas une choſe bien aiſée. Ce point de vue eſt ſouvent plus difficile que de ſe mettre au large; l'Hiſtoire Naturelle eſt d'ailleurs ſi étendue, qu'il ſeroit difficile (pour ne pas dire impoſſible) de renfermer en un ſeul volume, toutes les parties qui la compoſent; ſi l'on conſidére que tout ce qui eſt ſur la Terre, Animaux, Végétaux, Minéraux, s'y peut

rapporter. Quel ſujet immenſe, & quelle vaſte carriére pour un Auteur !

Notre Naturaliſte a cru judicieuſement, qu'il convenoit mieux de traiter avec plus d'étendue de quelques parties ſéparées de l'Hiſtoire Naturelle, pour en donner une connoiſſance plus exacte & plus entiére. Il nous promet (ſi le ſuccès répond à ſon attente) de donner dans la ſuite, quelques nouvelles parties de cette Hiſtoire, autant que ſes occupations ſérieuſes & indiſpenſables, le lui pourront permettre.

Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties, la premiére traite des Pierres, ſous le nom de *Lithologie*, matiére ſi peu éclaircie, que pluſieurs Scavans ont ſouhaité qu'elle put exciter quelque Naturaliſte à y travailler. On y détaille depuis la Pierre fine, jusqu'à la moindre Pierre, juſqu'au plus petit Caillou. Les remarques en ſont nouvelles, & les recherches puiſées dans la ſeule Nature.

La ſeconde partie, offre un Traité général des Coquillages de Mer, de Riviére, & de Terre, ſous le nom de *Conchyliologie*. On y trouvera une nouvelle Méthode, accompagnée de Tables Latines & Françoiſes, pour diſtribuer les Coquillages ſuivant leur caractére générique, dans les Claſſes qui leur conviennent, avec des Obſervations ſur chacune de leurs familles, des Figures en Taille douce des plus belles Coquilles, deſſinées d'après nature, avec leurs explications.

Ces deux Parties ſont accompagnées de remarques Critiques, ſur tous les Auteurs méthodiques qui ont paru juſqu'à préſent. On ne pouvoit établir une nouvelle Méthode que ſur leur ruine : Le Lecteur judicieux en ſera l'arbitre. Elles ſont précédées de notices & de détails ſuccincts des meilleurs Ouvrages qui ont paru juſqu'à préſent, tant ſur la *Lithologie*, que ſur la *Conchyliologie*.

L'Académicien avoit eu l'idée de donner en faveur des Etrangers,

une Méthode Latine & Françoise ; & de citer les différentes dénominations que les Auteurs ont employées, & qui répondent à chaque genre, à chaque espéce, & à chaque variété de Coquillages. Il s'est borné dans cette Edition à mettre la distribution des Tables en Latin & en François, afin de conserver à chaque Coquille le nom primordial dont se sont servis les Naturalistes.

Cette Méthode, qui paroît des plus nouvelles, se peut encore dire générale, puisqu'elle s'étend sur les Coquillages Fluviatiles, & sur les Terrestres, parmi lesquelles on démontre que les Coquillages Fossiles sont relatifs à ceux de Mer, ce qui est extrêmement nouveau.

On ne peut rien voir de mieux gravé, que les Planches qui ornent cet Ouvrage ; toutes dessinées d'après Nature, elles représentent presque de leur grandeur naturelle les plus belles, & les plus rares Coquilles de chaque genre, au nombre de 500. Tous les Coquillages

Fossils s'y trouvent, aussi bien que plusieurs morceaux de Pétrifications, de Congellations, & de Plantes Marines très rares, & qui n'ont point encore paru. Ces Planches, qui ont été gravées au miroir ont un mérite singulier, c'est de représenter les objets dans le même sens, qu'ils sont vûs naturellement. C'est par ce moyen, qu'on a évité le défaut qui se rencontre dans les Planches de *Rumphius*, de *Bonanni*, & de presque tous les Auteurs qui ont traité de cette matiére, où les objets sont représentés à contre sens de ce qu'ils sont vus naturellement.

Outre le mérite de la nouveauté de cette méthode, on ne peut le refuser à l'Ouvrage entier, qui paroît le premier en notre Langue, arrangé dans quelque sorte d'ordre, & dégagé des erreurs que l'on trouve dans les écrits de la plûpart des Naturalistes. L'Auteur en cette occasion, demande de l'indulgence à ses Lecteurs, pour les noms François qu'il a été obligé de donner à chaque Coquille. Il a suivi, au-

tant qu'il a pû, le ſens des mots Grecs & Latins, & n'a employé que ceux qui ſont le plus en uſage parmi les Curieux; c'étoit le ſeul moyen de tirer cette matiére des Langues Grecque & Latine, dans leſquelles elle a été enſévelie juſqu'à préſent.

Cette difficulté de bien rendre ces mots en François, a ſans doute privé juſqu'ici le Public de cette partie de l'Hiſtoire Naturelle qui manquoit à notre Langue, dans laquelle nous avons des Traités ſur toutes les autres Sciences.

Le Chapitre qui traite des plus beaux Cabinets de l'Europe, touchant l'Hiſtoire Naturelle, paroît encore ici pour la premiére fois. Quelles recherches, & quels ſoins n'a-t-il pas coûté à l'Auteur! Il n'auroit jamais oſé l'entreprendre, ſi différens Voyages dans les principales Villes de l'Europe, ne l'avoient mis en état d'en parler.

On doit tenir quelque compte à l'Académicien, d'avoir donné un *Elenchus*, ou Explication de près de

2000 mots difficiles, tant Latins que derivez du Grec, qui se rencontrent fréquemment dans les Ouvrages des Naturalistes, & qui manquent la plûpart dans les Dictionnaires. Ce secours en facilitera la Lecture aux personnes qui voudront s'instruire de ces Matiéres. Outre cette Table qui précéde celles des Matiéres, on a placé entre les deux parties de ce Traité, une explication des termes les plus difficiles, dont on s'est servi, & qui, pour ne point interrompre la diction, n'y sont point expliquez.

A l'égard du stile, sans être trop recherché, il est aisé, naturel, & convenable à un Ouvrage Didactique, suivant le précepte d'Horace. *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.*

En voici un modéle, tiré de l'Auteur au commencement de la seconde partie de son Ouvrage. « Les » Coquillages, traités de bagatelles » par bien des gens, sont regardez bien différemment par le Philosophe. Ce qui sembloit d'abord » ne devoir servir qu'à son amuse-

» ment & à ſon plaiſir, devient pour
» lui le ſujet d'une véritable occupa-
» tion, & la ſource de mille réflé-
» xions utiles. Les plus petites cho-
» ſes dans la Nature, on le ſçait,
» annonçent de quelle habile main
» elles partent, & quel eſt l'excel-
» lent Ouvrier de l'Univers.

Continuation du Traité de la Police, Tome quatriéme, de la Voirie, & de tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport, par M. *le Cler du Brillet*, *in-fol. à Paris*, 1738.

Ce n'eſt point pour faire connoître cet Ouvrage, déja connu & eſtimé, que nous l'annonçons aujourd'hui ; nous le faiſons ſeulement pour avertir le Public, qu'il ne ſe vend plus chez le ſieur *Heriſſant*, Libraire, rue neuve Notre-Dame, mais chez le ſieur *de Bure* l'aîné, à l'entrée du Quai des Auguſtins, à l'Image S. *Paul*. Les amateurs, & les Libraires des Provinces, peuvent s'adreſſer à lui, il les traitera auſſi favorablement qu'il a toujours fait. On avertit auſſi, qu'il y a nom-

bre d'Exemplaires de cette Edition qui ont passé en des mains étrangéres, par abus de confiance : ces Exemplaires sont pour la plûpart dénués des véritables Plans, qui font partie de ce Volume. Le sieur *de Bure* est le seul qui tient l'Ouvrage de l'Auteur, & qui puisse le fournir complet.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Octobre 1742.

ART. LXVIII. Détails Militaires, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, &c. Par M. *de Chéneviére.* 1709

ART. LXIX. Mémoire Historique, sur les derniéres années de M. le Duc de *Mayenne*, & sur sa Sépulture dans l'Eglise Cathédrale de *Soissons.* 1718

ART. LXX. Eclaircissement sur la Démonstration Cartésienne de l'Existence de Dieu. 1732

ART. LXXI. Traité des Opérations de Chirurgie, avec les Fi-

gures, &c. Traduit de l'Anglois, de M. *Sharp*, par M. *Jault.* 1749
Art. LXXII. Tour Quarré, du S. *Morel* 1760
Art. LXXIII. Eloge de M. le Cardinal de Polignac. Par M. de *Mairan.* 1767
Art. LXXIV. Armorial Général, ou Regiſtres de la Nobleſſe de *France.* 1788
Art. LXXV. Lettre au ſujet d'un Problême propoſé dans ces Mémoires, &c. 1807
Art. LXXVI. Inſtruction Paſtorale ſur le *Pater*, &c. par M. *Mengin*, Evêque de *Bazas.* 1829
Art. LXXVII. *Rerum Italicarum Scriptores.* Tom. XIV. 1844
Art. LXXVIII. Nouvelles Littéraires. 1879

Errata pour le mois de Septembre 1742.

PAge 1528. ligne 12. *de la Morale, de la raiſon.* otez la virgule.

1544. lig. 2. J. C. Je ne ſçai quel bruit, *liſez*, J. C. je ne ſçai.

Octobre 1742.

1605. lig. pénultiéme. L'effet surnaturelle, *lisez* surnaturel.
1634. lig. 18. qu'au lien. *lisez*, qu'au lieu.
1669. lig. 9. le Cliquet Parrête, *lisez* le cliquet P, arrête.
1671. lig. 8. a fait, *lisez* fait une.
1674. lig. pénult. de roue, *lisez* de la roue.
1682. lig. 22. qui sont, *lisez* qui font.
1684. lig. 6. *due in* Roma, *lisez*, *due. In* Roma.
Ibid. lig. 11. Gentihuomo, *lisez* Gentilhuomo.
1691. lig. 10. *Caractére.* lisez *Caractéres.*

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de Robustel, rue de la Calandre, près le Palais.
Octobre 1742.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1742.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *a Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérenissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Novembre 1742.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	17 7.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	11.	v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Novembre.

ARTICLE LXXIX.

HISTOIRE DES EMPIRES, & des Républiques, depuis le Déluge, jusqu'à J. C., &c. par M. l'Abbé Guyon, *Tome X. Lacédémone, seconde Partie. In-12. Pages 502. 1741. A Paris, chez Hippolyte-Louis* Guerin, *Rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, Jean* Villette, *à S. Bernard & à la Croix d'Or, & Ch. Jean B.* Delespine, *à la Victoire & au Palmier.*

CETTE seconde Partie de l'Histoire des Lacédémoniens, commence à la fin de la Guerre du Peloponese. Lysandre, qui eut la gloire de la terminer en deux heures à l'avantage de Sparte, ternit un peu l'éclat de sa Victoire par sa cruauté, & par le peu de modération, qu'il fit paroître dans ses succès. Il se contenta néanmoins d'avoir réduit Athenes dans un état de foiblesse & d'humiliation, qui devoit être bien sensible à une Ville accoûtumée à tenir le premier rang, & il répondit à ceux, qui vouloient l'engager à la détruire, qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir arraché un Œil de la Grece. Il avoit d'ailleurs tiré de sa Victoire, tout l'avantage, qu'elle pouvoit procurer à sa Patrie. Il entra dans Lacédémone en Triomphe, & il y apporta des richesses immenses. Rien, ce semble, ne devoit lui attirer plus d'applaudissemens de la part d'un Peuple, dé-

nué de toutes les commodités de la vie ; mais cette pauvreté faisoit sa gloire & sa force, & les Ephores s'étant assemblés pour délibérer si l'on recevroit ces Trésors, les sentimens furent partagés.

C'étoit déja une preuve de relâchement, que de mettre cette affaire en délibération ; Lycurgue avoit banni de sa République toutes les Especes d'Or & d'Argent, & n'avoit rien tant appréhendé pour les Spartiates, que l'Abondance & le Luxe. Plusieurs Ephores, qui avoient conservé l'esprit primitif, opinerent à ne point recevoir l'Argent ; mais ils ne faisoient pas le plus grand nombre, & il fut conclu à la pluralité des voix que ces Sommes resteroient au Trésor Public, & que s'il s'en trouvoit une seule Piéce chez les Particuliers, ils seroient punis de mort. L'Argent demeura donc à Lacédémone, dit notre Auteur ; la Loi fut bientôt oubliée, l'Abondance & le Luxe s'introduisirent peu à peu, &

commencerent à énerver le courage des Spartiates.

Lysandre, qui fut la premiére cause de ce desordre, s'en garantit lui-même, il ne donna, ni dans le Luxe, ni dans la Somptuosité; il n'étoit sensible qu'à la Gloire, & il croyoit y parvenir plus sûrement, s'il témoignoit un grand mépris pour les Richesses. Il y réussit desorte, que tout retentissoit de ses Louanges, qu'on lui dressa des Autels, & que les Habitans de Samos le substituerent à Junon dans les Fêtes, qu'ils avoient accoûtumé de célébrer en l'honneur de cette Déesse. Un peu de modestie auroit mis le comble à tant de Gloire; mais il porta la Vanité jusqu'à l'excès! La faveur & les graces n'étoient que pour une Troupe de Poëtes, qui étoient toujours à sa suite, & il ne croyoit jamais payer trop cher l'Encens, qu'on lui prodiguoit; il fit plus, il employa les Véxations, & les Supplices mêmes, pour obliger les Grecs à ramper devant lui. Il

apprit qu'à Milet il y en avoit jusqu'à huit cent, qui déclamoient contre les Hauteurs, & contre le choix, qu'il avoit fait de quelques mauvais Sujets pour gouverner la Ville à sa mode; il marcha contre eux, & ayant sçu qu'ils étoient résolus de se retirer, il leur fit dire qu'ils n'avoient rien à craindre. Il le confirma même par un Serment; cependant, quelques jours après, il les fit tous massacrer. Il en usa de même en plusieurs autres endroits, ce qui fit dire à un Lacédémonien, que la Grece n'étoit pas assez forte pour porter tout à la fois deux Lysandres.

Ce fut Pharnabaze, Satrape de la Haute Phrygie, qui le premier fit ouvrir les yeux aux Spartiates sur ces violences; il en donna avis aux Ephores, qui révoquerent Lysandre; mais il eut l'adresse de se justifier, & de se faire rétablir. Il entreprit ensuite de monter sur le Trône des Héraclides; il & tâcha de se rendre, à force d'Argent, les Oracles favorables. Il consulta jus-

qu'à ceux d'Egypte ; mais les Egyptiens l'accuſérent d'impiété, & les Ephores le citérent pour y répondre ; il comparut, & en impoſa par ſon Eloquence. Il obtînt même le Commandement des Troupes deſtinées à réduire les Athéniens, qui vouloient chaſſer les trente Tyréus ; mais Pauſanias, qui régnoit dans la branche des Agides, ſe chargea de cette expédition, & en vint heureuſement à bout.

Cependant Lacédémone voyant ſon Empire bien établi dans la Grece, entreprit de porter la Guerre en Aſie, & d'attaquer les Perſes : le prétexte en étoit aſſez ſpécieux. Artaxercès venoit de nommer Tiſapherne Gouverneur d'une grande partie de l'Aſie Mineure, & ce Satrape, en arrivant à Sardes, avoit voulu obliger les Villes Grecques de lui obéir. Comme ces Villes avoient pris le parti du jeune Cyrus contre Artaxercès, elles craignirent le reſſentiment du nouveau Gouverneur ; elles s'adreſſerent aux Lacédémoniens, & Tim-

bron eut ordre d'équiper une Flotte pour les ſecourir. Après quelques Expéditions aſſez heureuſes, il échoua devant la Ville, & les Ephores le rappellerent. Il fut même condamné à l'Amende & à l'Exil, pour avoir donné trop de liberté à ſes Soldats ſur les Terres des Alliés.

Dercellidas, ſurnommé Siſiphe, à cauſe de ſon induſtrie à trouver des reſſources, & à inventer des Machines, fut envoyé à ſa place, & réduiſit les Perſes à ſigner un Traité, qui aſſûroit la liberté des Villes Grecques. Le Roi Agis ſoûmit en même tems les Eleens, & mourut peu de tems après. Comme il ne laiſſoit point d'Enfans, Ageſilas, ſon Frere, prétendit à la Couronne; Léotychide, que la Femme d'Agis avoit eu d'Alcibiade, pendant l'abſence du Roi, & que ce Prince avoit adopté, la lui diſputa. Ageſilas étoit boiteux, & l'Oracle avoit averti les Lacédémoniens de prendre garde à un Regne boiteux : Lyſandre expliqua l'Oracle en faveur d'Ageſilas;

»jamais, dit il, le Royaume pourra-t-il être réellement boiteux, »que lorsqu'il aura un Roi sorti »d'un Sang impur & étranger à »celui des Heraclides ! Qu'importe à la Sagesse du Gouvernement, »que le Prince ait une Jambe plus »courte que l'autre ? Mais il lui »est essentiel de ne point perdre »la trace des Enfans d'Hercules. »Voilà sa gloire, sa force & son »appui. » Le Peuple approuva ses raisons, & Agesilas fut mis en possession du Trône.

Personne n'en étoit plus digne, à l'extérieur près, la Nature ne lui avoit rien refusé de ce qui fait les grands Rois, & il avoit sur ses Prédécesseurs un grand avantage, en ce que n'étant pas destiné à régner, il n'avoit point été dispensé de l'éducation commune à tous les Lacédémoniens. Notre Auteur remarque fort bien, qu'on ne reconnoît point la Sagesse de Lycurque dans cette dispense. Quoiqu'Agesilas, Brave, Sçavant dans la Guerre, bon, populaire, d'un abord facile,

n'eut besoin de personne pour bien gouverner, il honora toûjours les Ephores, leur témoigna en toute occasion une déférence, & une soumission, qui relevoit leur dignité, & augmentoit sa puissance. Il commença son Régne par une action, qui le fit généralement admirer. Il avoit été mis en possession de tous les biens d'Agis; il les partagea entre les Parents de sa Mere, qui étoient pauvres, & gens de biens.

On eut alors avis à Sparte d'un grand Armement, que le Roi de Perse faisoit par Mer, & que la Flotte destinée à retenir sous le joug, les Villes Grecques de l'Asie, devoit être commandée par l'Amiral Athenien Conon. Les Lacédémoniens crurent qu'il étoit de leur honneur de s'opposer à cette entreprise; Agesilas fut chargé de cette Guerre, & la commença de maniere à inquiéter les Perses. Tisapherne lui proposa une Trève, pour avoir le tems d'écrire au Roi, son Maître, & jura solemnellement de la garder. Il la viola néanmoins, &

leva des Troupes ſous les yeux mê-mes d'Ageſilas, qui ne ſe crut point pour cela diſpenſé de ſon ſerment. On s'en étonna, & il répondit, » laiſſez le faire, il indiſpoſe contre » lui les Hommes & les Dieux, » toujours ennemis du Parjure. » Lyſandre l'avoit ſuivi & le Roi s'apperçut d'abord, qu'il n'étoit regardé dans ſon Armée, que comme un Généraliſſime Honoraire, que Lyſandre s'attribuoit toute l'autorité, & que la plûpart des Officiers lui faiſoient la Cour, tandis qu'on le laiſſoit preſque ſeul. Il avoit obligation de ſa Couronne à Lyſandre, & il ne vouloit point qu'on le taxât d'ingratitude, mais il vouloit auſſi être Roi, & Général, comme il convenoit de l'être à un Roi. On verra avec plaiſir dans le Livre même, la maniére noble & ſage, dont il concilia ce qu'il devoit à la reconnoiſſance, & à ſa dignité.

La Trève expirée, Tiſapherne ſe crut aſſez fort pour attaquer Ageſilas, & l'envoya ſommer de ſortir de l'Aſie. Le Roi ſe mocqua

de la ſommation, & fit bien-tôt repentir le Satrape de ſa perfidie. Il ſe jetta dans la Phrygie, où on ne l'attendoit point, y prit pluſieurs Villes, y fit un butin immenſe; mais il uſa de ſa Victoire avec une modération, qui lui gâgna l'affection des Peuples. Ces ſuccès inattendus, firent accuſer Tiſapherne de s'entendre avec lui, & il eut la tête coupée. Pharnabaze fut plus heureux, & méritoit mieux de l'être: il étoit Gouverneur de la Phrygie, & toute la perte étoit tombée ſur lui. Les Lacédémoniens avoient ravagé ſes Terres, & ruiné ſes Châteaux. Un Ami commun le réconcilia avec Ageſilas. Ils eurent une entrevûe, où ils firent paroître beaucoup de grandeur d'Ame, & des ſentimens, qui leur firent concevoir de l'eſtime & de l'amitié l'un pour l'autre. Ageſilas quitta la Phrigie, en promettant à Pharnabaze de n'y plus rentrer, & porta la Guerre dans d'autres Provinces. Tout plia devant lui; ſa réputation ſeule lui faiſoit des Conquêtes;

» aussi, dit notre Auteur, on ne sça-
» voit qu'admirer le plus en lui,
» ou sa droiture, ou sa modération,
» ou son désintéressement, ou la
» bonté de son cœur....... Il n'a-
» voit pour lit, qu'une mauvaise
» paillasse; sur laquelle personne
» n'auroit voulu coucher...... Le
» froid & le chaud ne faisoient sur
» lui aucune impression; on eût dit
» qu'il étoit fait pour en supporter
» toutes les rigueurs. »

Tittauste, Successeur de Tisapherne, crut la Perse en péril, si l'on ne trouvoit le sécret de la délivrer d'un si dangereux Ennemi, & il vînt à bout, à force d'Argent, de former dans la Grece même une Ligue contre Sparte. Les Thebains se déclarerent les prémiers, & les Atheniens ne tarderent pas à se joindre à eux. Lysandre, qu'on avoit envoyé pour les combatre, fut battu & tué sous les Murs d'Haliarte: Pausanias, qui étoit arrivé trop tard pour le secourir, parce que la Lettre, que Lysandre lui avoit écrit pour en être secouru, avoit été

interceptée, fut accusé de l'avoir supprimée, & condamné à mort. Il se sauva dans un asyle, où il mourut, & Agesipolis, son Fils Aîné, lui succéda, sous la Tutele d'Aristodeme, son plus proche parent.

A la nouvelle de la mort de Lysandre, les Ephores mirent le Scellé dans sa Maison, & l'on fut bien surpris de n'y rien trouver des sommes immenses, qui lui avoient passé par les mains. Deux des principaux Citoyens de Sparte devoient épouser ses déux Filles, qu'ils croyoient fort riches; quand ils virent que leur Pere ne leur avoit rien laissé, ils se dédirent, & les Ephores, indignés de ce procédé, les condamnerent à une Amende, qui les couvrit de honte. La valeur de Lysandre le fit regretter à cause des circonstances, où l'on se trouvoit, & son désintéressement servit à diminuer un peu l'horreur, dont on fut saisi, en découvrant dans ses Papiers un complot odieux, qu'il avoit formé pour changer le Gouvernement de l'Etat, & qui mar-

quoit sa fourberie, & son ambition.

La Grece étoit en Feu : les Thebains, Chefs de la Ligue, avoient sur pied des forces, ausquelles Lacédémone ne pouvoit alors opposer qu'une poignée de Soldats, & l'espérance de secouer le joug d'une République dure & absolue, qui exigeoit des plus grandes Villes la même soumission, que les Enfans étoient obligés d'avoir dans les Ecoles de Sparte, le rendoit plus intolérable que jamais. Dans cette extrêmité, les Ephores rappellerent Agesilas, & il partit sans délai, ce qui jetta dans la désolation tous les Grecs de l'Asie. Il leur laissa quelques Troupes pour les rassûrer, & dit plaisamment qu'Artaxercès le faisoit sortir d'Asie avec trente mille Archers. C'est que la Monnoye du Pays portoit l'empreinte d'un Archer, & que le Roi de Perse, pour liguer la Grece contre Lacédémone, y avoit fait répandre trente mille Piéces d'Or.

Agesilas, en arrivant à Amphipolis, apprit que le Lacédémoniens

avoient eu un avantage sur la Ligue, & il envoya faire part de cette nouvelle aux Grecs Asiatiques. La joye, qu'elles en ressentirent, fut de courte durée; Conon & Pharnabaze, se mirent en Mer avec une nombreuse Flotte, qui défit celle de Sparte. Toutes les Villes Grecques de l'Asie, ou furent conquises, ou se soumirent. Et Lacédémone perdit l'Empire de la Mer, qu'elle ne recouvra jamais bien. Cependant Agesilas avoit fait la plus brillante Marche, qui se lise dans l'Histoire. En moins d'un mois il fit ce qu'Xercès n'avoit pu faire qu'en huit ou dix. Il n'avoit qu'une simple Escorte, il traversa plusieurs Royaumes, & ne daigna jamais demander la permission de passer. Il faisoit seulement proposer par un Hérault, si on vouloit le recevoir comme Ami, ou comme Ennemi. Les Tralliens exigerent de lui cent Talens, & cent Femmes, il répondit à leurs Envoyés, qu'ils pouvoient venir les demander eux-mêmes. Ils parurent en Armes, &

il les mit en fuite. Le Roi de Macédoine lui fit dire qu'il alloit examiner dans son Conseil, si on le laisseroit passer, & il répliqua : » Nous allons toujours passer, après » quoi vous délibérerez tant qu'il » vous plaira. » Les Alliés de Thebes l'attaquerent en queue, & il tailla en piéce la Cavalerie Thessalienne, fort renommée en ce tems-là.

Il apprit en entrant en Béotie, la défaite de Lysandre, & comme il se trouvoit en présence de l'Ennemi, il retint le Courrier enfermé, fit publier que les Lacédémoniens avoient remporté la Victoire, & se disposa au combat. Il avoit été joint par le reste des dix mille Grecs, qui avoient fait cette retraite si célébr dans l'Histoire, & qui étoient enco e commandés par Xenophon: La Bataille fut sanglante, Agesilas s'exposa comme le moindre Soldat, & fut couvert de blessures. Il ne dut même la vie, qu'à la valeur de cinquante jeunes Spartiates, qu'on lui avoit envoyez pour environner

la personne. Enfin l'Armée des Alliés fut taillée en piéces. Le Roi reçu en Triomphe à Sparte, y devint encore plus l'admiration de la Ville, par ses vertus, qu'il ne l'étoit par ses Exploits. Notre Auteur entre sur cela dans un détail infiniment curieux.

La Ligue n'avoit pourtant pas été tellement abbatue par la Victoire d'Agesilas, qu'elle ne fut encore en état d'incommoder beaucoup les Alliés de Lacédémone, ce qui donna à ce Prince occasion de cueillir bien des Lauriers. Agesipolis, son jeune Collégue, entra aussi dans l'Argolide, mais une terreur panique ayant saisi ses Alliés, son Armée se trouva réduite aux seuls Spartiates, & son Expédition se borna à ravager le Pays. D'autre part, Pharnabaze & Conon entrerent dans la Grece, & les Lacédémoniens, qui n'étoient point en état de résister à de si grandes forces, se réduisirent à demander la liberté de se gouverner suivant leurs Loix & leurs anciens usages; ajoûtant

qu'après avoir ainſi renoncé à leurs prétentions ſur les Villes Grecques de l'Aſie, le Roi de Perſe n'avoit plus rien à craindre de leur part, & pouvoit s'épargner les ſoins & les dépenſes de la Guerre. Tiribaze, à qui ils firent cette propoſition, l'accepta; mais ſes Alliés, & ſurtout les Thebains, & les Atheniens s'y oppoſerent: ainſi Lacedemone ne retira de cette Négociation, à laquelle Ageſilas n'avoit point de part, que la honte d'avoir voulu livrer la Grece aux Barbares, pour écarter l'orage, qui la menaçoit. Artaxercès, à qui Tiribaze étoit allé rendre compte de ce qui ſe paſſoit, déſaprouva ſa conduite, & envoya Struthas continuer la Guerre contre les Lacédémoniens.

Elle ſe fit d'abord malheureuſement pour eux; Thimbron, leur Général, fut défait & tué par Struthas; mais ils eurent bientôt leur revanche, & leur Amiral Teleutias rétablit un peu la gloire de leur Marine. Toutesfois leurs pertes furent plus grandes, que leurs

ſuccès, & ils eurent encore recours aux ſollicitations. Tiribaze étoit revenu de Perſe; Antalcidas ſe rendit auprès de lui, le gagna, & le Satrape ne pouvant rien conclure ſans l'ordre du Roi, ſon Maître; partit pour la Cour, & y mena Antalcidas. Artaxercès embarraſſé dans la Guerre de Cypre, reçut bien l'Amiral de Sparte, lui fit des diſtinctions, qui étonnerent ſes Courtiſans, & lui accorda tout ce qu'il vouloit. Tiribaze de retour en Lydie, fit appeller les Parties, & leur impoſa en Maître les conditions d'une Paix, qui couvroit la Grece d'opprobre, & qui fut nommée *la Paix d'Antalcidas.* Les Atheniens, qui avoient forcé les Lacédémoniens à la négocier, voulurent en rejetter la honte ſur eux; la vérité eſt que ceux-ci s'étoient rendus inſupportables à toute la Grece, lorſque la fortune leur en eut déféré l'Empire.

Livre V. Les Spartiates ne rabatirent pourtant rien de cette fierté, qui avoit cauſé tous leurs maux

heurs, & ne purent souffrir de se retrouver au niveau de ceux, qu'ils avoient si souvent vaincus, & si impérieusement dominés. Ils envoyerent enjoindre aux Habitans de Mantinée de démanteler leur Ville, menaçant de les y contraindre par la force. Ceux-ci sonderent d'abord les Atheniens, pour sçavoir s'ils pouvoient compter sur leurs secours, & quoique la réponse ne fût point favorable, ils déclarerent qu'ils risqueroient tout, plûtôt que de se couvrir d'un éternel opprobre, par la soumission, qu'on éxigeoit d'eux : surquoi les Lacédémoniens mirent sur pied une Armée, dont Agesilas refusa le Commandement, s'excusant sur ce que les Mantinéens avoient rendu de grands services au Roi, son Pere, dans la Guerre de Messene. Agesipolis prit sa place, & ayant trouvé moyen d'inonder la Ville de Mantinée, força les Habitans à la ruiner eux-mêmes.

Enflés de ce succès, les Spartiates s'engagerent, sans se faire trop

prier, dans la Guerre d'Olynthe, & après divers succès, réduisirent les Olynthiens à leur demander la Paix, qui leur fut accordée, à condition de signer une Ligue offensive & défensive, contre tous les Ennemis de Sparte. « Mais lorsque tout »prosperoit aux Lacédémoniens, »qu'ils étoient Maîtres de Thebes & d'Olynthe, arbitres de la »Béotie, ou plutôt de toute la Grece, Corinthe étant soûmise, Argos abbatue, Athenes abandonnée, les Alliés étonnés, ou vaincus, qu'il sembloit que les fondemens de leur Empire étoient inébranlables; il fut tout à coup renversé, & pour faire un si grand »coup, les Dieux, dit Xenophon, »n'employerent que la main de sept »Bannis. » Notre Auteur développe fort bien la naissance de cette Révolution. Tout manqua aux Lacédémoniens, quand le signal de la conspiration eut été donné : Thebes, où le soulevement avoit commencé, leur opposa deux hommes, qui ont eu peu d'égaux dans la Gre-

ce, & n'ont point eu de supérieurs; à sçavoir Pelopidas & Epaminondas. Le premier avoit pris Agesilas pour son modéle, & l'avoit si bien imité, que quand ce Prince fut ramené de Béotie tout couvert de blessures, Antalcidas lui dit qu'il avoit reçu des Thebains le salaire de l'apprentissage, qu'il leur avoit fait faire. A ces deux grands Hommes, on peut joindre Gorgidas, qui forma ce *Bataillon Sacré*, de 300 Jeunes Hommes, dont Platon a fait un si bel Eloge, & qui périt d'une maniére si glorieuse à la Bataille de Cheronnée.

La Révolte d'un grand nombre de Villes avoit déja fait comprendre aux Lacédémoniens qu'ils n'étoient plus les Maîtres de la Grece. Ils comprirent qu'il ne leur seroit pas aisé de le redevenir, par la perte d'une Bataille, que Pelopidas gagna sur eux avec des Troupes fort inférieures en nombre. Alors ils proposerent la Paix, mais Epaminondas ne voulut l'accorder qu'à des conditions dures & hon-

teuses, & ils les rejetterent avec hauteur. Ils firent de nouveaux efforts, & il se donna à Leuctres une Bataille décisive, où ils furent entiérement défaits par Epaminondas. Leur Roi Clecombote y fut percé de coups, & en mourut peu de tems après. Cette Action se passa à l'endroit même, où l'on voyoit le Tombeau de deux Filles d'un Citoyen de Leuctres, qui y avoient été violées par trois Lacédémoniens, & qui s'étoient étranglées sur le champ. Les Oracles, dit-on, avoient averti les Spartiates de prendre garde à la vengeance de Leuctres. On marque à cette défaite la fin des trente ans de Supériorité, que Démosthene leur donnoit.

Leur courage & leur grandeur d'Ame les soûtenoit pourtant encore : Il n'y eut de deuil à Lacédémone, que dans les Familles de ceux, qui avoient fui. Toutes celles, où l'on avoit fait des pertes, se félicitoient d'avoir portés des Citoyens, qui avoient versé leur sang pour la Partie. On fit de nouvelles

Levées, & on forma une Armée, qui marcha ſous les ordres d'Archidame, Fils d'Ageſilas. A ſon approche, Epaminondas envoya demander du ſecours aux Atheniens, qui refuſerent d'en donner. Il eut recours à Jaſon, le Theſſalien, qui le joignit avec de nombreuſes Troupes, & une bonne Cavalerie. Il trouva les Thebains diſpoſés à combattre; mais il leur conſeilla de ne rien riſquer, paſſa dans le Camp des Lacédémoniens, & y conclut une Trève. Il avoit ſes vûes, & ne vouloit qu'écarter les deux Partis, pour les attaquer ſéparément. Mais il n'eut pas le tems d'exécuter ſon projet, il fut aſſaſſiné peu de tems après par ſes propres Sujets.

Cependant les Atheniens ſe laiſſerent gâgner par Epaminondas; ils lui envoyerent des Troupes; il entra dans la Laconie, & s'approcha de Sparte; mais Ageſilas, qui avoit reçu quelque ſecours, & donné la liberté aux Ilotes, dont pluſieurs prirent parti dans ſon Armée, l'obligea de ſe retirer. Epa-

minondas passa ensuite en Arcadie, & releva les Murs de Messene, qui avoit été long-tems l'objet de la colere des Lacédémoniens : Notre Auteur ne dit point ce qui brouilla ensuite les Thebains & les Atheniens, il nous apprend seulement, qu'Epaminondas retournant à Thebes, Iphicrate à la Tête de douze mille Hommes, voulut s'opposer à son passage ; mais que ce grand Homme le mena battant jusqu'aux Portes d'Athenes, & qu'il y resta quelques jours pour le défier au combat.

Les Lacédémoniens profiterent de cette rupture, se liguerent avec les Atheniens, & Archidame marcha contre les Arcadiens, qui avoient surpris Pollene, & taillé en piéces sa Garnison. Il remporta sur eux une Victoire complette, sans avoir perdu un seul Homme. D'autre part les Thebains, qui aspiroient ouvertement à l'Empire de la Grece, envoyerent au Roi de Perse une solemnelle Ambassade, dont Pelopidas fut le Chef. Il re-

çut dans cette Cour des diſtinctions, qu'on n'y avoit jamais faites à perſonne, & il obtint tout ce qu'il ſoûhaitoit ; Mais pluſieurs Villes Grecques ayant refuſé de ſigner le Traité, que Pelopidas avoit conclu avec le Roi de Perſe, cette Négociation n'eut point d'autres ſuites, que de troubler toute la Grece.

Epaminondas de ſon côté, équipa cent Galeres, fit alliance avec Rhodes, Bizanze & Chio, qui lui fournirent une Flotte, & alla attaquer celle d'Athenes, qu'il mit en fuite. Il n'eut pas le tems de profiter de cet avantage, parce qu'une Sédition, qui s'étoit élevée à Orchomene de Phocide, l'obligea de s'y rendre. Cette Ville avoit eu long-tems une grande ſupériorité ſur Thebes, qui lui avoit même payé Tribut. Epaminondas prit occaſion du Tumulte, dont nous venons de parler, pour faire main-baſſe ſur les Habitans, & la Ville fut raſée. Une ſi conſtante proſpérité fit trembler tout le Peloponeſe ; qui ſe réunit contre l'Enne-

mi commun. Pendant qu'on faiſoit des Réjouiſſances à Tegée pour cette réunion, le Gouverneur Thebain fit égorger tous les Députez. Leurs Villes envoyerent demander ſa Tête à Thebes; mais Epaminondas répondit que toute ſa faute étoit d'avoir laiſſé échapper quelques Arcadiens.

Alors Athenes & Lacédémone ſe liguerent avec les Arcadiens, pour défendre la liberté commune. Ageſilas ſe mit en Campagne avec une Armée; Epaminondas ſçachant qu'Archidame, qui étoit reſté à Lacédémone, n'y avoit pas cent Hommes armés, marcha pour le ſurprendre, mais il fut repouſſé, & ſon Armée diſſipée par le jeune Prince, que cette Action couvrit de gloire. Epaminondas, qui cherchoit à avoir ſa revanche, alla à Mantinée, où les Atheniens arriverent auſſitôt que lui. On ſe batit avec fureur, la Victoire demeura aux Thebains, mais Epaminondas y reçut une bleſſure, dont il mourut preſque ſur le champ, avec la

consolation d'avoir vaincu. Les Atheniens contesterent néanmoins la Victoire, quoique les Lacédémoniens, leurs Alliés, s'avouassent vaincus. Mais pour ne point perpétuer une Guerre qui ruinoit la Grece, on signa un Traité de Paix sur le plan, qu'en avoit dressé Artaxercès.

Les seuls Lacédémoniens ne le signerent point, parce qu'on y comprenoit les Messeniens, qu'Agesilas étoit résolu de remettre sous le joug. Comme il cherchoit par tout de l'Argent pour cette Expédition, il accepta les offres magnifiques que lui fit Tacos, Roi d'Egypte, de *prendre le soin de son Armée* : mais on ne lui tint rien de ce qu'on lui avoit promis ; il ne fut point mis à la Tête des Troupes ; il fut même méprisé, parce qu'on jugea de lui sur sa mine, & comme il retournoit en Grece avec deux cent trente Talens, il fit naufrage sur les Côtes d'Afrique. Il y périt dans la quatre-vingtiéme année de son âge. Aucun Héros du Paganisme

n'a porté plus loin les vertus Morales, & peu de Princes ont possedé dans un aussi éminent dégré les qualités, qui font le grand Capitaine, l'honnête Homme, & le bon Pere.

Archidame, son Fils, s'étoit déja montré digne de lui succéder: Avant que de s'engager dans la Guerre contre les Messeniens, il consulta le célébre Orateur Isocrate, pour sçavoir si la cause en étoit juste, & la réponse fut qu'il seroit honteux aux Lacédémoniens de ne pas l'entreprendre. *La Guerre Sacrée*, qui survint bien-tôt après, & dont notre Auteur se contente de dire qu'elle fut avantageuse aux Thebains, empêcha les Lacédémoniens de réduire Messene, qui se mit ensuite sous la protection du Roi de Macédoine, quoique pût faire Démosthene pour leur persuader qu'il n'étoit pas de leur intérêt de s'attacher à ce Prince. Leur haine contre Lacédémone les aveugla au point, qu'ils coururent à leur perte avec joye. Peu de tems

après la ſanglante Bataille de Cheronée mit toute la Grece ſous le joug de Philippes. Ce Prince indiqua enſuite une Aſſemblée générale à Corinthe, y déclara qu'il vouloit faire la Guerre aux Perſes, & ajoûta qu'il prétendoit que tous les Grecs y contribuaſſent. Les ſeuls Lacédémoniens oſérent lui réſiſter, & lui dirent qu'ils n'étoient point faits pour obéïr. Il leur écrivit avec aſſez de modération, pour les engager à agir de concert avec lui, & ils ne lui répondirent que ces deux mots : *Denys à Corynthe* ; pour lui faire entendre, qu'il devoit craindre le ſort du Roi de Syracuſe, qui étoit alors réduit à tenir une Ecole à Corinthe. Philippes n'eut pas le tems de ſe venger de cette inſulte, car l'Année ſuivante il fut aſſaſſiné.

Livre V. Le même jour que Philippes vainquit les Grecs à Cheronnée, Archidame, qui étoit allé au ſecours des Tarentins, contre les Lucaniens, fut tué dans une Bataille, que ceux-ci gagnerent.

Agis, son Fils, lui succéda, & ne dégénéra point de la vertu de ses Peres. Les Lacédémoniens soûtinrent aussi toute leur fierté contre Alexandre, dont les Victoires sur les Thraces, & les Triballes, & le Sac de Thebes, ne purent les ébranler. Il n'osa même les attaquer, & passa en Asie sans eux. Ils ne s'en tinrent pas là. Après la Bataille d'Arbelles, Agis ne craignit point d'attaquer la Macédoine, mais il fut défait par Antipater, & il resta lui-même parmi les morts. Alors les Lacédémoniens ne firent plus difficulté de se soûmettre, ils ne voulurent pas même entrer dans la Ligue des Grecs, qui firent un effort pour recouvrer leur liberté après la mort d'Alexandre.

Les Factions, & les Guerres intestines, qui s'éleverent alors, les obligerent enfin de fermer leur Ville de Murs, ce que Licurgue leur avoit expressément défendu; Mais les tems étoient bien changés, & ce fut cette précaution, qui empêcha Demetrius Polyocertes de

s'emparer de Sparte. Pyrrhus ſe flata d'être plus heureux ; mais jamais les Lacédémoniens ne parurent plus braves, que pendant ce Siége : Les Femmes mêmes combattirent en Héroïnes, & le Roi d'Epire, contraint de ſe retirer, fut pourſuivi par le Roi Areus, qui tailla en piéces ſon arriere-Garde. Ce fut ce même Areus, qui écrivit à Onias I. Grand Sacrificateur des Juifs, pour lui demander ſon Alliance, ſe fondant ſur ce que les Spartiates étoient deſcendus d'Abraham.

Ils s'étoient dès-lors bien relâchés de cette Vertu ſévére, qui les avoient ſi fort diſtingués, & les Loix de Licurgue n'étoient plus gueres obſervées. Agis IV. voulut remédier à ce deſordre, donna le premier l'exemple, gâgna ſa Mere, les plus illuſtres Matrones, la Jeuneſſe & le Peuple ; mais Leonidas, ſon Collegue, s'y oppoſa ; de faux Amis le trahirent ; on lui intenta un Procès Criminel, & celui de tous les Héraclides, qui méritoit le mieux de régner, périt par la main

d'un Boureau. Un ſort ſi triſte n'empêcha point Cléoméne I I. Fils de Léonidas, de tenter la réforme, & contre toute eſpérance, il y réuſſit. Il avoit épouſé Agiatis, Veuve de l'infortuné Agis; cette Princeſſe ſçut gâgner le cœur de ſon Epoux, en qui elle trouva toutes les Vertus de ſon premier Mari. Elle lui fit prendre ſes meſures de loin, & il ſe forma une Armée, toute compoſée de vrays Spartiates. Il s'en ſervit d'abord pour arrêter le progrès de la Ligue Achéenne, qui vouloit tout envahir. Aratus, qui en étoit le Chef, ne fut plus le Héros de la Grece, & quand le jeune Roi ſe vit par ſes Victoires, le Maître dans Lacédémone, il porta les grands coups; perſonne ne s'y oppoſa, parce qu'il étoit le ſeul Roi, la branche d'Agis étant éteinte, & qu'il avoit commencé par ſe défaire des Ephores. Puis, pour prévenir les plaintes de ſa Nation, à qui la Monarchie étoit odieuſe, il aſſocia au Thrône ſon Frere Euclidas: Alors tout plia, on vit re-

vivre l'antique Vertu des Spartiates, à qui elle commençoit déja à faire reprendre l'ascendant sur toute la Grece.

Les Victoires de Cléoméne porterent les Achéens à le déclarer leur Général. Aratus en conçut un dépit, qui le porta à se deshonnorer, en rappellant dans la Grece les Macédoniens, qu'il en avoit chassés avec tant de gloire. La partie devint alors trop inégale pour les Lacédémoniens; mais Ptolemée Evergete, Roi d'Egypte, fit offrir du secours à Cléoméne, à condition qu'il lui enverroit sa Mere & ses Enfans en ôtage. Cette proposition le jetta dans un embarras, dont la Reine sa Mere le tira bientôt. Elle n'en eut pas plutôt apprit le sujet, qu'elle s'embarqua pour l'Egypte, avec ses petits Fils. Elle fit plus. Ayant sçu que son Fils n'osoit accepter un Traité, que les Achéens lui proposoient, de peur qu'Evergete n'en fut pas content, & ne s'en vengeât sur elle & sur son Flis; elle lui manda de faire ce qu'il ju-

geroit le plus utile & le plus glorieux pour Sparte, ſans ſe mettre en peine de ce qu'elle deviendroit.

Il ne put néanmoins ſe réſoudre à accepter le Traité, & malgré ſes efforts, il ſuccomba ſous la puiſſance des Macédoniens. Il fut défait par Antigone; Euclidas, ſon Frere fût tué, & il ne ſauva de ſa défaite, que deux cent braves, avec leſquels il alla s'enfermer dans Lacédémone. Il en auroit coûté beaucoup aux Macédoniens pour l'y forcer, mais il ne voulut pas expoſer ſa Patrie aux horreurs d'un Siége, & il fit voile pour l'Egypte. A peine étoit-il embarqué, qu'Antigone entra dans Sparte; mais au bout de trois jours, il fut obligé d'en ſortir, ſur la Nouvelle d'une irruption des Gaulois dans la Macédoine. Cléoméne fut d'abord reçu avec aſſez de froideur par Evergete, mais quand ce Prince eut connu tout le mérite du Roi de Sparte, il le traita avec beaucoup de diſtinction, & lui promit tout le ſecours, dont il avoit beſoin. Sa

mort fit évanouir de ſi belles eſpérances; Philopator, ſon Succeſſeur, ne tint aucun compte de Cléoméne, & ſur de ſimples ſoupçons, le fit enfermer dans les Priſons publiques. Quelques Spartiates trouverent le moyen de l'en faire ſortir; il voulut profiter de ſa liberté pour ſoulever le Peuple contre l'indigne Philopator, mais n'ayant pu y reuſſir, il ſe tua pour ne pas tomber vif au pouvoir des Egyptiens. Tous les Spartiates en firent de même. Sa Mere & ſes Enfans furent condamnés à la mort, & la ſouffrirent avec une conſtance, que leurs Ennemis mêmes admirerent.

Ageſipolis IV. ſuccéda à Cléoméne, & on lui donna pour Collegue, un nommé Licurgue, qui n'étoit point du ſang Royal: Un talent, qu'il di ribua aux Ephores, le firent préférer aux Enfans d'Agis IV. Les Ephores, qui le placerent ſur le Thrône, s'étoient déja déclarés pour les Etoliens; il ſe mit en Campagne pour ſoûtenir leur Ligue, & s'empara d'Athenée. De

retour à Sparte, il y fut reçu avec de grandes Acclamations, mais il fut bientôt contraint de s'éloigner, pour se soustraire à la fureur de Chilon, qui lui disputoit la Couronne, avoit gâgné le Peuple, & fait égorger les Ephores. Ces violences ne lui ayant pas réussi, il alla se jetter dans le parti des Achéens. Licurgue rappellé, fit une Excursion dans la Messenie. Peu de tems après, Philippes, Roi de Macédoine, parut avec une Armée à la vûe de Sparte. Licurgue lui livra Bataille avec des forces bien inférieures aux siennes, & fut battu; mais le bel ordre & la valeur des Spartiates empêcherent Philippes d'assiéger la Ville, & comme on se craignoit de part & d'autre, on fit la Paix.

Après la mort de Licurgue & son Collegue, Lacédémone n'eut plus de Rois. Un certain Machanidas s'empara de toute l'autorité, rompit la Paix avec les Achéens, & alla faire des courses dans le Territoire d'Argos. Cette République

avoit à sa Tête le fameux Philopœmen ; les dernier des grands Capitaines de la Grece : Machanidas osa l'attaquer dans les Plaines de Mantinée, & fut tué de la main même du Général. Les Lacédémoniens se fussent aisément consolés d'une défaite, qui les délivroit d'un Tyran , si un autre n'eût pris sa place. Il se nommoit Nabis, & il conserva quatorze ans par sa cruauté & ses violences le souverain pouvoir qu'il avoit usurpé. Il signa même comme Roi, le Traité, qui fut conclu entre Philippes, les Grecs, quelques Rois d'Asie, & les Romains. Il fut enfin assassiné par Alexandre, que les Etoliens n'avoient envoyé à son secours , que pour le perdre. Ce Général n'avoit pu gâgner Lacédémone à son parti, mais il voulut la piller, & fut massacré avec une partie de ceux, qui l'accompagnoient. Les autres furent vendus comme Esclaves. Alors Philopœmen se rendit à Sparte , & persuada aux Habitans de s'unir avec les Achéens. Toutes les autres

Villes du Peloponese en firent de même. Ainsi finit le Royaume de Lacédémone, huit cent ans après sa fondation, & plus de quatre cent depuis que les Heraclides s'en furent emparés.

Livre VII. Tout ce qui avoit fait craindre & respecter Lacédémone, disparut avec le Noble sang des Heraclides. Philopœmen, qui ne l'avoit délivrée de la Tyrannie des Etoliens, que pour l'asservir aux Achéens, y fut reçu comme un Libérateur. Il y eut pourtant bientôt quelques brouilleries entre les Spartiates & les Achéens, qui voulurent trop exiger d'abord de leurs nouveaux Sujets, & on en seroit venu aux Armes, si Philopœmen n'eût fait un accommodement, qui fut agréé des deux Partis. Les Lacédémoniens lui offrirent par reconnoissance, six vingt Talens, qui provenoient de la vente des Effets de Nabis, mais il les refusa. Ils ne tarderent pourtant pas à rompre avec ce grand Homme, & ils se jetterent entre les bras des Romains.

Novembre 1742.

Mais Philopœmen ne leur laiſſa point le tems d'en être ſecouru, il ſe rendît Maître de Sparte, en démolit les Murs, en abrogea les Loix, & lorſque les Romains voulurent entrer dans cette querelle, il ſoûtint qu'il n'avoit rien fait, que ce qu'il avoit droit de faire. Il fallut aller plaider cette Cauſe à Rome : Le Sénat donna le tort aux Achéens, leur ordonna de rendre la liberté aux Lacédemoniens, qu'ils retenoient dans les Priſons, & ſoûmit Sparte au Conſeil d'Achaye. Il lui rendit même dans la ſuite l'uſage de ſes Loix, & lui laiſſa une eſpéce d'autorité ſur les Villes de la Laconie. Auguſte, qui par des raiſons de politique en affranchit ces Villes, voulut bien honorer Lacédémone de ſa préſence, mangea aux Tables communes de ſes premiers Magiſtrats, & lui accorda de nouveaux Privileges avec l'Iſle de Cythere. Sous Trajan les Loix de Licurgue furent abrogées, pour faire place à celles des Romains. Le ſort de Sparte fut enco-

re plus déplorable après l'invaſion des Goths ſous Alaric, & cette Ville ne fut pas mieux traitée ſous le bas Empire, par les Officiers de la Cour de Conſtantinople.

Livre VIII. Ce Livre comprend toutes les Révolutions du Peloponeſe, qui porte aujourd'hui le nom de *Morée*, depuis que les François ſe furent rendu Maîtres de l'Empire d'Orient. Dès-lors Lacédémone n'étoit plus connue, que ſous le nom de Miſitra. En 1460, elle tomba ſous la domination des Turcs, & Mahomet II. la traita avec plus d'humanité, qu'on ne s'y étoit attendu : Mais trois ans après, Sigiſmond Malateſta, Prince de Rimini l'ayant priſe après un long Siége, y mit le Feu, & en ruina la plus grande partie. Les Turcs y rentrerent bientôt, & préſentement elle eſt la réſidence d'un Bey, Gouverneur de la Laconie propre, indépendant du Bacha de la Morée, & d'un Aga, qui commande dans le Château. Mais c'eſt ſi peu de choſes que Miſitra, que la plû-

part des Voyageurs ne daignent point y passer. La Description, qu'en fait notre Auteur, aussi bien que de l'état, où y est présentement l'Eglise Grecque, ne laisse pas de renfermer un détail assez curieux.

ARTICLE LXXX.

DISSERTATION pour prouver qu'il y a eu des Evêques à Carpentras & à Vénasque en même tems.

PArmi plusieurs faits curieux & intéressans que contient l'Histoire Ecclésiastique & Civile du Comté Venaissin, & de la Ville d'Avignon, à laquelle je mets la derniére main ; celui qui concerne les Evêques de Carpentras, & de Vénasque, mérite une Dissertation particuliére, que je donne ici pour pressentir le goût des Sçavans, de concert avec une personne, qui est d'un sentiment opposé au mien, & dont la Critique suivra de près cette Dissertation, & ma réponse

bientôt après. Pour mettre mieux au fait le Lecteur, il est bon de commencer par donner une idée des Villes de Carpentras & de Vénasque.

La Ville de Carpentras, autrefois principale Ville des Méminiens, ensuite Colonie Romaine, est depuis plusieurs Siécles la Capitale du Comté Venaissin. Son heureuse situation au centre de celle de cette Province, a toujours rendu le Marché qui y est établi de tout tems, très-florissant. Le nombre de ses Habitans est de dix mille hommes.

Vénasque*est situé sur le haut d'un Rocher, à deux lieues au Midi de Carpentras. La Riviére de la Nesque coule au bas de ce Rocher du Levant au Couchant, il ne paroît pas que cette Ville ait été plus grande autrefois qu'aujourd'hui, le Terrain ne l'ayant jamais permis, ni même au bas du Rocher; le nombre de ses Habitans, est d'environ neuf cens.

Après avoir fait connoître en peu de mots ces deux Villes, je pré-

tens prouver que l'une & l'autre ont eu anciennement leurs Evêques propres, juſques à l'union du Siége de Vénaſque à celui de Carpentras, après le milieu du ſixiéme Siécle : ce que je prouve, 1°. Par le Diſcours de S. Amat Evêque d'Avignon à ſes Paroiſſiens, vers l'an 268. (*a*) Cette Ville étoit aſſiégée par Crocus Roi des Allemans; ce Prince ayant paſſé le Rhin, avoit pénétré dans les Gaûles avec un nombre infini de Barbares, & les avoit entiérement ravagées; *univerſas Gallias pervagatur*, (*b*) dit Gregoire de Tours. Il avoit déja pris toutes les Villes des environs, les avoit ſaccagées, & en avoit fait mourir les Evêques. S. Amat voyant que celle d'Avignon ne pouvoit pas réſiſter, exhorta ſes Habitans à ſouffrir le Martyre avec conſtance; c'eſt pour les y exciter, que ce S. Evêque leur dit entre autres choſes,

(*a*) Ce Diſcours eſt inſéré dans le N. *Gallia Chriſtiana*, T. 1. pag. 137, aux Preuves.

(*b*) Hiſt. L. 1. Ch. 32, 33, & 34.

que ces Barbares avoient fait mourir Privat à Javoulx, (aujourd'hui Mende;) Avole à Albe; Sexte à Valence; Juste à Trois-Chateaux; *Firmus* à *Venasque*, Leonce à Apt, Albin à Vaison, *Valentin à Carpentras*, &c. Ce Discours que Dom Denis de Sainte Marthe (*a*) appelle *un précieux monument de l'Antiquité* fut découvert par Dom Policarpe de la Riviére, sçavant Chartreux, qui avoit fait de grandes recherches pour composer un *Gallia Christiana* des Provinces Méridionales de la France, & qui en 1637 avoit achevé l'Histoire des Evêques d'Avignon. Il le trouva, ce Discours, dans un très-ancien Manuscrit de l'Eglise d'Avignon, qu'il appelle un *Fragment d'Or*, (*b*) ce Manuscrit, avec plusieurs autres furent transportés à Rome au Vatican en l'année 1594. Ce Discours

(a) *Gall. Christ.* T. I. P. 137. aux Preuves.

(*b* Henri, & S. M. de Suarés. Noguier, Histoire des Evêques d'Avignon, pag. 14

de S. Amat est si authentique, selon Dom Denis de Sainte Marthe, que non seulement il en a fait usage dans son *Gallia Christiana*, mais encore ne jugeant pas à propos d'admettre certains autres faits rapportés par ce Chartreux, sans de plus grandes preuves, il dit, (*a*) *Absit tamen ut quæ ad infirmandam, Cod. Policarpiani fidem dicimus quidquam detrahant authoritatis veteris monumenti quod huic Codici est insertum, scilicet orationis Sancti Amatii, &c.*

2^e^.Preuve: C'est la fameuse Lettre des Evêques des Gaules, à S. Leon en 451, elle parut d'abord avec les simples noms des Evêques qui l'ont souscrite. Le P. Sirmond la fit imprimer dans son Recueil des Conciles des Gaules, qu'il trouva, dit-il, dans un Manuscrit de Nicolas Fabri, avec les Formules particuliéres à chacun de ces Evêques. Dom Policarpe de la Riviere ayant trouvé dans le Cabinet de Savaron, Président de Clermont en Auvergne, cette Lettre manus-

(a) *Gall. Chr.* Ibid. page 895.

crite, où la plûpart de ces Evêques étoient désignés par leurs Siéges, les écrivit à la Marge du Tome du Concile des Gaules de Sirmond, où cette Lettre est imprimée, & les communiqua à Bouche, qui en a fait usage dans son Histoire de Provence; (*a*) c'est par ce moyen qu'on a appris que *Sabinus & Superventor*, qui ont souscrit cette Lettre, étoient, l'un Evêque de Carpentras, & l'autre de Vénasque. Il faut que ces désignations de Siége soient d'un grand poids, puisque, non seulement *Bouche*, mais encore les Auteurs du *Gallia Christiana*, *Gassendi* dans son Histoire des Evêques de *Digne*; *Noguier* dans celle des Evêques d'*Avignon*, *Columbi* dans celle des Evêques de *Vaison*, & *Savaron* lui-même dans celle des Evêques de *Clermont* * s'en sont servis.

3e. *Preuve.* Je la tire de la vie de

(*a*) T. 1. Page 590

* Sous ce Titre *De Sanctis Ecclesiis & Monasteriis Claramontii incerto Autore Sæculi X. cum notis Joannis Savaronis.*

S. *Siffren*, Patron Titulaire de la Ville de *Carpentras*. (*a*) Il y eſt dit que *Caſtiſſimus*, Evêque de *Vénaſque* étant mort, les Députés de cette Ville étoient allés à *Lerins*, demander le Moine *Siffren* pour leur Evêque ; qu'il fut conduit à *Arles*, où il fut ſacré à l'âge d'environ 30 ans par S. *Ceſaire*, alors Archevêque de cette Ville. Selon le P. le *Cointe*, dans ſes Annales, S. *Siffren* ſiégeoit à *Vénaſque*, (*b*) l'an 536. Il eſt rapporté dans la Vie de ce S. Evêque, (*c*) qu'il fit bâtir deux Egliſes à *Vénaſque*, & une petite Maiſon, joignant l'Egliſe qui étoit ſur la Rive droite de la *Neſque*, où il ſe retiroit pour vaquer à la Priere, & qu'après une eſpace de quelques années, * il fit bâtir une autre Egliſe dans Carpentras à l'honneur de S. *Antoine*, où il aſſiſtoit aux Offices & faiſoit Oraiſon,

(*a*) Chron. de Lerins, part. 2. Page 130. & *ſeq.*

(*b*) T. 1. Page 457.

(*c*) Chron. de Lerins, *Ibid.* P. 136.

* *Poſt aliquot annorum ſpatium.*

& qu'*enfin, après une longue suite d'années*, (a) *ce pieux Evêque, vénérable par ses cheveux blancs, rendit son ame au Seigneur, & fut enseveli à Venasque.*

Il faut observer ici, que quand il ne seroit pas évident que S. *Siffren* ait été sacré Evêque de *Vénasque*, vers l'an 536, on ne pourroit le placer sur le Siége de *Carpentras*, qu'après la mort de *Clématius*, arrivée après l'an 556, (*b*) puisque *Julianus*, bien connu, qui avoit souscrit au Concile d'*Epaone* en 517, avec désignation de Siége, continue d'être reconnu Evêque de *Carpentras* jusques à l'an 529, qu'il souscrivit au Concile d'*Orange*. *Principius* fut son Successeur, & *Clematius* le fut de celui-ci, avant l'an 541, puisque ce fut cette année qu'il souscrivit au Concile d'*Orleans*, (*c*) avec désignation d'*Evêque de Charpentras.* (*d*) Il est désigné de la

(a) *Ibid.*

(*b*) Rec. des Conciles.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Clematius ejus civitatis Carpentoracensis subscripsi.*

même maniére en 549, à un autre Concile d'*Orleans*; & en 555 à celui de *Paris*. Voila donc des Evêques siégeant à *Carpentras* dans le tems que S. *Siffren* étoit incontestablement à *Vénasque*.

Quant au tems de l'union de l'Evêché de *Vénasque* à celui de *Carpentras*, je n'en désignerai pas précisément l'année, je dirai seulement que ce fut après la mort de *Clématius*, qui doit être arrivée en 557, ou 558. Le P. le *Cointe* à l'endroit cité dit, que vers ce tems-là, *Vénasque* ayant été détruit, son Siége fut transféré à *Carpentras*. La conjecture du P. le *Cointe*, sur le motif de cette translation, ou plutôt de cette union, puisque *Carpentras* avoit ses Evêques, ne paroît pas satisfaisante. Il seroit sans doute mieux de dire, que ce fut pour exécuter ce qui avoit été prescrit par le sixiéme Canon du Concile de *Sardique*, qui avoit statué, qu'on n'établiroit point d'Evêché dans des Châteaux, ou dans des Villes peu considérables, ou trop proches, *pour ne point avilir le nom & la di-*

gnité d'Evêque. Vénaſque étoit dans le cas, trop peu conſidérable, & trop proche de *Carpentras*; ſon Evêché fut uni à cette derniére Ville, (*a*) comme il étoit arrivé à l'égard de la Ville de *Cimiès*, dont l'Evêché avoit été uni à celui de *Nice*, en l'année 464, par le Pape *Hilaire*. Dans la ſuite il ſe fit pluſieurs autres unions d'Evêchés par le même motif.

Cette union des deux Evêchés paroît inconteſtablement avoir été faite en la perſonne de S. *Siffren*, après la mort de *Clematius*; car nous venons de démontrer que *Carpentras* avoit ſes Evêques, pendant que S. *Siffren* ſiégeoit à *Vénaſque*, où il avoit fait bâtir deux Egliſes, (*b*) avec une petite Maiſon; & quelques années après, *poſt aliquot annorum ſpatium*, il en fit bâtir une

(*a*) Longueval, Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, T. 2. P. 129.

Concile d'Hardoüin, T. 2. P. 791, &c.

(*b*) Chronique de Lerins, *in vita Siffredi*.

à *Carpentras* à l'honneur de S. *Antoine*, où il aſſiſtoit aux Offices, & vaquoit à la priere. Comment cela auroit-il pû s'exécuter, s'il y avoit eu un autre Evêque à *Carpentras*? Il faloit donc qu'alors *Clématius* fut mort, & que S. *Siffren* fut devenu Evêque de *Carpentras*, par l'union de ſon Siége de *Vénaſque* à celui de cette Ville.

4e. *preuve.* Je la tire du Titre d'*Evêque de Vénaſque*, que *Tetradius*, Succeſſeur immédiat de S. *Siffren*, prit au IV. Concile, tenu à *Paris* l'an 573. *Licerius* prit le même Titre au Concile de *Châlons*, tenu l'an 650. Quelques autres Evêques de *Carpentras* ont pris le Titre d'Evêques de *Vénaſque* durant pluſieurs ſiécles, pour conſerver la mémoire du Siége de *Vénaſque*, (*a*) à l'exemple des Evêques de *Nice*, qui ont pris durant long-tems le Titre d'Evêques de *Cimiès*. Il y a quantité d'autres exemples de cet uſage; ce Titre d'Evêque de *Vénaſque*, pris par

(*a*) Rec. des Conciles.

quelques Evêques de *Charpentras* après S. *Siffren*, n'a pas imposé à *Sirmond*, à *Surius*, à *Binius*, & autres Sçavans hommes, qui ont recueilli les Conciles ; ils ont tous expliqué ce Titre d'Evêques de *Vénasque*, par celui de *Carpentras* : *id est Carpentoractensis.*

La Ville de *Carpentras* à l'imitation de ses Evêques, (*a*) a porté durant quelque tems le surnom de *Venasque*, *Carpentoracte alias*, ou, *nunc Vendasca*, & cela pour conserver le nom du Siége de *Vénasque*, uni au sien.

En voila assez pour justifier, qu'il y a eu des Evêques à *Venasque* & à *Carpentras* en même tems ; plusieurs Sçavans Hommes ne l'ont pas révoqué en doute. Dom *Denis de Sainte Marthe*, (*b*) entre autres dit : « Nous prouvons ailleurs que » *Venasque* a été autrefois Ville » Episcopale, & qu'elle a eu ses » propres Evêques, & que dans le

(*a*) Dans les Notices, & dans quelques Chartres.

(*b*) *Gall. Christ* T. 1. P. 893.

»même tems, *Carpentras* étoit régi »par ſes propres Evêques. » *Sed aliunde probamus Vendaſcam olim fuiſſe Urbem Epiſcopalem, habuiſſeque proprium Epiſcopum quo tempore Carpentoracte à propriis ſuis Epiſcopis regebatur.*

ARTICLE LXXXI.

LETTRE SUR L'ÉPOQUE de l'invention du Zodiaque.

Mes Re've'rends Peres,

Je me crois engagé à continuer la défenſe que j'ai entrepris d'un point particulier du ſyſtême de M. Pluche. C'eſt de l'époque qu'il donne à l'invention du Zodiaque, que je veux parler. J'adopte ſur ce point ſon ſentiment d'auſſi bon cœur, qu'il a adopté lui-même (*a*) la penſée judicieuſe qui terminoit votre Extrait de la Lettre du P. le Mi-

(*a*) Fin de la Réviſion du Ciel.

re. (*a*) Les Remarques de ce dernier Auteur m'enhardissent à vous soumettre de nouveau quelques réfléxions qu'elles me paroissent mériter. J'ai pu me tromper en suivant mes idées, & je le puis encore. Oserois-je me flatter au moins de convaincre mon illustre Adversaire, que je n'ai rien avancé qui ne soit conforme au systême de M. Pluche? Rien en effet ne m'a été plus sensible en parcourant sa Critique, que le reproche de n'avoir pas toujours bien entendu l'Auteur *du Spectacle de la Nature.* Voilà ce me semble un nouveau motif qui m'oblige dans le détail où je vais entrer, à ne défendre ma Lettre que par M. Pluche même. En empruntant ses raisons, j'espere me justifier de la meilleure maniére. Pour le faire avec ordre, je suivrai, mes Révérends Peres, le plan de la Lettre (*b*) que j'ai eu l'honneur de vous écrire, puisque

(*a*) Voyez sa Lettre au P. * Mém. de Trevoux, Juillet 1741.

(*b*) Mem de Trevoux, Janvier 1741.

c'eſt celui dont le P. le Mire s'eſt ſervi le premier, pour traiter avec autant de netteté que d'érudition la queſtion qui nous agite.

1°. L'Auteur ne conçoit pas comment je juſtifie l'uſage que M. Pluche fait du récit d'Empiricus, en diſant qu'il a recueilli une ancienne tradition, qui nous a conſervé la maniére dont on diviſa autrefois le Zodiaque. Si ce qu'il m'oppoſe là-deſſus eſt ſubtil, il me ſemble ne détruire point du tout ce que je n'ai avancé que par maniére d'argument ſurnuméraire; mais l'étendue des matiéres me fait vite paſſer à des difficultés plus ſolides.

J'ai prouvé que ce n'étoit pas ſur le ſeul terme d'*Anciens*, qu'on peut fonder l'époque de la diviſion du Zodiaque, mais ſur la liaiſon étroite que cette diviſion a avec l'Aſtronomie, & je crois l'avoir prouvé par des raiſons également déciſives & ſenſibles. Eſt-il naturel de penſer que le principe de l'étude du Ciel, fondé comme il eſt, ſur le beſoin des Peuples; j'entends la con-

noissance des mouvemens du Soleil qui doivent servir à régler l'année & le tems des travaux ? est-il, dis-je naturel de croire, qu'il ait été inconnu jusqu'à 1700 ans après le Déluge ? De l'incertitude du tems, auquel se rapporte le terme vague d'*Anciens*, peut on en conclure une incertitude totale des simples observations qui ont donné lieu à l'invention du Zodiaque ? C'est ce qui me paroît véritablement s'opposer au sentiment commun, & à la raison même. Quel est donc le raisonnement par lequel le P. le Mire prétend que la preuve de M. Pluche ne vaut pas mieux que celle de Macrobe, qui voudroit en faveur des Egyptiens, ravir aux Chaldéens l'honneur d'une telle invention ? Ce raisonnement me paroît aussi peu concluant que décisif, mais celui-ci l'est-il davantage ?

» M Pluche ne dit pas un mot » qui nous laisse entrevoir la liai- » son étroite que son époque a avec » l'Astronomie. » Quoiqu'en dise l'Auteur, ceci ne me paroît pas ré-

sulter d'une lecture réitérée de l'Entretien du Spectacle, sur l'invention du Zodiaque. Quant à moi, il est clair, comme on le verra bientôt, que je ne dis rien qui soit contraire au systême de M. Pluche. » Mais les Sciences, comme les » Arts ont leur progrès, & selon » M. Pluche même, les premiers » Chaldéens, avant l'invention du » Zodiaque, avoient rétabli les Néo- » ménies par les Observations des » premiéres phases de la Lune; & » ce ne fut que lorsqu'ils reconnu- » rent la nécessité de renfermer la » durée de l'année dans des bornes » plus précises, que le besoin fit » faire un nouveau pas à l'Astrono- » mie. Tout ceci ne s'accorde gué- » res avec le principe de M. Boyer. » Je n'en crois rien; je n'ai suivi d'autre principe, que celui de M. Pluche, & il est facile de voir le rapport que le mien a avec le sien, dès que sans trop s'attacher aux mots, on veut bien connoître le sens de cet Auteur, en remarquant le fil qui unit toutes les parties de

son systême. Quelle étoit cette Astronomie qui étoit avant la division du Zodiaque ? « Le genre humain sçavoit déja, (Spectacle de la Nature, Entretien du Zodiaque, page 303.) sans effort & sans précaution l'ordre des fêtes, & des affaires courantes, par la seule vue des phases de la Lune. Avec la connoissance du Zodiaque, il acquit une juste connoissance de l'année. » Le voici depuis cette connoissance Astronome, si le P. le Mire entend avec M. Pluche & moi, que des Observations nécessaires lui mériterent dès-lors ce nom. Ce n'est pas à dire néanmoins, que les premiers Chaldéens chercherent à comprendre comme des Cassini, ou des Riccioli pourquoi par exemple le Soleil paroissoit changer les points de son lever & de son coucher. Ils n'eurent d'autre but par leur opération, que de faire voir aux hommes des marques précises du progrès de l'année, & des moyens sûrs de régler les tems de leurs travaux. Par cet-

te double vue, « l'Aſtronomie »*dans ſa naiſſance*, (4e. T. du Spec»tacle, Pag. 293.) fut une Scien»ce populaire, & elle faiſoit du »Ciel un Livre toûjours ouvert, où »le Genre humain pouvoit s'inſ»truire. »

Ce dernier paſſage de M. Pluche, précéde, & explique par conſéquent celui que le P. le Mire croit citer en ſa faveur. « Une an»cienne tradition nous a conſervé »la maniére ingénieuſe dont les »premiers hommes s'y prirent pour »reconnoître exactement la ligne »que le Soleil décrit ſous le Ciel »dans ſes déplacemens perpétuels, »& partager l'année par portions »égales. » Donc le P. le Mire n'a pas dû ſuppoſer dans le ſens qu'il l'entend, que la vue, que M. Pluche attribue aux Chaldéens, étoit de reconnoître éxactement, c'eſt-à-dire, comme le veut l'Auteur, avec une préciſion preſque impoſſible, & de diviſer en même tems la route annuelle du Soleil. Ce que M. Pluche appelle *connoître exacte-*

ment la ligne, faisoit conclure au P. le Mire, dans sa premiére Lettre, qu'on put dès ces premiers tems fixer les longitudes des Astres qui se trouvoient dans les 12 portions égales ou dodecatomeries, en comptant leur longitude sur l'équinoxiale; qu'on connut que la plus grande déclinaison de l'Ecliptique, étoit par rapport au Soleil d'environ 23 dégrés & demi. Mais de semblables idées ne sont jamais tombées dans l'esprit de M. Pluche. Ecoutons le parler, lorsqu'il prévient la difficulté du P. le Mire, & nous reconnoîtrons sans peine, quel est le véritable sens d'un mot équivoque par lui-même, & dont il ne faut pas juger en faisant abstraction de tout ce qui est propre à le développer. « On ne me prétera pas sans »doute, dit * l'Auteur du Specta»cle, la ridicule pensée de croire, »que les hommes d'alors ayent été »des Cassini. On ne connoissoit, »ni l'obliquité du Zodiaque, ni les »ascensions, ni les dégrés des do-

* Pris de l'Hist. du Ciel, pag. 62.

» décatomeries. L'exactitude de ces »tems-là se réduisoit à démêler »l'enfilade des Etoiles, sous lesquel- »les le Soleil passe successivement »dans la durée d'un an. On pou- »voit bien sçavoir alors ce que sça- »vent la-dessus nos Bergers. Ils ne »s'y méprennent pas; & le besoin »de la société pouvoit bien an- »ciennement, comme aujourd'hui, »faire partager l'année en 4 Sai- »sons, faire diviser chaque point en »trois portions, & les faire remar- »quer dans le Ciel par trois amas »d'Etoiles, à peu près de même »étendue, & qui se trouvoient tout »à fait effacées par les rayons du »Soleil. »

Voilà, conclut M. Pluche, *toute l'Astronomie que j'ai attribuée aux âges qui ont précédé la naissance de l'Idolâtrie.* Voilà, conclus-je à mon tour, l'Astronomie des premiers Chaldéens, qui a dû commencer par la division du Zodiaque. Car bien loin que je doive conclure avec le P. le Mire, que l'Astronomie étoit avant cette division; je

dis que sans la division du Zodiaque, il n'y a point d'Astronomes, parce que je crois avec M. Pluche, que la nécessité & le besoin ont donné lieu à des Observations sensibles, populaires, & Astronomiques tout à la fois, & que ces Observations ont dû commencer par la division du Zodiaque. Si c'est-là un paradoxe qui choque autant la raison que l'opinion de tous les hommes ; il faut avouer que M. Pluche, avec des idées incompatibles, a eu des vues bien étranges, & bien contraires au sens commun. A coup sûr, je n'en ai point eu d'autres. Je ne sçai même s'il seroit maintenant aussi facile que le pense le P. le Mire, (en changeant deux ou trois termes de mon raisonnement,) de démontrer dans la même forme, que notre Artillerie, la Poudre & le Canon, sont les découvertes des Grecs, qui firent le Siége de Troye. L'Auteur ne peut qu'appercevoir l'analogie, ou plûtôt le rapport évident qu'il y a entre mon idée, & celle de M. Plu-

che, pour ne me plus faire raisonner d'une maniére, qu'il lui est aisé de tourner en ridicule.

» Mais qui sçait, remarque le » P. le Mire, si la route annuelle » du Soleil n'étoit pas autrefois en » certain sens, autant inconnue aux » anciens Astronomes, que le cours » & l'ordre de la révolution des » Cométes l'est encore à ceux de » nos jours. » Oui, elle étoit inconnue en ce sens, que les simples Observations des premiers Chaldéens ne pouvoient point aboutir, à sçavoir si les interséctions équinoxiales de l'écliptique & de l'équateur, demeurent invariablement les mêmes. Mais elle ne pouvoit pas l'être, à considérer la maniére dont M. Pluche nous apprend que le Zodiaque a été inventé & divisé. Les premiers Peuples pouvoient, par la vue d'une seule Constellation, dire tout d'un coup où étoit le Soleil, de combien l'année étoit avancée, & de quel travail il étoit tems de s'occuper. C'est-là le fondement d'une invention qui

nous donne l'époque certaine de l'origine de l'Aſtronomie.

20. Il eſt tems de paſſer aux remarques que l'Auteur fait ſur ce que j'ai prouvé contre la deuxiéme partie de ſa Lettre, que l'opinion de M. Pluche n'eſt pas combattue comme il le prétend, par des témoignages plus que ſuffiſans. Je dis d'abord qu'il eſt évident qu'Achilles Tatius, & Higin, donnent aſſez à entendre, ſans ſe contredire, que les Egyptiens & les Chaldéens ont meſuré les premiers le Ciel & la Terre. « Cela n'empêche pas néanmoins, répond le P. le Mire, » que les noms & les figures des » Conſtellations du Zodiaque ne » ſoient, du moins en partie, de » l'inſtitution des Grecs. » Qu'il eſt fâcheux que cette propoſition ſoit avancée ſans preuves, & démentie par tout ce qu'il y a d'Auteurs dignes de quelque créance. Si elle eſt vraie, c'eſt uniquement en ce ſens que les Grecs ont voulu paſſer pour inventeurs, dans des connoiſſances, dont le commerce qu'ils ont eu

avec les Phéniciens & les Egyptiens, (également issus des Chaldéens,) leur a donné occasion de s'instruire. On ne peut attribuer à Thalès la division du Zodiaque, dès qu'on sçait qu'instruit par les Phéniciens, il a rapporté en Grece la connoissance du Ciel. Outre cela, comparons le Planisfére des Grecs tel que nous l'avons aujourd'hui, avec celui des Egyptiens, & nous verrons qu'ils reviennent à peu près au même. Nous n'y trouverons point de différence apparente, qui ne nous décéle une espéce de larcin dans un Peuple susceptible de la passion la plus violente pour toute sorte de gloire.

Le P. Kircher, d'après qui Riccioli rapporte les noms que les Egyptiens donnoient aux douze Signes du Zodiaque, démontre évidemment dans son *Œdypus* * *Egyptiacus*, que les Notes abrégées des Signes que nous avons encore aujourd'hui, ne sont autre chose, qu'un racourci des figures Egyptien-

* Tom. 2. Classſ. 7. Ch. 2.

nes. Cela étant, quoique les dénominations que les Egyptiens ont données aux douze Signes ſoient différentes de celles des Chaldéens & des Grecs ; il n'en eſt pas moins certain, que c'eſt de la même ſource que nous viennent des Notes uniformes, puiſqu'elles ſont communes à ces trois Peuples. Si donc les Grecs s'accordent, quant aux noms des Signes avec les Chaldéens, plutôt qu'avec les Egyptiens ; c'eſt d'abord parce qu'ils les ont puiſés chez ceux avec les deſcendans de qui ils étoient en commerce, comme je l'ai déja remarqué. En deuxiéme lieu, comme ils vouloient paſſer pour inventeurs, ils ont mieux aimé défigurer les dénominations des anciens Chaldéens, que d'emprunter celles des Egyptiens, dont les mœurs & l'idolâtrie ne convenoient point du tout à leur génie.

Je ſemble cependant oublier, que le P. le Mire accorde volontiers aux Chaldéens l'honneur d'avoir diviſé les premiers le Zodia-

que ; « pourvû, dit-il, qu'on con- »vienne avec moi, que cette divi- »sion ne se fit qu'environ 1800 ans »après le Déluge. » L'Auteur s'est sans doute plus avancé que je n'eus pu espérer, mais je crois avoir démontré la fausseté de cette derniére restriction qu'il met à sa pensée. « Ou si on prétend, continue-t- »il, qu'on la fit, (la division du »Zodiaque,) au tems où M. Plu- »che en fixe l'époque, qu'il me soit »du moins permis de croire qu'elle »ne put être dès-lors un moyen sûr »de régler tous les travaux, de dé- »couvrir d'un coup d'œil où étoit »le Soleil, & de combien l'année »étoit avancée, car tout cela veut »dire dans M. Pluche, que les »Constellations du Zodiaque sen- »sible, correspondoient aux Signes »de même nom du Zodiaque in- »sensible au tems qu'on divisa. » Je suis toujours plus surpris que le P. le Mire prête à M. Pluche l'idée chimérique d'avoir voulu faire des premiers Chaldéens, des Astronomes presque parfaits.

L'Auteur veut ensuite nous représenter comme fort incertain ce que les Historiens nous disent de l'origine de l'Astronomie, & des Peuples chez qui elle prit naissance. Il a pourtant des égards bien flateurs pour nous, puisqu'il *suppose comme véritable tout sentiment que j'aurai voulu embrasser*. Quoiqu'il en soit, ceci est suivi d'une conclusion, qui ne m'est du tout point favorable. « Il sera toujours certain qu'il » s'est trouvé des Astronomes avant » la division du Zodiaque, le nom » d'Astronome devant s'accorder à » ceux qui contemplerent les Etoi» les fixes, pour en connoître le le» ver & le coucher. » Il s'ensuivroit de-là, que l'époque de l'origine de l'Astronomie doit remonter, suivant le P. le Mire, jusqu'à la premiére année de la Création du Monde. A ne juger en effet de l'Astronomie, que par l'observation du lever & du coucher des Etoiles, est-il naturel de refuser une telle connoissance aux premiers enfans d'Adam? Mais il paroît certain,

& c'est ici le point de la question; que les Saisons n'étant point encore pour lors dérangées, (je parle ici conformément aux idées de M. Pluche,) les premiers hommes n'ont point eu les mêmes besoins que les enfans de Noé après le Déluge. Ils n'ont pas dû par conséquent faire les Observations sensibles qui ont fait inventer à ceux-ci le Zodiaque. Donc la division du Zodiaque s'est faite précisément après le déluge, suivant le systême de l'Auteur du Spectable. Donc, bien loin qu'en admettant mon principe, l'époque de cette division remonte nécessairement jusqu'aux enfans de Seth, & au de-là, elle ne doit se compter que vers le tems des premiers Chaldéens. Ils doivent donc être appellés les premiers Astronomes, « puisque leur »grand loisir, comme le remarque »M. de Fontenelles, (Plural. des »Mondes, 1e. Soir.) produisit les »premiéres Observations, qui ont »été le fondement de l'Astronomie. »

Novembre 1742.

Pour mieux établir ce que je viens de dire, je n'ai pas honte de me retracter d'une autorité sur laquelle je me suis appuyé dans ma premiére Lettre. J'ai rapporté d'après Josephe, que les enfans de Seth gravérent leurs Observations sur deux colomnes; mais je n'ai pas assez fait d'attention au jugement des Critiques. * Voici le fait. Les Egyptiens avoient des colomnes où étoient gravées les connoissances qu'ils avoient puisés chez les Chaldéens, touchant le mouvement des Cieux. Ce fut pour ne pas leur paroître inférieurs, que les Juifs, à qui les Ptolomées avoient accordé de grands priviléges, imaginerent ces fameuses Colomnes, dont l'une (la Colomne de pierre) n'étoit point endommagée du tems de Josephe, s'il faut l'en croire. Mais qui se le persuadera? De-là je conclus, que s'il n'y a point de monumens d'Astronomie avant le Déluge, c'est que

* Leon de Carbres dit de Josephe, *Narravit fabulas quas putavit nationibus infidelibus magis probabiles futuras.*

les Enfans de Seth n'ayant pas pour observer la course du Soleil, les mêmes motifs que les Chaldéens, ils n'ont pas dû diviser le Zodiaque, ni être Astronomes. Le besoin & la nécessité, ne les ont pas déterminés à faire des Observations si utiles.

Je ne puis finir ce deuxiéme Article sans observer que le P. le Mire laisse dans toute leur force les argumens décisifs que me fournissent les témoignages plus que convainquans de Diogene Laërce, & de Strabon. Il demeure certain que c'est dans l'Egypte que les anciens Géographes Grecs ont puisé les connoissances du Ciel. De plus, une preuve sensible que les Grecs ont changé les Figures qu'ils avoient reçues des Egyptiens, preuve à laquelle l'Auteur n'a rien à opposer, c'est que les Constellations des deux Gemeaux, Castor & Pollux, fut d'abord marquée par deux Chevaux. Les deux freres, suivant Herodote, & Thomas Hide, (Traité de la Religion des Perses,)

n'ont point été connus des Orientaux.

3°. Je passe à l'argument Astronomique du P. le Mire, qui veut que l'invention du Zodiaque, & celle de la Sphere, soient selon M. Pluche également anciennes. L'Auteur croit avoir fondé sa démonstration sur les principes établis par M. Pluche ; mais je doute qu'il puisse en tirer aucun avantage pour son Dilemme. L'Auteur du Spectacle s'exprime même dans sa Révision de l'Histoire du Ciel (page 63, &c.) d'une maniére qui fait bien voir qu'il n'établit pas pour un principe clair, que la Sphere dont nous nous servons aujourd'hui, est aussi ancienne que la division du Zodiaque. Il y fait toucher au doigt, comment du tems des premiers Chaldéens le Soleil passoit pour être dans un Signe, non lorsqu'on en avoit scrupuleusement observé le passage sous le premier dégré du Signe; précision impossible pour ce tems-là, mais lorsque cet Astre en occupoit le cœur depuis le

quinziéme ou vingtiéme dégré, jusqu'au dixiéme. « On disoit toujours, »le Soleil est dans un tel Signe, »parce que le recul & le déplacement du Soleil étoit peu sensible, »& que toute l'étendue du Signe »demeuroit à peu près également »absorbée pendant sept ou huit siécles, lors de l'arrivée du Soleil à »l'Equinoxe ou au Solstice? » Après cette supposition, qu'on trouvera conforme à la mesure du sçavoir de ce tems là, M. Pluche démontre qu'en faisant usage de tous les calculs, connus pour fixer la précession des Equinoxes depuis celui des Astronomes d'Alphonse, Roi de Castille, jusqu'à celui de Messieurs de l'Académie, & en supposant même une parfaite égalité dans tous les siécles, quoique cette égalité soit plus qu'incertaine; on trouve toûjours que le Belier étoit un signe printannier, & non le dernier de l'hyver; que le Soleil au Solstice se trouvoit à peu près au cœur du Cancer. « Une foule d'Auteurs, »que je ne citerai point, dit-il en-

»suite, nous apprennent que les »Egytiens dans la plus haute Anti»quité, ouvroient leur année à l'ar»rivée du Soleil, non au premier »dégré du Cancer, que la grof»siereté de ces tems-là ne permet»toit pas de saisir, mais au cœur »de ce signe, & lorsque le Soleil »couvroit, ou effaçoit en entier la »Constellation de l'Ecrevisse, en »se levant conjointement avec la »Canicule.» Tout cela fait comprendre pourquoi les premiers Chaldéens, qui diviserent le Zodiaque, fixerent l'Equinoxe du Printems au signe du Belier, quoique la premiére Etoile de ce signe ne répondit pas au point d'intersection de l'Ecliptique & de l'Equateur. Il ne s'ensuit donc pas, suivant M. Pluche, que les Etoiles avoient la même situation par rapport aux points cardinaux de l'Ecliptique au tems de la division du Zodiaque, & au tems de la premiére construction de notre Sphere. J'ai donc eu raison de dire, que l'invention du

Zodiaque eſt plus ancienne que la Sphere.

Mais au ſujet de la Sphere, le P. le Mire ſe récrie ſur ce qu'il n'a dit nulle part, qu'elle a été inventée au tems d'Archiméde. J'ai eu tort, il eſt vrai, de faire dire à l'Auteur ce qu'il n'a pas dit expreſſément. Je crus, ſans y faire aſſez d'attention, qu'il ſuivoit en ce point, le ſentiment qui m'avoit paru le mieux fondé, ſurtout lorſqu'il plaçoit la découverte de l'obliquité de l'Ecliptique au tems d'Anaximandre. Je penſe cependant que le P. le Mire ne me ſçaura pas mauvais gré d'une faute qui lui donne occaſion de m'apprendre ce que j'ignorois. Il développe trop bien un ſyſtême, qui, quoiqu'oppoſé à celui de M. Pluche, ne lui porte néanmoins aucun coup funeſte, pour que la digreſſion qu'il fait, me ſoit inutile à mon particulier.

Je n'ai rien à dire ſur la dixiéme remarque que l'Auteur me fait

faire, puisque M. Pluche a si bien satisfait à la difficulté dont il s'agit. Je passe de même sous silence, ce que le P. le Mire oppose à ce que j'en ai dit, d'après Clement Alexandrin. Comme il parle toûjours suivant ses idées & ses principes, je ne suis pas surpris de lui voir avancer que je ne puis rien conclure de ce passage en faveur de l'opinion que je soûtiens. Il me semble cependant que j'en tirerai un grand avantage, jusqu'à ce que le P. le Mire *tire* lui-même *une nouvelle preuve*, ce sont ses termes, *de ce que rapporte Clément Alexandrin, touchant l'Equinoxe de Chiron, & le Solstice de Meton.* C'est ce qu'il se flatte de pouvoir faire, mais qu'il y réussisse, je le suppose, je devrois encore douter du succès de son entreprise dans une question où l'Auteur du Spectacle a pour lui la raison & l'évidence.

Je m'apperçois, mes Révérends Peres, que je me suis peut-être plus étendu que je ne dois, sur une matiére si intéressante & si cu-

rieuse. C'est toujours dans l'idée, que vous recevrez cette Lettre aussi favorablement que celle que j'ai déja pris la liberté de vous adresser, que je la soûmets à votre jugement. J'ai l'honneur d'être avec respect,

MES RE'VE'RENDS PERES,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur,

BOYER le Cadet.

D'Aix en Provence, ce 23. Octobre 1741.

ARTICLE LXXXII.

LETTRE SUR QUELQUES Arbres des Indes, qui portent de la Toile.

MONSIEUR,

Je vous rendis raison, il n'y a pas long-tems, d'un ancien Manuscrit en papier d'Egypte, conte-

nant quelques Sermons de S. Augustin, & de quelques autres Piéces anciennes & curieuses, qu'un de nos Professeurs a données à notre Bibliotéque publique. Voici quelque chose de plus moderne, dont on nous a aussi fait présent, & qui ne laisse pas d'avoir son prix. Vous en jugerez vous même, quand je vous aurai dit ce que c'est.

Milédi *Montaigu*, fille du Duc de *Kingston*, passant à Genève l'automne derniére, y laissa un Tablier d'une espéce assez singuliére. Cette Dame a demeuré quelque tems à Constantinople avec son époux, qui y avoit le caractére d'Ambassadeur. Depuis ce tems-là elle voyage en Italie, où elle est actuellement. Elle a un génie supérieur, & tout à fait extraordinaire. C'est d'elle que nous tenons le Tablier dont je dois vous rendre raison. *Un Tablier* ! direz-vous. *Depuis quand place-t-on des Nipes de Dames dans une Bibliotéque ? L'Érudition va donc tomber en quenouille.*

Un moment de patience, s'il

vous plaît. Sçachez donc, que ce Tablier n'eſt, ni tiſſu, ni filé, & qu'il eſt fait d'une Toile, qui eſt proprement l'ouvrage de la Nature. Voilà ſon titre pour avoir rang parmi les Curioſités naturelles d'une Bibliotéque. Cette Toile eſt l'écorce intérieure d'un Arbre. Elle reſſemble à une fine Mouſſeline, qu'elle pourroit remplacer dans le beſoin. On peut auſſi la comparer, ſi l'on veut, à de la Gaze. Elle s'étend & ſe reſſerre comme un rézeau de ſoie, & a une ſoupleſſe qui ſurprend dans une matiére ligneuſe comme celle-là. Ce Tablier eſt long & large; mais il eſt compoſé de trois largeurs, que l'on a couſues fort proprement. On y a encore mis autour une bordure découpée, & pliſſée de la même Ecorce, mais miſe en œuvre d'une maniére, qui la fait prendre pour de la Dentelle. On dit que *Charles II.* Roi d'Angleterre, porta autrefois une cravate d'une fine écorce ſemblable, qui ne le déparoit point. Le Tablier avoit auſſi été deſtiné à feue la

Reine *Caroline* ; mais le Voyageur qui le lui apportoit, l'ayant trouvée morte à ſon retour, en fit préſent à *Milédi Montaigu.* L'Arbre qui porte cette Ecorce, ſe trouve à la Jamaïque. Le Docteur *Sloané* montre dans ſon riche Cabinet de Londres, divers tronçons des branches de cet Arbre, avec leur écorce. Il appelle cet Arbre *Arbor Telifera*, & les Indiens lui donnent le nom de *Lagetto*.

Un Ambaſſadeur de Holande, qui revient de Naples, ayant voulu voir notre Bibliotéque, il n'y a que quelques jours, nous dit en examinant ce Tablier, qu'il avoit vû à Naples, depuis peu de tems, de cette même Ecorce d'Arbre, dont on avoit fait des *Engageantes*, & d'autres Nipes de Femmes, qui faiſoient un très-bon effet. C'eſt la Ducheſſe *de Montéléon*, chez qui l'on voit cette Toile ſinguliére. Cette Dame eſt Eſpagnole, & deſcend de quelqu'uns de ces anciens Conquerans du nouveau Monde, où elle poſſéde beaucoup de Terres. C'eſt

de là qu'on lui envoye ces raretés.

Cette Ecorce d'un travail si fin & si délicat, me rappelle une Lettre insérée dans le *Mercure de France* du mois de *Décembre* dernier, & qui roule sur un sujet qui a beaucoup de rapport avec l'Arbre de la Jamaïque qui porte la Toile. * C'est une Description du *Cocotier* d'Amérique, que M. *Bégon* envoya à un de ses Amis, sur la fin du siécle passé. Il étoit alors Intendant des Galéres de Marseille, & il fit un Voyage à la Côte de *S. Domingue*. Cette Lettre s'est trouvée parmi les Papiers d'un Sçavant de Marseille, & après sa mort, on a cru devoir en régaler le Public. On y trouve la Description & l'usage d'une Toile que produit le *Cocotier*, qui, si l'on en croit l'Auteur de la Lettre, ne mérite pas moins d'admiration que celle du *Lagetto*.

On nous dit d'abord, que le Palmiste qui produit le *Cocos* a de grandes singularités. Il produit toute

* *Mercure de France*, *Décembre* 1741. P. 2594.

l'année des fleurs & des fruits. Les noix de Cocos sont fort grosses, & à peu près du volume d'un Melon médiocre. Malgré le poids de ce fruit, la Nature n'a pas laissé d'en joindre plusieurs ensemble sur une même grape, qui tiennent à une tige, ou à une queue commune. Ordinairement cette grape est composée d'une douzaine de *Cocos*, qui y sont arrangés, comme les grains de raisins dans une vigne sauvage. Une grape si pesante devroit tomber avant sa maturité. Après cette Description, on ne peut qu'être en peine sur le sort de ce fruit. Voici donc ce que M. *Bégon* ajoûte pour nous rassûrer.

» Comme ce Fruit est très-gros, » & très-pesant, qu'il croît dans » un Pays où les Vens sont impé- » tueux, la Nature a pourvû à sa » conservation, ayant donné à cet » Arbre la vertu de produire une » grande & forte Toile, qui sort » du Tronc, & qui soûtient forte- » ment ces Fruits, ensorte que les » Vens ne peuvent, ni les agiter,

» ni les faire tomber. C'est une pe-
» tite merveille de voir de quelle
» maniére cette Toile est fabriquée.
» Lorsqu'on en voit des morceaux,
» on croiroit qu'elle auroit été faite
» sur le métier, & que ce seroit
» l'ouvrage de la main des hommes:
» mais celui du Créateur est incom-
» parablement plus parfait & plus
» admirable.

Quand je lus cette Lettre dans le *Mercure de France*, je fus extrêmement frapé de cet endroit-là. Cependant je vous avouerai fort naturellement, Monsieur, qu'après ce premier mouvement d'admiration, il me vint dans l'esprit quelque petit scrupule là-dessus. Si l'Auteur de la Nature, disois-je en moi-même, avoit tissu cette admirable Toile, & l'avoit placée si à propos pour la conservation de ce Fruit précieux, d'où vient que les *Derham*, les *Nievventit*, & tant d'autres qui ont si bien développé la Sagesse du Créateur, n'auroient rien dit d'un trait aussi marqué que celui-ci? D'un autre côté, on

ne peut pas s'empêcher de regarder M. *Bégon* comme un Ecrivain exact. On ne sçauroit le mettre dans la classe de ces Voyageurs qui donnent continuellement dans le faux merveilleux, & qui ne cherchent qu'à debiter de l'extraordinaire. Le seing seul de la Lettre donne donc déja beaucoup de poids à tout ce qu'elle renferme.

Après avoir été quelque tems dans cette petite suspension, j'ai eu enfin recours à un expédient, dont j'aurois dû m'aviser plutôt; c'est de consulter M. *Garcin*, habile Botaniste, qui s'est retiré à Neuchâtel, en Suisse, & qui a fort approfondi l'Histoire Naturelle. Il est vrai qu'il n'a pas été en Amérique, comme M. *Bégon*; mais il a fait le Voyage des Indes Orientales, où il a même passé près de dix années. Il y a étudié les singularités de ce Pays-là en Naturaliste exact. Or on sçait que c'est là la véritable patrie du *Cocos*. A son retour, M. *Garcin* fut fait Membre de la Société Royale de Londres, & Corres-

pondant de l'Académie des Sciences de Paris ; Mais ce qui pourra donner une idée encore plus juſte de ſon habileté, que ces Titres honorables, c'eſt le grand nombre d'Articles dont il a enrichi la nouvelle Edition du *Dictionnaire du Commerce*, que l'on vient de donner à Genève. On y voit un Article ſur le *Cocotier*, qui eſt tout de ſa main. Je l'ai lû avec empreſſement, tout m'y a paru fort bien éclairci. Quoique fort détaillé, pas un mot de la Toile deſtinée à prévenir la chûte des Fruits. Je ne m'en ſuis pas tenu-là. Pour plus de ſûreté, je ſuis allé à l'Auteur même pour ſçavoir de lui s'il n'auroit point omis une particularité auſſi intéreſſante. Voici les nouvelles lumiéres qu'il m'a données.

Il y a bien une eſpéce de Toile dans le *Cocotier*, mais elle n'a point l'uſage que prétend M. *Bégon*, elle eſt uniquement deſtinée à affermir les branches de cet Arbre, à leur naiſſance. Mais quand on parle de *Branches*, il eſt bon de s'en-

endre. Le *Cocotier* n'en a point, parler exactement. Il n'est composé que d'un Tronc droit, & d'un simple bouquet de feuilles, dont il est comme couronné. C'est-là le cas des *Palmistes* en général. Ce qui prouve bien clairement que ce ne sont que des Feuilles, à proprement parler, c'est qu'elles tombent de tems en-tems, & qu'il leur en succéde d'autres. Or l'Arbre ne se dépouille pas ainsi de ses branches. Après qu'on s'est expliqué là dessus, on peut leur donner le nom que l'on voudra. L'*Hortus Malabaricus* les appelle *Branches Feuillacées*, le P. Labat, *Branches*, tout court, & M. *Bégon*, *Palmes*, qui est un milieu fort convenable.

Les Branches, ou Palmes du *Cocotier* ont donc à l'endroit où elles sortent du Tronc, une Toile propre à les affermir, mais dont le Fruit ne tire aucune utilité, la Nature y ayant pourvû d'ailleurs. Cette Toile sert seulement à lier les Branches, surtout celles qui sont jeunes. Son usage est de les

tenir droites, & elle fait à peu près l'effet du lien, ou du ruban d'un Bouquet. Elle les reſſerre auſſi contre le ſommet du Tronc, pour les fortifier contre l'impétuoſité des Vens, qui ſans cela pourroient les détacher, ou au moins les écarter, d'une maniére qui leur ſeroit nuiſible.

Cette Toile, qui eſt de pluſieurs piéces, comme des lambeaux, ne ſort point du Tronc, comme le dit la Lettre. Chacune de ces Piéces, de figure quarrée, a ſon origine à la baſe de chaque Branche. De là elle paſſe par le dos de la queue, ou de la tige d'une autre, & de cette maniére elle en embraſſe pluſieurs. Ainſi toutes les Branches, ou Palmes du *Cocotier* ſe trouvent liées & affermies réciproquement l'une à l'autre, par le moyen de ces bandes de Toile. Après cette explication, M. *Garcin* nous a montré un morceau de cette Toile, qu'il avoit apportée des Indes.

Le P. *Labat*, dans ſon *Voyage*

d'Amérique, décrit aſſez bien la qualité de cette Toile, & laiſſe entrevoir ſon uſage. « Quand les »Branches ſortent du cœur de »l'Arbre, dit-il, elles ſont enve»loppées d'une eſpéce de tiſſu croi»ſé, comme de la ſerpiliére griſe, »qui ſuit le ſort des branches, & »qui tombe avec elles. » * Cette Deſcription eſt conforme à l'échantillon qu'on nous a fait voir. Elle eſt plus naturelle que celle de la Lettre écrite de S. Domingue, qui la traite de *petite merveille : d'Ouvrage plus admirable que ce qui ſeroit fait ſur le metier, & de la main des Hommes.* Ce mouvement d'admiration ſeroit mieux appliqué à a Toile du *Lagetto* de la Jamaïque, qu'à la ſerpiliére du *Cocotier*

Il eſt bon de jetter les yeux ſur les Figures que le P. *Labat* a joint à la Deſcription qu'il nous donne de cet Arbre. Il les a tirées d'une bonne ſource, puiſque ce ſont préciſément les mêmes, mais réduites

* *Labat, nouveau Voyage aux Iſles Françoiſes de l'Amérique. Tome III, P. 67.*

en petit, que celles de l'Hortus *Malabaricus*, qui a décrit & dépeint si exactement le *Cocotier*. Cet Arbre est si singulier, que les Descriptions les plus exactes sont presque inintelligibles, sans le secours des Figures. Celles du P. *Labat*, quoique fort en racourci, laissent entrevoir, dans plus d'un endroit, la Toile en question. C'est entre les bases des Branches qu'il faut la chercher. La Toile qui enveloppe les vieilles qui doivent tomber, se desséche comme elles. Elle tombe en piéces, ou est emportée par le vent, à peu près dans le tems de leur chûte; c'est-à-dire, que les Branches & la Toile ont le même sort, comme l'a remarqué le Voyageur Dominicain.

Le sort de cette Toile, & son dépérissement confirment ce que l'on vient de dire de sa destination. Elle est toute autre que la sûreté du Fruit. La Nature, comme on l'a déja dit, y a pourvû d'ailleurs, & c'est ce qu'il faut expliquer présentement. Cette grosse grape où

pendent dix ou douze *Cocos*, a une queue, qui égale en groſſeur le poignet d'un garçon de douze ans, & elle eſt fortement enracinée dans le Tronc. La queue particuliére à quoi tient chaque *Cocos*, eſt beaucoup plus petite, mais d'un bois fort liant, & en même tems fort ſolide. A l'aide de ce ſoûtien, les *Cocos* bravent les Vens, & ils ne ſe détachent guéres que par la main de l'homme. Il eſt bon de jetter encore ici un coup d'œil ſur la Figure que le P. *Labat* a donnée, pour repréſenter cet amas de *Cocos*, qui ont acquis leur maturité. Elle a pour titre, *Régime de Cocos.* On ſçait que dans les Iſles de l'Amérique, on appelle *Régime* tout amas de fruit qui vient ainſi par grape. On dit de même Régime de *Bananes*, autre Fruit que la Nature a arrangé comme le *Cocos*.

La Toile n'entre donc pour rien dans les meſures que le Créateur a priſes pour la ſûreté de ce Fruit. On lui avoit donné cet uſage ſur un trop léger examen. C'eſt un très-

bon deſſein, que celui d'entrer dans le détail des Ouvrages de la Nature, pour faire bien ſentir l'étendue de la Providence; mais avec cette louable intention, on ſe trompe ſouvent en voulant aſſigner les vues du Créateur. L'étude des cauſes finales demande beaucoup d'attention & de réſerve. Un habile homme, qui a fort approfondi l'Hiſtoire Naturelle, a dit, qu'*il nous arrive quelquefois de louer mal une Sageſſe qui eſt fort au deſſus de nos éloges. La maniére de la célébrer, qui nous convient le mieux, c'eſt de nous attacher à donner une Deſcription exacte de ſes productions.* C'eſt au mains par là qu'il faut commencer.

C'eſt à quoi s'eſt attaché principalement M. *Garcin.* s'il eſt allé plus loin, en aſſignant l'uſage de la Toile du *Cocotier*, c'eſt qu'il a regardé cette vue du Créateur, comme ſi bien marquée, qu'on ne ſçauroit s'y méprendre. D'ailleurs il a cru devoir rétablir d'une main ce qu'il détruiſoit de l'autre. En ôtant cette

Toile au Fruit, qui peut très-bien s'en passer, il a cru devoir la donner aux Branches, pour affermir leurs bases. C'est-là où elle paroît absolument nécessaire. Il semble donc qu'on ne sçauroit reprocher légitimement à notre Botaniste, ni d'avoir ôté quelque chose à la Sagesse du Créateur, ni de lui avoir trop légérement prêté de certaines vues.

On trouve dans le *Cocotier*, bien examiné, des preuves sensibles de la Sagesse du Créateur. On doit mettre dans ce rang, cette Toile qui affermit les Branches à leur naissance, c'est-à-dire, dans l'endroit où elles souffrent le plus grand effort; mais si cet Arbre fournit dans son sommet des marques de cette Sagesse supérieure, qui a si bien arrangé tous ses Ouvrages, on croit voir dans les racines du *Cocotier* une difficulté à lui opposer. Le *Cocotier*, dit-on, vient fort haut. Il a à sa cime des Branches, ou des Palmes d'une longueur excessive, c'est-à-dire, qui donnent beaucoup de prise aux orages. Il fau-

droit donc, pour l'affermir contre l'insulte des Vents, que la Nature lui eut donné des racines proportionnées à sa hauteur excessive. Mais au lieu d'en avoir de profondes, on sçait qu'il n'en a que de fort courtes. C'est inutilement, ajoûte-t-on, que les Branches & les Fruits sont si bien liez au Tronc, si le Tronc lui-même tient si peu à la Terre, & s'il n'y est attaché que par des espéces de filamens. L'Arbre étant renversé, toutes ses productions sont perdues. Que diroit-on d'un Architecte qui apporteroit de grandes précautions pour bien lier la Charpente du Toit d'un Bâtiment, tandis qu'il auroit négligé les fondemens de l'Edifice, qui menaceroit ruine par cet endroit-là?

Le P. de *Charlevoix*, dans son *Histoire de S. Domingue*, a répondu à cette difficulté. Je me contenterai de transcrire ici sa Réponse. « La plûpart des Terres de cette » Isle ont peu de profondeur, dit- » il, cela se réduit ordinairement à

» deux pieds. Elles ne laissent pas » de porter de fort grands Arbres, » qui s'étendent horisontalement, » au lieu de s'enfoncer dans la Ter» re. Les Palmiers ont leurs raci» nes fort courtes, mais en récom» pense elles sont en si grand nom» bre, qu'encore que cet Arbre » ait ordinairement plus de cent » pieds de haut, il n'est pas plus su» jet que les autres à être abbatu » par les Vents. La raison pourquoi » les racines ne s'étendent pas en » profondeur est vraisemblablement » l'extrême sécheresse de la Terre, » au de-là d'une certaine profon» deur, où les pluyes ne pénétrent » pas suffisamment, le Soleil ne leur » en donnant pas le tems. Ainsi les » Arbres qui ont besoin d'humidi» té, & qui n'en trouvent qu'à la » superficie, où elle manque rare» ment, n'en reçut-t-elle que des » rosées, qui sont toujours très» abondantes, font prendre à leurs » racines le cours horisontal, au lieu » du perpendiculaire.

Il paroît par l'événement que le

Cocotier n'est pas aussi exposé à être renversé par les Vents, qu'on le croiroit, à en juger par la hauteur de sa Tige, & par le peu de profondeur de ses Racines. Ce qui peut contribuer à le garantir, c'est que ses Palmes n'ayant pas la consistance du Bois, plient & cédent au Vent. M. *Garcin*, dans l'Addition qu'il a donnée pour la nouvelle Edition du *Dictionnaire du Commerce*; fait une Remarque qui achevera de lever la difficulté; c'est que ces Arbres doivent être plantez près les uns des autres, comme de petites Forêts, & que c'est aussi la pratique les Indiens. Outre la fraîcheur du Terrain que l'on conserve en les rapprochant ainsi, il est visible qu'ils se soutiennent les uns les autres, & qu'ils sont garantis par-là des insultes des grands Vents.

Le *Cocotier* fournit, non seulement des preuves de la Sagesse du Créateur, on y peut encore remarquer sa Bonté d'une maniére frapante. Cet Arbre fleurit tous les mois. M. *Bégon* nous apprend dans

sa Lettre, qu'il est toûjours couvert de Fleurs & de Fruits, qui meurissent successivement pendant toute l'année. La Providence a sagement pourvû par-là à la subsistance des Indiens Orientaux des Pays Maritimes. On peut dire que sans le *Cocotier* & le Ris, ces Pays seroient deserts.

A regarder le *Cocos* simplement comme un Fruit, on y trouve de quoi manger, & de quoi boire. La Noix de *Cocos*, avant sa parfaite maturité, renferme une liqueur très-agréable. Et quand elle est mûre, on trouve dans l'intérieur de la coque une pulpe, ou moëlle que l'on peut mettre, comme dit M. *Bégon* à *toutes sauces.* Suivant la différente maniére de préparer la pulpe du Fruit, ou la Liqueur qu'il renferme, on a du Vin, du Lait, du Vinaigre, de l'eau de Vie, de l'Huile, du Baume, & d'autres Médicamens. Le *Cocotier* donne du bois pour faire des Maisons, & ses Palmes sont une bonne couverture des Toits. La coque de la Noix sert à

faire des Taſſes, des Cuillers, & toutes ſortes d'uſtenciles très-propres.

Cet Arbre, qui croit ordinairement au bord de la Mer, eſt ſurtout d'un grand uſage pour la navigation, On y trouve des planches pour le Navire, une filaſſe propre à faire des Cordes, & à calfeutrer les moindres ouvertures des Vaiſſeaux. On y a encore de quoi faire des Voiles. On eſt allé juſqu'à dire que cet Arbre ſeul ſuffiſoit pour conſtruire, équiper, & fournir de vivres un Navire Marchand, & que ſa parfaite cargaiſon pouvoit ſe faire ſans autre ſecours que le produit du *Cocotier*.

Voila ce que la plûpart des Voyageurs rapportent de cet Arbre admirable, il n'eſt pas difficile de voir qu'il y a de tout cela quelque choſe à rabattre. Si l'on veut voir une Deſcription exacte de cet Arbre, & de ſes utilitez, il faut conſulter l'article du *Cocos*, de la nouvelle Edition du *Dictionnaire du Commerce*, que j'ai déja indiquée.

Novembre 1742.

On pourra encore le comparer avec la Lettre de M. *Bégon*, & rectifier par là les autres petites inéxactitudes qui pourroient être échapées à cet Intendant. On rend toute la justice qui est due à son mérite, & l'on respecte ses Emplois. Mais il n'y a qu'à relire sa Lettre pour se convaincre qu'il ne donnoit lui-même cette Description du *Cocotier* que pour une ébauche fort imparfaite. Il s'excuse à cet égard sur ses grandes occupations, qui ne lui ont pas permis d'examiner assez à loisir toutes les singularités de cet Arbre. Il donne ce qu'il écrit simplement *pour les foibles idées que sa mémoire en a conservées.* D'ailleurs il n'écrivoit que pour son Ami, & il ne soupçonnoit pas que sa Lettre dût jamais paroître aux yeux du Public; mais puisqu'on a jugé à propos de l'imprimer, les petites Remarques qu'on a pris la liberté de communiquer, d'après M. *Garcin*, devenoient nécessaires, par la raison surtout, qu'un nom comme celui de M. *Bégon*, impose tout au-

trement que celui d'un Voyageur ordinaire.

M. *Garcin*, dans l'endroit que j'ai indiqué, explique fort exactement la maniére dont les Indiens tirent de cet Arbre une très-agréable boiſſon. Peu d'Auteurs en avoient bien décrit la méthode. l'Abbé *Pluche* s'y étoit trompé comme les autres. Il avoit dit dans le *Spectacle de la Nature*, que *l'on tire des Branches du Cocotier, par la térébration, une Liqueur agréable comme le Vin.* * Il faut s'y prendre tout autrement qu'en perçant le Tronc de l'Arbre ou ſes Branches. Tout eſt brillant dans cet Auteur, mais tout n'eſt pas également exact. Il eſt vrai qu'il s'agit ici d'une mépriſe peu importante. D'ailleurs, on doit en paſſer de plus conſidérables à ce ſage & aimable Ecrivain en faveur du but qu'il ſe propoſe dans tous ſes Ouvrages. Il travaille par tout à nous faire admirer la Sageſſe du Créateur, & ſentir ſes bienfaits.

* *Spectac'e de la Nature*, T. II. P. 427.

M. *Bégon* pourroit encore être excusé par cet endroit-là, s'il avoit besoin de nouvelles raisons justificatives sur ce qui ne se trouve pas tout à fait exact dans sa Lettre. Outre le but très-louable de nous faire aussi remarquer le doigt de Dieu dans les singularités du *Cocotier*, il a encore essayé d'expliquer par-là un passage des Pseaumes. »On voit assez, dit-il, que c'est »l'Esprit de Dieu qui a dicté à »David ces belles paroles, *Justus ut* »*Palma florebit.* En nommant le »Palmier, le Prophête a sans doute »voulu parler du *Cocos*, qui est ce»lui de tous les Palmiers qui a le »plus de rapport avec le Juste; »car de la même maniére que le »Juste fait tous les jours de sa vie »de nouvelles actions de vertu, »qui font sa gloire, & qui contri»buent à l'édification du prochain, »de même, le *Cocos* produit tous »les jours de l'année des Fleurs & »des Fruits, très utiles aux Hom»mes.

Vous me dispenserez, Monsieur,

d'examiner ici, s'il est vraisemblable que David dans cette comparaison, eut effectivement en vûe le *Cocotier*. Je regarde cela comme une pieuse réfléxion de M. *Bégon*, que l'on sçait qui devoit être fort du goût de l'Ami à qui il écrivoit, & c'est dans ce point de vûe qu'il faut l'envisager.

J'affirmerai un peu plus positivement que S. *Chrysostome* ne pensoit point du tout au *Cocotier*, dans une Moralité du même genre, qu'il débitoit un jour à ses Auditeurs, en leur expliquant le Pseaume I. Il leur dit dans cette Homelie : » Qu'il ne faut pas se laisser imposer à une belle apparence. Voyez, » dit-il, les grands Arbres, tels » que ceux des Forêts. Rien ne » frappe plus agréablement la vûe, » mais qu'en tire-t on ? La nourri» ture des Pourceaux, ou de quel» ques autres Animaux aussi mépri» sables ; au contraire, voyez ce » que produit une Vigne basse, » & presque rampante. Elle donne » une liqueur précieuse, non seule-

» ment aux hommes du commun,
» mais aux Princes, & à Dieu lui-
» même. » Vous voyez bien, Monsieur, que le *Cocotier* dément la Régle de S. *Chrysostome*, ou au moins y fait une exception. Avec une Tige des plus élevées, & le port le plus majestueux, il donne une liqueur & un fruit des plus agréables, & dont on tire un usage presque infini. Mais on ne pouvoit pas exiger de ce Pere, qu'il ajustât sa Morale aux singularités de cet Arbre, qui devoit lui être inconnu.

C'est *Aldrovandus* qui m'a fourni cette citation. * Il a lui-même farci sa *Dendrologie* de semblables traits. Après avoir donné l'Histoire Naturelle de quelque Arbre en particulier, il examine ensuite dans un Article à part, & ordinairement fort long, les moralités que l'on en peut tirer. C'étoit apparemment le goût de son siécle & de son pays. Elles nous paroissent aujourd'hui fort alambiquées la plûpart, & toutes assez déplacées. On ne

* *Aldrovandi Dendrologia, page 63.*

s'attend pas à trouver de semblables Sermons dans l'Ouvrage d'un Médecin, qui nous annonce simplement une Histoire Naturelle.

Je ne dois pas oublier une particularité sur le *Cocotier*, que je tiens de l'Ambassadeur que je vous ai déja cité au commencement de ma Lettre. Il nous a dit qu'à l'avenir il ne faudra plus faire le voyage des Indes, pour voir cet Arbre merveilleux. Un Curieux éléve en Holande un *Cocotier* qui a déja dix ou douze ans, & qui réussit à merveille. Il lui a fait construire une Serre, proportionnée à sa hauteur. Cet Arbre y figure déja fort bien, & ne paroît point trop dépaysé. On en attend bientôt du Fruit.

Je suis, &c.

A Genève, ce 25 Juin 1742.

ARTICLE LXXXIII.

HISTOIRE UNIVERSELLE de Diodore de Sicile, traduite en François, par M. l'Abbé Terrasson, de l'Académie Françoise. Tomes troisiéme & quatriéme.

SI la République Littéraire se pique de reconnoissance, elle ne peut manquer d'en conserver long tems pour celui qui a pris la peine de mettre sous les yeux d'un si grand nombre de personnes une Histoire aussi intéressante que celle de la Grece.

L'Historien, le Traducteur, le Sujet, tout est également propre à piquer la curiosité, & à la satisfaire. Ces deux Volumes surtout, nous offrent les Scenes les plus brillantes & les plus variées, les actions & le sort des plus grands personnages. Diodore a distribué cette partie de son Histoire en six Livres. Elle commence à la descente de Xercès en Grece, & nous

conduit jusqu'à la fin du Régne de Philippes, Roi de Macédoine, & Pere d'Alexandre le Grand; ce qui comprend un espace de cent quarante cinq ans environ, ou de trente-six Olympiades. On sçait que ces deux Vol. ont été précédés de deux autres, qui contenoient « l'Histoi-»re véritable, ou fabuleuse, ou plu-»tôt mêlée de vrai & de faux, des »principales Nations connues dans »l'Antiquité profane. » Entre ces deux premiers, & les deux que l'on vient de donner, on a encore laissé un vuide de cinq autres Livres, qui ne se trouvent plus C'est une des bréches que les tems ont faite au Temple de mémoire. Le Traducteur nous console un peu de cette perte, en nous avertissant qu'il a repris le fil de l'Histoire vers les tems où elle a commencé à se dégager des incertitudes, des conjectures, & des fables. On reconnoît aussi que cette Histoire ne remplit pas toute l'étendue de son Titre. Ce n'est à proprement parler, que l'Histoire Grecque; car

elle ne fait mention des autres Nations, qu'autant que leurs intérêts ont eû quelque rapport avec ceux des Grecs : mais il est vrai que par cette seule raison, l'Histoire Grecque doit ressembler assez à une Histoire Universelle; puisqu'il n'y avoit guéres de Peuples avec lesquels les Grecs n'eussent été en liaison ou en Guerre. Il est cependant sûr que pendant un très longtems ils n'eurent rien à démêler avec les Romains; c'est pourquoi les Volumes que l'on vient de donner au Public, ne nous apprendront presque rien de l'Histoire Romaine; quoique les événemens qui les remplissent, nous conduisent jusqu'au quatriéme siécle de Rome.

On n'exigera pas de nous sans doute, que nous nous attachions à donner l'Extrait d'un si grand Ouvrage; on n'y reconnoîtroit ni le mérite de l'Auteur, ni celui du Traducteur, & nous ne pourrions présenter à nos Lecteurs que les plus grandes Epoques, avec les traits les plus connus de cette Hif-

toire. Il nous a paru plus à propos de rapporter quelques morceaux de la Traduction propres à faire juger du reste, & à la faire rechercher. Nous sommes fâchés de ne pouvoir faire assez bien sentir comment l'Auteur saisit le caractére de ses Héros. Il ne s'est guéres attaché à les faire connoître, que par le récit de leurs Actions ; desorte que pour se les figurer tels qu'il nous les trace, il faudroit suivre un long détail de faits, & revenir ensuite sur l'idée qui en résulte ; ce qui suppose, selon nous, dans l'Historien la véritable maniére de peindre les Hommes ; quoiqu'elle ne soit pas la plus commode pour les citations, quand elles ne doivent pas être longues. Nous trouvons cependant un endroit moins étendu, dans lequel il nous rappelle les succès & la destinée de deux hommes célébres. Après avoir raconté comment Gelon de Syracuse employa l'adresse & la valeur pour surprendre le Général Carthaginois, & jetter la terreur dans son Armée, dont

la perte monta à cent cinquante mille hommes, voici ce que l'on ajoûte. « C'eſt ainſi que Gelon » ayant remporté une Victoire mé» morable, qu'il avoit préparée par » ſon adreſſe, devint fameux, non » ſeulement en Sicile, mais par tou» te la Terre. Aucun Général avant » lui n'avoit employé un ſtratagê» me * ſi bien conçû, n'avoit dé» fait tant d'Ennemis dans un ſeul » combat, & n'étoit demeuré maî» tre d'un ſi grand nombre de Pri» ſonniers. C'eſt pour cela que plu» ſieurs Hiſtoriens ont comparé ce » Combat à celui que les Grecs don» nerent depuis devant Platées, & » le piége que Gelon tendit à Amil» car, à ceux dont nous avons vû » d'avance, que Themiſtocle ſe ſer-

* Gelon ayant appris que la Cavalerie des Selinuntins devoit ſe joindre à Amilcar, envoya vers ce Général ſa propre Cavalerie, qui ayant été priſe pour celle des Selinuntins, fondit ſur Amilcar, le tua, & brûla ſa Flotte, tandis que Gelon attaquoit les Ennemis d'un autre côté.

»vit à l'égard de Xercès. * Ils se »partagent même sur la préférence »ce que l'on doit donner à l'un ou »à l'autre de ces deux illustres Gé»néraux. Les Troupes qui combat»tirent dans la Grece, & celles qui »combattirent dans la Sicile, »avoient été d'abord également »épouvantées de la multitude de »leurs Ennemis; mais celles de la »Sicile ayant vaincu avant celles »de la Grece, furent en état de »donner à celles-ci de l'émulation »par leur exemple. A l'égard des »Chefs des Armées Ennemies, il y »a eû entr'eux des différences re»marquables. Le Roi de Perse fut »mis en fuite avec plusieurs mil»liers de ses Soldats. : Mais le Gé»néral des Carthaginois fut tué;

* Ce fut par l'artifice, qne Themistocle obligea les Grecs de combattre à Salamine, l'endroit le plus favorable pour leur Flotte; ce qui leur procura la Victoire. Ce fut encore par un second artifice, qu'il détermina Xercès à se retirer précipitamment avec une partie de ses Troupes.

» & il se fit un tel carnage dans son
» Armée, qu'on a dit qu'il ne resta
» pas un seul homme pour porter
» à Carthage la nouvelle d'une
» déroute si sanglante. Du côté de
» la Grece, les deux plus grands
» Capitaines qu'elle eût alors, &
» ausquels même on avoit donné un
» plein pouvoir dans cette Guerre,
» (je veux dire Pausanias, que nous
» verrons bientôt vainqueur à Platées,
» & Themistocle, dont nous
» avons déja parlé,) furent livrés
» de telle sorte à la haine de leurs
» Concitoyens, que l'un soupçonné
» d'ambition & de trahison, perdit
» la vie par leur ordre; & que l'autre
» chassé de toute la Grece, fut
» obligé de se réfugier, & de passer
» le reste de ses jours auprès de
» Xercès, qui devoit être son plus
» grand Ennemi. Gelon au contraire
» depuis sa Victoire, crût
» toujours en estime & en considération
» auprès des Siciliens; il
» vieillit sur le Trône de Syracuse,
» & mourut comblé de gloire. Ses
» Sujets eurent même sa mémoire

»en ſi grande vénération, qu'ils
»conſervérent la ſucceſſion de ſa
»Couronne à trois de ſes deſcen-
»dans conſécutifs : & il eſt juſte
»que la vertu de ce grand Hom-
»me, ſi célébrée par ſes Peuples,
»trouve auſſi parmi nous les louan-
»ges qui lui ſont dûes.

L'Hiſtorien ſemble particuliérement affectionner Gelon ; & cela ne doit point ſurprendre, puiſque Gelon étoit le Héros de la Sicile. L'Auteur nous le fait voir encore dans une autre ſituation, bien propre à en laiſſer une grande idée, & à faire chérir ſa Mémoire. C'eſt de lui qu'il parle en ces termes.

»Sa vue étoit de conduire une
»grande Armée en Grecé, pour
»ſe joindre aux Grecs, contre les
»Perſes. Pendant qu'il méditoit cet-
»te entrepriſe, il apprit par des
»gens venus de Corinthe, la Vic-
»toire remportée par les Grecs à
»Salamine, & la retraite de Xer-
»cès, qui avoit abandonné l'Euro-
»pe, & ramené dans ſes Etats une
»grande partie de ſes Troupes. A

» cette nouvelle, il suspendit son
» départ ; & pour sonder la dispositi-
» tion de ses Peuples, il se con-
» tenta d'indiquer une Assemblée
» générale, où il ordonna que tout
» le monde se rendroit en Armes.
» Il s'y rendit enfin lui-même, non
» seulement désarmé, mais sans ro-
» be, & n'ayant que sa tunique.
» Là, il leur fit un exposé de sa vie,
» & de tout ce qu'il avoit fait en
» faveur des Syracusains. A chaque
» Article les assistans se répandoient
» en acclamations. On admiroit la
» confiance avec laquelle il se livroit
» en quelque sorte à ceux qui pou-
» voient avoir de mauvaises inten-
» tions contre lui. En un mot, bien
» loin que personne lui reprochât
» aucun trait de tyrannie, ils le
» nommerent d'un commun accord,
» leur Bienfaiteur, leur Sauveur,
» & leur Roi.

Pour sentir tout ce que cette affection universelle avoit de flatteur, il faut se souvenir que les Grecs étoient extrêmement jaloux de leur liberté, & qu'ils étoient naturelle-

ment portés à ſoupçonner un Roi devenu très-puiſſant, d'aſpirer à la tyrannie, c'eſt-à-dire, à leur ôter ſans retour, le droit qu'ils conſervoient toûjours de ſe choiſir un maître. On voit dans ce que nous venons de citer, & on peut le voir auſſi dans le Grec même, ſi on veut le conſulter, que l'Auteur ne penſe qu'à donner de ſes Héros une idée noble & véritable, ſans chercher à briller par ces penſées ingénieuſes, qui détournent ſur l'Hiſtorien l'attention du Lecteur. On ne retrouve ſûrement point ici un de ces eſprits ſuperficiels, & féconds en riens, qui ſe flattent d'avoir parfaitement exécuté un Caractére, ou un Parallele, quand ils ont prodigué les jeux de mots, & mis les termes en conflit de toutes les maniéres imaginables. Mais le ſage Ecrivain n'y aura rien perdu dans l'eſprit des perſonnes ſenſées, qui ne ſçavent point applaudir aux puérilités, & qui aiment à voir des images naturelles & reſſemblantes.

Un autre morceau du même Au-

teur, ne ſera pas moins propre à nous faire connoître quel étoit ſon goût, & celui de ſon ſiécle. Voici ce qu'on dit en cet endroit du Rheteur Gorgias, ſi conſidéré de ſon tems, que les Leontins le mirent à la tête d'une Ambaſſade, qu'ils envoyoient à Athenes, pour en obtenir de puiſſants ſecours. « Le Chef »de cette Ambaſſade étoit le Rhe»teur Gorgias, qui ſurpaſſoit en »éloquence tous les hommes de »ſon tems; il imagina le premier »les fineſſes de la Rhetorique; & »il avoit une telle réputation dans »ce qu'on appelloit alors l'art du »Sophiſme, qu'il prenoit cent mi»nes de chacun de ceux qui ſe fai»ſoient inſcrire dans ſon Ecole. »Celui-ci étant arrivé à Athenes »& introduit dans l'Aſſemblée du »Peuple, repréſenta aux Atheniens »les engagemens de leur alliance, »& il frappa extrêmement par la »ſingularité de ſon ſtyle, des Au»diteurs naturellement curieux d'eſ»prit, & qui faiſoient un grand »cas du talent de la parole. Il avoit

»mis le premier en usage les figu-
»res surabondantes & recherchées.
»Les Anthitheses étoient placées
»avec art dans des phrases de mê-
»me longueur, & de même ca-
»dence. En un mot il employoit
»avec beaucoup de soin ces orne-
»mens, qui brilloient alors par leur
»nouveauté; mais qui nous paroif-
»sent aujourd'hui frivoles, super-
»flues, & ridicules.

On ne laissoit pas d'estimer en ce tems-là les bons mots, puisque Diodore a pris soin d'en recueillir quelques-uns; mais pour les trouver bons, on y vouloit voir autre chose que des mots appointés les uns contre les autres. Pharnabase, Général d'Artaxercès, parloit avec beaucoup de facilité, & paroissoit souvent agir avec trop de lenteur. Iphicrate lui demande la raison de cette différence; le Général Persan en donne une sur le champ, qui marque bien la situation où il se trouvoit. *Je ne rends compte de mes paroles à personne*, répondit-il, *il n'en est pas de même de mes actions.*

Pharnabafe apparemment n'ofoit rien entreprendre de confidérable, fans en avoir reçû la permiffion d'Artaxercès. Peut-être auffi ce Général avoit-il quelque chofe de commun avec plufieurs de ceux qui brillent dans le Difcours, & qui femblent épuifer en paroles tout ce qu'ils ont de génie, fans en réferver rien pour l'action, & pour l'éxécution de leurs entreprifes.

Nous revenons à un morceau, dans lequel l'Hiftorien nous doit faire voir comment il fçait intéreffer fes Lecteurs, & foûtenir leur attention. Les Athéniens enflés de leurs fuccès, de leurs richeffes, & furtout de leurs forces Maritimes, voulurent porter leurs Armes dans la Sicile, & y établir leur domination. Ils crurent en avoir trouvé une belle occafion. Les Egeftains, & les Léontins, peuples de Sicile, ayant été battus, les premiers par les Selinuntins, les autres par les Syracufains, envoyerent de concert à Athenes pour demander du fecours. Les Atheniens, qui avoient bien

d'autres vûes que de les secourir, envoyerent une Flotte composée de 140 voiles, sans y comprendre une grande multitude de Bâtimens, destinés à porter les provisions de Guerre & de bouche, & à transporter les Chevaux. Les Atheniens, qui avoient exécuté de si grandes choses avec de petits corps de cinq ou six mille hommes, mirent alors sur pied une Armée comparable, pour le nombre à celles que de puissants Rois menent à leur suite. Elle étoit composée de ce qu'ils avoient pû rassembler de meilleurs Soldats dans leur propre Ville, & dans celles de leurs Alliés. C'étoit à qui s'enrôleroit des premiers, & tous voloient à la conquête de la Sicile. Syracuse, la Ville de ce pays, la plus puissante, & la seule capable de faire obstacle aux Atheniens, comprit bien que l'orage alloit fondre sur elle. Elle ne se découragea point, quoiqu'elle se vit abandonnée de la plûpart des autres Villes de Sicile, qui la croyoient prête à succomber sous une puissan-

ce si redoutable; & les Syracusains se disposerent à résister aux Atheniens avec la même vigueur, qui les avoit fait triompher autrefois de la formidable Armée des Carthaginois. Leurs efforts ne furent pas sans succès; après bien des combats, dans lesquels plusieurs circonstances contribuerent à leur donner de l'avantage sur les Atheniens, ceux-ci, malgré tout leur courage, leur nombre, leur habileté dans la Guerre, se trouverent enfin réduits à chercher les moyens de retourner dans leur patrie. Mais les Syracusains n'en demeurerent pas là, ils voulurent remporter sur leurs Ennemis une Victoire complette, & leur ôter toute espérance de revoir la Grece. C'est ce qui occasionna le furieux combat dont Diodore nous fait la peinture. Le morceau que nous allons citer, est un récit assez détaillé d'une très-grande action; on ne sera pas surpris, si l'on sçait ce que c'est que traduction, qu'il se ressente quelquefois de la gêne, où s'est trouvé le Traducteur, lors-

qu'il a voulu rendre la pensée de son Auteur.

» Les Syracusains jugeant qu'il » n'y avoit plus rien à craindre pour » la Ville, & qu'il ne leur man- » quoit que d'envelopper l'Armée » ennemie, & d'y faire autant de » prisonniers qu'elle comptoit de » Soldats, fermerent toute l'encein- » te de leur Port, ou de leur Ra- » de, par une chaîne de Barques. » Ils rassemblerent à ce dessein, » tout ce qu'ils avoient de Galeres, » de Vaisseaux Marchands, & de » Vaisseaux de Charge ; & les liant » les uns aux autres par des chaînes » de fer, ils les assujettirent encore » par des planches qu'ils clouerent » sur les bords de l'un à l'autre, & » qui leur servoient de Pont. Ils » eurent achevé tout cet ouvrage en » trois jours de tems. Les Athe- » niens voyant qu'on leur ôtoit tou- » te ressource de salut, convinrent » entr'eux de remplir leurs Vais- » seaux d'hommes, & de répartir » dans les uns & dans les autres, » ce qu'ils avoient de meilleurs Sol-

»dats, afin d'épouvanter les Enne»
»mis par le nombre, & furtout
»par la difpofition où ils verroient
»une multitude de braves gens, ré-
»duits au défefpoir : ils fuivirent ce
»projet ; & ayant fait monter avec
»ordre & avec choix dans les 115
»Vaiffeaux qui leur reftoient, ce
»qu'il falloit de Troupes pour les ar-
»mer & pour les défendre ; ils pofte-
»rent tout le refte de leurs gens fur
»le rivage. Les Syracufains de leur
»côté, placerent leur Armée de
»terre devant leurs murailles, &
»mirent en armes leurs 74 Gale-
»res. Elles étoient fuivies de Bar-
»ques plus petites, où l'on avoit
»placé les jeunes gens de famille,
»libres, fortis de l'enfance, & qui
»devoient combattre fous les yeux
»de leurs peres. Les murs qui en-
»vironnoient le port, & tous les
»lieux un peu élevés, paroiffoient
»garnis de fpectateurs. Les fem-
»mes, les jeunes filles, les enfans,
»& tous ceux qui n'étoient pas en
»état de porter les Armes, s'in-
»téreffoient perfonnellement au fuc-

»cès de cette journée, & l'agita-
»tion de leur esprit égaloit le tra-
»vail des combattans.

» Alors Nicias qui commandoit
»les Troupes de terre, jettant les
»yeux sur la Flotte, sentit toute
»l'importance & tout le péril d'une
»semblable conjoncture. C'est pour-
»quoi, quittant son poste, & se
»lançant dans la premiére Barque
»qu'il rencontra, il se fit conduire
»autour de tous les Vaisseaux. Il
»appelloit chacun des Capitaines
»par son nom, & lui tendant les
»bras, il l'invitoit à se signaler par
»dessus les autres, & à ne pas lais-
»ser perdre la derniére ressource
»que la fortune offroit à sa Patrie.
»Il lui représentoit que le salut de
»ses Concitoyens, & le sien pro-
»pre, dépendoit du courage qu'il
»feroit voir en cette occasion. Il fai-
»soit souvenir les peres des enfans
»qu'ils avoient laissez à Athenes.
»Il invitoit ceux qui descendoient
»de parens illustres, à ne pas dé-
»cheoir de la réputation de leurs
»ayeux. Il exhortoit ceux qui avoient

» reçû des honneurs publics à mon-
» trer qu'ils en étoient dignes. Il
» les conjuroit tous de ne pas livrer
» à Syracuse la gloire immense que
» leurs ancêtres s'étoient acquise à
» Salamine, & de ne pas chan-
» ger en des fers honteux tant de
» trophées. Après ces discours, Ni-
» cias revint à sa fonction sur le ri-
» vage, & l'on entendit sur la Flot-
» te le chant, ou le cri qui servoit
» de signal. Elle se porta tout d'un
» coup vers la chaîne de Barques,
» & elle entreprit de la rompre
» avant que les Ennemis y fussent
» arrivés pour la défendre. Mais
» ceux-ci se mirent bientôt en mou-
» vement, & faisant glisser leurs
» Vaisseaux entre ceux d'Athenes,
» il les séparerent les uns des au-
» tres, & les obligerent d'aban-
» donner les Ouvrages, pour en ve-
» nir à un combat. Cependant com-
» me les Vaisseaux Atheniens
» étoient poussés, les uns sur le ri-
» vage, les autres vers le milieu du
» bassin, & d'autres contre les
» murs de la Ville; il ne s'agissoit

»plus de rompre la chaîne ; & il »ſe donnoit dans toute l'étendue »du Port pluſieurs petits combats »ſéparés. Les deux Partis étoient »également animés, & avoient le »même intérêt à la Victoire. Les »Atheniens comptoient même ſur »l'avantage du nombre ; & d'ail»leurs ſe voyant arrrivés à la dé»ciſion finale de leur ſalut, ou de »leur perte, le péril ne les ef»frayoit pas, & la vie n'étoit rien »pour eux. Les Syracuſains qui »avoient pour témoins leurs peres, »leurs femmes, & leurs enfans, »entroient en émulation les uns à »l'égard des autres, & chacun d'eux »vouloit que la Victoire lui fût »due plus qu'à tout autre. Dans cet»te ardeur, pluſieurs s'appercevant »que leur Vaiſſeau prenoit eau par »le choc du Vaiſſeau ennemi ; ſau»toient dans celui-ci, & conti»nuoient de combattre comme dans »le leur propre. D'autres avec des »crocs, tiroient à eux le Vaiſſeau »oppoſé, & forçoient ceux qui »étoient deſſus de venir ſe battre

»corps à corps. D'autres enfin se
»jettant plusieurs ensemble dans le
»Vaisseau attaqué, y tuoient jus-
»qu'au dernier de ceux qui l'oc-
»cupoient, & le défendoient en-
»suite, comme étant devenu le
»leur. On entendoit par tout un
»bruit affreux d'ais qui se heur-
»toient & se brisoient, & des cris
»d'hommes qui tuoient, ou qui
»étoient tués; mais surtout de ceux,
»qui se trouvant dans un Vaisseau
»heurté de plusieurs côtés à la fois,
»périssoient tous ensemble par l'ou-
»verture totale de leur Bâtiment.
»On n'épargnoit pas ceux mêmes,
»qui après cet accident, se sau-
»voient à la nage. On leur portoit
»encore des coups de lance, où ils
»servoient de but à des traits qu'on
»leur tiroit. Les Chefs qui voyoient
»toutes les lignes rompues, & tou-
»te leur Flotte séparée, n'avoient
»plus d'ordre à donner. Les mêmes
»signaux ne pouvoient plus suffire
»à un si grand nombre de Vais-
»seaux épars, & qui se trouvoient
»dans des circonstances toutes dif-

»férentes les uns des autres. Un »seul Vaisseau entouré souvent de »plusieurs qui l'attaquoient tous »ensemble, n'auroit pû même ap-»percevoir ces signaux ; & la seule »multitude des traits qui cou-»vroient l'air, les auroit cachés à »tout le monde. En un mot, le »choc des Vaisseaux, le seul bruit »des Armes, & surtout les cris »de ceux qui exhortoient leurs »camarades de dessus le rivage, »faisoient qu'on ne pouvoit plus »rien entendre. En effet, tous les »bords du bassin, qui formoit le »Port, étoient tellement couverts, »ou d'Atheniens en certains en-»droits, ou de Syracusains en d'au-»tres ; & les Vaisseaux côtoyoient »la terre de si près, que les Sol-»dats du rivage se trouvoient sou-»vent à portée de soûtenir ceux »des Vaisseaux.

»Pour les Spectateurs qui bor-»doient le haut des murailles de la »Ville, ou qui s'étoient placés sur »des lieux plus élevés, ils ne pou-»voient faire autre chose que de

»chanter des Hymnes de réjouiſ-
»ſance, quand les leurs avoient
»l'avantage; ou de pouſſer des cris
»lamentables, & d'implorer l'aſſiſ-
»tance du Ciel, quand ils les
»voyoient ſuccomber. Car ſi quel-
»quefois il arrivoit que les Vaiſ-
»ſeaux de Syracuſe heurtaſſent con-
»tre le pied des murailles, les
»vieillards, les femmes, les ſœurs
»avoient ſous leurs yeux leurs fils,
»leurs maris, leurs freres expirans,
»ſans pouvoir les ſecourir. Après
»tant d'efforts & tant de pertes,
»la Bataille n'étoit pas encore finie;
»car les vaincus n'oſoient plus
»aborder ſur le rivage. Les Athe-
»niens demandoient à ceux des
»leurs, qui y cherchoient leur ſa-
»lut, s'ils croyoient aborder au
»port d'Athénes; & les Soldats
»de Syracuſe diſoient à ceux qui
»venoient ſe réfugier à terre, que
»puiſqu'ils avoient voulu prendre
»leur place dans les Vaiſſeaux où
»ils ſouhaitoient eux-mêmes de
»monter, c'etoit à ceux qui leur
»avoient enlevé cet honneur, à ne

»pas abandonner le salut de la Pa-
»trie, dont ils s'étoient chargés.
» Ils ajoûtoient ensuite, qu'on n'a-
»voit pas ôté aux Ennemis, par la
»chaîne qu'ils avoient faite, la res-
»source de la fuite, pour la leur
»laisser à eux-mêmes, sur leurs
»propres rivages : & que tous les
»hommes étant destinés à la mort ;
» ils manquoient honteusement, &
»à la vue de tous leurs Concitoyens,
»la plus belle qui pût jamais se
»présenter à eux. Ces reproches
» obligeoient ceux qui se croyoient
»sauvés à remonter dans leurs
» Vaisseaux, tout brisés qu'ils
»étoient, & couverts eux-mêmes
» de blessûres. Enfin les Atheniens
»les plus proches des murailles plie-
»rent les premiers, & leur décou-
»ragement s'étant communiqué de
» proche en proche, toute leur Flot-
»te céda enfin, & revira de bord.
» Les Syracusains jettant de grands
»cris de dessus les Vaisseaux,
»pousserent avec violence leur Ad-
»versaires contre terre : Les Sol-
»dats Athéniens, qui n'avoient

»pas péri en Mer, s'élançoient de »leurs Vaiſſeaux briſés ſur la ri»ve la plus prochaine, pour ſe »joindre à leur camp; & toute la »ſurface du baſſin du Port étoit »couverte de planches rompues, »& de lances, ou de fleches qui »flottoient ſur l'eau. La perte d'A»thénes monta à ſoixante Vaiſ»ſeaux mis en piéces; & Syracuſe »en eut huit coulés à fonds, & »ſeize conſidérablement endomma»gés. Les Syracuſains en amene»rent à bord le plus qu'il leur fut »poſſible, pour les réparer; & ce»pendant ils rendirent par un dé»cret public les honneurs funébres »à ceux des Citoyens ou des Al»liés, qui étoient morts dans le »combat.

Si ce combat fut bien funeſte pour les Atheniens, les ſuites en furent encore plus malheureuſes pour eux. Ceux qui en purent échapper, ſe trouverent quelques jours après enveloppés de toutes parts; & furent taillés en piéces dans un ſecond combat, où il en périt dix-

huit mille, & sept mille furent faits Prisonniers avec les deux Généraux, Nicias & Démosthene. On peut juger quelle fut la consternation d'Athenes, lorsqu'on y apprit ces nouvelles. C'est ce que l'on pourra voir dans la suite de l'Histoire. On y verra en même tems, que les plus redoutables Ennemis des Grecs furent les Grecs mêmes; & que dans une République, composée de Citoyens, qui ont tout à la fois beaucoup de courage & d'ambition, la moins durable de toutes les situations, c'est la tranquillité. Ce qu'il y avoit peut-être de plus avantageux pour les différentes Villes Grecques, c'étoit d'avoir des Ennemis communs, qui les obligeassent de se réunir. Alors leurs Armes paroissoient invincibles, & dix mille hommes dissipoient des Armées innombrables. On peut dire que cela n'est pas si difficile à croire, quand on se rappelle quelle étoit leur destination, leur adresse à manier les Armes, & à exécuter tous les mouvemens qui pouvoient dé-

concerter l'Ennemi, & leur donner de l'avantage. Un Grec accoûtumé aux fatigues de la Guerre, revêtu d'une forte cuiraſſe, exercé à toutes les maniéres d'employer le bouclier, la lance & l'épée, pour attaquer & ſe défendre, étoit lui-même une petite Citadelle, qu'il n'étoit pas ſi aiſé de forcer. Ajoûtez à cela, qu'un Grec, un Spartiate, étoit un homme bien perſuadé de ce qu'on lui répétoit depuis la plus tendre enfance, qu'il étoit beau de mourir pour ſa Patrie. Il n'y avoit point de Citoyen à Lacédémone, qui n'aſpirât à l'honneur d'être choiſi pour accompagner Léonidas aux Thermopiles ; quoiqu'il n'y eût preſque point d'eſpérance de revenir de cette Expédition. Léonidas même ne vouloit d'abord que mille Spartiates pour aller périr avec eux au milieu des Ennemis, d'une maniére qui fît redouter à ceux-ci la valeur des autres Lacédémoniens ; & ſa raiſon étoit que quand il en prendroit beaucoup d'avantage, ils n'en feroient pas

moins accablés par le nombre, & que Lacédémone feroit une perte trop considérable ; puisqu'il étoit assûré qu'aucun de ces braves ne pourroit se résoudre à chercher son salut dans la fuite. Ce fut encore dans la même vue, qu'il ne garda auprès de lui que cinq cent Lacédémoniens, & qu'il renvoya tout le reste, lorsqu'il fut averti qu'il alloit être environné, & quand il vit enfin qu'il étoit impossible de défendre plus long-tems le passage des Thermopyles, où il avoit déja fait périr tant de barbares. Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est que tous ces hommes assurés de mourir, prennent de sang froid toutes leurs mesures, pour détruire le plus grand nombre d'Ennemis qu'il leur sera possible. Ils ont soin de prendre le dernier repas de leur vie, afin de pouvoir combattre plus long-tems, & avec plus de force ; ils marchent sans trouble, ne perdent aucun de leurs mouvemens, & se battent jusqu'au dernier soupir, aussi bien que s'ils étoient assûrés de jouir encore

long-tems après de leur réputation & de leur gloire. C'eſt là ſans doute porter l'Héroïſme juſqu'où il peut aller. Il eſt vrai que dans la ſuite, les Grecs devenus plus Philoſophes, devinrent un peu moins Héros. Cela n'eſt pas étonnant; car cette Philoſophie dit, qu'il n'y a de gloire, que celle dont on peut jouir; par cette raiſon, elle met une différence infinie entre mourir & s'expoſer à la mort; & pour dire la choſe comme elle eſt, la Philoſophie peut être bien aiſe qu'il y ait des Héros, mais ordinairement elle ne les fait pas. Il eſt ſûr qu'elle n'a pas tout le tort, quand elle nous dit qu'il eſt inſenſé de chercher de la gloire dans une mort certaine, ſi l'on ne diſtingue point cette gloire de l'eſtime des hommes. Il n'y a qu'une ſeule eſpéce de ſageſſe qui puiſſe engager l'homme à ſacrifier ſa vie ſans regret; c'eſt l'amour du devoir, & l'eſprit de Religion. Aucun autre principe ne peut mettre dans l'ame une fermeté, qui aille juſqu'au mépris de la mort, & qui

ne tienne rien de la folie. Après tout, on ne ſçauroit diſconvenir que les fous mêmes ne ſoient très-bons à employer en certaines occaſions, & qu'ils ne puiſſent embarraſſer bien des Sages, lorſque ceux-ci ſont chargés de leur réſiſter. Mais ces réfléxions ſont peut-être ici de trop. Pour revenir à la maniére dont Diodore traite ſes Matiéres, on doit s'attendre à y trouver les avantages, & les inconvéniens des Annales. On ſçait que cette méthode ſert bien à mettre dans l'eſprit l'ordre Chronologique; mais elle n'a pas ordinairement les agrémens d'une ſuite de choſes bien liée, & bien ſoutenue. Elle tient un peu du ſtyle des Gaſettes, où l'on voit l'article de France, l'article d'Italie, l'article de Vienne, &c. & où l'on promet quelquefois la ſuite pour un autre ordinaire. Il eſt vrai auſſi, qu'il ne ſeroit guéres poſſible de bien lier enſemble toutes les Parties d'une Hiſtoire, qui embraſſe les intérêts de pluſieurs Nations & de pluſieurs Villes d'une même Na-

tion, dont chacune pouvoit être regardée comme un petit Etat très-diſtingué des autres. Quoiqu'il en ſoit, Diodore, & Diodore traduit, ſera toujours un Ouvrage de grand prix.

ARTICLE LXXXIV.

DISCOURS PRONONCÉS dans l'Académie Françoiſe, le Samedie 30 Juin 1742, à la réception de M. l'Abbé du Renel.

SI le prix d'un Ouvrage croît à proportion des obſtacles qui s'oppoſent à ſa perfection, il n'eſt guéres de production plus digne des ſuffrages d'un Public éclairé, que les Diſcours prononcés à l'Académie Françoiſe, lorſqu'ils ont le mérite propre de ces ſortes de Piéces. Les bornes preſcrites à leur étendue, les traits, toujours les mêmes qui y doivent eſſentiellement entrer & remplir tout le fonds; le goût où ils doivent être écrits, qui en bannit les tours ſaillans, les figures

brillantes, les mouvemens vifs & animés, & qui les réduit à cette élégance unie & modeste, si difficile à préserver d'une languissante monotonie ; ce grand nombre de génies sublimes, qui en maniant le même sujet, semblent n'avoir laissé en partage à ceux qui les remplacent, que le regret d'être venus après eux ; en un mot, tout concourt à y donner des entraves au génie, & à rendre de jour en jour plus incertain le succès de ces sortes de Discours. Mais ce qui fait le désespoir d'un esprit médiocre, ne sert qu'à donner, ne sert qu'à faire éclorre de nouvelles ressources chez les hommes nés avec des talens supérieurs. Et si cette vérité avoit besoin de preuves, les Piéces dont nous allons rendre compte, nous en fourniroient de convaincantes.

Le premier Discours est celui où M. l'Abbé du Renel marque sa juste reconnoissance à l'Académie Françoise, dont le choix vient de le destiner à remplir la place qu'y

occupoit l'Abbé du Bos. « Il me »ſemble, dit-il, que je vois reparoître vos illuſtres Prédéceſſeurs »dans le lieu même où l'immortalité leur fut aſſûrée ; qu'ils animent encore la Nation, & qu'ils »revivent dans leurs Succeſſeurs. »Les Noms ſont changés, les Talens ſont les mêmes. A leur tête »paroît le Cardinal, notre Fondateur, dont la gloire égalera la durée de cet Empire..... Ne retrouve-t-il pas dans l'héritier de »ſon nom, la même élévation de »ſentimens, cet art de perſuader à »qui rien ne réſiſte, ce zele ſi ardent pour l'Etat, le même goût »pour les Arts ; enfin les mêmes »vertus dans des places, & dans »des circonſtances différentes ; mais »des vertus toujours embellies par »les graces, qui en ſémant des »fleurs ſur ſon paſſage, ne l'ont »point empêché de cueillir des »Lauriers. De quelque côté que »le Grand Armand tourne ſes »regards, il ne voit rien qui n'é»terniſe ſa Mémoire..... Le deſ-

»tin de Richelieu, & de l'Acadé-
»mie, est de se communiquer ré-
»ciproquement l'immortalité.

Après cet hommage, rendu à l'illustre Fondateur de l'Académie, L. D. R. passe à l'Eloge de son Prédécesseur, M. l'Abbé du Bos.
»J'ai, dit-il, l'avantage de lui suc-
»céder, mais je ne me flatte pas
»de le remplacer...... La varié-
»té de ses connoissances n'en dimi-
»nuoit point la profondeur, il étoit
»également versé dans la Littéra-
»ture ancienne & moderne. Au-
»cun des bons Auteurs, Italiens,
»Espagnols, Anglois, n'avoit échap-
»pé à ses lectures; une vaste mé-
»moire lui rendoit avec autant
»d'ordre que de promptitude tout
»ce qu'il lui avoit confié. Mais ce
»qui le distinguoit du petit nom-
»bre de ceux qui ont eu comme
»lui ces avantages, c'étoit un esprit
»vraiment Philosophique, qui lui
»faisoit juger des choses par ce
»qu'elles sont en elles-mêmes....
»Que de recherches dans ce qu'il
»dit des propriétés de la Poësie,

»& de la Peinture ; de la Musi-
»que, & de la Déclamation des
»Anciens. Que de pénétration dans
»la maniére dont il démêle en nous
»la cause du plaisir que donnent
»ces différens Arts, &c.

En parlant de l'Histoire de la Ligue de Cambray ; autre Ouvrage de M. l'Abbé du Bos. Son Successeur observe, « qu'au jugement »des Connoisseurs ; il a traité ce »grand événement avec l'habileté »d'un Historien exact, & avec la »sagacité d'un profond Politique. M. L. D. R. donne ensuite une idée juste de l'Histoire Critique de l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, célébre Ouvrage du même Auteur ; & en terminant l'Article de son Prédécesseur, nous trace finement le caractere de son esprit. « Il est, dit-»il, des esprits qui brillent plus »qu'ils n'éclairent. » Ceux qui ont eu l'avantage de connoître M. L. D. B. sçavent qu'il éclairoit plus qu'il ne brilloit, loin d'avoir aucun empressement à se parer de sa

ſcience, il ſe laiſſoit, pour ainſi parler, inſtruire des choſes qu'il ſçavoit le mieux. Mais en même tems il communiquoit ſes tréſors Littéraires avec tant de facilité, il ſe rendoit ſi utile à ceux qui avoient beſoin de ſon travail, & ſon expérience lui avoit acquis tant de réputation, que principalement dans ce qui avoit rapport à l'Hiſtoire de France, à la Politique, aux Uſages, au Cérémonial des Cours Etrangéres, on alloit à lui comme à un dépôt public, où l'on eſt également ſûr de trouver ce que l'on cherche, & de le trouver ſans peine. Ces traits divers, joints à ceux que nous nous trouvons forcez d'omettre, forment un portrait de M. L. D. B. également vrai & flatteur, & qui pour avoir moins d'éclat, n'en a que plus de beauté.

M. L. D. R. en parlant du changement arrivé depuis un ſiécle dans la Litterature, fait honneur de cette heureuſe Révolution au Corps qui l'a adopté, & montre par l'expoſition qu'il fait du but, & de

la nature de l'Académie, & qu'en rapportant ce grand Ouvrage à son travail & à ses soins, il cherche moins à tracer son Eloge, qu'à rendre témoignage à la vérité.

»Il falloit, dit-il, pour remettre »ces régles de goût en vigueur, »qu'elles fussent adoptées par un »Corps qui se fit une occupation »de les recueillir avec discerne»ment, & un devoir de les faire »respecter par son exactitude à les »suivre. Quoique ce Corps fut »composé de ce qu'il y a de plus »distingué dans tous les ordres de »l'Etat, il falloit que toute Distinc»tion y fut fondée sur la supério»rité des Talens. Il falloit qu'il fut »regardé comme un Tribunal, »dont le Public se crut obligé de »recevoir les décisions, ou plutôt, »que le Public mit ses propres dé»cisions comme en dépôt dans ce »Tribunal, & que des différens »Génies, des différens Talens, des »différens Etats qu'il rassembleroit, »se formât comme un centre de »lumiéres, dont les rayons se ré-

»pandissent sur les diverses parties
»de la Littérature Françoise, &
»leur communiquassent la vie, la
»force, & la chaleur.

Pour éviter de répéter ce qui a été dit si souvent, par tant de bouches éloquentes, sur les grandes qualités de Louis XIV. L. D. R. n'ajoûte qu'un seul trait à ce Tableau, déja tracé tant de fois. « Ce
»grand Prince réunissoit presque
»tous les Talens du Gouvernement,
»dans celui de connoître, d'em-
»ployer, & d'encourager les Talens
»de ses Sujets. Quelle preuve n'en
»donna-t-il pas, lorsque dans les
»derniers momens de sa vie,
»il confia l'éducation du Prince sous
»les Loix duquel nous vivons, au
»grand Homme, qui jouit aujour-
»d'hui si glorieusement du fruit de
»ses travaux. Secondé des heureu-
»ses dispositions, que son Auguste
»Eléve tenoit de la Nature, il nous
»a formé un Roi, tel que nos vœux
»le demandoient; un Roi, moins
»sensible à la gloire, que son illus-
»tre Bisayeul; mais qui fidéle aux

»instructions de ce Monarque, n'a
»jamais eu recours à la voye des
»Armes, qu'après avoir inutilement
»tenté toutes les autres; qui dans
»ses entreprises n'a pour objet, que
»d'assûrer la tranquillité de ses
»Etats; & qui ne dépose son au-
»torité, qu'en des mains, où ses
»Sujets déposeroient eux-mêmes
»leur bien & leur fortune.

Une diction pure & élégante, les tours ingénieux & naturels, les pensées vrayes & délicates; en un mot, le goût sain & juste qui régne dans cette Piéce, suffiront seuls pour justifier aux yeux du Public le choix de l'Académie, quand même elle n'auroit point eu d'avance dans les Ouvrages de M. L. D. R. de quoi autoriser son suffrage.

La réponse que fit à ce Discours M. le Duc de Richelieu, alors Directeur de l'Académie Françoise, trouveroit ici place en entier, si un Extrait n'étoit destiné qu'à transcrire tout ce qui mérite l'attention du Public.

En parlant d'abord de L. D. B., il dit, « Aux yeux des Historiens, » comme à ceux des Voyageurs, » l'Antiquité n'offre que des ruines. » Retrouver des Monumens au mi» lieu de ces débris, c'est servir la » curiosité humaine; mais c'est » quelquefois ne servir qu'elle; & » se borner à être Sçavant. Remon» ter aux sources de nos usages, dé» mêler les anciennes Loix qui ont » produit les nôtres, rassembler les » principes épars du droit Public, » ces fondemens si respectés & si » cachés de la Société des Nations; » c'est être à la fois, & Sçavant, & » Citoyen. Tel est celui que nous » regrettons. Il est pour la Nation, » ce qu'est pour des Particuliers » un Généalogiste vrai & habile, » qui retrouve les Titres d'une » Maison, féconde en grands Hom» mes; mais plus occupée de faire » de belles Actions, que d'en per» pétuer la mémoire; il lui ap» prend à se connoître elle-même..... » Heureux, parmi tant d'occupa» tions, d'avoir eu ce goût, cette

»sensibilité pour les beaux Arts, »qui s'accorde si rarement avec »l'esprit de discussion & de recher- »che. Rien ne prouveroit mieux »la supériorité de ces Arts aima- »bles, (si elle avoit besoin d'être »prouvée,) que les peines labo- »rieuses de tant d'hommes Sçavants »pour développer leurs charmes. »C'est un hommage que la Philo- »sophie rend aux graces, &c.

Ce qu'il dit des occupations de l'Académie Françoise, renferme une Leçon de goût, digne d'une attention particuliére. « Cette Com- »pagnie, je le sçais par expérien- »ce, est un secours pour ceux qui »ne sont pas assez instruits des »principes & des finesses de la »Langue; elle sera aussi un rem- »part contre ceux qui voudront la »changer.

»Il me semble, & c'est le senti- »ment des Juges les plus éclairés, »que j'ai souvent écoutés, qu'une »Langue doit être fixée, quand on »a un assez grand nombre d'Ecri- »vains, reconnus pour autant de

»modéles. Altérer le langage qu'ils »ont parlé, c'eſt défigurer les mo»numens de notre gloire; ſe ſer»vir de mots nouveaux quand ils »ne ſont pas néceſſaires, ce n'eſt »qu'une affectation, on ſçait com»bien elle déplaît en tout genre. »Cette recherche d'expreſſions ſin»guliéres, eſt un aveu de la ſtéri»lité des penſées; c'eſt une eſpéce »de fauſſe Monnoye, à laquelle on »n'a recours que dans l'indigence. »Autant les termes nouveaux, »quand ils ſont inutiles, doivent »être rejettez des Ecrits; autant »faut-il en bannir cet abus ſingu»lier des termes uſitez, ces vaines »ſurpriſes, par leſquelles on fait en»tendre en un ſens, ce qui fut tou»jours deſtiné à être conçu ſous un »autre, ce jeu de la parole, où »l'entendement n'a de part, que »pour être trompé, défauts tou»jours combattus, & toujours re»naiſſants, qui porteroient enfin »la corruption dans la Littérature.

Enſuite il s'adreſſe à L. D. R. »Venez nous aider, Monſieur, à

»préserver le goût de cette conta-
»gion ..... C'eſt un travail d'au-
»tant plus important, qu'il ne le
»paroît pas aſſez. Il eſt plus péni-
»ble que glorieux ; mais il y a tou-
»jours aſſez de gloire à être utile.
»Vous nous l'avez été déja dans
»un genre plus difficile, malgré les
»obſtacles ſous leſquels ont ſuccom-
»bé preſque tous ceux qui ont eſ-
»ſayé la véritable maniére de tra-
»duire les Poëtes, c'eſt-à-dire,
»d'être Poëtes comme eux .....
»L'Académie, Monſieur, a ſenti
»vos efforts, par les beautés de
»l'Auteur Anglois, que vous avez
»traduit, &c.

M. L. D. R. finit ſon Diſcours par un morceau, où la nouveauté & les graces de concert, prétent mille agrémens à la vérité. C'eſt le portrait du Roi, tel qu'il n'a point encore été tracé. Nous nous expoſerions aux juſtes reproches du Public, ſi nous lui en dérobions le moindre trait.

»La Sageſſe qui tient l'épée d'u-
»ne main, & la balance du Mon-

»de de l'autre, semble vouloir assûrer
»la tranquilité de la Terre, par les
»secousses même qui ébranlent tant
»d'Etats. C'est cette Sagesse, qui
»conduisit dès ses premiéres an-
»nées, le Roi sous lequel nous vi-
»vons heureux. C'est elle, qui après
»le Régne éclatant de Louis XIV.
»inspire à son petit-fils une modé-
»ration, faite pour être sentie d'a-
»bord par d'autres que par le vul-
»gaire, & pour être ensuite ché-
»rie de tous les cœurs. C'est à elle
»que nous devons une Cour sans
»orages, le bonheur d'approcher
»le Maître sans intrigues. Il tient
»d'elle cette retenue, jointe à la
»candeur, ce désir sincére de ren-
»dre son Royaume florissant; de-
»sir, qui naît de l'amour de son
»Peuple, plus encore que de celui
»de sa gloire. Il lui doit ces qua-
»lités solides, que l'ostentation ne
»farde point, qui gâgnent à être
»vues de près, qu'on voit, parce
»que la vérité ne peut se cacher,
»enfin cette simplicité, qui est le
»sublime de la vertu. Il est enco-

»re dans son cœur un sentiment
»plus précieux que cette simplicité
»même, plus rare dans les Rois,
»plus chere au genre humain;
»l'amitié! Après ce mot, que res-
»teroit-il à dire? Et quel desir
»pourroit-on former? Il en est un
»sans doute, c'est de se rendre di-
»gne d'être l'objet de ce sentiment
»qu'on ambitionneroit de lui ins-
»pirer, s'il n'étoit qu'un simple Ci-
»toyen. C'est à vous, Messieurs,
»à donner à ces Vertus, d'autant
»plus d'éclat, qu'elles en cher-
»chent moins, & qu'elles nous ré-
»pondent de la félicité Publique.

Ce Discours réunit à la justesse & à la finesse des pensées, à l'énergie & à la précision du langage, ce tour également aisé & noble, cet air de dignité, si propre à persuader, que la supériorité du rang ajoûte à celle des talents.

ARTICLE LXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Vienne en Autriche.

TABULÆ GENEALOGICÆ Gentis Carretensis, *& Marchionum* Savonæ, Finarii, Clavexanæ, &c. *Manuductionem præmisit totumque Opus accuravit* Joannes Bricherius Columbus, *Patricius & Orator* Finariensis. Vindobonæ, *ex Typographiâ* Kaliwodiana. M. DCC. XLI. *in-folio.*

ON sçait qu'il n'y a rien de plus embarrassé, & de plus obscur dans l'Histoire, que les Généalogies, dès qu'on veut remonter au de-là de deux ou trois siécles, si l'on en excepte quelques grandes

Maiſons en petit nombre, qui peuvent prouver avec certitude, une deſcendance, & une origine plus reculées. Tant de cauſes ont concouru à former ces ténébres, que c'eſt un travail bien épineux, que celui que les Généalogiſtes emploient à les diſſiper. Encore ont-ils bien de la peine à trouver créance, depuis qu'on eſt devenu plus Critique, & qu'on ne veut ſe rendre qu'à des preuves capables de convaincre. Le nouveau Généalogiſte a fort bien ſenti ces difficultés. Cependant, à force de recherches, d'habileté à faire valoir le peu d'Actes qui ſemblent favoriſer ſon ſyſtême, à forces de conjectures & de probabilités, il vient à bout de ſe perſuader que les Marquis de *Carrete* deſcendent de *Witikind*, ce fameux Chef des *Saxons*, du tems de *Charlemagne* : Il eſpére même le perſuader à ceux qui en pareille matiére n'exigent pas des démonſtrations rigoureuſes.

Il prétend que les Marquis de *Carrete* deſcendent en droite ligne

d'un *Alerame*, ou *Aledrame*, &c.
car on le nomme différemment,
l'un des arriere-petits-fils du Grand
Witikind, qu'il soûtient, contre
quelques Auteurs, avoir été Duc,
ou même Roi des Saxons, & qui
mourut, *plus probablement*, l'an 807.
Avant son Baptême, il se nommoit
Luitger. *Witikind*, selon notre Généalogiste,
est donc le Chef, & la
souche d'une nombreuse postérité,
qui subsiste encore, au moins dans
la Maison de *Carrete*. *Witikind* fut
pere de *Wigbert*, ou *Wibbert*, mort
en 825. Sans suivre toute cette Généalogie,
nous dirons seulement, d'après
notre Auteur, que *Witikind*
IV. qu'on trouve aussi nommé
Guy, descendant du Grand *Witikind*,
par *Thierry* I. son pere,
Walbert son ayeul, *Wigbert* son
bisayeul, fils du premier *Witikind*,
eut pour fils *Guillaume* I. surnommé
Archise, ou *Aichise*, du nom de
sa mere. *Guillaume* eut pour fils
Alerame, chef de la Branche de
Carrete. M. *Colombi* conjecture qu'
Aichise, femme de *Witikind* IV,

& mere de *Guillaume* I. qui fut pere d'*Alerame*, étoit de la Maison des Marquis d'*Italie*, qui outre leurs autres Terres, partagerent le *Piémond*, les Etats de *Genes*, ou la *Ligurie*, & la *Lombardie*. C'est par-là que les *Carretes* ont possédé de grands héritages dans ces Cantons. L'Auteur ne continue ce détail, que jusques vers la fin du treiziéme siécle, le reste, dit-il, étant assez connu; mais il y supplée dans les Tables, conduisant cette Généalogie jusqu'à l'année 1735. On n'attend pas que nous le suivions dans toutes ces filiations, qui n'ont rien de fort intéressant pour la plûpart de nos Lecteurs.

ITALIE.

DE ROME.

Le grand Ouvrage du Docteur *François Hallier*, *De Sacris Electionibus & Ordinationibus*, &c. imprimé à *Paris*, chez *Sébastien Cramoisy* en 1636, étant devenu fort rare en

Novembre 1742.

Italie, on en demandoit une nouvelle Edition. *Jerôme Mainard* s'eſt chargé des frais de l'impreſſion, & elle paroît en trois volumes *in-folio*. Le premier & le troiſiéme portent M. DCC. XL; le ſecond eſt daté de M. DCC. XXXIX. L'Auteur n'avoit diviſé ſon Ouvrage, qu'en deux parties, compriſes dans un même volume. L'Editeur de *Rome* a ſubdiviſé la ſeconde partie en deux, pour faire trois Tomes, ſans rien changer à la diviſion de l'Auteur, qui n'a que deux parties. Au reſte, la nouvelle Edition de *Rome* ne peut être utile, qu'à ceux qui n'ont pas la premiére.

Venance Monaldini, & autres Libraires aſſociés, ont entrepris une nouvelle Edition du Livre de M. *Vaillant*, intitulé : *Numiſmata Imperatorum Romanorum præſtantiora, à Julio Cæſare*, &c qu'on leur demande de toutes parts, & qu'on trouve difficilement. Cette Edition ſe fera ſous les yeux & la direction d'une perſonne très-verſée dans ce

genre de Littérature, qui a eu ſoin d'ajoûter à ſes lumiéres, celles de pluſieurs Sçavans de *Rome*, & de toute l'*Europe*, qu'il a conſultés. On y ajoûtera pluſieurs Médaillons qui manquent à l'Ouvrage de M. *Vaillant*, & qui ſeront gravés ſur les Antiques, & des Médailles très-rares, en or, en argent, & en bronze, qui ont échappé aux recherches de l'Antiquaire François, ou qu'on a découvertes depuis l'impreſſion de ſon Ouvrage. Enfin on tâchera de continuer la ſuite des Medailles, depuis *Poſthume*, où finit M. *Vaillant*, juſqu'à *Conſtantin*. Il y aura au dernier Volume, une Table Chronologique des Empereurs & des Impératrices, avec les années de leur Régne, & de leur mort. Les trois Tomes *in*-4°. grand papier, ne contiendront pas moins de 300 planches, gravées d'après les Médailles antiques, & deſſinées avec la derniére attention. Les Libraires promettent de n'oublier rien pour ce qui concerne la beauté du papier, des caractéres, & tout ce

qui dépend de leur Art. Ceux qui souscriront, payeront pour chaque Volume 18 *Pauls*, ou *Jules Romains*, qui font 9 liv. monnoye de *France*. Le premier Tome est presque achevé, & l'on ne tardera pas à mettre les autres sous presse.

DE FLORENCE.

Les Sçavans, & les beaux esprits du quinziéme & du seiziéme siécle étoient de grands Ecrivains Epistolaires; & dans ce renouvellement des études fort négligées, & peut-être encore plus mal conduites pendant tant de siécles, tout ce qui paroissoit rappeller le goût des belles Lettres, étoit curieusement recueilli. On a donc imprimé un grand nombre de Lettres de ces Auteurs, & il s'en trouvent encore d'autres en manuscrit dans les Bibliothéques, surtout en *Italie*. C'est de-là principalement, qu'il nous en vient de nouvelles Editions, plus exactes & plus complettes que les anciennes. Telle est celle des

Lettres de *Leonard Bruni* d'*Arezzo*, dit, *Léonard Arétin*, homme célébre, fort distingué dans sa République, & par ses emplois, à la fin du quatorziéme siécle, & dans le quinziéme. Cette Edition est de M. *Laurent Mehus*, Membre de l'Académie Toscane de *Cortone*, elle contient des Lettres, qui ne sont point dans celle de *Fabricius*. Le Titre fera connoître ce qu'on doit aux soins de l'Editeur. *Léonardi Bruni Arretini Epistolarum Libri VIII. ad fidem Codd. Mss. suppleti & castigati, & plusquam XXXVI. Epistolis quæ in Editione quoque Fabriciana deerant, locupletati; Recensente Laurentio Mehus, Etruscæ Academiæ Cortonensis Socio; qui Leonardi vitam Scripsit, Manetti & Poggii Orationes præmisit; Indices, Animadversiones, Præfationemque adjecit, Librumque nonum ac decimum in lucem protulit. Accessere ejusdem Epistolæ populi Florentini nomine scriptæ, nunc primum ex Codd. Mss. in lucem erutæ. Florentiæ M. DCC. XLII. Ex Typographia Bernardi Paperini. Vol. in-*8°.

Novembre 1742.

Ces Lettres conservées avec tant de soin, ne sont pas toujours remplies de choses fort intéressantes : Elles ont néanmoins leur utilité, en ce qu'elles nous instruisent de quelques affaires publiques ou particuliéres, & qu'elles éclaircissent quelques points, dont la connoissance n'est pas toujours à négliger ; mais surtout parce qu'elle nous font connoître les hommes célébres de ces tems-là.

DE MILAN.

Antiquitates Italicæ Medii Ævi, sive Dissertationes de Moribus, Ritibus, Religione, Regimine, Magistratibus, Legibus, Studiis Litterarum, Artibus, Lingua, Militia, Nummis, Principibus, Libertate, Servitute, Fœderibus, aliisque faciem & mores Italici Populi referentibus post declinationem Rom. Imp. ad annum usque M. D. Omnia illustrantur & confirmantur ingenti copia Diplomatum & Chartarum veterum; nunc primum ex Archivis Italiæ *depromptarum ; additis etiam Nummis ;*

Novembre 1742.

Chronicis, aliisque Monumentis nunquam antea editis, Auctore Ludovico-Antonio Muratorio *Serenissimi Ducis* Mutinæ *Bibliothecæ Præfecto*; Palatinis Mediol. *Sociis Editionem curantibus.* Mediolani. *Tom. V. in-fol.* Tom. I. M. DCC. XXXVIII. Tom. II. M. DCC. XXXIX. Tom. III. M. DCC. XL. Tom. IV. & V. M. DCC. XLI. *Ex Typographia Societatis* Palatinæ; *in Regia Curia.*

Par ce Titre, on connoît assez ce que contient cette nouvelle Collection de M. *Muratori*. Elle commence au cinquiéme siécle, à la décadence de l'Empire, & aux incursions des Barbares, qui lui firent changer de face, en changeant de Maîtres; elle éclaircit l'Histoire d'*Italie* dans les siécles d'ignorance, qui la remplirent de ténébres & de confusion. Cette partie de l'Histoire, moins agréable que l'Histoire Romaine, au moins par le défaut des bons Ecrivains, est néanmoins plus intéressante pour nous, parce qu'elle a plus de rapport à l'état

présent de l'*Europe* ; & l'on est heureux qu'il y ait des gens qui ayent assez de courage pour défricher ces Terres incultes & sauvages. Mais, *ne quid nimis.* Il est à craindre, comme le remarque M. *Muratori* lui-même, qu'on ne pousse trop loin ces recherches, & qu'on ne nous accable d'un grand nombre de Piéces, qui méritoient de demeurer ensévelies dans l'obscurité de quelques Bibliothéques.

L'infatiguable M. *Muratori* avoit dessein de donner un Traité *De usu & præstantia Antiquarum Inscriptionum*, sur le modéle de celui de *Spanheimius De usu & præstantia veterum Numismatum*, & il avoit déja ramassé une grande quantité de matériaux pour cet Ouvrage : mais ses travaux continuels ne lui ayant pas permis de les mettre en œuvre, il s'est contenté de donner une vaste Collection d'Inscriptions anciennes, qui avoient échappé, ou qui étoient inconnues aux *Gruters*, aux *Reinesius*, aux *Spons*, aux *Fabretti* : *Novus Thesaurus Veterum*

Inscriptionum in præcipuis earumdem Collectionibus hactenus prætermissarum, Collectore Ludovico-Antonio Muratorio, *Serenissimi Ducis* Mutinæ *Bibliothecæ Præfecto.* Mediolani Tom. I. M. DCC. XXXIX. Tom. II. & III. M. DCC. XL. *in-folio.*

L'utilité de ces Monumens, est assez connue des Sçavans, & l'on n'ignore pas combien elles servent à constater, à éclaircir, à rectifier l'Histoire de la Religion, du Gouvernement, de la Police, des Mœurs, & des usages des Anciens. Mais une chose qui les rend prétieuses, & qui fait sentir l'obligation que l'on a à ceux qui les conservent, par l'impression, c'est que les Originaux d'où elles sont tirées, se détruisent, & se perdent tous les jours en mille manieres : les Amateurs de l'Antiquité ont beau reclamer, & implorer le secours de l'autorité publique, Bronzes, Marbres, Médailles, Statues, ou parties de Statues, tous ces restes si estimables de l'Antiquité, sont convertis en des usages particuliers, qui privent

le Public des avantages qu'il en pouvoit tirer. On fond les Bronzes & les Médailles ; on casse, on taille, on défigure les Pierres, les Marbres, les Statues, pour les employer dans la construction des Bâtimens ; & ce qui est encore pis, ce qui ôte toute espérance & toute ressource, ce qui les anéantit en quelque sorte, on en fait de la Chaux. Quel spectacle pour un Amateur, pour un Antiquaire ! Combien d'Inscriptions rapportées par *Gruter*, & par d'autres, dont les Originaux ont disparu, & seroient perdus à jamais, sans le soin qu'ils ont pris de les conserver ? Ce n'est donc plus que dans les Livres qu'on pourra les retrouver ; & c'est ce qui donne du prix à ces Livres. La Collection de M. *Muratori* est enrichie de Dissertations & de Lettres de Messieurs de *Valbonnais*, le Baron de la *Bastie*, le Président *Bouhier*, sur des points qui ont du rapport à l'objet général de l'Ouvrage. Il fait connoître ceux qui lui ont fourni de la matiére pour son Ouvrage, & leur témoi-

gne sa reconnoissance : Il donne une Liste des Sçavans qui ont travaillé à recueillir d'anciennes Inscriptions, depuis le commencement du quinziéme siécle. C'est un morceau assez curieux d'Histoire Littéraire pour cette partie.

P. Casti Innocentis Ansaldi, *O. P. de Principiorum Legis Naturalis Traditione*, *ad* Carolum Polinum S. Martini *Abbatem*, *Libri* III. Mediolani M. DCC. XLII. *in*-4°.

C'est le fruit & le résultat des Conférences de cet Abbé, avec l'Auteur du Livre que nous annonçons. Dans les fréquens entretiens qu'ils eurent durant l'Automne dernier, le discours tomba sur les principes de la Loi Naturelle, que les libertins de tous les tems, & ceux d'aujourd'hui plus que jamais, s'efforcent d'ébranler par leurs systêmes extravagants. On gémit sur le débordement de Livres impies qui se répandent jusques dans l'*Italie*, & qui y portent la contagion. On examine quelle est la meilleure ma-

niére d'établir solidement les fondemens de la Loi Naturelle. Toutes les Méthodes passerent en revue, & furent discutées avec soin, celles des Anciens, celles des Modernes; Méthodes Philosophiques, Méthodes Théologiques, tout fut pesé, & on en remarqua les défauts. Enfin on conclut en faveur de la Tradition constante, & non interrompue, qui depuis le premier homme jusqu'à ce jour, a transmis des peres aux enfans, ces Loix immuables & nécessaires, fondemens inébranlables de tous les devoirs de l'homme, & à tous les égards. Insensiblement le Livre se trouva fait, ou du moins la matiére si bien préparée, & l'Ouvrage si avancé, qu'il n'y eut plus qu'à le retoucher, le polir, le mettre en état de paroître au jour. Nous ne prétendons point prononcer sur la préférence donnée à la Méthode, & au principe qu'on y a suivi : Il nous suffit de faire connoître le dessein du Livre, & la maniére dont il est exécuté. L'Ouvrage, qui est

 estimé,

estimé, est dédié au Cardinal *Querini*, aujourd'hui, & à juste titre, le *Mécéne* des Ecrivains d'*Italie.*

Le Livre de *Collius*, Docteur du Collége Ambrosien, *De Animabus Paganorum*, étant fort recherché pour la singularité de la matiére, on en a complété une vingtaine d'Exemplaires de l'Edition donnée par l'Auteur à *Milan*, en 1622; *de Bure*, le jeune, Quai des Augustins, a acquis ces Exemplaires. On trouve aussi chez lui les autres Livres d'*Italie*, dont nous parlons dans cet Article.

FRANCE.

DE BOURDEAUX.

L'Académie des Belles Lettres, Sciences & Arts, établie à Bordeaux, distribue chaque année un Prix de Physique, fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une Médaille d'Or de la valeur de trois cens livres.

Elle propose chaque Sujet deux

ans d'avance, afin que les Auteurs ayent plus de tems pour travailler leurs Ouvrages.

Elle avoit proposé pour cette année 1742, la matiére de l'*Electricité*. Le Prix a été remporté par M. Desagulliers, Chapelain de M. le Prince de Galles, & Membre de la Société Royale de Londres.

Elle a proposé deux Sujets pour l'année 1743. Le premier, la cause de *l'élévation des Vapeurs & des Exhalaisons dans l'Air* : Et le second, l'*Origine & la Formation des Pierres Figurées.*

Elle propose aujourd'hui pour sujet du Prix de l'année 1744, *les fonctions & l'utilité des Feuilles, soit par rapport aux Plantes, soit par rapport aux Fruits.*

L'Académie a préféré ce Sujet à beaucoup d'autres, parce qu'il est susceptible de plusieurs expériences, & qu'étant une fois éclairci, on pourra mieux sçavoir, s'il est utile ou pernicieux, pour la qualité & la quantité des fruits, d'éfeuiller les Arbres fruitiers, les Vignes, &c.

Novembre 1742.

en quelle quantité, dans quel cas, en quelle saison, &c.

Tous ces faits de pratique sont aussi importans qu'incertains, parmi ceux qui cultivent la Terre.

Les Dissertations sur ce Sujet, ne seront reçues que jusqu'au premier de May de l'année 1744. Elles peuvent être en François, ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caractéres bien lisibles.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualitez, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les Paquets seront affranchis de Port, & adressez à M. le Président Barbot, *Sécrétaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge; ou au* sieur Brun, *Imprimeur Aggregè de l'Académie, rue S. Jâmes.*

A Bordeaux, ce 25. Août 1742.

DE DIJON.

L'Académie des Sciences de Dijon, ensuite de l'engagement qu'elle contracta l'année derniére avec le Public, de donner tous les ans une Médaille d'or, en valeur de trente pistoles, à celui qui résoudroit de la maniére la plus plausible les Problêmes qui rouleront alternativement sur la Physique, sur la Morale, & sur la Médecine, annonce à tous les Sçavans, que le Prix pour l'année 1743, sera adjugé à celui qui aura le mieux traité la question suivante :

Si la Loi Naturelle peut porter la Société à sa perfection, sans le secours des Loix Politiques

Il sera libre à ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que les Ouvrages soient lisibles, & que la lecture de chaque Dissertation n'excede point une petite demie heure; ces Dissertations franches de port (sans quoi elles ne seront pas retirées)

Novembre 1742.

seront adressées à M. Petit, Sécretaire de l'Académie, rue du vieux Marché, qui n'en recevra aucune passé le premier d'Avril.

Tous ceux qui, ayant travaillé sur le sujet donné, se seront fait connoître avant la distribution du prix, seront exclus du concours; pour remédier à cet inconvénient, chaque Auteur sera tenu de mettre au bas de la Dissertation une Sentence ou une Devise, & d'y joindre une feuille de papier cachetée, sur le dos de laquelle sera la même Sentence ou Devise, & sous le cachet son nom, ses qualités & sa demeure, pour y avoir recours lors de la distribution du prix. Lesdites feuilles ainsi cachetées ne seront point ouvertes avant ce tems-là; mais le Sécretaire en tiendra un registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un récépissé de leurs Ouvrages, le feront expédier sous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution auroit mérité le prix, il sera obligé en chargeant une personne domiciliée à Di-

jon de sa procuration simple pour le recevoir d'y joindre aussi le récépissé.

La distribution du prix se fera dans une Assemblée publique de l'Académie le jour de la Fête de S. Louis 25 du mois d'Août 1743.

De Paris.

Journée sainte, dédiée à Madame d'Orléans, *ancienne Abbesse de* Chelles. *Par M. l'Abbé* Chauchon, *Aumonier de Monseigneur le Duc* d'Orléans, *premier Prince du Sang. A* Paris *chez* Ph. N. Lottin, *rue* S. Jacques, à la Vérité. MDCCXLII. *in*-12.

On ne peut trop multiplier cette sorte de Livres propres à sanctifier tous les jours & tous les momens de la vie, puisque c'est-là l'unique affaire de tous les tems, de tous les âges & de toutes les conditions. Ils conviennent à tout le monde, mais surtout aux personnes qui ne peuvent gueres faire usage d'autre espece de Livres, & qui apprennent dans ceux-ci à s'acquitter des obligations du

Christianisme. L'Auteur donne pour le matin, pour le soir, pour les autres tems les Prieres les plus communes, les plus autorisées, par conséquent les meilleures, les plus éloignées de la séduction & de l'erreur. Il fournit un exercice pour assister utilement & saintement au S. Sacrifice : mais on n'y trouve point l'*Ordinaire* de la Messe, ni le Canon, ni les paroles de la Consécration qu'on affecte aujourd'hui de faire entrer, même en François, dans presque tous les Livres de dévotion. M. *Chauchon* n'ignore pas quelles sont sur cela les régles & l'intention de l'Eglise. Ce Livre contient encore de fort bonnes Méditations pour tous les jours de la semaine ; & d'autres en particulier pour chaque jour de la Semaine Sainte. De toutes les Méthodes de Piété de cette espéce, nous n'en voyons point qu'on puisse plus utilement, plus surement mettre en pratique que celle-ci. Le Livre est fort petit, & ce qui est prescrit pout chaque jour, pour chaque tems n'excéde point ce

que les perſonnes les plus occupées, les plus ſimples, les moins capables de réfléxion & d'attention peuvent faire pour remplir les devoirs de la Religion.

Les ſuccès du Secret antiapoplectique du ſieur *Arnoult* ſe confirment tous les jours, & ſont atteſtés par les perſonnes naturellement les moins prévenues en faveur de ces ſortes de remédes. Nous avons vu ſur cela de nouveaux certificats, qui joints à la multitude de ceux qui ont déja été annoncées ou publiées, ne laiſſent aucun lieu de douter de la bonté du Reméde. Parmi ceux qui lui rendent témoignage, il y a des gens diſtingués par leur rang, par leur naiſſance, dont le ſuffrage ne peut être ſuſpect. Mais il eſt arrivé à ce Reméde ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui ont de la réputation; on le contrefait; & pour éviter les inconvéniens qui peuvent en arriver, il eſt à propos que le Public ſoit inſtruit que le ſieur *Arnoult* eſt le ſeul qui le diſtribue; qu'il ne l'a communiqué

à perſonne; qu'il ne commet perſonne pour le diſtribuer, & qu'il ne répond point de ceux qui ſeront pris ailleurs que chez lui.

Un Auteur qui ne ſe nomme point, promet, ou propoſe de donner des *Remarques* ſur le Dictionnaire de *Trevoux*, & il commence par ce mot, MEURTRIER, adjectif. Secours *meurtriers*, expreſſion commune dans les Ecrits qui combattent les Convulſions. Il obſerve que le *paradoxe*, ou l'oppoſition n'eſt que dans les mots, & que l'antitheſe n'eſt qu'aparente, puiſqu'en effet les ſecours dont il s'agit ſont véritablement *meurtriers*, & capables de donner la mort. Racine avoit dit par une ſemblable oppoſition, des faveurs *meurtrieres*, & cet exemple eſt cité dans le Dictionnaire. On ſçait aſſez que de ſemblables Ouvrages peuvent toujours être perfectionnés, & quand les Remarques, les Corrections, les Additions ſont bien faites, il y a à profiter pour tout le monde, puiſqu'il n'y a point

de Livres d'un plus grand ufage.

Le fieur *Rofa*, qui a inventé de nouvelles efpéçes de bandages, plus commodes & plus fûrs que ceux dont on fe fert ordinairement, continue de les employer avec fuccès. Un Flamand, âgé de 28 ans, attefte qu'attaqué dès l'âge de deux ans, d'une defcente dont il n'efpéroit plus la guérifon, ayant effayé inutilement jufqu'à 82 *Bandages que les plus habiles gens lui avoient fournis*, il s'étoit mis entre les mains du fieur *Rofa* lequel l'avoit guéri parfaitement en peu de jours. M. *Gayot de Pittaval*, connu par fes Ouvrages, lui rend un femblable témoignage.

Lettre au P. R. Jésuite, *sur quelques endroits de l'Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi.*

MON TRE'S-REVEREND PERE,

Votre zéle pour la vérité, & vos bontés pour moi, me font espérer que vous voudrez bien informer le Public dans un de vos Journaux, de quelques fautes que j'ai remarquées il y a long-tems dans les deux derniéres Editions de l'Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi.

A la Page 91 du premier Tome de l'Edition que *du Fourny* donna en 1712, & à la page 176 du premier Tome de l'Edition que le *P. Simplicien* donna en 1726, il est dit, en parlant de feu Monseigneur le Comte de Toulouse, qu'*il comman-*

doit en 1702 une Escadre de Vaisseaux dans la Méditerranée, avec laquelle (après avoir rendu ses respects au Pape, étant présenté par le Cardinal de Janson) il visita les Côtes de Sicile, croisa quelque tems dans le Canal de Malte, & revint à Toulon au mois d'Octobre.

Monseigneur le Comte de Toulouse n'alla point à Rome, comme l'insinuent ces deux Auteurs; par conséquent il ne fut point présenté au Pape par le Cardinal de Janson, & ne rendit point à sa Sainteté ses respects en personne, mais les lui fit rendre par le Marquis d'O, premier Gentilhomme de sa Chambre qui fut envoyé exprès à Rome, sur un brûlot nommé l'*Eclair*, détaché de l'Escadre, qui le porta à *Civita Vecchia* d'où il se rendit à Rome par une autre voiture.

Le Commandeur de Cominges, & M. de Valincour accompagnerent par curiosité le Marquis d'O, qui seul étoit chargé des Ordres du Prince. Comme j'avois l'honneur d'être à ce Prince, & d'être em-

barqué sur le même Vaisseau qu'il montoit, je puis certifier ces faits comme témoin occulaire; & il y a encore plusieurs Officiers vivants, soit de Marine, soit de la Maison du Prince, lesquels étans embarqués sur cette Escadre, sont en état de confirmer ce que je viens de dire.

Les deux Ecrivains que je viens de citer, ne se trompent pas moins, lorsqu'ils ajoûtent dans la même page, qu'en 1703 Monseigneur le Comte de Toulouse *fut fait Lieutenant Général des Armées du Roi, & qu'il servit sur Terre en cette qualité sur la Meuse, où il eut le Commandement général de la Cavalerie.* Il n'y a pas là un seul mot qui ne soit une faute. Ce prince avoit été fait Lieutenant Général des Armées sur la fin de la Guerre, qui fut terminée par la Paix de Riswic, & il ne lui auroit point convenu d'aller servir sous un Général d'Armée de Terre en 1703, après avoir commandé en Chef sur Mer en 1702. Ce Prince revint armer à Toulon en 1703; mais nos Vaisf-

seaux ne sortirent point de la Rade, & demeurerent au Morillon, d'où cette Campagne fut nommée *la Campagne du Morillon.*

J'ai été chez vous, pour avoir l'honneur de vous assûrer, comme je fais ici, qu'on ne peut être avec plus d'estime, ni avec plus de respect,

MON TRE'S R. PERE,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur,

PIGAGNIOL DE LA FORCE.

Coûtumes Générales d'*Artois*, avec des Notes, par Adrien Maillart, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats. Seconde Edition, revue, & augmentée par l'Auteur. A Paris, chez Jean Rouy, Libraire, Grande Salle du Palais, vis-à-vis la Grand'Chambre, à l'Ange Gardien, avec Approbation & Privilége du Roi, *in-folio*, pages 1031 : sans compter ce qui est à là

tête, & à la fin de l'Ouvrage, dont voici l'Analyse.

1. Carte du Ressort du Conseil Provincial d'Artois, & des environs, 1741 : par M. Jaillot Géographe du Roi, où est figuré le Golfe, ou *Sinus Itius* ; avec ses trois Ports & dégorgements dans la Mer, à Calais, Graveline, & Dunkerke.

2. Ordre de la seconde Edition des Notes sur les Coutumes Générales d'Artois, où se trouvent *plusieurs points Historiques* sur le Manuscrit des anciennes Coûtumes & Usages d'Artois.

3. Dix-neuf Listes Alphabétiques, *tant* de vingt-une Jurisdictions, qui sont d'Artois, que de neuf autres Justices, lesquelles, en chef, ou en quelques membres, sont sur la Carte d'Artois, *à titre de voisinage.*

4. Voici les Jurisdictions qui sont d'Artois, & qui occupent 42 pages. I. Conseil Provincial d'Artois. II. Bailliage d'Aire. III. Gouvernance d'Arras. IV. Salle Episcopale d'Arras. V. Chapitre d'Ar-

ras. VI. Aubigny-le-Comte. VII. Aubigny la-Marche. VIII. Avene-le-Comte. IX. Bapaume. X. Betune. XI. Epinoy. XII. Hédin. XIII. Lens. XIV. Lillers XV. Oisy. XVI. Bailliage de S. Omer. XVII. Echevinage de S. Omer. XVIII. S. Pol. XIX. S. Vât d'Arras immédiat. XX. S. Vât médiat. XXI. La Régale de Terouane..

5. Voici les Jurisdictions voisines d'Artois, sur 32 pages. I. Bailliage d'Amiens, à Amiens. II. à Montreuil. III. Ardres. IV. Boulenois. V. Calais. VI. Eu, Comté-Pairie. VII. Pérone. VIII. Pontieu. IX. Roye.

6. Anciennes Coutumes, & Usages d'Artois, depuis la page 1, jusqu'à la page 69.

7. Les Textes des anciennes & nouvelles Coûtumes Générales d'Artois, depuis la page 71, jusqu'à la page 152.

8. Chronologie Historique des Souverains de la Province d'Artois, des Propriétaires d'Artois, & des

Gouverneurs Généraux des Pays-Bas ; depuis que ces Provinces ont été possedées par la Maison d'Autriche, depuis la page 153, jusqu'à la page 163.

9. Notes sur le Placard de l'Empereur Charles-Quint, qui homologue les Coûtumes Générales d'Artois, du 3 Mars 1544, depuis la page 165, jusqu'à la page 179.

10. Sur quelques Articles d'Artois, se trouvent des Notes de M. Charles du Moulin, décédé à Paris, sur la Paroisse S. André, le 27 Décembre 1566.

11. Il y a sur plusieurs Articles d'Artois, des Notes de François Baudouin, né à Arras le 1 Janvier 1520, & décedé à Paris, au Collége d'Arras, le 24 Octobre 1573, inhumé au Cloître des Maturins. Baudouin étoit éléve de du Moulin.

12. Sur les premiers 26 Articles d'Artois, se trouve le Commentaire Latin de Nicolas Gosson, décédé à Arras, le 26 Octobre 1578, & sa Traduction Françoise, par M. Maillart.

Novembre 1742.

13. Les Notes de M. Maillart, parsemées d'Anecdotes Historiques, rappellent beaucoup de jugemens concernant, non seulement l'Artois, mais encore d'autres Pays considérables.

14. A la page 1031, est imprimé le Discours prononcé à la Chambre de S. Louis au Palais, le 9. Mai 1738, par M. Maillart, en qualité de Bâtonier sortant.

M. Nicolas Hocart, Chevalier de l'Ordre de Christ, épousa dans le Diocèse de Paris, le 25 Septembre dernier, Anne-Marguerite-Guillemette de Champflour, fille de feu Claude-Emmanuel de Champflour, Ecuyer, Conseiller du Roi, Contrôleur Général des quatre Compagnies des Gardes du Corps, & Grenadiers à Cheval de sa Majesté, & de Anne-Géneviéve Belot, Famille originaire d'Anjou.

La Famille de Champflour, originaire d'Auvergne, a servi l'Etat dans l'Epée & dans la Robe, & a donné à l'Eglise deux Prélats, l'un

mort en 1724, Evêque de la Rochelle, & l'autre actuellement Evêque de Mirepoix; le premier étoit oncle à la mode de Bretagne, de Madame Hocart; & le dernier est son cousin, issu de germain.

Sans rechercher dans les siécles reculés, si la Famille d'Hocart, ou Hocquart, (établie en Champagne dès avant 1400,) est originaire d'Ecosse, il est certain Qu'Harmaga Hocart, Ecuyer, porta les Armes sous les anciens Comtes de Champagne, contre les Comtes de Bar, & que Philippes Hocart, Ecuyer, son fils, eut de Jacquette Gallus deux fils, qui ont fait deux Branches.

De Claude Hocart aîné, Ecuyer, Seigneur de Vaux, homme d'Armes des Ordonnances du Roi Louis XII. & de Gillette Lointier, est issue en ligne directe, la Branche de ce nom, établie à Sainte Menehould, & à Châalons sur Marne, qui a aussi servi avec distinction depuis ce tems, dans la Robbe & dans l'Epée.

Novembre 1742.

De Jean Hocart II. fils, Ecuyer, Prevôt en Garde à Sainte Menehould, confirmé dans l'acquisition des Seigneuries de Vienne-la-Ville, & Dampierre sur Aulne, en 1502, par Antoine, Duc de Lorraine, & de Guillemette de Recours, est issue en ligne directe du 7 au 8e. dégré, le Chevalier Hocart, dont la Branche s'est attachée au Service, ayant eû Jean, Seigneur de Vaux, & Jacques, Ecuyer, freres de Louis Hocart, Ecuyer, Seigneur de Vienne-la-Ville, son quatriéme ayeul, tué, étant tous deux Commandans de 100 hommes de pied; l'un à Châalons sur Marne en 1587; & l'autre à Espernay en 1592.

Cette Branche a donné une nombreuse postérité, qui s'est alliée dans les Maisons d'Aspremont, des Princes d'Ambliſſe, de Beauvau, de Launay, de Godet, de Soudey dont est issu un Grand Prieur d'Aquitaine, ainsi que la trisayeule de Madame la Duchesse d'Olonne d'aujourd'hui, & dans celles

de Cauchon, des Comtes de Lerry, de Chaalons, de Courtelanne, de Conſtant, de Moranville, & autres.

Le Chevalier Hocart eſt allié par ſon ayeule maternelle, Jeanne Gillet, aux Maiſons d'Angennes, de Freſnoy, de Cormis, de S. Georges, de Creil, également illuſtres, & diſtinguées dans le Militaire.

Cette même Branche a fait celle de Meſſire Hocquart de Paris, dont le pere étoit Intendant de Marine à Toulon.

Hocart, ou Hocquart, porte de gueule à 3 roſes d'argent, 2 en chef, une en pointe.

TABLE DES ARTICLES du mois de Novembre 1742.

Art. LXXIX. Hiſtoire des Empires & des Républiques, &c. par M. l'Abbé Guyon. 1901

Art. LXXX. Diſſertation pour prouver qu'il y a eu des Evêques

à Carpentras, & à Vénasque en même tems. 1942
ART. LXXXI. Lettre sur l'Epoque de l'Invention du Zodiaque. 1954
ART. LXXXII. Lettre sur quelques Arbres des *Indes*, qui portent de la Toile. 1978
ART. LXXXIII. Histoire Universelle de Diodore de Sicile, traduite en François, par M. l'Abbé Terrasson. 2005
ART. LXXXIV. Discours prononcés dans l'Académie Françoise, le 30 Juin 1742. 2035
ART. LXXXV. Nouvelles Littéraires. 2050

Errata pour le mois d'Octobre 1742.

PAge 1721. ligne 5. 1673. *lisez*, 1573.

1731. lig. derniére, Montbazet, *lisez*, Montazet.

1739. lig. 7. peuvent être, *lisez*, ne peuvent être.

1778. lig. 5. indestructive, *lisez*, indestructible.

Novembre 1742.

1779. lig. 4. difficulté, *lisez*, difficultés.

1782. lig. 2. saisi, *lisez*, saisis.

1847. lig. 24, & suivantes. *Il di della Sancta Epifania del Mese del Gennajo del detto anno sic Coronato della Sancta Corona del Ferro*, lisez, *il dì della santa Epifania a dì VI. del mese di Gennaio di detto anno fu coronato della santa corona del ferro.*

1848. lig. 2. *Sancta* lisez, *santa*, & par tout ailleurs.

1855. lig. 17. seconde nôce, *lisez*, secondes nôces.

1856. lig. 6. dissemblant, *lisez*, ressemblant.

Ibid. lig. 6. ce même Roi, *lisez*, Philippe de Valois.

1865. lig. 19. des établissemens, *lisez*, de l'établissement.

1870. lig. 5. XXV. *lisez*, XV.

1872. au dernier vers, *prolibituque*, lisez, *pro libituque.*

1890. lig. 1. Fossils, *lisez*, Fossiles.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe.

LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calandre, près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Décembre 1742.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 a Trévoux, & dediés a Son Altesse Sérenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Décembre 1742.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	12.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Décembre.

ARTICLE LXXXVI.

RÉFLEXIONS sur quelques passages de la Genese.

C. 11. ℣. 10. *SEM erat centum annorum quando genuit Arphaxad biennio post diluvium.*

℣. 12. *Arphaxad vixit trigenta quinque annis, & genuit Sale.*

℣. 14. *Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber.*

℣. 16. *Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.*

Il eſt dit au dixiéme Chapitre, ℣. 25. *Natique ſunt Heber filii duo: nomen uni Phaleg, eo quod in diebus ejus diviſa ſit terra*: Sur quoi l'Hiſtorien Joſephe dit, *dictus fuit Phaleg quia natus eſt dum terrarum fieret diſtributio.*

Il réſulte de ces paſſages combinés, que la diſperſion des hommes, qui fut précédée de la conſtruction de la Tour de Babel, arriva 101 ans après le Déluge. Noé étoit donc encore ſur la Terre en ce tems-là. Sur quoi je demande: Eſt-il poſſible, que cet Homme, ſi ſaint, ſi juſte, ce reſpectable pere de tous les vivans, n'ait pas tâché d'empêcher ſes enfans de conſtruire cette Tour de Babel, cet ouvrage de vanité & d'extravagance? & s'il a entrepris de l'empêcher, pourquoi l'Ecriture ne dit-elle rien d'une circonſtance ſi remarquable? D'un autre côté, les Patriarches n'étoient-ils pas les Rois naturels de leur poſtérité? Pourquoi ne voyons-nous

donc pas que c'étoit Noé qui commandoit ? Pourquoi voyons-nous au contraire, ses petits-fils, & arriéres-petits-fils, élever des Empires sous ses yeux, sans qu'il s'y oppose ? Quel personnage faisoit-il pour-lors ? Obéissoit-il à ses enfans ? Où étoit-il ? Quel partage a-t-il eu dans la Terre ? Est-il possible que l'Historien Sacré, passe sous silence la part qu'il eut à des événemens si mémorables, qu'il ne fasse pas même mention de lui ? N'est-ce pas comme si un Historien, racontant tous les événemens d'un glorieux Régne, ne parloit pas du Roi, surtout après en avoir parlé fort au long dans son premier âge, comme l'Ecriture parle presque uniquement de Noé, depuis sa naissance, jusqu'après le Déluge. Que répondre donc à toutes ces questions ?

La réponse est facile à ceux qui s'en tiennent à la version des Septante en ce point. Noé étoit mort ; la vulgate elle-même rapporte sa mort à la fin du neuviéme Chapitre de la Genese, avant que de par-

ler de la division des Nations, & de la Tour de Babel. De quel droit la mettra-t-on plusieurs siécles après ? Quel raison a-t-on d'accuser l'Historien Sacré, de confondre les tems jusqu'au point de mettre la mort de Noé avant des événemens fameux qui l'ont précédée de plusieurs siécles.

D'ailleurs, est-il possible, que dans l'espace d'un siécle, les trois fils de Noé ayent produit assez d'hommes pour faire le partage de la Terre, & composer presqu'aussi tôt après les Armées nombreuses dont parlent les Histoires. Il n'y a eu que trois générations dans ce siécle ; or il paroît impossible qu'en trois générations, il y ait eu assez d'hommes pour se répandre par toute la Terre. Voici comme je le prouve.

Celui des Patriarches, dont l'Ecriture Sainte rapporte un plus grand nombre d'enfans, est Jectan, frere de Phaleg, & fils d'Heber. Il eut 13 enfans mâles, & l'Ecrivain Sacré reléve fort sa fécondité, & veut qu'on la remarque :

Après en avoir fait le dénombrement, il s'écrie avec emphase, *omnes isti filii Jectan.* En effet, Noé qui est un des Patriarches qui ait le plus vêcu, n'eut que trois enfans; Sem, & ses freres n'en avoient point encore à l'âge d'environ 100 ans, & ils n'en eurent pas un grand nombre; Tharé pere d'Abraham, n'eut que trois enfans. Un plus long détail sur cette matiére seroit inutile, il n'y a qu'à ouvrir le Livre de la Genese. De plus, il n'y a pas d'apparence que les hommes de ce tems eussent des enfans dès l'âge de 25 à 30 ans; c'étoit ce semble un tems d'enfance, eu égard à la durée de la vie de ces Patriarches.

Bien des siécles après le Déluge, & lorsque la vie des hommes étoit abrégée de plus des deux tiers, Abraham, quelqu'envie qu'il eut de voir la postérité de son fils Isaac, ne pense point à le marier, qu'il n'ait 40 ans; & Sara mourut sans avoir cette consolation. Les enfans d'Isaac ne furent pas mariés plus jeunes; cela posé, je ne m'écarterai

pas de la raison, j'accorderai même aux partisans de la Chronologie de la Vulgate, plus qu'ils ne peuvent exiger, en donnant à chaque Patriarche, depuis le Déluge, jusqu'à la division des Nations, 13 enfans mâles, & 13 filles ; c'est 78 enfans des trois fils de Noé, mettons 80 pour la facilité du calcul, c'est pour faire 40 mariages. Comptons encore pour chacun de ces mariages 13 garçons & 13 filles, c'est 1040 qui feront 520 mariages : mettons aussi pour fruit de chacun de ces mariages 26 enfans, ce sera 13520 : additionnant toutes ces sommes, elles feront celle de 14640 descendans des trois fils de Noé, tant hommes que femmes, en trois générations, qui s'étendent jusqu'à la naissance de Phaleg : c'est 7320 hommes. Nous voyons cependant incontinent après la dispersion des Hommes, des Armées nombreuses, & des Etats puissans. Nous voyons des Guerres sanglantes ; nous voyons de grandes Villes bâties, donc il devoit y avoir au mon-

de, non seulement plus de 7000, mais plus de 100000 hommes.

Nous voyons encore, presque dans le même tems, des Nations qui oublient le vrai Dieu : Tharé même, pere d'Abraham, & Nachor, pere de Tharé adorerent les Idoles : & cela, si vous suivez la Chronologie de la Vulgate, du vivant de Noé, & de ses trois fils. Est-il vrai-semblable que dans le tems que le Déluge étoit si récent, & qu'il y avoit sur la Terre tous ceux qui en avoient été les témoins, les hommes s'abandonnassent à l'idolâtrie, se fissent la guerre les uns aux autres, & vécussent dans un libertinage, probablement pire, que celui qui avoit attiré le Déluge?

Il est dit dans le Livre de Josué, C. 24, que les Israëlites, quelqu'enclins qu'ils fussent à l'Idolâtrie, servirent le Seigneur pendant tout le tems que vêcu Josué, & les vieillards qui vêcurent long-tems après lui, & qui avoient vû les œuvres que Dieu avoit opérées en faveur

de son Peuple ; & nous pourrons croire que du vivant de ceux qui avoient vû le Déluge, leur postérité se soit abandonnée à l'idolâtrie, & à toute sorte de désordres ; encore s'il n'étoit question que de la postérité de Cham, postérité maudite, on le croiroit aisément. Mais peut-on se le persuader de la postérité de Sem ? De Sem, dis-je, qui étoit si attaché au service de Dieu, & si aimé de lui ; que Dieu s'appelloit le Dieu de Sem. *Benedictus Dominus Deus Sem*, Gen. 9.

C. 15. ℣. 15 *Tu autem ibis ad patres tuos sepultus in senectute bona.* Pour vous, vous irez rejoindre vos peres dans le tombeau, quand vous serez parvenu à une heureuse vieillesse. Donc Sem, Salé, & Heber étoient morts, (qui cependant étoient encore vivans, selon la Chronologie de la Vulgate,) car pour les rejoindre dans le tombeau, il faloit qu'ils y fussent les premiers.

C. 18. ℣. 11. *Erant autem ambo senes provectæque ætatis.* Or Abraham & Sara étoient vieux, & dans

un âge avancé. Abraham avoit pour lors 100 ans, & Sara 90 : or n'y auroit-il pas du ridicule à dire d'un homme, qu'il est vieux à l'âge d'environ 100 ans, tandis que Noé venoit de mourir âgé de 950 ans, que Sem, & apparemment ses freres étoient encore vivans à l'âge de plus de 500 ans, que Salé & Heber, autres ancêtres d'Abraham étoient au monde à l'âge d'environ 400 ans, & falloit-il alléguer la Toute-puissance de Dieu pour faire croire à Sara qu'elle auroit un fils à 90 ans? *Numquid Deo quidquam est difficile*? Et y avoit-il lieu de s'écrier : *Quis auditurum crederet Abraham quod Sara lactaret filium quem peperit ei jam seni?* Quelle merveille en effet, de pouvoir nourrir de son lait un enfant à 90 ans, tandis qu'on vivoit cinq ou six cens ans! Elle devoit être encore dans la plus tendre adolescence, & son âge revenoit à celui des femmes d'aujourd'hui de 15 à 16 ans.

Plus j'avance dans la lecture de

la Genese, plus mon esprit se convainc des difficultés que renferme la Chronologie de la Vulgate. Au Chapitre 26, ℣. 7 & 8, je lis : *fuerunt autem vitæ Abrahæ centum septuaginta quinque anni, & deficiens mortuus est in senectute bona, provectaque ætatis, & plenus dierum, congregatusque est ad populum suum.* Le tems de la vie d'Abraham fut de 175 ans, & il mourut *deficiens* par la défaillance de la nature : *in senectute bona*, dans une bonne & heureuse vieillesse : *provectaque ætatis*, & dans un âge avancé : *& plenus dierum*, & plein de jours : l'Ecrivain Sacré pouvoit-il rassembler plus d'expressions, pour nous dépeindre l'extrême vieillesse à laquelle parvint Abraham ? Or n'auroit-ce pas été embarrasser les Lecteurs, que d'exprimer ainsi la mort d'un homme à l'âge de 175 ans, tandis qu'il y auroit eu sur la Terre des hommes, & qui plus est, de ses peres, âgés de 4, 5, & 600 ans ? Si vous suivez la Vulgate & l'Hebreu, quand Abraham mou-

rut, Heber son cinquiéme ayeul, avoit 460 ans, selon ceux qui mettent la naissance d'Abraham, la cent trentiéme de Tharé, & 400; selon ceux qui la mettent la soixante-dixiéme année de ce Patriache : Selon ces derniers, à la mort d'Abraham, Salé son sixiéme ayeul étoit encore vivant, âgé de 430 ans, Sem son huitiéme ayeul, étoit aussi vivant, âgé de près de 600 ans, & apparemment que Cham & Japhet, & leurs premiers descendans étoient encore au monde, aussi âgés à peu près, du moins nous avons droit de le supposer ; Abraham étoit donc à peine parvenu au tiers de la vie des hommes de son tems, ainsi le qualifier à cet âge d'homme parvenu à une extrême vieillesse, c'est se donner le même ridicule, que se donneroit un homme, qui diroit de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne : ce Prince mourut à l'âge de 30 ans, dans une heureuse vieillesse, dans un âge avancé,

& plein de jours, & alla rejoindre ses peres.

D'ailleurs, quelle apparence que Sem ait vu mourir toute sa postérité, jusqu'à la neuviéme ou la dixiéme génération; qu'Heber ait vu mourir la sienne jusqu'à la sixiéme; l'Ecriture remarque qu'Abraham mourut avant son pere: ne seroit-ce pas une chose cent fois plus digne de remarque qu'Abraham fut mort avant son cinquiéme ayeul? De plus, est-il aisé de se persuader, que Dieu (*Jac. II.*) ait voulu punir Abraham, qu'il appelloit son ami, d'une mort prématurée, (car les morts prématurées en ce tems-là, étoient ordinairement des punitions de Dieu,) & quelle mort plus prématurée, que de mourir avant ses peres!

Comme je faisois faire ces réflexions à un de mes amis, il me dit; mais 175 ans, n'est-ce pas un âge fort avancé, & n'est-on pas réellement vieux à cet âge là? Mais, lui répartis-je, la vieillesse n'est-

elle pas relative au tems qu'on a coutume de vivre. En effet, transportons pour un moment Abraham au tems qui a précédé le Déluge; tems auquel les hommes vivoient communément 900. ans, & au de-là, sera-t-il vrai de dire qu'Abraham mort à 175 ans, sera mort dans une extrême vieillesse? Ne peut-on pas même dire avec vérité qu'Henoc qui a vêcu sur la Terre 365 ans, n'étoit pas parvenu à une extrême vieillesse, quand Dieu l'en tira; aussi beaucoup de Commentateurs de l'Ecriture Sainte, disent que c'est de lui qu'il est parlé au Chapitre quatriéme du Livre de la Sagesse en ces termes: *Raptus est ne malitia mutaret intellectum ejus .... consummatus in brevi explevit tempora multa, placita enim erat Deo anima illius, propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum*: Et si quelques-uns n'entendent pas ce passage d'Henoc en particulier, ils ne croyent pas pour cela qu'il renferme rien qui ne lui convienne; si donc on n'étoit pas vieux à 365

ans, dans le tems que les hommes vivoient 900 ans, comment sera-t-on dans une extrême vieillesse à 175 ans, dans le tems que les hommes vivoient 600 ans ?

Mais on étoit réellement vieux du tems d'Abraham à 100 ans ou environ, & relativement au tems que les hommes vivoient pour lors. Outre toutes les preuves que j'en ai rapportées, & que j'ai tirées de la Genese, en voici une qui est péremptoire : Gen. C. 18. Il est dit de Sara âgée de nonante ans, *desierant fieri muliebria*, ses régles avoient cessé ; or les régles cessent à present aux femmes à l'âge de 48 à 50 ans ; donc 90 ans de ce tems-là reviennent à l'âge d'environ 50 ans d'aujourd'hui ; donc ce n'étoit plus le tems auquel les hommes vivoient 5 ou 600 ans.

Ces réfléxions ont peut-être été faites une infinité de fois, car elles sont si naturelles, que je puis le présumer ; je n'en suis que plus surpris qu'elles ayent convaincu si peu de personnes, qu'il faut que le texte

Hebreu, sur lequel la vulgate a été traduite, eût été corrompu en cet endroit. Je ne dirai rien ici de toutes les raisons par lesquelles l'Auteur de l'Antiquité des tems rétablie, prouve cette corruption, & la préférence qu'il faut donner ici au texte des 70, parce que je ne veux exposer que mes réfléxions propres. Je proteste au surplus que mon intention n'est point de diminuer l'autorité que la vulgate a dans l'Eglise. Je suis parfaitement soumis à la décision du Concile de Trente sur cette version, & je puis dire que dans l'occasion, j'ai défendu son Autorité, contre certaines personnes qui la méprisoient. J'ajoûte que si la Vulgate est conformé au Texte Hebreu dans le onziéme Chapitre de la Genese, les Sçavans n'ignorent pas qu'elle est conforme à la version Grecque des septantes dans le troisiéme Chapitre de S. Luc, où elle met Caïnan pour le fils d'Arphaxad, & qu'ainsi l'autorité de cette version Latine, ne peut rien décider sur cette matiére.

Décembre 1742.

ARTICLE LXXXVII.

CARTILLA POLITICA Y CHRISTIANA &c. C'est-à-dire ; *Élémens de la Politique Chrétienne, par Dom Diegue Philippes de Albornoz, Trésorier & Chanoine de la Sainte Eglise de Carthagene ; imprimé par ordre du Roi Catholique, sans date, & sans nom d'Imprimeur, deux petits Volumes in-12.*

CEt Ouvrage parut pour la premiére fois, en 1665, adressé à Charles II. qui venoit de monter sur le Trône d'Espagne à l'âge de quatre ans. Aussi est-ce un A. B. C. que l'Auteur présente à ce Prince, car c'est la signification propre du mot *Cartilla*. Tous les Articles sont rangés suivant l'ordre Alphabétique, excepté le premier, qui traite de la Religion, & qui a paru avec raison à l'Auteur devoir être mis à la tête d'un Ouvrage, dont le but est de former un Prince chrétiennement Politique. On y

a omis les trois Lettres K. X. Y. parce que les Espagnols n'employent la premiere; que pour les noms propres étrangers, quoique Gonzalo Correa ait fait bien des efforts pour en introduire l'usage dans la Langue Castillane; que la seconde paroît inutile dans cette Langue, comme Quintilien disoit qu'elle l'étoit dans le Latin, & qu'elle fait plutôt un changement de son dans la prononciation, qu'une lettre distinguée des autres. Pour ce qui est de la troisiéme, l'Auteur la confond avec l'I voyelle, comme faisoient les Latins.

Cet Ouvrage, qui avoit été fort mal imprimé, & avec très-peu de soin, étoit devenu fort rare; mais un Exemplaire en étant tombé par hazard entre les mains de l'Infant d'Espagne, Dom Ferdinand, aujourd'hui Prince des Asturies, lequel n'avoit encore que dix ans, il le lut, en fut charmé, prit la peine de le transcrire de sa main, en corrigea les fautes, le présenta au Roi son Pere, & le pria de le faire im-

primer en meilleure forme, afin que les Infants, ses Freres, pussent en profiter, aussi bien que lui. Le Roi ravi d'une proposition, qui marquoit dans le jeune Prince un jugement & une solidité d'esprit fort supérieurs à son âge, consentit à ce qu'il souhaitoit; & Dom Juan Elias Gomez, alors Aumônier & Chapelain de l'Infant, Prédicateur du Roi, & présentement Evêque d'Origuela, fut chargé de l'Edition. Rien n'a été négligé pour la beauté & pour l'exactitude de l'impression, & l'Ouvrage est dédié à sa Majesté Catholique.

Il méritoit véritablement de reparoître au jour, & il n'y a point de doute, qu'il n'ait produit dans son tems une bonne partie de l'effet, que l'Auteur s'en étoit promis: Il n'a manqué au dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, pour être un grand Prince, que d'avoir eu plus de santé, & d'avoir vêcu plus long-tems. Rien ne sçauroit aussi faire mieux connoître ce que les Peuples, qui sont soumis au

vaste Empire des Rois Catholiques, ont à espérer d'un Prince destiné à les gouverner, qui a goûté de si bonne heure les maximes les plus propres à former un Roi également Politique & Chrétien. L'illustre Editeur remarque ici fort bien, que Dom Ferdinand, en transcrivant cet Ouvrage, faisoit d'avance, & sans doute par un instinct, qui ne pouvoit venir que du Ciel, ce que Moyse, peu de tems avant sa mort, prescrivit par un esprit prophetique aux Roix des Juifs, par ces paroles du Deuteronome : * *Postquam autem sederit in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium legis hujus in volumine, accipiens exemplar à Sacerdotibus Leviticæ Tribus, & habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ.*

Nous avons dit, que le premier Article de cet Ouvrage traite de la Religion, qui doit servir de base à toutes les vertus d'un Prince. »Comme vos obligations, dit l'Au»teur au jeune Roi, doivent être

* *Cap.* 17. ℣. 18. 19.

» infinies, vous ne devez pas per-
» dre un seul instant pour vous en
» instruire ; il faut que vos amuse-
» mens mêmes soient mis à profit
» pour cela. Un Prince, qui n'ap-
» prend rien, que par l'expérience,
» & qui ne prend des Leçons, que
» des événemens, sera toujours ti-
» mide, & ne sera jamais sçavant
» dans l'art de régner, surtout, s'il
» est long-tems heureux. Il impor-
» te beaucoup que ceux, qui doi-
» vent gouverner, apprennent dans
» la lecture de l'Histoire, combien
» le Théâtre du Monde est sujet
» aux vicissitudes & aux révolu-
» tions. Ces connoissances lui fe-
» ront comprendre, que le fonde-
» ment, sur quoi il doit appuyer tou-
» te sa Politique, c'est J. C. Si la
» raison d'Etat, qui a tant de pou-
» voir sur les Souverains, n'est pas
» réglée par la Loi de l'Evangile,
» elle en pourra faire des Conqué-
» rans, mais elle leur fermera la
» porte du Ciel. D'ailleurs, ce n'est
» point elle, qui conserve les Royau-
» mes, c'est Dieu seul, qui en
 » dispose

» dispose à son gré. Il ne suffit pas » même, dit-il encore, à un Prince » de faire paroître de la Religion; » il faut qu'il soit Religieux sincé- » rement & de cœur, il le doit par » reconnoissance envers Dieu, qui » a plus fait pour lui, que pour les » autres hommes.

L'Auteur ne manque guére d'appuyer ses maximes des exemples les plus capables de faire impression sur l'esprit du jeune Roi, qu'il vouloit instruire. Après lui avoir cité les plus illustres de ses Prédécesseurs, comme des modéles, qu'il doit suivre, il lui fait observer que l'Espagne, sous ses glorieux Ancêtres, fut presque le seul Royaume, qui dans les deux siécles précédens se soit garanti de la contagion de l'hérésie : Prérogative bien flatteuse pour la Nation Espagnole, & ménagée sans doute, dit-il, par une admirable disposition de la Providence, afin que le nouveau Monde, que les Castillans découvrirent alors, reçût par leur moyen l'Evangile dans toute sa pureté.

En parlant de la conscience, il dit qu'un Prince doit également éviter de trouver du péché en tout, & de n'en trouver en rien : que le scrupule produit une timidité, qui dégénere bientôt en lâcheté : qu'un Souverain scrupuleux tombe nécessairement dans l'irrésolution, le plus grand défaut, qu'il puisse avoir, parce qu'en craignant toujours de faire le mal, ou perdant un tems infini à choisir le meilleur, il ne fait jamais le bien : que la dévotion d'un Prince doit être aussi différente de celle des Particuliers, que sa condition différe de la leur ; & qu'encore que la priere soit la plus digne occupation d'un Chretien, un Roi qui y donneroit la plus grande partie de son tems, ne rempliroit point les devoirs de son Etat, qu'il se rendroit inutile & méprisable à ses Sujets, & par-là feroit autant de tort à la Religion, que s'il n'en tenoit aucun compte.

L'Article suivant, où commence l'ordre Alphabétique, est intitulé *Armas*, & il nous a paru que rien

n'y est oublié de ce qu'un Prince doit sçavoir pour régler sa conduite par rapport à la Guerre. « Il pa- » roîtra peut-être un peu étrange, » dit l'Auteur, que dans ce Trai- » té je fasse succéder les Armes à la » Religion; celle-ci ne respire que » la piété, la douceur, & la bonté; » la cruauté & la mort sont les fruits » de celles-là : Cependant, ou je » me trompe, ou c'est ici le lieu d'en » parler, parce que si les Princes, » lorsqu'ils entreprennent la Guerre, » n'ont la Religion en vûë, les Ar- » mes ne leur procureront point une » véritable gloire, elles n'en feront » que des Usurpateurs & des Ty- » rans. » Il fait voir ensuite, après S. Chrysostôme, que si l'on ne faisoit point d'autre usage des Armes, que celui, pour lequel Dieu les a mises entre les mains des Rois, chaque fois qu'ils s'en serviroient, ils feroient un Acte de Religion. Il donne à Charles II. des avis très-sages sur les motifs, qui devoient le porter à ne jamais faire la Guerre, dont il décrit d'une maniére très-

pathétique les horreurs & les suites funestes, que quand il n'est pas possible de l'éviter. Il lui fait observer qu'encore que les deux parties belligerantes puissent avoir lieu de croire que le bon droit est de leur côté, il n'y en a cependant qu'une, qui l'ait véritablement; & qu'il ne suffit pas même toujours que la Guerre soit juste, pour rassûrer la conscience du Prince, qui l'entreprend; qu'il doit encore avoir soin que ses intentions soient pures, & prendre garde qu'en faisant un acte de justice, il n'agisse point par un motif de vengeance.

C'est aux Théologiens, & aux Jurisconsultes à décider, si une Guerre est juste; c'est au Conseil du Roi à examiner si elle peut être utile; mais quand elle est résoluë, ce sont les personnes du mêtier, qu'il faut consulter pour la maniére, dont il la faut conduire. Le point le plus important est le choix du Général: Notre Auteur entre sur les qualités, qu'il doit avoir, dans un très-grand détail, & cet endroit

n'est pas un des moins intéressans de son Livre. Il discute fort bien cette grande question, s'il est à propos qu'un Roi commande ses Armées en personne, & en finissant cet Article, il dit qu'il s'y est fort étendu, aussi bien que sur le précédent, parce qu'ils regardent les deux vertus Cardinales d'un Roi

Il vient ensuite à la *Bonté*. « La » Religion, dit-il, & la valeur rendent un cœur sincére, & incapable de tromper. La premiére de ces deux vertus a la tromperie en horreur, la seconde ne la craint pas, & en ignore le secret. Ainsi tout homme, qui est religieux & brave, vit sans défiance, parce qu'il juge du cœur des autres par le sien. Or c'est du concours de ces vertus, que naît la bonté, vertu généralement estimée, & qui peut être considérée comme la Mere de la plûpart des autres. » Cependant comme il ne faut pas juger des choses par les apparences, la défiance & la bonté, qui paroissent si opposées l'une à l'autre, ne

se sont point en effet ; & se servent mutuellement de correctif. L'Auteur établit sur ce point des maximes très-sages ; & ne craint point de dire qu'il est fort douteux, si une bonté excessive & sans défiance dans les Princes n'a pas produit autant de maux, que la tyrannie même. « La clémence, dit » Mariana, * si elle n'est retenue » par la sévérité, fait mépriser les » Loix, confirme & entretient l'au» dace des méchans. » Un Prince, sous l'Empire duquel rien ne seroit permis, seroit un mauvais Prince, mais plus mauvais encore seroit celui, sous qui tout seroit permis.

Le quatriéme Article regarde le Conseil des Princes. Il seroit à souhaiter que ceux, qui sont destinés à porter le Sceptre, fussent d'une nature plus parfaite que les autres Hommes ; mais ils naissent sujets aux mêmes infirmités & aux mêmes foiblesses que nous ; ainsi ils ont besoin de Conseil pour bien gouverner. Tous n'en reconnoissent

* Hist. d'Esp. L. 21. C. 15.

pourtant pas la néceſſité, parce que l'eſprit de hauteur, qu'ils prennent aiſément, & la Majeſté, qui les environne, leur permettent rarement de s'avouer inférieurs en quoi que ce ſoit aux plus ſages de leurs Sujets. Ils peuvent auſſi pécher par trop de défiance & de puſillanimité. Pour éviter ces deux écueils, ils ne ſçauroient trop bien choiſir ceux, dont ils doivent compoſer leur Conſeil, & l'Auteur dit ſur ce choix, tout ce qu'on peut dire de plus judicieux, auſſi bien que ſur la maniére, dont le Souverain doit uſer de ſon Conſeil.

Le cinquiéme Article a pour titre *Dadiboſo.* Il s'agit de régler la libéralité du Prince, & l'Auteur veut qu'il ſe conduiſe en cela, ſur la définition qu'Ariſtote a donné de cette vertu, lorſqu'il dit : * *Circa dandas, capiendaſque pecunias mediocritas quidem eſt liberalitas : nimium atque parum, prodigalitas & illiberalitas.* »La barbare Antiquité, continuë »l'Auteur, a fait des Dieux de tou-

* L. 2. Mor. C. 7.

»tes les créatures, dont elle rece-
»voit quelque avantage ; ce qu'el-
»le faisoit par ignorance, la flatte-
»rie le fait aujourd'hui, & la ma-
»lice a pris la place de l'aveugle-
»ment. » Il veut que le Prince, pour éviter ce piége, soit bien persuadé, qu'il ne peut guére enrichir les uns, qu'en apauvrissant les autres : c'est, dit-il, le moyen de ne se pas laisser enyvrer des applaudissemens, que lui attireront ses libéralités. Cela est suivi de régles très-sages, sur un sujet d'autant plus important, qu'on tire souvent vanité des excès, où l'on donne en cette matiére.

Il n'est point douteux que l'*exemple*, si puissant pour faire pratiquer la vertu, ne soit beaucoup plus efficace de la part d'un Prince, que dans toute autre personne. L'Auteur en a fait le sujet du cinquiéme Article, qui finit le premier volume. Il y a ramassé en peu de mots, tout ce qu'il convenoit de dire à un jeune Roi, pour l'engager à remplir une des plus indispensables obli-

gations ; qu'impose la Souveraine puissance. Les Titres, qui composent le second Volume, sont :

Fama, la Réputation, qui est le fruit du bon exemple, & la récompense du mérite & de la vertu en ce Monde, & qui doit, dit l'Auteur, moins servir de motif pour pratiquer la vertu, que de préservatif contre les passions.

Gravedad, la gravité, si chere aux Espagnols, dont ils pardonneroient encore moins le défaut à leurs Rois, qu'à ses Sujets, & que l'Auteur fait consister, non dans une affectation, qui gêne & qui choque, mais dans un maintien décent & modeste, & à être toujours assez maître de soi-même, pour agir en toutes choses, d'une maniére convenable au tems, aux lieux, & aux personnes.

Honor, l'honneur, que Cassiodore appelle l'Archive, où les mérites sont déposés, & la balance, où l'on pése les vertus, afin que chacun puisse recevoir des récompenses à proportion de ses travaux ; c'est du

moins ainſi que l'Auteur traduit ; ou plutôt paraphraſe ces paroles de Caſſiodore : (a) *remuneratio meritorum, juſtum dominantis prodit imperium, apud quem perire neſcit, quod quemquam laboraſſe contigerit.*

Ira ; la colére, qui a des ſuites ſi terribles, quand un Prince s'y laiſſe emporter ; mais qui peut être une vertu, quand elle eſt retenuë dans de juſtes bornes.

Juſtitia ; la juſtice, qui retient la colére dans ſes bornes, & qui ſeroit trop foible, ſi une juſte colere ne lui donnoit pas la force néceſſaire pour l'exercer avec vigueur & avec fermeté.

Liſonja ; la flatterie, que S. Auguſtin définit ainſi : (b) *Quid eſt adulatio, niſi fallace laude ſeductio ?* & qui ſe trouve ici placée entre l'honneur & la juſtice, qui l'ont en horreur. Et la Magnanimité, *Magnanimidad*, qui la mépriſe.

Novedad ; la nouveauté, qui doit toujours être ſuſpecte, ſelon Tertu-

(a) L. 1. Epiſt. 42.

(b) Homil. 20.

lien, & que Bovadilla appelle une *non vérité*; mais contre laquelle un Souverain ne doit pas porter la prévention, jusqu'à rejetter les nouvelles inventions, & les nouveaux projets, qui peuvent avoir leur utilité.

Ocio, l'oisiveté, d'autant plus criminelle dans un Roi, qu'il n'y a pas un seul moment dans sa vie, dont il ne soit redevable à ses Sujets.

Prudentia, la prudence, que notre Auteur dit être la premiére des vertus morales, & qui se trouve ici, ajoûte-t-il, très-bien placée au milieu des autres, comme le cœur l'est au milieu de la poitrine.

Quexas; les plaintes, dont un Souverain doit d'autant plus s'abstenir, qu'il a plus d'occasions qu'un autre, de souffrir de tout le Monde, & qu'il lui convient davantage de supporter les défauts d'autrui, de se roidir contre les contre-tems, & de dissimuler ses chagrins.

Resolucion, qualité, qui résulte du courage & de la force d'esprit, qui fait qu'un homme sçait se dé-

cider, & tenir ferme pour le parti qu'il a pris; mais qui demande beaucoup de maturité & de raison, pour éviter l'obstination & la témérité.

Sciencia, la science, dont notre Auteur trouve très-mauvais qu'on ait mis en problême la néceſſité pour un Roi. Il explique enſuite très-bien, juſqu'où, & en quoi elle leur eſt néceſſaire.

Tributos; les impôts, matiére, ſur laquelle il eſt d'une extrême importance à un Prince d'être fort éclairé, pour éviter qu'on ne le trompe, & qu'on n'opprime ſes Sujets, ſous prétexte de le ſervir avec zéle.

Verdad; la vérité, dont un Prince ne ſçauroit s'écarter tant ſoit peu, ſans s'expoſer à perdre tout ſon crédit. La conduite de Charles Quint envers le Pape Clément VII. & le Roi François I. auroit dû engager l'Auteur à choiſir un autre modéle d'un cœur vrai, pour le propoſer au jeune Monarque. Il eſt plus heureux à faire voir que la bonne politique, la Religion même à part, ne ſçauroit s'accorder avec un cœur faux & double.

Zelozo. Il s'agit de la dignité d'un Souverain, dont il doit être très-jaloux, s'il ne veut pas exposer ses Sujets à la tentation de manquer au respect, qu'ils lui doivent.

Il nous a paru que tous ces Articles sont traités avec beaucoup d'esprit, de solidité & de précision. L'Auteur en finissant, prie le Roi de lui pardonner, s'il ne s'est pas étendu davantage sur des sujets, dont il n'est aucun, qui ne demandât un Traité entier pour être approfondi comme il faut, & il cite ces quatre Vers d'Horace, qui convenoient beaucoup mieux à Auguste, qu'à un Roi de quatre ou cinq ans.

Cùm tot sustineas & tanta negotia solus,
Res Italas armis tuteris, moribus ornes,
Legibus emendes, in commoda publica peccem,
Si longo sermone morer tua tempora, Cæsar.

ARTICLE LXXXVIII.

REMARQUES sur un Article de ces Mémoires.

MEssieurs les Journalistes de Trévoux dans l'Extrait qu'ils ont donné au mois de Décem. 1741 des deux premiers Livres des principes sur le Mouvement & l'Equilibre, ou comme ils s'expriment, du Mouvement & de l'Equilibre, m'ont fait l'honneur de les critiquer sur quelques points, en Juges éclairés ; ils ont cru devoir relever certains endroits qui leur ont paru défectueux, & en Juges équitables, ils n'ont pas omis de faire remarquer ce qu'ils y ont trouvé de bon, & d'en dire du bien ; il y auroit de l'ingratitude de ma part, de ne leur pas sçavoir gré de cette attention bienfaisante, & de ne les en pas remercier. Ce devoir rempli, je les prie de ne pas trouver mauvais que je tâche de mettre à couvert de la censure, les endroits qu'ils ont no-

tés ; j'ose me flatter qu'ils voudront bien insérer dans leur Journal ma réponse aux difficultés proposées, afin, que ceux qui les ont lues, puissent juger si elles sont pleinement levées ; j'ai tout lieu d'attendre cette grace de la droiture de leur intention.

I°. Messieurs les Journalistes, page 2230, trouvent que le Livre des Principes *est un peu long & plein de discours.* 1°. A en juger par les dehors, peut-on dire qu'un Livre de 600 pages, qui contient six Traités, dont quelques-uns remplissent plus d'un Volume dans certains Auteurs est long, principalement si on n'omet rien de ce qui est essentiel au sujet dont il est question. 2°. Toute longueur dans un Ouvrage est-elle donc vicieuse ? N'est-il pas des occasions, où, non-seulement elle est tolérable, mais même nécessaire ? Il y a une longueur qui n'est qu'apparente, & qui dans le fond abrege le tems, diminue le travail, & soulage l'attention. Plusieurs gros Volumes d'Hif-

toire n'étonnent point, & l'on se sent même porté d'inclination à les lire tous; d'où vient donc qu'en genre de Mathématique, on s'effraye à la vue d'un petit Volume, & que la lecture en est si pénible à un Commençant? N'est-ce pas que pour en entendre quelques pages, il a besoin d'un long & fâcheux Commentaire? S'il veut le faire lui-même, il est rebuté par la difficulté; s'il a recours aux lumiéres d'autrui, il faut qu'il charge sa mémoire de plusieurs propositions, & que son esprit travaille à les lier avec les différentes parties du Texte; tant qu'on lui parle, il croit concevoir, & voir clair; son guide s'est-il retiré, il oublie la plûpart des choses qu'il lui a entendu dire, & il retombe dans les mêmes embarras, avec cette différence, que ses idées sont plus confuses qu'elles n'étoient d'abord; s'il a assez de constance pour revenir sur nouveaux frais, ce n'est qu'après plusieurs tentatives, qu'il vient à bout de surmonter enfin la difficulté. N'est-il

pas certain, que si l'Auteur avoit été lui-même son interpréte, qu'il eut donné le Commentaire de son Livre, le tout auroit été mieux assorti; il auroit épargné aux jeunes étudiants, bien du tems & de la fatique d'esprit, toujours inséparable du dégoût. Lorsque j'ai travaillé au Livre des Principes, je n'ai point perdu de vue mon Lecteur, je suis entré dans ses peines, j'ai rapporté tous les Discours, dont le *Livre*, disent mes Censeurs, *est plein*, à exposer l'état de la question, à en faire voir les différens sens, & à fixer le point précis auquel l'esprit doit s'arrêter; ces Discours m'ont servi à lier les parties de la démonstration, & à faire suivre le fil du raisonnement. 3°. On sçait combien il est aisé de se méprendre dans les recherches de Physique & de Mécanique, on ne déméle pas toujours avec facilité toutes les causes qui concourent à produire ensemble un même effet, & fort souvent leur maniére d'agir échappe à nos réfléxions; afin donc

de satisfaire, & de ne rien laisser de ce qu'il faut pour mettre le Lecteur au fait; peut-on se dispenser d'éclaircir les difficultés par le discours? 4°. C'est un reproche qu'on fait assez ordinairement aux Mathématiciens, de ne se faire entendre que par signes, de crayonner sans cesse des symboles, & de tracer continuellement des figures pour raisonner; or, quoiqu'il y ait un assez bon nombre de planches & de figures dans le Livre des Principes, pour ne pas encourir ce reproche, j'ai évité autant que j'ai pu de m'en servir nommément; j'ai préféré un discours suivi, à l'usage des symboles, afin que les jeunes gens pussent contracter, sans ce moyen, l'habitude de s'énoncer sur un grand nombre de sujets, soit en public, soit dans les conversations particuliéres. C'est sur ces raisons, au cas qu'elles soient valables, que je prie mes Juges de porter leur décision, & de prononcer, si j'ai passé de beaucoup les justes bornes, en discourant sans nécessité. Cepen-

dant, puisqu'ils veulent bien reconnoître que *le Discours de l'Auteur, à la diffusion près, est assez clair & méthodique.* Ne seroit-il pas raisonnable, qu'en faveur de la clarté, qui est un point essentiel dans cette sorte de Livres, on excusât le superflu, s'il y en a? Mais *la moitié des Lecteurs veulent qu'on leur parle à demi mot, n'ayant ni le tems, ni la patience de lire une même chose trop long-tems.* J'avourai de bonne foi, que je n'ai pas eu dessein d'écrire pour ceux qui veulent qu'on leur parle à demi mot, j'ai supposé que leurs lumiéres sont plus étendues que celles qu'ils peuvent trouver dans le Livre des Principes; néanmoins, si contre l'opinion où je suis, ils croyoient que ce Livre peut leur être de quelques secours, je les ai prévenus d'avance dans la Préface sur ce défaut prétendu: il leur est aisé de passer ce qui ne leur peut servir de rien. C'est pour des commençans que j'ai principalement travaillé: Or, le plus grand nombre timides comme

ils ſont ; veulent qu'on les conduiſe par la main, qu'on leur parle clairement, & en termes formels, & qu'on leur diſe tout ; ſi quelques-uns plus hardis, veulent qu'on ne leur parle qu'à demi mot, il y a tout lieu de préſumer qu'ils ne veulent auſſi apprendre qu'à demi, & ils peuvent encore ſe ſatisfaire, en abrégeant les matiéres ; ils peuvent conſulter ſur cela l'Avertiſſement qui eſt à la tête du Livre. Au reſte, je ne prétends pas que dans mes Diſcours, tout ſoit meſuré, & qu'il n'y ait abſolument rien de trop. Les réfléxions que je viens de faire, prouvent ſeulement, que dans les matiéres dont il s'agit, la clarté étant pour ainſi dire, l'unique régle que l'on puiſſe ſuivre, il y a moins d'inconvénient à étendre le diſcours, qu'à le ſerrer, ſurtout lorſqu'il faut parler à pluſieurs.

I I°. *Page 2239. Nous ſommes ſurpris que l'Auteur ait rompu tout d'un coup le fil du ſyſtême de Galilée pour l'enchaîner au ſyſtême Nevvtonien.* Au commencement du premier

Chapitre du second Livre, je me propose d'expoſer hiſtoriquement les propriétés les plus générales de la peſanteur, & de parler par conſéquent de la diminution que cette force, ſelon M. Newton, reçoit à meſure que les corps terreſtres ſont plus éloignés de la Terre.

Que la Lune péſe vers la Terre, c'eſt une hypothéſe, une conjecture tout au plus; encore la croit-on peu vraiſemblable, ou même fauſſe; il n'y a pas de calcul qui puiſſe la vérifier, comme prétend notre Auteur. Je n'ai dit dans aucun endroit, que la Lune péſe vers la Terre, je me ſuis reſtraint à expliquer le ſentiment de M. Newton, & à faire voir que le calcul eſt d'accord avec ſa conjecture, & le raiſonnement qu'il fait; au ſurplus, je ne ſçaurois prévoir ce qui arriveroit à la Lune, ſi ſon mouvement de circulation l'abandonnoit; ce qu'il y a de certain, eſt qu'actuellement la Lune eſt pouſſée vers la Terre, & que, ſi ceſſant de tourner, elle continuoit à être ainſi pouſſée vers no-

tre Globe, elle s'en approcheroit par un mouvement acceleré, de même que les corps pesans.

Page 2241. *Au sujet du centre de gravité, il prétend démontrer assez au long, que si les directions des corps pesans, ne sont pas paraleles . . . . . . ils n'ont point de propre centre de gravité. N'est-ce point une chicane?* Sans doute lorsqu'il s'agit de l'opération; aussi n'ai-je point prétendu infirmer tout ce qu'on démontre du centre de gravité, *ou en termes clairs*, n'est ce point *un Sophisme*? La censure est un peu forte, un Sophisme induit en erreur. Or, le point dont il s'agit, & dont la démonstration dans toute sa longueur ne tient qu'une page, est d'une vérité exacte, & sans mélange d'erreur; il est même d'une vérité sensible, pour les corps qui sont près du centre de la Terre; il suffit pour s'en convaincre, de regarder la figure. D'abord que l'on convient que les directions des parties d'un même corps concourent à une distance finie, c'est une conséquence

nécessaire, que l'on avoue conformément aux régles de la Méchanique; les corps n'ont point de propre centre de gravité, au sens de la définition. Cette vérité est aussi certaine, qu'il est indubitable qu'en rigueur, les corps jettés ne décrivent point une parabole: Si les directions des corps pesans étoient paralléles, ils auroient un propre centre de gravité, & leur ligne de projection seroit parabolique; c'est donc ce défaut de parallelisme qui ne permet point d'assûrer ni l'un, ni l'autre de ces deux chefs; aussi n'est-ce qu'hypothétiquement que j'ai dit, que les corps jettés décrivent la parabole, & après avoir fait remarquer, que les directions de la pesanteur dans les jets ordinaires, faisant au plus un angle d'une minute, on pourroit pour la facilité, supposer, sans grande erreur, que ces mêmes directions sont paralleles: En effet, si cette hypotèse peut être admise pour le centre de gravité, je ne vois rien qui doive

la faire rebuter, lorsqu'il faut déterminer la courbe de projection.

Page 2247. Après cette détermination de la courbe de projection, il s'agit des propriétés, & des circonstances des jets. Il y a encore ici bien de la spéculation hypothétique dans les vérités que l'Auteur prétend établir; comme lorsqu'il dit, que dans les jets obliques, la vitesse horizontale demeure la même pendant tout le tems du mouvement. Si l'hypotèse que j'ai posée étoit rigoureusement vraye, que les directions des corps pesans fussent paralleles, la spéculation objectée seroit vraye, sans aucune exception; car je l'ai déduite de la décomposition des mouvemens; principe universellement reçu, & démontré dans le premier Livre: Mais ce n'est pas tant sur le non parallelisme, que Messieurs les Journalistes fondent leur Critique, que sur la prétention que les corps une fois mis en mouvement, n'y persévérent pas toujours: *Croit-on que s'il n'y avoit point d'air, les corps*

une fois mis en mouvement y perseveroient toujours. S'il est vrai que le mouvement se perde de lui-même, que la vitesse des corps se ralentisse, sans qu'aucune cause, qu'aucun obstacle s'oppose à leur mouvement ; il est constant que la vitesse horizontale des corps jettés, est retardée, & qu'elle n'est pas toujours la même. Mais ce principe une fois reçu, il n'y a plus aucune régle qui puisse nous guider dans la science Physico-mathématique ; tout ce qu'on établit du mouvement de pesanteur, du choc des corps, & sur le cours des fluides, devient incertain, & cette science tombe d'elle-même.

ARTICLE LXXXIX.

RELATION

de ce qui s'est passé dans le Royaume de Maroc, depuis l'année 1727, *jusqu'en* 1737. *A Paris, chez* Chaubert, *Quai des Augustins,* & Durand, *Libraires, Rue S. Jacques,* 1742. 1. *Vol.* in-12. *Pages* 294.

CEux qui ont quelque connoissance de ce qui s'est passé depuis dix ou douze ans dans le Royaume de Maroc, doivent s'attendre à trouver ici bien des actions barbares : ils y verront des Roys avares, cruels, intéressés ; tantôt monter sur le Trône, & tantôt en descendre. Une fausse délicatesse ne justifieroit pas l'ignorance de ces faits ; les vices des Princes ne sont pas moins du ressort de l'Histoire que leurs vertus, & le portrait des passions, quand il est bien fait, ne sert qu'à en faire connoître les écueils & les dangers.

L'Auteur ne nous dit point sur quels Mémoires il a écrit, ni les sources où il l'a puisé ; un petit éclaircissement là-dessus n'auroit rien gâté, & il auroit trouvé l'esprit de son Lecteur plus préparé pour le croire. Mais ceux qui le connoissent, ne douteront ni de ses lumiéres, ni de sa fidélité, ni de son exactitude.

Cet Ouvrage est partagé en deux parties. On nous donne dans la premiére, une Histoire générale des Princes, qui depuis le dixiéme siécle, usurperent le nom de Califes, & gouvernerent le Royaume de Maroc. Dans la seconde, on rend compte de toutes les Révolutions qui sont arrivées depuis l'année 1727, jusqu'en 1737.

Heïri fut le Chef de la premiére Dynastie, qui usurpa l'autorité Souveraine. Cette Dynastie commença vers l'an 972, & dura jusque vers l'an 1148, sous neuf Princes, dont le dernier fut vaincu par Roger, Roi de Sicile.

A cette Dynastie, succéda celle

des Almoravides. Ces Peuples, selon le témoignage de plusieurs Historiens, firent d'abord profession de la Religion chrétienne ; mais le commerce qu'ils eurent avec les Mahométans, en effaça bientôt de leur esprit toutes les idées, & après avoir été, tantôt Chrétiens, & tantôt Mahométans ; ce ne furent plus que des Brigands, des hommes sans mœurs & sans foi.

Un homme fameux parmi eux, habile, hardi, entreprenant, seconpé d'un Docteur, nommé Abdallah Benjassin, zélé pour la Loi de Mahomet, entreprit d'en rétablir la pureté. Quand il ne parla que du jeûne & de la priére, on l'écouta comme un Oracle ; mais dès qu'il vint à enseigner qu'il falloit lapider celui qui abuseroit d'une femme mariée, on ne préta plus l'oreille à sa Doctrine, & une seule Tribu demeura ferme dans la Religion de Mahomet. Cette Tribu prit les Armes, & élut un Chef, qui prit le titre d'Emir. Un célébre Historien Arabe, dit qu'il s'ap-

pelloit Aboubecre. Animé du zéle de sa Secte, il assembla des Troupes, combatit les Opposans, & remporta sur eux une Victoire complette. Paisible Souverain des Almoravides, il fit de grands progrès en Afrique; il se rendit Maître de Salé, de Tanger, de Ceüta, & de tout le Royaume de Maroc.

La Dynastie des Almoravides fut à son tour détruite par celle des Almohades: Mohamed Abdallah fut le Chef de cette derniére Dynastie: il prétendoit descendre d'Ali, & se disoit cousin-germain, & gendre de Mahomet. Il s'associa un Docteur, nommé Abdelmoumen. C'étoit un homme plein de courage, d'esprit, & d'ambition; il le mit sur le Trône, il dogmatisa; sa Morale plût; sa nouvelle Doctrine devint à la mode, & se répandit avec succès. Le Roi qui régnoit alors à Maroc, craignant encore plus pour sa Couronne, que pour sa Religion, léve une nombreuse Armée pour contenir le Peuple, & pour réprimer l'audace des Sectaires rebelles; le

Docteur à la tête de ses Partisans, marche au-devant de lui, le combat, le défait, & envoye sa tête à Abbdallah qui mourut peu de tems après.

Les Almohades charmés de la bravoure, & du zéle d'Abdelmoumen, le choisissent, & le reconnoissent pour Roi. Le nouveau Conquérant va droit à Maroc, il l'assiége, prend la Ville, passe les Habitans au fil de l'épée, & étrangle le Roi de ses propres mains. Maître de Maroc & de Fez, il le fut bientôt de toute la Mauritanie Tingitanne, & il conquit dans la suite les Royaumes de Tunis & de Trémésen.

Les Almohades furent Souverains de Maroc, jusqu'en l'année 1287. Les Merinis leur succédérent; après eux régnerent les Oatazes: enfin les Califes chasserent ceux-ci du Trône, & ils y monterent vers l'an 1519. Ce fut durant ces troubles, qu'Emmanuel, Roi de Portugal, manqua le Royaume de Maroc: Nugno Fernandés de

Ataïde, avoit commencé cette Conquête, & le Roi de Portugal négligea de l'achever.

Hamet & Mahamet, deux freres également courageux, fourbes, & cruels, profiterent de ces divisions, & s'emparerent du Royaume de Maroc, de Fez, & de Tafilet: ils empoisonnerent Nacer Roi de Maroc; & Mahamet fit étrangler Oataz, Roi de Fez; ces deux freres Conquérans se brouillerent, mais leur mésintelligence n'arrêta point le progrès de leurs Armes. Un Auteur moderne, nous a donné le détail de ces Expéditions dans l'Histoire des Cherifs: il traite un peu mal un de leurs derniers Rois, *Muley Archi succéda*, dit-il, *à son pere, & ne fit rien de considérable sous son Regne.*

Ce Prince cependant, si l'on en croit un autre Historien, fut un des plus fameux Conquérans de l'Afrique: mais sa cruauté ternit tout l'éclat de sa gloire, & il mourut en 1672, âgé de 40 ans. Il voulut monter un cheval fougeux, qui le ren-

versa, & lui fracassa la tête. Le Royaume de Maroc, de Fez, & de Tafilet réunis sous la Domination de ce Prince, ne formerent plus qu'un seul Empire.

L'Auteur nous donne ici la Description de cet Empire; il nous parle de Maroc, comme d'une Ville, qui ne céde en rien aux plus belles Villes de l'Europe : mais depuis que les Rois n'y font plus leur séjour, elle n'est pas, à beaucoup près, si florissante; un Voyageur dans une Relation nouvelle, vient d'avancer que cette Ville renferme quatre cens mille Habitans : mais comme cet Historien se qualifie de Gentil-homme Gascon, ce pourroit bien être une de ces hyperboles, qui sentent un peu le terroir.

La Ville de Fez, est aujourd'hui la Ville d'Afrique, la plus grande, la plus riche, & la plus peuplée; les Maisons y sont fort bien bâties, & les Mosquées superbes. C'est à Miquenés que le Roi fait son séjour ordinaire.

Il n'y a point d'autres Villes dans

le Royaume de Tafilet, que celle qui porte ce nom. C'eſt là qu'on trouve de ces fameux Dromadaires, qui font autant de chemin en vingt-quatre heures, que les Chevaux ordinaires en font en huit jours.

Le Royaume de Maroc eſt habité par les Arabes, les Noirs, & les Afriquains; ce ſont les Noirs qui gardent le dedans & le dehors du Palais du Roi; ils défendent les Places de Guerre, ont ſoin de l'Artillerie, & font toute la force de l'Etat.

Muley Iſmaël, frere & ſucceſſeur de Muley Archi, étoit encore ſur le Trône de Maroc, au commencement de l'année 1727. Ce fut un Prince également diſtingué par ſes vertus, & redoutable par ſes vices; une grande ambition, & un vaſte courage, lui firent conquérir ſon Royaume ſur ſes Neveux, fils de Muley Archi: une exceſſive cruauté lui en aſſûra la Conquête, & la mort ſeule la lui ravit. Il étoit ſobre, ſcrupuleux obſervateur de ſa Loi, fin, adroit, ruſé, voluptueux,

avare, emporté ; plus que Tyran ; il dompta la barbarie de ses Sujets, en se montrant plus barbare qu'eux : & plus politique encore que Tyran, il leur fit regretter sa tyrannie après sa mort.

Tout voluptueux qu'il étoit, il fut toujours attentif aux affaires de l'Etat, il gouverna toujours par lui-même, & sa conduite ne se ressentit en rien de sa molesse. Il eut jusqu'à huit mille femmes, neuf cens enfans mâles, & trois cens filles. Il succomba enfin à ces débauches excessives ; une maladie violente l'emporta le 22 Mars 1727, âgé de quatre-vingt-un ans, après en avoir régné plus de cinquante-quatre. Hamet Deby, fils d'Ismaël lui succéda.

C'est ici proprement, que commence la Relation de notre Auteur.

Hamet eut pour concurrents deux de ses freres, Mulley Abdala, & Mulley Abdemelek. Le premier qui remua, fut Abdala : mais il réussit mal, & sa révolte ne servit qu'à

faire éclater la générosité de son frere, qui lui pardonna. Les Arabes se révolterent, mais il les batit, & les soumit.

Affermi sur le Trône, il voulut connoître l'état de ses Finances, & s'en fit rendre un compte exact. On trouva dans le Trésor quatre vingts-six quintaux d'or, deux mille cinq cens quintaux d'argent, quantité de selles brodées en or, de fusils damasquinés d'or, de sabres, dont les poignées étoient d'or, de poignards ornés de pierreries, & une Couronne, pesant six cens quintaux d'argent. A ces effets précieux, il joignit les richesses qu'il fit venir des Etats qu'il possedoit avant la mort de son pere, & par une Ordonnance, aussi injuste, que peu galante, il fit rendre tous les Bijoux d'or, que les huit cens derniéres femmes de son pere en avoient reçus, & il les fit porter à son Trésor.

C'étoit moins son avarice, que sa passion pour les plaisirs de la table, qu'il cherchoit à contenter : il

la porta à des rafinemens, & à des excès de volupté, juſqu'alors inconnus. Les mets en uſage chez les Maures, n'avoient plus pour lui, qu'un goût émouſſé; il falloit en inventer de nouveaux, pour picquer ſa délicateſſe, & réveiller ſon appétit. On lui ſervoit pluſieurs Porceleines remplies d'eau & de lait; mais on avoit ordre de tourner de ſon côté une coupe pleine de vin, que perſonne ne vît, & qu'il pût boire ſans ſcandale.

Les mouvemens de rebellion commencoient à ſe faire ſentir dans le Royaume : toujours occupé de ſes plaiſirs, & noyé dans le vin, Deby ne ſongeoit guéres à remédier au mal; les troubles & les murmures augmentoient de jour en jour. Abdemeleck ſon frere & ſon rival en profita, mit ſur pied une Armée de ſoixante mille hommes : il ſoumit toutes les Provinces par où il paſſa; & la Ville même de Maroc ſubit la Loi du Vainqueur.

Ces Expéditions réveillent Deby de ſon aſſoupiſſement; il prend les

Armes, il veut commander son Armée, les Noirs l'en détournent, il détache un de ses freres pour faire diversion, il s'avance trop, il fatigue ses Troupes par des marches forcées; donne Bataille, il est battu, & réduit à chercher son salut dans la fuite.

Le Roi picqué de cet échec, léve une Armée de soixante-dix mille hommes. Il en confie la conduite à un Bacha Général des Noirs, il marche jusqu'à ce qu'il trouve l'Ennemi; il le joint, tous mettent le sabre à la main, les Bataillons des Noirs ouvrent & renversent les Bataillons du Prince rebelle, presque toute son Armée est taillée en piéces, son fils, deux de ses Généraux, & ses principaux Officiers sont faits prisonniers; Abdemelek abandonné des siens, & livré à sa mauvaise fortune, va se cacher dans un Desert, pour se dérober à la colére du Vainqueur.

Le Roi fit grace à son neveu, mais il tua de sa main deux Généraux des Rebelles, & fit casser

la tête à quelques uns de leurs Officiers.

Il fit encore un exemple de terreur sur un Bacha du premier rang, il le fit étrangler avec un cordon de soye ; & pour intimider les Rébelles, il voulut qu'on promenât son corps nud dans toutes les rues de Miquenés, & qu'un Hérault criât : *Apprenez à craindre Dieu, soyez fidelles à votre Roi, & scachez que c'est ainsi qu'il punit les traitres.*

Cet exemple fut détruit par un autre plus fort ; ce fut celui de la mauvaise conduite du Roi. Il sçavoit que sa vie molle avoit pensé lui coûter la Couronne & la vie ; échappé du péril, il oublioit qu'il l'avoit couru, & il ne songeoit qu'il étoit Roi, que quand il étoit à la veille de ne l'être plus. Tout ce qu'il y avoit de Grands dans le Royaume l'abandonna ; jamais déposition de Prince ne causa moins de desordre, & ne coûta moins de sang, il ne périt que trois hommes dans cette Révolution. Le Roi fut arrêté le 18 Mars 1728. Abdemeleck

proclamé Roi, & mis sur le Trône le 15 Avril de la même année.

On croyoit encore en France Hamet Deby sur le Trône de Maroc; les Religieux de la Mercy s'étoient flattés que ce Prince leur seroit favorable, ils avoient nommé quatre d'entr'eux pour aller en Barbarie, tenter le rachapt des Captifs; Deby lui-même avoit prévenu leur dessein, il avoit envoyé deux Esclaves de chaque Nation dans leur pays, pour engager les Princes qui y régnoient à racheter ceux de leurs Sujets qui étoient en esclavage. Les sieurs Gautier, & Marenne avoient été députés à la Cour de France, ils étoient chargés d'une Lettre du Roi de Maroc pour le Roi, & d'une autre du Bacha Mezaël, pour M. le Comte de Maurepas: le détrônement de Deby fit échouer le projet de la Rédemption. Abdemaleck donna plusieurs Audiences aux RR. PP., il reçut leurs présents, mais ils furent renvoyés en France, avec une Lettre pour le Roi, & une autre

pour M. le Cardinal de Fleury.

On fait ici l'Eloge des RR. Peres de la Mercy; il ne pouvoit être mieux placé, & nous y applaudissons avec plaisir. Leur zéle, leur désintéressement, la sagesse de leur conduite, leur courage, leur fermeté, tout doit engager les Fidélles à seconder leurs travaux, & s'ils ne peuvent partager leurs peines, ils doivent du moins contribuer au mérite de leurs bonnes œuvres.

On se repentit bientôt d'avoir mis Abdemeleck sur le Trône; son avarice & sa cruauté le rendirent odieux, il favorisa trop les Alarbes, il ménagea trop peu les Noirs. Ils protesterent qu'ils le détrôneroient, & ils tinrent parole, Hamet Deby fut remis sur le Trône, les Alarbes firent de vains efforts pour soûtenir Abdemelek. Il se renferma dans Miquenés, Deby l'y poursuivit, le força de se rendre; victorieux, il y entra le sabre à la main, la Ville fut prise d'assaut, & la plûpart des Habitans massacrés.

Le Vainqueur ne resta à Mique-

nés, que pour punir les Auteurs de la Révolte, le Gouverneur de la Ville, le Receveur Général des impôts, le Tréforier de la Couronne furent étranglés, & cloués aux portes de la Ville; Abdemelek s'étoit retiré à Fez, il s'y défendit pendant trois mois, mais il fallut capituler, & il fut mis à la discrétion de Deby. Ce Prince le fit désarmer par son Capitaine des Gardes, la précaution ne fut pas inutile, on lui trouva un pistolet & un poignard. *Ce n'est donc point assez*, lui dit Deby; *de m'avoir ôté la Couronne, tu veux encore m'ôter la vie.* Il ne répondit rien, sinon, qu'il avoit coûtume en tout tems de porter les Armes qu'on trouvoit sur lui.

Deby ne jouit pas long-tems de sa seconde Royauté: la Guerre avoit rallenti sa passion pour le vin, la paix la ralluma, brulé, consumé par les liqueurs, il succomba; mais croyant qu'il ne pouvoit vivre Roi, s'il ne faisoit mourir son Compétiteur à la Couronne, il ordonna qu'on l'étranglât, & Debi mourut

Décembre 1742.

lui-même le 22 Mars 1729, six jours après cette exécution.

Le Royaume de Maroc n'est point héréditaire ; cependant on crut que Mulley Boufer, fils de Deby lui succéderoit ; Lella Corneta, femme artificieuse & intrigante rompit ses mesures, & mit la Couronne sur la tête de Mulley Abdellah son fils. Ce Prince par ses bonnes qualités, parut d'abord digne de régner, mais il changea tout à coup, & devint le plus barbare, & le plus cruel des hommes, il ne se crut point maître de ses Sujets, s'il n'en faisoit autant d'Esclaves. Il fit arrêter Boufer, son Rival & son neveu ; la Ville de Fez n'avoit pas voulu le reconnoître, il l'assiége, la prend, & en fait raser les murailles. Son caractére se développe, il n'est point de cruauté qu'il n'éxerce, chaque jour nouveaux supplices, nouvelles victimes ; il envoye Mouzagiray, le plus brave & le plus expérimenté de ses Capitaines, pour réduire un Corps de rébelles : il n'avoit que deux mille cinq cens hom-

mes, il fut obligé de se retirer : cette retraite ne plût pas au Roi, il lui fit trancher la tête, & à tous les Officiers qui l'accompagnoient. Témoin de cette Exécution sanglante, & voyant de la fenêtre de son Palais, que celui qui la faisoit ne s'y prenoit pas bien, il descendit, arracha le sabre de ses mains, & l'on vit pour la premiére fois, un Roi faire l'office de Bourreau de son Royaume. Chaque semaine avoit ses spectacles d'horreur, il ne s'en passoit point, qu'il ne fit mourir deux cens de ses Sujets ; il faisoit clouer les uns contre les murs, attacher les autres aux Portes des Villes ; ni la vertu, ni le mérite, ni les liens du sang, rien ne mettoit des bornes à sa fureur. La Princesse sa mere, pensa plus d'une fois en être la victime. Il vouloit faire mourir Selim Douquéli, Général des Noirs, le secret ne fut pas bien gardé, & les Noirs indignés d'avoir un pareil monstre pour Souverain, en purgerent le Trône, & proclamerent Roi, Mulley Aly, frere

de Hamet Deby. Ce Prince ne fut pas long-tems sur le Trône, il n'étoit pas digne d'y monter, une faction soutenue par les intrigues Della Corneta, rétablit Abbdallah, & le 19 Mai 1736, il remonta sur son Trône.

Une nouvelle faction proclama Sidy-Mohamet, Selim Douquéli étoit à la tête de ce parti, mais Abbdallah le dissipa, & Selim Douquéli fut la victime de la cruauté de ce Prince, il lui avoit accordé sa grace, mais il manqua de parole. Les Noirs qui vouloient le sauver, l'avoient enveloppé de la couverture du Saint de la Mosquée, le Prince la baisa respectueusement, ensuite il la lui fit ôter, & en même tems il lui plongea sa lance dans le sein: il étrangla lui-même un des enfans de Selim, & fit étrangler les deux autres devant lui.

Un Prince de ce caractére, ne devoit pas être deux fois Roi, les Noirs qu'il avoit trompés, le chasserent de ses Etats, & Sidy Mohamet, fut proclamé Roi le 19 *Décembre* 1742.

Octobre 1736. Il étoit frere d'Abdallah, mais il ne lui ressembloit pas. Il étoit doux, humain, équitable; & il se distingua les premieres années de son Regne, par sa bravoure, & par sa vertu.

Les Révérends Peres Récolets profiterent de ces heureuses circonstances, & ils racheterent quatre vingts-dix Esclaves Espagnols. M. le Comte de Maurepas signala son zéle, & fit éclater celui du Roi en cette occasion. M. le Marquis d'Antin étoit alors à Cadix, & eut ordre de prendre sur son bord le Pere la Caze, Député de l'Ordre de la Mercy. Le Roi donna soixante mille livres pour le rachat des Captifs François, cette somme fut remise à M. d'Antin. Il mit à la voile avec son Escadre, & se rendit à la Rade de Salé; Sidy Mohamet se prêta favorablement à cette Négociation, soixante-quinze Esclaves François furent rachetés, & leur rançon fut fixée à quarante-un mille piastres Mexiques; le 26 Août M. le Marquis d'Antin leva l'Ancre,

prit la route de Cadix, & arriva à Toulon, le 9 Octobre 1737. On ne reprochera pas à l'Auteur d'avoir fait trop de réfléxions dans cette Histoire, la Narration en est liée & soûtenue, mais le style en est un peu diffus.

ARTICLE XC.

RÉPONSE A LA DISSERTATION, où l'on entreprend de prouver qu'il y a eu des Evêques à Carpentras & à Vénasque en même tems.

LA premiére preuve sur laquelle on se fonde, pour soûtenir qu'il y a eu des Evêques à Vénasque & à Carpentras en même tems, est tirée d'un fragment de la vie de S. Amatius, Evêque d'Avignon, que Dom Polycarpe de la Riviere prétend avoir trouvé dans les Archives de cette Eglise, & qui est inséré dans le nouveau *Gallia Christiana.* * Ce fragment nous apprend, que *Crocus*, Roi des *Alle-*

* T. I. Preu. Pag. 137.

mands, après avoir ravagé & détruit une grande quantité de Villes dans les *Gaules*, vint assieger *Avignon*, & que pour lors S. *Amat*, Evêque de cette Ville, dans un Discours qu'il fit à son Peuple, leur dit : « Vous avez vû & entendu raconter, mes Enfans, les horribles sacrileges que ces Barbares ont commis, & les affreux tourmens qu'ils ont fait endurer à vos Freres, soit Ecclésiastiques, soit Séculiers, de tout état, sexe, & condition; & enfin à presque tous les Evêques, les Prêtres, & les Princes qui sont dans les Gaules, qui n'ont pas voulu abandonner la Religion Chrétienne. Vous sçavez, qu'après avoir fait mourir cruellement une quantité incroyable d'hommes, de femmes, d'enfans, & de filles; il a aussi fait périr les plus Saints, & les plus Scavans Evêques. *Privat* de *Gabales*, *Avole* d'*Albe*, *Sextus* de *Valence*; *Just* des *Tricastins*, *Firmus* de *Vénasque*, *Leonius* d'*Apt*, *Albin* de *Vaison*, *Valentin* de *Car-*

»*pentras*, *Victor* d'*Arles*, *Lucius* »d'*Orange*, *Felix* de *Nismes*, & *Ve-* »*nustus* d'*Agde*.

Vidistis & audistis, filii, ajebat eis, quæ fratribus vestris tam Ecclesiasticis quam sæcularibus omnis status, sexus, conditionis illata sunt ab immanissimis his feris, immania tormenta & horrenda sacrilegia & supplicia, ignes carceres lapidationes, submersiones, excarnificationes & cædes; denique omnium fere Episcoporum & Sacerdotum, & principum Galliæ, qui Religionem & Fidem Christianam deserere, & impio se eorum cultu contaminare magno animo recusarunt .... & quam incredibilem hominum, mulierum, puerorum, & puellarum summâ & implacabili crudelitate, extinxit, quos gladio securive Episcopos, senio; sanctitate & doctrina claros percussit, & obtruncavit, Privatum Gabali, Abbæ Avolum, Sextum Valentiæ, Justum Tricastini, Firmum apud Vinduascam, Aptæ Leonium, Vasione Albinum, Carpentoracte Valentinum, Victorem Arelate, Lucium Arausio, Felicem Nemausi & Agathe Venustum....,

Il est certain d'abord par ce fragment, que l'irruption de *Crocus* arriva dans le cinquiéme siécle, & non dans le troisiéme, comme l'on suppose ; soit parce qu'on y trouve le nom de plusieurs Villes, qui ne sont point comprises dans la Notice des Cités des Gaules, qui fut faite sous l'Empire d'*Honorius*, sur la fin du quatriéme siécle, & par conséquent elles n'étoient pas honnorée en ce tems-là d'un siége Episcopal ; soit parce que ce fragment suppose que toutes les Gaules étoient Chrétiennes lors de l'irruption de *Crocus* : Or il est constant que dans le troisiéme siécle, la Foi avoit fait peu de progrès dans les *Gaules*, & il est évident par-là, que la plûpart des Eglises, dont il est fait mention dans ce fragment, n'étoient pas encore fondées. Si l'on veut être entiérement convaincu là-dessus, on n'a qu'à lire la Note 42 du premier Volume de l'Histoire Générale du Languedoc.

En quelque tems cependant,

qu'on veuille placer l'irruption de *Crocus*, & le Discours de S. *Amatius*, ce fragment n'en paroît pas moins suspect, puisqu'à l'exception de S. *Privat*, on ne trouve point le nom des autres Evêques qui y sont nommés, non plus que celui de S. *Amatius*, dans les anciens Catalogues, & les Dyptiques des Eglises qu'on leur a assignées.

Mais on n'y ajoûtera desormais aucune foi, si l'on fait attention que, non seulement le Manuscrit d'où ce fragment a été tiré n'existe point, mais que personne, autre que Dom Polycarpe n'en a fait mention; *Noguier* même qui a donné au Public une Histoire des Evêques d'*Avignon*, n'en dit aucun mot, cependant cet Auteur étoit contemporain de Dom *Polycarpe*, & il a composé, & fait imprimer son Histoire dans *Avignon*.

Enfin pour faire voir combien le témoignage de Dom *Polycarpe* doit être suspect, il faut remarquer qu'il ne s'est pas contenté d'avoir mis un Evêque à *Carpentras* & un à *Vénasque*,

lors de l'invasion de *Crocus*, qu'il suppose être arrivée dans le troisiéme siécle, mais il nous donne encore d'après de prétendus Manuscrits, que lui seul a vûs, * une Liste de plusieurs autres Evêques inconnus d'ailleurs, lesquels ont siégé immédiatement après, à ce qu'il assûre, dans chacun de ces deux endroits, & dans les Villes circonvoisines. Je ne ferai mention que de quelques-uns.

CARPENTRAS.	VENASQUE.
An de J. C.	An de J. C
263. *Valentinus*,	263. *Firmus*,
290. *Sellius*,	290. *Publius*,
303. *Marcius*,	303. *Macilius*,

Or il est étonnant, que dans le tems des plus fortes persécutions, pendant lesquelles on sçait que les principales Villes des *Gaules* n'avoient point d'Evêques; Dom *Polycarpe* ait ôsé en mettre une suite dans de petites Villes, dont il est certain d'ailleurs, que les Eglises

* *Gall. Christ.* No. *Ed.* Tom. I. P. 893.

n'étoient pas encore fondées ; un Auteur capable d'écrire de pareilles choſes, eſt bien peu digne de créance.

La ſeconde preuve eſt tirée d'un prétendu Manuſcrit de *Savaron*, produit par Dom *Policarpe*, mais ce Manuſcrit a eu le même ſort que le précédent, c'eſt-à-dire, qu'il n'éxiſte point, & que perſonne ne peut rendre témoignage qu'il ait exiſté ; or comment peut-on s'imaginer qu'un Manuſcrit où l'on trouve la déſignation des Siéges des Evêques qui ſouſcrivirent la Lettre à S. *Leon*, qu'un Manuſcrit, dis-je, ſi intéreſſant, qui ſe trouvoit entre les mains d'un homme, célébre par ſon Erudition, & en correſpondance avec tous les Sçavans, n'ait été connu que du ſeul Dom *Polycarpe* ; eſt-il poſſible que ce Manuſcrit eut échappé aux recherches du P. *Sirmond*, intime ami de *Savaron*? On pourroit cependant m'objecter que *Bouche*, l'Auteur du Catalogue des Evêques de *Lodeve*, le P. *Columbi*, & le P. *Fournier*, citent

ce Manuſcrit dans leurs Ouvrages; mais *Bouche* nous apprend dans ſon Hiſtoire de Provence, que ces Auteurs ne l'ont cité, non plus que lui, que ſur la foi de Dom *Polycarpe*, & le P. *de Ste. Marthe*, qui fait pareillement uſage de ces Manuſcrits, déclare dans la nouvelle Edition du *Gallia Chriſtiana*, que ce n'eſt que d'après Dom *Polycarpe*, qu'il en parle; ainſi il eſt toujours vrai que Dom *Polycarpe* eſt le ſeul qui ait vû & publié ce Manuſcrit: Or je ne crois pas qu'on puiſſe raiſonnablement, ſur la ſeule autorité d'un pareil Ecrivain, ajoûter foi à un Manuſcrit, qui, ſuppoſé même qu'il ait exiſté, paroît d'ailleurs très-ſuſpect au dernier Editeur de S. *Leon*, (*a*) & aux Auteurs de la nouvelle Hiſtoire du *Languedoc*. (*b*)

La troiſiéme preuve eſt fondée ſur la Chronique de *Lerins*.

Non ſeulement cette Chronique ne prouve rien pour le fait dont il

(a) *S. Leo Ed. Quæſt.* 4. T. II. P. 264. & *ſeq.*

(b) T. I. *Not.* 24. & 26.

s'agit, mais elle prouve justement tout le contraire ; il est rapporté dans la Vie de S. *Siffren*, que ce Saint fit bâtir une Eglise à *Carpentras* : Donc, suivant l'Auteur de cette Vie, S. *Siffren* étoit Evêque de *Carpentras*, puisqu'il est certain qu'il n'auroit pas fait construire une Eglise dans le Diocèse d'un autre. Quant au nom d'Evêque de *Vénasque*, que cet Auteur donne à S. *Siffren*, cette dénomination ne signifie rien : on sçait assez que les Evêques de *Carpentras* ont pris souvent le titre d'Evêques de *Vénasque*, & qu'on les nommoit de même.

Au reste, cette Chronique n'a pas une fort grande autorité ; on y trouve souvent le vrai mêlé avec le faux ; & il ne me sera pas difficile de le prouver, sans que je m'écarte pour cela de mon sujet. En effet, il y est rapporté que S. *Siffren* fut sacré Evêque à l'âge de 30 ans, & qu'il mourut ensuite dans une grande vieillesse. Si cela est vrai, ce Saint doit avoir vécu plus de 70 ans, & a dû par conséquent rester sur le

Siége Episcopal au de-là de 40 années; or il est certain, que le nom de S. *Siffren* ne se trouve dans aucun Concile, quoiqu'ils fussent très-fréquens en ce tems-là, tandis que *Julianus*, *Principius*, *Clematius*, *Tetradius*, & *Boëtius*, tous Evêques de *Carpentras*, qui se sont succédés immédiatement les uns aux autres, & qui ont vêcu dans le tems auquel on croit générallement que S. *Siffren* a pu être Evêque, se trouvent tous nommés, & désignés dans quelque Concile. Il est évident par-là, que ce Saint n'a point siégé aussi long-tems que la Chronique de *Lerins* le veut; parce qu'il est impossible que son nom ne se trouvât quelque part : il faut donc suivre le sentiment du P. *le Cointe*, du P. *de Ste. Marthe*, & autres, qui s'accordent à dire, que ce Saint a été peu de tems sur le Siége Episcopal. Pour lors on peut présumer, que si S. *Siffren* s'est trouvé à un ou deux Conciles, les Actes s'en sont perdus; mais si on le fait siéger pendant quarante ans, il fau-

droit supposer la perte d'un trop grand nombre de Conciles, ausquels il auroit pû assister, ce qui seroit absurde; attendu surtout, que les Evêques contemporains de ce Saint, donc j'ai ci-devant fait mention, s'y trouvent désignés. On voit par-là le peu de fondement qu'il y a à faire sur cette Chronique.

On tire la quatriéme preuve de la dénomination d'Evêque de *Vénasque*, que les Evêques de *Carpentras* ont prise plusieurs fois, soit dans les Conciles, soit ailleurs.

Je répons qu'il est certain que les Evêques ont pris quelquesfois le nom du lieu où ils faisoient leur résidence, quoique ce ne fût point celui de leur Siége, qu'ils l'ont pris uniquement, parce qu'ils y demeuroient, & quoiqu'on n'eût jamais érigé de Siége Episcopal en ces endroits là; M. de *Valois* nous en fournit plusieurs exemples dans sa Notice des Gaules: Les Evêques de *Limoges* prenoient le nom d'Evêque de *Palais*; les Evêques de *Chartres*, celui de *Châteaudun*; les

Evêques de *Seès*, celui d'*Hiesmes*; les Evêques de *Poitiers*, celui de *Dels*; les Evêques de *Coûtances*, celui de *Briouere*, ou S. *Lo*, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'Evêché en ces lieux-là : Donc le titre d'Evêques de *Vénasque*, que les Evêques de *Carpentras* ont pris, ne prouve pas qu'il y ait eu autrefois un Evêché à *Vénasque*; au contraire, M. de *Valois* nous assûre dans la même Notice, que les Evêques de *Carpentras* n'ont pris ce titre, qu'à cause qu'ils avoient demeuré à *Vénasque*.

D'ailleurs, il faut considérer que *Vénasque* n'est qu'un fort petit lieu, situé à deux lieues de *Carpentras*, sur le haut d'un Rocher escarpé, lequel tient par derriere à des Montagnes beaucoup plus élevées, & qui s'étendent à droit & à gauche, l'espace de plusieurs lieues. Il ne faut pas s'imaginer qu'il ait été autrefois plus considérable qu'aujourd'hui; la nature du lieu, & le peu d'étendue du terrain, ne le lui ont pas permis; & il ne reste rien

qui puisse nous le faire conjecturer ; on y voit seulement les débris d'un ancien Temple, qu'on prétend avoir été dédié aux faux Dieux ; mais cela ne prouve rien pour la grandeur de *Vénasque* : on sçait que les Payens ont fait souvent construire des Temples sur les Montagnes, & au milieu des Forêts. Enfin ce qui prouve d'une maniére décisive ce que je viens d'avancer, c'est que les anciens Auteurs, & les anciens Monumens, ne font aucune mention de *Vénasque*.

Au contraire, les anciens Auteurs parlent de *Carpentras*, comme d'une Ville considérable, & *Pline* nous apprend qu'elle étoit la Capitale des Peuples appellés *Méminiens*. Sa situation agréable au milieu d'une grande plaine, invite les Habitans des Villes & Villages voisins à venir s'y pourvoir de toutes les choses nécessaires pour le besoin, ou les commodités de la vie, & le marché qui s'y tient toutes les semaines, depuis près de deux mille ans, est célébre par la quan-

tité de Peuples qui s'y rendent de tous côtés, non seulement du Comtat; mais encore des Provinces voisines.

Or quand il fut question de l'établissement d'un Evêché, on sent bien qu'on ne balança pas à préférer la Ville de *Carpentras* au lieu de *Vénasque*.

Si l'on prétendoit encore qu'on plaça en même tems un Siége Episcopal à *Vénasque*, indépendamment de celui de *Carpentras*;

Je prie de considérer, que quand on veut affirmer un fait, il faut des preuves. Or, non seulement on n'a point de preuves qu'on ait établi un Siége Episcopal à *Vénasque*; mais il n'est pas même vrai-semblable qu'on l'ait fait; soit parce qu'il auroit été trop proche de *Carpentras*; soit parce que le lieu étoit trop petit; car il est certain qu'on observa généralement dans ces Provinces, de ne mettre d'Evêchés que dans les Villes considérables. En effet, la Foi avoit fait si peu de progrès dans les *Gaules* pendant

les premiers siécles, que les plus grandes Villes avoient à peine des Evêques : ainsi on ne songea pas à en mettre dans les petits endroits, ni à multiplier les Evêchés ; & on ne tomba pas par conséquent dans l'inconvénient qui arriva en *Asie*, & en *Afrique*, où le Christianisme s'étoit d'abord promtement répandu, & où les Evêchés furent beaucoup multipliés.

Enfin si l'on avoit érigé un Siége Episcopal à *Vénasque*, on auroit mis son nom dans les anciennes Notices, & on trouveroit dans quelque Concile le nom d'un Evêque de *Venasque* en même tems que celui de *Carpentras*, puisqu'on y trouve si souvent le nom de l'Evêque de cette derniére Ville.

Il faut donc avouer qu'on n'a jamais établi d'Evêché à *Vénasque*, & que les Evêques de *Carpentras* n'en ont porté le nom, que parce qu'ils y avoient demeuré, suivant l'usage observé en ce tems-là dans les *Gaules* par plusieurs Evêques.

ARTICLE XCI.

CONTINUATION du Traité de la Police, *contenant l'Histoire de son établissement, les fonctions & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix & les Réglemens qui la concernent, &c. Tome IV. De la* Voirie, *& de tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport. On y a joint une suite de la Description Historique & Topographique de* Paris, *& deux Plans gravés. L'un représente l'état present de la Ville de* Paris, *avec ses accroissemens, ses bornes & ses limites; l'autre désigne tous les Canaux, Conduits, Tuyaux & Réservoirs pour la distribution des Eaux aux Fontaines Publiques de la Ville & des Fauxbourgs. A* Paris, *chez* Jean-François Hérissant, &c. *& se vend chez de* Bure *l'aîné, Quai des* Aug., M. DCC. XXXVIII. I. Vol. in-fol., Pages 794, &c. *Décembre* 1742.

PErsonne n'ignore que ce qui s'appelle *Police* dans les Etats, est un des objets les plus importans du Gouvernement, des soins du Ministére, & de la vigilance des Magistrats. C'est ce qui y établit, & qui y maintient l'ordre, la discipline, la régularité; ce qui en fait par conséquent l'ornement & la sûreté. M. *de la Mare* n'ayant pû finir son grand Ouvrage sur cette matiére, avoit associé à son travail, quelque tems avant sa mort, M. *le Cler du Brillet.* Il ne pouvoit faire un meilleur choix, pour soûtenir la gloire de son entreprise. Celui-ci a parfaitement rempli le plan de son prédécesseur: Il ne laisse rien à désirer pour l'ordre, la solidité, l'abondance, & une pleine instruction sur chacun des points, ou des Titres qu'il traite dans ce Volume.

Il commence par un Eloge de M. *de la Mare.* Ce tribut étoit bien dû à un Citoyen, qui a consumé avec un zéle infatigable une lon-

gue vie au service de la patrie, & qui s'est consacré au bien public avec un désintéressement, dont il y a peu d'exemples. Il préféra toujours, dit l'Auteur de cet Eloge, aux fonctions lucratives de la Jurisdiction contentieuse, les fonctions gratuites de sa Charge.

En 1677, M. le premier Président *de Lamoignon* le choisit pour travailler au *Traité de la Police*, & la maniére dont il lui en fit la proposition, est trop honorable à M. *de la Mare*, pour que nous l'omettions ici. L'ayant fait entrer dans sa Bibliothéque ; *j'ai formé*, lui dit-il, *deux desseins, que je veux vous communiquer, parce que j'espere que vous voudrez bien m'aider ; le premier, de connoître mon Paris, comme je connois ma Maison ; & le second, de rassembler dans un corps tout ce qui concerne le droit Public.* C'est précisément ce que M. *de la Mare* a si bien exécuté en grande partie, dans les trois tomes qu'il nous a donnés, & ce que M. *le Cler* a continué dans ce quatriéme Volume, & dans

le cinquiéme, qui doit suivre de près. Cependant, comme M. *de la Mare* alléguoit modestement que l'entreprise étoit au-dessus de ses lumiéres & de ses forces : *Je ne reçois point votre excuse*, reprit le Magistrat ; *commencés, & je réponds de la réussite. Je ne vous demande que deux jours de la semaine, & deux heures chaque jour ; vous disposerez de ma Bibliothéque, on vous communiquera les Registres du Parlement, & je vous procurerai toutes les entrées dans les Dépôts, dans les Bibliothéques, & dans les Cabinets dont vous aurez besoin.*

La mort de M. le Premier Président, qui arriva peu de tems après, & les grandes affaires dont M. *de la Mare*, fut chargé par le Roi & par les Ministres, différerent l'exécution de ce projet ; mais il ne le perdit jamais de vûe, & il continua toujours à rassembler les matériaux de ce grand édifice. La confiance dont le feu Roi Louis XIV. l'honora, les termes dont il usa en lui marquant dans une Audience

Publique, la satisfaction qu'il avoit de ses services, suffiroient à l'Eloge le plus flatteur d'un sujet, même dans les rangs les plus élevés. *Je n'ai jamais été servi avec plus d'exactitude*, lui dit ce grand Prince, *avec plus de zéle & de diligence; je m'en souviendrai. Je sçais que par votre désintéressement vous n'en êtes pas mieux avec la fortune, mais j'aurai soin de vous.* Le Roi s'en souvint en effet, & eu soin de sa fortune, qui n'a néanmoins jamais égalé son mérite & ses services.

Un dernier trait achevera le portrait de M. *de le Mare*: Il est tiré d'une Lettre qu'un des plus grands Hommes du Royaume, & des plus distingués par son rang dans l'Etat, écrivit à M. *Desmarêts*, le 4 de Juin 1712.

Le Commissaire de la Mare est certainement un des meilleurs Citoyens, & des plus dignes Officiers que le Roi ait dans son Royaume. Il a mérité dans tous les tems la confiance de ses supérieurs, & dans les derniers il a été honoré de la vôtre, par rapport aux

bleds à l'occasion de la derniére disette, où vous sçavez qu'il rendit des services fort utiles à la Ville de Paris dans les différentes Commissions que vous jugeâtes à propos de lui confier.

Son Ouvrage est constamment le Recueil le plus ample & le plus parfait qu'on ait jamais vû de tout ce qui regarde la Police ; Recueil utile & nécessaire, nonseulement à ceux qui sont chargés du détail de l'administration de la Justice ; mais encore à ceux qui sont occupés du soin du Gouvernement, & qui envisagent avec des vuës supérieures tout ce qui peut contribuer à l'abondance, à la sûreté, à la tranquillité de l'Etat. J'ôse même dire, que ce Recueil fait honneur à la France ; & je sçais que les Nations Etrangéres désirent de l'avoir, pour profiter des Réglemens que ce Livre leur offre en tout genre de Police.

Quoique des témoignages si glorieux donnent une idée suffisante, & bien avantageuse de la personne, & du travail de M. *de la Mare*, on se propose de donner une

Histoire plus étendue de sa vie. M. *de la Mare* mourut le 25 d'Avril 1723, dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge, *laissant*, dit l'Auteur, *aux Magistrats & au Public le regret de n'avoir point vû la fin de son excellent Traité de la Police* Mais ce regret doit cesser depuis que M. *le Cler* s'est chargé de le continuer, & de l'achever.

M. *de la Mare* ayant dit peu de choses sur ce qui regarde la *Voirie*, matiére importante, & des plus étendues de la Police, son successeur en a fait le sujet de ce quatriéme Volume de l'Ouvrage. *Voirie* vient du mot Latin *via*, & cette partie a pour objet propre & immédiat, le logement, la régularité des édifices; l'étendue, l'alignement, la liberté, la propreté, la clarté, la commodité des rues, des places publiques, & des grands chemins; & pour objet plus éloigné, mais bien plus considérable, la facilité du Commerce, la correspondance des Citoyens entr'eux, &

leurs voisins, & avec les Etrangers; la Religion en ce qui regarde les Temples & les lieux consacrés au Culte Divin; la santé, l'abondance des Provisions nécessaires pour le soûtien, & pour les agrémens de la vie; la commodité & la diligence des Voitures Publiques & particuliéres, des Postes, de la marche des Armées. Tel est le point de vûe sous lequel M. *le Cler* nous présente ce premier fruit de ses veilles & de ses travaux. Ce précis en fait d'abord connoître l'étendue, l'importance; la nécessité & l'excellence de la Police, qui prescrit de sages régles sur tous ces objets, & qui pourvoit à tous ces besoins.

Le sixiéme Livre, qui remplit seul ce Volume, divisé en XV Titres, & les Titres en divers Chapitres, traite donc des Bâtimens en général; & en particulier des Bâtimens du Roi, des Edifices publiques, des Maisons des Particuliers, de leur allignement pour former les Rues, des Eglises, & des matériaux qui doivent entrer

[d]ans la construction des Bâtimens ; les Arts & Métiers qui y sont employés, des Officiers qui en ont l'inspection, ou la jurisdiction ; de [l]a conservation des Bâtimens, des [d]angers ausquels ils sont exposés, [o]u de chûte par vétusté, ou au[t]rement ; des incendies, &c. de [t]out ce qui peut les causer, des [m]oyens de les prévenir, & d'y re[m]édier. Car la Police descend dans [t]ous les détails, elle prévoit tout, [e]lle régle tout. Quel est le Citoyen [é]quitable & censé, qui ne voye [a]vec plaisir jusqu'où elle a porté [s]es soins & ses attentions pour sa [s]ûreté & son bonheur ? C'est pré[c]isément ce qu'il trouvera dans tout [c]e Traité. Il y lira toutes les Loix, [t]ous les Réglemens, toutes les pré[c]autions que la sagesse du Gouver[n]ement & des Magistrats a imagi[n]és pour l'entretien & la commo[d]ité de la vie ; il s'y instruira des [s]ecours & de la protection qu'il a [d]roit d'en attendre dans ses besoins. [T]ous les autres objets sont traités

avec le même ordre, la même exac-
titude, les mêmes détails.

D'abord l'Auteur, quand la ma-
tiére le permet, recherche dans les
loix & les usages des Anciens, ce
qui peut avoir rapport à notre Po-
lice: il en rapporte ensuite l'origi-
ne parmi nous, les progrès, les
changemens, & l'état présent, il l'é-
tablit sur les Ordonnances, & sur
les Réglemens anciens & nouveaux:
c'est la méthode qu'il suit généra-
lement. Par exemple sur le premier
Titre qui traite des Bâtimens, il
fait voir le soin que les Grecs &
les Romains prirent d'en régler
l'Ordonnance, d'établir des Loix à
cet égard, & des Magistrats char-
gés de veiller à l'observation de ces
Loix, il remonte même jusqu'à la
premiére Ville bâtie par *Caïn*,
l'an du monde 151, suivant la Chro-
nologie qu'il adopte. Il parcourt ra-
pidement les progrès de l'Architec-
ture, qui de ces commencemens
simples & rustiques fut portée chez
les Egyptiens, les Grecs, les Ro-

mains à cette perfection, que le retour des beaux Arts & du bon goût a fait renaître en *Europe.* L'Arche de *Noé*, la Tour de *Babel*, les Pyramides d'*Egypte*, le Tabernacle de *Moyse*, le Temple de *Salomon*, sont les plus fameux Ouvrages de l'Antiquité la plus reculée, & ne sont pas oubliés.

Les Romains ne connurent pas sitôt l'art & la régularité dans l'Architecture ; mais en peu de tems ils poussèrent si loin le luxe & la magnificence dans leurs Bâtimens, que les Loix parurent souvent nécessaires pour en réprimer l'excès. Surquoi *Pline* fait une réfléxion, que M. *le Cler* regarde comme un axiome de Police ; c'est qu'il eut mieux valu ne point faire de nouvelles Loix, que de les exposer au mépris, & à l'infraction.

De ce préambule sur l'Architecture des Anciens, l'Auteur passe à l'application qu'on peut faire de ces connoissances à l'usage présent dans la construction de nos Edifices, & au détail des Loix de la

Voirie, ſur les objets que nous avons marqués au commencement.

L'Article, ou le Titre des Poſtes & des Meſſageries, eſt un des plus intéreſſans, par la commodité de ces établiſſemens. Après avoir rapporté le ſentiment de quelques Auteurs ſur la plus ancienne inſtitution des Poſtes, ou plutôt, ſur ce qui en a donné l'idée, M. *le Cler* l'attribue aux *Perſes*, ſur l'autorité du Livre d'*Eſter*, ſur le témoignage d'*Hérodote* & de *Xénophon*.

Les Grecs diviſés en divers petits Etats, eurent moins beſoin des Poſtes, pour entretenir la correſpondance entr'eux : Auſſi n'a-t-on pas de preuves qu'elles ayent été en uſage parmi eux. Chez les Romains, ce ne fut que ſous *Auguſte* qu'elles prirent une forme conſtante, & qu'elles furent miſes en régle. Mais ce Prince & ſes ſucceſſeurs prirent les plus juſtes meſures pour procurer à cet établiſſement toute la perfection qu'ils crurent néceſſaires. D'abord, comme il y avoit encore peu de grands chemins pavés,

Auguste diſpoſa à des diſtances convenables, & en différentes Stations de jeunes hommes, pour porter de l'une à l'autre avec une diligence extrême les dépêches dont ils étoient chargés, juſqu'à ce qu'elles arrivaſſent au lieu de leur deſtination. Il établit enſuite des Voitures de différentes eſpéces, dont l'Auteur rapporte en peu de mots l'uſage, auſſi bien que la Police qui fut établie dans l'Empire à cet égard.

Pour ce qui eſt de la *France*, on croit qu'il y a eu des Poſtes dès le tems de *Charlemagne*, & on prétend en trouver quelques veſtiges ſous *Louis le Gros* : mais il eſt bien plus certain, que c'eſt à Louis XI. que nous ſommes redevables de cette inſtitution. L'Edit, ou les Lettres Patentes qu'il donna ſur ce ſujet, & qui ſont ſans datte, marquent les intentions du Prince dans ce nouvel établiſſement, & les meſures qu'il prit pour être promptement & fidélement ſervi. Elles portent, « qu'ayant mis en délibéra- » tion avec les Seigneurs de ſon

» Conseil, qu'il est moult nécessai-
» re & important à ses affaires & à
» son Etat de sçavoir diligemment
» nouvelles de tous côtés, & y faire,
» quand bon lui semblera sçavoir
» des siennes, d'instituer & d'éta-
» blir en toutes les Villes, Bourgs,
» Bourgades, & lieux que besoin
» sera jugé plus commodes, un nom-
» bre de chevaux courants de traite
» en traite; par le moyen desquels
» ses commandemens puissent être
» promptement exécutés, & qu'il
» puisse avoir nouvelles de ses voi-
» sins, quand il voudra, veut & or-
» donne ce qui ensuit. »

I°. Les Postes seront établies de quatre en quatre lieues, & il devoit y avoir dans chacune *quatre ou cinq chevaux de légere taille, bien enharnachés, & propres à courir le galop durant le chemin de leur traite.* Ce nombre pourra être augmenté, selon le besoin.

II°. Pour l'exécution de cet ordre, le Roi crée un *Conseiller Grand Maître des Coureurs de France*, lequel se tiendra près de sa personne,

& *des Maîtres tenans les chevaux courans* pour le ſervice de ſa Majeſté. Car dans le commencement, les Poſtes n'étoient que pour les affaires du Roi & de l'Etat : ce ne fut que ſous *Louis* XIII. qu'elles devinrent publiques, & à l'uſage des Particuliers. Cependant dès l'origine, les Courriers du Pape, & autres perſonnes envoyées de ſa part, ou de celle des Princes alliés de la *France* pouvoient s'en ſervir ; mais avec les précautions exprimées dans l'Edit.

L'attention continuelle de *Louis* XI. ſur ce qui ſe paſſoit au dedans & au dehors du Royaume, dit M. *le Cler*, ſes intelligences ſécretes, les intrigues de ſes voiſins, ſes incertitudes ſur le parti qu'il devoit prendre, multiplierent les Couriers ou *Chevaucheurs*, ainſi qu'on les appelloit, & il s'en trouva à ſa mort, juſqu'à 234. *Charles* VIII. les réduiſit à 120, & *Louis* XII. confirma cette Ordonnance. On peut voir dans l'Edit de *Louis* XI. tout le détail où il entre ſur cette ma-

tiére, les obligations du *Grand Maître*, qui eut dans la suite le titre de *Général des Postes*, celles des subalternes; leurs appointemens, &c. Il y a eu peu de changemens considérables dans l'administration des Postes depuis Louis XI, jusqu'à Louis XIII. On peut s'instruire dans le troisiéme Chapitre du Titre XIV, de ceux qui y sont arrivés, jusqu'à l'année 1726, que le Roi supprima la Charge de Grand Maître & Surintendant Général des Postes. L'Auteur continue jusqu'au Chapitre IX à détailler avec l'éxactitude qui régne dans tout l'Ouvrage, les divers Réglemens, & tout ce qui a rapport aux Postes.

Les Messageries, sont le dernier objet, dont nous parlerons en particulier, pour achever de faire connoître le travail de M. *le Cler*. Chez les Romains, quoique tout ce qui est nécessaire à l'entretien des Messageries fut à la charge des Peuples, il n'étoit néanmoins permis à personne de s'en servir pour ses affaires particuliéres; elles étoient uni-

quement employées au service de l'Empereur.

En *France* on distingue deux sortes de Messagers, ceux de l'Université, & les Messagers Royaux. Le grand nombre d'Ecoliers qui venoient de toutes parts étudier à *Paris*, donna lieu au premier établissement. L'Université eut permission d'établir des Messagers pour aller & venir de *Paris* dans les Provinces, & des Provinces à *Paris* porter les Lettres des Etudians, & leur rapporter les réponses, & les choses nécessaires à leur entretien. Mais comme ces Messagers étoient souvent troublés dans leurs courses, surtout en tems de Guerre, les Ecoliers s'adresserent à des Bourgeois de *Paris*, qui se chargerent de leur avancer de l'argent ; & ceux-ci, qui sont aujourd'hui sans fonction, furent nommés les *Grands Messagers* ; les autres étoient les *Petits Messagers*. Ils ne furent d'abord établis, que pour le service des Maîtres & des Ecoliers de l'Université ; mais ensuite ils se chargerent, sans

opposition des Commissions de quiconque s'adressoit à eux. Ils entreprirent même avec le tems, de faire conduire toute sorte de personnes, de fournir des chevaux, & même la nourriture. Ainsi, dit M. *le Cler* « se formerent les Premiéres » Messageries dans le Royaume, » dont la seule Faculté des Arts a » toujours disposé » comme d'une chose qui lui devoit son établissement. Les plus anciens titres, ajoute-t-il, que nous trouvions concernant la propriété de ce droit, sont les Lettres de *Philippe le Bel*, en 1296, & de *Louis Hutin*, en 1315. Ces Princes prennent les Messagers de l'Université sous leur protection, & ordonnent à tous les Officiers de Justice de les défendre contre les injures & les violences qu'on pourroit leur faire. Ils étoient associés aux priviléges de l'Université.

Ces emplois seroient devenus considérables, si l'Université seule en avoit disposé, mais d'autres voulurent en partager les profits, & l'on voit par un Arrêt du Parlement,

du 7 de Février 1484; que dés-lors on distinguoit les *Messagers du Roi*, de ceux *de l'Université.* L'Auteur rapporte plusieurs autres titres qui prouvent l'établissement & l'autorisation des Messagers Royaux, distingués de ceux de l'Université.

Autrefois elle donnoit *gratis* les Offices de Messagers, excepté quatre sols parisis, qu'ils payoient à leur réception aux Procureurs des Nations. L'avidité de quelques-uns de ces Officiers excita des plaintes, & anima le zéle de l'Université, qui remit par un décret du 16 Novembre 1472, les choses sur l'ancien pied. Elle a eu bien des contradictions & des procès à soutenir contre les Messagers Royaux, & les intéressés dans cet établissement; mais elle a été maintenue dans ses droits. Enfin après une infinité de contestations, les Messageries de l'Université ont été jointes aux Postes, depuis que le Roi a réuni à son domaine le produit des ports de Lettres, & qu'il l'a donné à ferme. En 1716, l'Université retiroit des

Baux de ses Messageries 47685 liv. 10 sols : mais ayant représenté que ce prix étoit beaucoup au dessous de leur valeur, & l'utilité qui reviendroit au Public de l'instruction gratuite, le Duc d'*Orleans*, Régent du Royaume, fit rendre l'Arrêt & les Lettres Patentes du 14 d'Avril 1719, pour l'établissement de l'instruction gratuite dans les Colléges de la Faculté des Arts, où il y a plein & entier exercice de Belles Lettres & de Philosophie. Le Roi accorda à cet effet un vingt-huitiéme du prix effectif du Bail général des Postes, pour tenir lieu à l'Université du produit de ses Messageries. Le reste du Titre XIV. détaille la Police concernant les Voitures établies pour le transport des personnes & des Marchandises ; & ce tome finit par la Jurisdiction de la Voirie.

L'Auteur n'a rien négligé pour donner à cet Ouvrage toute la perfection dont il est susceptible, il n'a épargné ni peine, ni soins, ni dépenses. Il a mieux aimé perdre

une partie de l'impression, pour mettre les matiéres dans un meilleur ordre; & peu content du premier Plan de *Paris*, il l'a supprimé, & en a fait graver un second, pour ne rien donner de défectueux. Enfin il n'a eu en vue que l'utilité publique, sans ménager ses intérêts.

ARTICLE XCII.

TRAITÉ DES SENS, par M. le Cat, Docteur en Médecine & Maître Chirurgien, Démonstrateur Royal en Anatomie, &c. A Rouen, & se vend à Paris, chez G. Cavelier pere, rue S. Jacques 1742, un Volume in-8°. Pages 523.

Le premier Titre, sans autre division de Livres ni de Chapitres, est *des Sens en particulier.* C'est par les sens que nous commerçons avec tout ce qui nous environne. L'Auteur pense qu'un plus grand nombre de sens, ou des sens plus parfaits nous auroient montré d'au-

tres êtres inconnus, & d'autres propriétés dans ceux que nous connoissons, & que nous en serions plus parfaits que Dieu n'a voulu que nous fussions. L'Auteur ajoûte ces deux vers.

L'homme est bien, mais pourtant il
pourroit être mieux,
Il n'a pas épuisé la puissance des Dieux.

Il s'agit d'abord du *toucher*, qui est *le sens le plus grossier, mais aussi le plus sûr.* C'est aussi la sensation la plus générale. Les nerfs répandus dans tout le corps, lui rendent tous les corps, ou leurs impressions sensibles. Toutes les sensations ne sont qu'un toucher plus parfait.

L'objet du toucher, est toute matiére qui a de la consistence pour ébranler la surface de notre peau. Le sens du toucher nous découvre le volume & la figure des corps, leur distance, leur repos, leur mouvement, la dureté, la molesse, la liquidité, le chaud, le froid, le sec, & l'humide.

Le chaud ébranle légérement les

parties nerveuses, & épanouit nos solides & nos fluides. Un trop grand ébranlement, ou un épanouissement immodéré font la brulûre. Le froid resserre & rallentit le mouvement.

La peau qui est l'organe du toucher, est un tissu de fibres, de nerfs & de vaisseaux, dont l'entrelacement de tout sens forme un tissu ressemblant à celui d'un chapeau.

Dans un aveugle, le toucher acquiert quelquefois la finesse des yeux. L'histoire de l'Organiste de Hollande, qui connoissoit la monnoye, les couleurs, les cartes au toucher, est ici rapportée. Celle du Sculpteur Ganibasius de Volterre, qui modeloit parfaitement en argille les figures & les formes qu'il avoit tâtées de ses doigts, est indiquée aussi. Et l'Auteur n'oublie pas de dire un mot de ce Prêtre, qui mouroit en quelque sorte, & se ressuscitoit comme à son gré, en suspendant les fonctions de ses sens sur son ame, jusqu'à pouvoir être bles-

ſé, brûlé même, ſans en ſentir aucune douleur actuelle.

Le goût eſt mis en titre après le *toucher*. La faim & la ſoif ſont l'effet de ce goût privé de ſon objet. La bouche eſt le propre organe du goût, dont le goſier & l'eſtomac ſont comme la continuation. Peut-être que la bouche étant le propre organe du goût, le goſier l'eſt de la ſoif, & l'eſtomac de la faim.

Le goût n'eſt qu'un toucher plus fin. La ſolidité des corps eſt l'objet de celui-ci ; les ſucs & les atomes fins & détachés de ces corps, ſont l'objet du goût. L'Auteur croit qu'il n'y a que les ſels qui affectent le goût, & que les terres, la lymphe, & les ſoufres ne font que diverſifier l'action des ſels, qui ſont, il eſt vrai, pénétrans & capables d'ébranler juſqu'à la racine des papilles ou mammelons de l'organe, au lieu que la lymphe ne fait que gliſſer ſur leurs extrêmités extérieures, & les ſoufres ne font que les chatouiller comme entre ces deux

extrêmités. En fait de sens grossiers, on veut bien traiter d'insensible tout ce qui est au dessous du modéré : & l'Auteur dit que *l'eau, l'huile, & la terre n'ont aucun goût.*

La langue est le principal, mais non le seul organe du goût. Suit le sens de l'*odorat*. L'Auteur, qu'on ne s'y trompe pas, habile dans l'Anatomie, expert dans la Chirurgie, Physicien autant que son sujet l'exige, Moraliste même, & Connoisseur dans les sentimens les plus fins qui dérivent de ce sujet, est Auteur & Ecrivain en effet; témoin la maniére élégante & ingénieuse dont il entre dans ce traité de l'odorat, maniére qu'il soûtient par tout ailleurs. Voici l'échantillon de son Discours.

» Nous avons mis ci-devant » l'homme en état de sentir qu'il » existe. Nous lui avons procuré les » moyens d'entretenir son être, de » se nourrir; nous l'avons pour ainsi » dire, mis à table avec du goût » & de l'appétit, mais qui l'avertira » que cette table qui lui est servie,

»est couverte d'alimens qui lui sont
»propres? Il ne jouit pas encore de
»la lumiére; & quand il verroit,
»ses yeux ne lui diroient pas que
»ces alimens sont bons: peut-être
»même ne lui diroient-ils pas que
»ce sont des alimens; ce n'est point
»là leur office. Faisons-le donc
»jouir des odeurs succulentes & dé-
»licieuses qu'exhalent les mets &
»les liqueurs qu'on lui présente.
»Donnons lui l'odorat: ces vapeurs
»n'auront pas plutôt frapé cet orga-
»ne, que son ébranlement se por-
»tera d'abord dans tout l'organe
»du goût; & celui-ci mis sur la
»voye, fera bientôt jouer toutes
»les machines propres à se saisir de
»sa proye.

Un pareil discours par tout soutenu, fait voir que ce n'est pas seulement ici un Livre de Chirurgie, d'Anatomie, de Physique même, mais aussi un Livre de goût, qu'on peut lire avec plaisir, autant qu'avec fruit & instruction, parce qu'il joint l'agréable à l'utile, & qu'il se laisse lire encore plus qu'il ne se fait étudier.

Décembre 1742.

L'odorat est, selon l'Auteur, la sentinelle du goût. Ce sont les sels volatils qui nous transmettent cet avant-goût des choses, à l'aide de l'air qui les transporte de tous côtés.

A mésure que les sens sont plus étendus, M. le Cat en traite plus au long. Les trois premiers Sens n'occupent qu'une des petites parties de son Livre. L'ouïe y est traitée avec plus d'étendue, & la vue en remplit plus de la moitié.

L'Auteur pense, que l'air qui propage le son, est plus fin que cet air grossier qui fait le vent. Il en juge par l'immobilité de la flâme d'une chandele dans un air agité du son le plus violent. Depuis un tems la Philosophie multiplie assez volontiers les êtres, selon nous, sans trop de nécessité. L'air en particulier se multiplie beaucoup au gré de divers Physiciens, des plus habiles mêmes. On est toujours tenté en Physique de reconnoître dans la même Athmosphere un air plus subtil & un air plus grossier. Ne sortons point

du sujet présent. Le vent a été regardé jusqu'ici comme un mouvement & un transport de l'air en entier, capable par-là d'agiter & d'éteindre même une chandele : au lieu que le son n'a été regardé que comme un frémissement imperceptible des parties les plus insensibles de cet air, lequel ne changeant point de place, ne peut déplacer, ni la flâme, ni aucun autre corps.

Il est au reste plus facile d'imaginer deux airs dans le même air, que de les établir. Deux airs différens auroient des pesanteurs spécifiquement différentes, se démêleroient par-là, & se surnageroient. Il y a bien en un vrai sens, un air grossier, & un air subtil qui le surnage. Mais c'est le même air, selon tout le monde qui se trouve près de la terre chargé, & loin de la terre dégagé des exhalaisons & des vapeurs des corps grossiers. La nature est riche, sans cesser d'être simple. La matiére est une : la diversité des formes l'enrichit, & la diversité des mouvemens porte celle

des formes à une richeſſe que la plûpart des hommes peuvent admirer, mais qu'il eſt réſervé à un bien petit nombre de déduire & d'expliquer.

Le mouvement qui fait le vent, & celui qui fait le ſon, ſont quelque choſe de ſi différent & de ſi oppoſé, & du reſte quelque choſe de ſi facile à concilier, qu'on ne doit plus s'y méprendre. L'Auteur n'en parle qu'en paſſant, & ſans vouloir rien ſtatuer ſur l'article. Il s'étend un peu plus ſur l'harmonie du ſon, & reconnoît dans l'air divers fluides pour expliquer les divers tons. D'habiles gens l'ont penſé avant lui, & nous reconnoiſſons avec plaiſir, que la penſée eſt ingénieuſe, quoique nous penſions toujours nous-mêmes qu'il ne faut point trop multiplier les êtres, & que le même air de même matiére & de même forme peut par la ſeule diverſité de ſes mouvemens plus ou moins groſſiers, plus ou moins étendus, ou même ſimplement plus ou moins iſochrones, répondre comme une corde homogêne, mais plus ou moins

étendue & plus ou moins tendue, à toute la diverſité infinie des tons de la muſique.

L'Auteur rapporte ce que nous avons dit dans d'autres Mémoires, qu'une corde tendue l'étoit inégalement dans ſes diverſes parties. Nous l'avons dit comme un fait connu, ou facile à reconnoître. *J'aimerois mieux, ce me ſemble*, dit l'Auteur, *appliquer ici les eſpéces des fluides aëriens propres à chaque ton, &c.* Cependant ſi ces inégales tenſions ſont de fait, & qu'elles ſuffiſent, ces fluides aëriens qui ne ſont que d'hypotèſe, doivent-ils lui être préférés? Nous nous en rapportons à l'Auteur même, qui eſt un homme fort intelligent.

M. le Cat vient à l'organe & au méchaniſme de l'ouïe. Il en décrit toutes les parties, l'entonnoir, le canal, le tympan ou tambour, les grottes & arriére-grottes, les baſſécules, le marteau, l'enclume, le labyrinthe, le limaçon. Les oiſeaux n'ont point ce limaçon que l'Auteur croit être l'organe le plus propre de l'har-

monie : sans quoi il juge que ces oiseaux seroient presque trop musiciens, trop sensibles à l'harmonie, leur tête étant comme un timbre, d'autant plus résonnant, qu'il n'est point matelassé de muscles, comme la tête des autres animaux. Les poissons n'ont guéres de sentiment pour la Musique, sans doute parce qu'ils vivent hors de l'air, qui en est comme le siége propre & le véhicule. Ils n'ont point de limaçon non plus. Mais leur tête n'est point sonore comme celle des oiseaux. On dit pourtant que les Daufins aiment le chant, & il y a quelques traits d'histoire qui semblent dire que les poissons ne sont pas tout à fait stupides sur l'article L'eau où ils vivent, & dont ils sont comme paitris, est aussi peu élastique & sonore, que l'air où vivent spécialement les oiseaux l'est beaucoup.

L'Auteur parle des effets surprenans de la Musique des Anciens, & de celle des Modernes, qui ne révoquent en doute ceux de l'antiquité, que parce qu'ils ne sont pas

aſſez attentifs à ce qui ſe paſſe tous les jours parmi nous. M. le Cat eſt dans le bon goût de la Muſique Françoiſe. Il traite l'Italienne de *plus étonnante que touchante.* Ne traitons nous pas un peu de Muſique Italienne tout ce qui nous étonne plus qu'il ne nous touche ? Les Italiens ſont pourtant nos Maîtres en Muſique depuis bien des ſiécles, & il ſeroit bien étonnant que leur Muſique fut ſans expreſſion & ſans ame, eux qui ont tant d'ame & d'expreſſion dans leur naturel. La plûpart des François ne connoiſſent de la Muſique Italienne, que la ſonate & la ſymphonie. Et que ſçait-on ſi la Muſique Italienne n'a point d'ame & d'expreſſion pour nous, parce qu'elle en a trop ? A force d'aller trop vîte, bien des choſes paroiſſent ne point aller du tout : témoin un charbon de feu qu'on agite trop vîte en rond, on diroit que c'eſt un ruban de feu immobile.

Nous avons par deſſus les Anciens un effet de la Muſique, qui

vaut bien tous ceux qu'ils nous vantent, & qui eſt, ſelon nous, bien conſtaté. C'eſt la guériſon de ceux qui ſont piqués de la tarentule. Nous ne croyons pas que ceux qui ſont au fait de ce qu'on en dit, puiſſent le révoquer en doute : & la diverſité des Muſiques, des airs, des inſtrumens qui guériſſent les divers *tarentulés*, prouve bien le pouvoir général de cet art divin, de ſes divers accens, de ſes divers accords. M. le Cat propoſe une nouvelle façon de cornet pour rendre les oreilles dures plus ſenſibles au ſon.

Cet Auteur ſemble donner la préférence à l'ouie ſur la vue, ce qui eſt le ſentiment de la raiſon, au lieu que ceux qui préférent la vue à l'ouie, paroiſſent ſuivre celui de l'inſtinct & du préjugé. On aime communément mieux voir qu'entendre, mais il paroît plus avantageux à tout prendre, d'entendre que de voir. M. le Cat dit fort bien, *qu'il y a plus de choſes à voir dans le monde, qu'à entendre. Mais*,

ajoute-t il, *en fait de connoiſſance, il y a peu de vérités qui ſe voyent, preſque toutes s'entendent.* Nous avons dit ailleurs, qu'on ne voit que les corps, mais qu'on entend les eſprits : & cela même décide chez la plûpart en faveur de la préférence qu'ils donnent à la vue ſur l'ouie. Il faut avouer cependant, que la lumiére eſt quelque choſe de bien aimable & de bien attrayant, ſi le ſon eſt quelque choſe de bien efficace & qui va droit à l'eſprit.

Suit l'article de la vue, qui remplit tout le reſte du Volume, c'eſt-à-dire, plus de 200 pages. C'eſt auſſi une ample matiére pour un Anatomiſte, pour un Phyſicien, & pour un bel eſprit. L'Auteur connoît tous ces points de vue, & le dernier n'eſt point celui qui lui eſt le moins familier. Ce brillant n'empêche pas le profond de la Phyſique, & le ſolide de l'Anatomie d'éclater en bien des endroits de ſon Livre. *Je laiſſe ſes charmes*, dit l'Auteur, *à célébrer aux Poëtes; comme Phyſicien, ſes merveilles ſeules*

me touchent, & quel Physicien n'en seroit pas enchanté? Il continue « Le » Méchanisme de la vision a quel- » que chose qui tient du miracle, » l'organe est un prodige de Diop- » trique, que l'art le plus parfait » n'a pu encore imiter que de loin, » la lumiére qui est son objet, est » une espéce d'hermaphrodite en- » tre la matiére & l'esprit : c'est au » moins la plus pure substance dont » l'ame reçoive l'impression par les » sens, & par conséquent la vue est, » pour ainsi dire, le sens le plus » spirituel.

Tout cela est dit avec esprit, & avec une sorte de vérité physique : la lumiére est un corps sans doute, mais de tous les corps sans doute le plus fin & le plus subtil. Il est pourtant de fait que par son impression nous ne voyons que les corps, ou même les surfaces seules des corps ; & que le son dont le véhicule est plus grossier & le mouvement moins fin, moins étendu & moins subit, ne laisse pas de nous mettre en commerce avec les

esprits ; & avec Dieu même, dont l'oreille seule nous fait connoître les profondeurs par la foi, *fides ex auditu.*

M. le Cat explique le froid qu'on ressent à la cime des Montagnes, dans la Zone torride même, par le plus de subtilité de la lumiére ; à mesure qu'elle s'éloigne du centre du Tourbillon. Jusqu'ici cela s'expliquoit par le concours plus ou moins grand des rayons réfléchis. Il pense que les souterrains sont également chauds en hyver & en été, *parce que le feu central est toujours le même.* Le Soleil est toujours le même, & l'extérieur de la Terre n'en est pourtant pas toujours également échaufé. Le feu central toujours le même, ne donne pas toujours la même chaleur ni le même feu au Vesuve, à l'Ethna, &c. ni à leurs grottes souterraines. Les souterrains au moins où l'eau se glace en été, & où la glace se fond en hyver, paroissent être non *respectivement*, mais *absolument* plus chauds ou plus froids en diverses saisons.

Les Caves de l'Obſervatoire paroiſſent être toujours du même dégré de température *abſolu* ; il y en a ſans doute beaucoup d'autres pareilles dans le monde : mais il y en a encore plus ſans doute où le Thermométre monte en hyver & deſcend en été.

L'Auteur diſtingue la matiére du feu, de celle de la lumiére, & bien ſûrement le feu qui produit la lumiére, n'eſt pas la lumiére même. Mais de prétendre que la lumiére de la Lune ramaſſée au miroir ardent, ne donne aucun ſigne de chaleur, tandis que celle du Soleil en donne une très-forte, parce que la matiére de la lumiére lunaire, eſt dépouillée de la matiére du feu dont la lumiére ſolaire eſt accompagnée, c'eſt donner dans le matérialiſme Phyſique de Newton, qui raméne tout à la denſité, au poids inné, à l'inertie, à l'excluſion des formes & des mouvemens, ſi bien mis en œuvre par Deſcartes. Il eſt ſi naturel d'attribuer de pareils Phénoménes à la foibleſſe

extrême & au rallentissement du mouvement de la lumiére lunaire, en comparaison de l'extrême énergie de la lumiére qui nous vient en droiture du Soleil. Il est si visible que la lumiére de la Lune est infiniment rallentie par l'éloignement, par la réfléxion, & par la petitesse du corps réfléchissant.

On a beau calculer les choses Physiques, fut-ce un Newton lui-même qui en fit le calcul, tandis qu'on ne fait entrer dans les Elémens de ce calcul que la vingtiéme & la milliéme partie des circonstances qui y concourent dans le vrai. On veut faire du feu un élément particulier, & l'on peut croire qu'il y a dans la Nature un corps plus disposé au mouvement, & qui en est comme le principe pour les autres corps qu'il pénétre. Car du reste, tous les corps sont susceptibles de feu & de chaleur, parce qu'ils le sont de ce mouvement, qui constitue formellement la chaleur & le feu. Le miroir ardent a ramassé la lumiére de la Lu-

ne dans un espace 306 fois plus petit. Ce calcul-là est juste, il est de M. de la Hire le fils. Malgré cela, cette lumiére n'a donné aucun signe de chaleur. C'est que cette lumiére de la Lune étoit plus de 306 fois, & plus de 306 millions de fois plus affoiblie que la lumiére directe du Soleil.

Cette lumiére qui a l'avantage de ne nous éclairer qu'au milieu des plus épaisses ténébres, qu'on a soin même de redoubler en sa faveur, disparoîtroit, non seulement auprès de celle du Soleil en plein midi, mais disparoît même auprès d'un crépuscule naissant, & attend pour paroître un peu avec avantage la fin totale de ce crépuscule. Car c'est un fait, qu'on ne distingue bien sur la Terre la lumiére de la Lune qu'avant l'Aurore & après le crépuscule. L'éloignement, la réfléxion, la petitesse de la Lune sont aussi des faits bien constatés. Les lumiéres Physiques de Descartes, ont bien perdu aussi de leur énergie, en venant de lui jusqu'à

nous, au travers des ténébres du vuide & de l'attraction.

La Chouette voit la nuit. Le Chat passe encore pour l'émule de la Chouette en cette faculté, aussi bien que la Taupe dans ses souterrains. L'Auteur parle de bien des personnes qui y voyoient dans les ténébres, soit par des conformations particuliéres de leur organe, soit par des dérangemens, soit par des excès d'insomnie, d'yvresse, de fiévre, &c. Suivant les calculs modernes, la lumiére étant supposée se propager du Soleil jusqu'à nous en 7 à 8 minutes, & le Loleil étant à 30 millions de lieues d'ici, c'est 4 millions de lieues par minute, & la lumiére va un million de fois aussi vite que le son. L'Auteur sur cela seul, conclut que la lumiére se fait par simple propagation de mouvement, & non par des émanations ou émissions matérielles de corpuscules, comme le veulent les Newtoniens avec leurs calculs arbitraires & incomplets. M. le Cat est dans les bons principes de la saine Physique.

Mais la ſaine Phyſique d'un ſiécle ſe ſent toujours de celle qui marche à côté, & qui la retarde ou l'appéſantit un peu.

L'Auteur ſe jette à la ſuite & à côté des mêmes principes, dans la diſcuſſion des Phénoménes, de la réfléxion & de la réfraction de la lumiére, entre les Cartéſiens & les Newtoniens. Du tems de Deſcartes, la grande diſcuſſion étoit entre lui, M. de Fermat, & les Illuſtres d'un tems, qui n'en manquoit pas, ſur la maniére toute extraordinaire dont la lumiére ſe rompt en ſe rapprochant de la perpendiculaire lorſqu'elle paſſe d'un milieu rare dans un milieu plus denſe, au lieu que les corps groſſiers rompent leur marche en s'éloignant de cette perpendiculaire. On étoit alors de toutes parts dans le gout des explications véritablement Phyſiques.

Aujourd'hui on paſſe à côté des vrais Phénoménes, & on s'attache à des Phénoménes plus merveilleux. Ce n'eſt pas la *Réfraction*, c'eſt la *Réfrangibilité* qu'il faut ex-

pliquer ; ou plutôt qui explique tout. Ce n'est plus la *Couleur*, c'est la *Colorabilité*; c'est le *Rubrifique*, & non le *Rouge*; c'est le *Jaunifique*, le *Verdifique*. Ce n'est pas même le plein, le corps, l'impénétrable qui réfléchit la lumiére, la lumiére réjaillit du vuide, & l'attraction même en cause la réfléxion & la réfraction.

M. le Cat combat pour les vrais principes; mais non sans quelque déférence pour ceux de ses adversaires. Le Phénoméne d'une lumiére réfléchie par les pores mêmes des corps l'embarrasse un peu. On pourroit la croire entraînée par celle que les parties de ces corps réfléchissent, comme l'eau est entraînée par des courans d'eau collatéraux. Mais l'opinion *de ceux qui veulent qu'elle soit réflechie de dessus un fluide, dont le corps est imbu, & qui fait sur ce corps une espéce de vernis*, ne mérite pas la façon un peu tranchante dont cet Auteur la rejette, en disant. *Pour vous dire ce que j'en pense, cette couche de*

vernis couvre simplement le vuide & l'erreur de Newton : mais elle ne tient pas contre l'examen, elle disparoît à la moindre épreuve, &c.

Ce nom de vernis ne fait rien à l'affaire. Le fluide dont M. de Mairan remplit ici les pores des corps, & dont il les envelope même comme d'une petite lame, ne couvre pas seulement le vuide & l'erreur de Newton, mais les chasse & les proscrit de la saine Physique. Rien n'est du reste plus dans l'analogie, & dans les propres principes de Descartes & de son fidéle Rohaut, que cette plénitude & cette lame même, environnante d'un fluide subtil.

M. Banieres & quelques autres, ajoûte M. le Cat, *composent ce vernis avec la lumiére même.* Cette façon de l'entendre a paru dans nos Mémoires, nous croyons pour la premiére fois en 1720, au mois de Mars, page 640, & elle a été réimprimée il y a trois ans, dans la nouvelle *Optique des Couleurs*. Tout dépend de comprendre, que

tout est plein de la matiére de la lumiére, le Ciel, l'Air, l'Eau, le Verre, le Diamant, tous les Corps; & que les rayons en sont très pressés les uns entre les autres, de maniére que ceux qui vont, sont arrêtés par ceux d'à côté qui ne vont pas, la lumiére se mouvant au milieu de la matiére de la lumiére, comme on voit souvent l'eau, ou ses divers filets, ses divers courans se mouvoir au milieu d'une eau tranquille, ou d'autres courans qui vont souvent à contresens.

Or, non seulement la lumiére se meut au milieu de la lumiére, mais cette lumiére est toute entremêlée des parties des corps grossiers, de l'air, de l'eau, du diamant, &c. Ces parties s'opposent aussi au mouvement des rayons qui y sont entremêlés, & quelquefois elles les favorisent trop. Un rayon qui dans l'air se meut entre une infinité d'autres rayons qui y sont entremêlés, & qui n'ont pas le même mouvement, venant à pénétrer dans l'eau avec peu d'obliquité, y trou-

ve moins de rayons collatéraux qui lui résistent, & en conséquence s'y rapproche de la perpendiculaire. Mais s'il y tomboit avec une certaine obliquité, le total de l'eau & de la matiére de la lumiére entremêlée, obéissant difficilement à ce mouvement, la lumiére de l'air en seroit réfléchie dans l'air sans pouvoir pénétrer dans l'eau, c'est-à-dire, sans pouvoir donner son mouvement à la matiére de la lumiére qui est dans l'eau. Et ce seroit bien pis si cette lumiére se présentoit, pour passer de l'eau dans l'air, où la matiére de la lumiére est plus abondante & plus serrée que dans l'eau. C'est le cas d'une pierre qui fait des ricochets sur la surface de l'eau, lorsqu'elle se présente trop obliquement à cette surface.

Du reste la réfléxion & la réfraction de la lumiére & des autres corps, ne nous paroissent pas deux Phénoménes aussi opposés qu'à l'Auteur. La réfraction n'est qu'une réfléxion partielle, causée par un corps qui céde en partie au mou-

vement du corps réfléchi, qu'un corps frape de biais un corps immobile, il en est totalement réfléchi : mais si le corps réfléchissant est mobile, il n'en est réfléchi que partiellement, & c'est là le propre cas de la réfraction. M. le Cat dit de fort bonnes choses en faveur de l'impulsion dans l'article qu'il intitule *Méchanisme de l'impulsion substituée à l'attraction.* Il y admet assez formellement l'athmosphere de matiére fluide au dedans & au dehors de tous les corps. La matiére de la lumiére, laquelle sûrement remplit tout l'Univers, autant que la matiére purement fluide, paroît avoir bien autant de part que celle-ci, & être plus efficace pour les Phénoménes, surtout de la lumiére.

Suit l'Article des Couleurs. Le systême Newtonien y est fort bien exposé. Mais l'Auteur n'en paroît pas content. Il faut espérer que les nouvelles expériences du Principe, qui réduisent toutes les Couleurs à trois de concert avec les expériences des Peintres & des Teinturiers,

fixeront les incertitudes dans lesquelles il paroît flotter. On les trouve dans l'Optique des Couleurs, imprimée chez Briasson en 1740. C'est dommage que l'Auteur ne paroisse connoître le systême de Newton, que par les Newtoniens, ou par les simples Cartesiens.

Il vient à l'organe & au Méchanisme de la vue. C'est, dit-il, un instrument d'optique, & un organe de sensation. Comme instrument d'optique, il ressemble à la chambre obscure, dans laquelle tous les objets extérieurs, au travers d'un petit trou, se peignent avec tous leurs traits & toutes leurs couleurs.

Comme organe de sensation, M. le Cat en décrit les nerfs, les membranes, & les tumeurs. Il revient à la lumiére & à la difficulté qu'il y a de comprendre comment une vaste plaine peint son image dans un aussi petit espace que le fond de l'œil. Il dit sur cela de fort bonnes choses. C'est dommage que tout d'un coup l'idée du plein Cartesien

l'embarrasse, & qu'il croye faire encore beaucoup de grace à Descartes de n'admettre point les grands vuides de Newton, prenant un milieu, & entremêlant par tout de très-petits vuides, avec de très-petites portions de matiére. Il ne conçoit pas la possibilité du mouvement de ces petits corps, ni des grands, sans ce mélange intime de petits vuides.

Il semble pourtant qu'une matiére impalpable, & infiniment fluide, mêlée par tout avec les atomes solides de la matiére grossiere, n'apporte pas plus d'obstacle au mouvement de ces atomes, que ce vuide dont les Anciens ne disoient pas si mal que la Nature avoit une espéce d'horreur, la même que l'Etre a pour le néant. Nous nous doutions bien qu'une certaine déférence pleine de politesse de l'Auteur, pour le brillant des Newtoniens, le rendroit tôt ou tard accessible à leur systême par quelque endroit. Le vuide entraîne tout, & nous sommes surpris que l'Auteur ait si vi-

vement combattu jusqu'ici pour l'impulsion. Nous ne croyons pas possible d'allier en rien Descartes avec Newton, & quiconque tient le vuide, nous paroît devoir tenir l'attraction.

Monsieur le Cat passe aux Phénoménes de la vision, dont les principaux concernent la distance & la grandeur des objets. Il parle des Myopes, des Presbytes, des Lunettes, de la grandeur de la Lune à l'horison, & à peu près de tout ce qui se rapporte à un sujet si intéressant.

ARTICLE XCIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. le Marquis de Senneterre, écrite de Turin du 14 de Septembre 1742.

ON parloit il y a quelque tems à la Cour, des différens Rapports des nombres, & de la multiplicité de leurs combinaisons. Après avoir long-tems discouru sur ce su-

jet d'une maniére assez vague, une personne proposa la série des nombres en progression arithmetique, depuis *un* jusqu'à 60 inclusivement, en les combinant tous les uns avec les autres par 2 & par 3; c'est-à-dire, les ajoûtant 2 à 2, ou 3 à 3, comme 1 & 2, 1 & 50, 1 & 59, 2 & 12, 2 & 24, &c. ou bien 1, 2 & 3; 1, 2 & 5; 1, 2 & 17; 2, 4 & 12; 20, 30 & 37, &c.

On demandoit les nombres des combinaisons de chacune de ces deux espéces: A quoi quelqu'un répondit, que pour avoir la combinaison par 2, il n'y avoit qu'à multiplier 58 par 59, & diviser ensuite par 2, pour avoir la combinaison par 3, multiplier 58 par 59, & multiplier le produit par 3. J'ai exécuté ces deux opérations jusqu'au nombre 10, nombre par nombre: elle s'est trouvée juste.

Mais j'y trouve des difficultés pour la seconde. Le produit de cette seconde opération, selon la régle donnée, me porte 216. En multipliant 8 par 9, & 72 par 3:

Mais quand j'ai voulu la faire sur le papier, en suivant les nombres 1, 2, 3; 1, 2, 4; &c. 2, 3, 4, 2, 3, 5; &c. 1, 3, 4; 1, 3, 5; &c. Il s'en faut de beaucoup que je n'aye trouvé un nombre aussi grand. D'ailleurs 58 par 59, &c. m'ont produit 3116, & il me semble que le nombre en devroit aller beaucoup plus loin; le premier produit 216 semblant en promettre davantage.

Je vous prie, & je vous serai bien obligé de me mander si cette Régle là est vraie, si elle s'etend par tout au de-là même de 60. Enfin supposé que l'on voulut faire la combinaison par 4, s'il faudroit multiplier de même le premier produit par 4, & ainsi à l'infini; & en même tems la raison géométrique de ce calcul, &c.

Réponse à la Lettre précédente. De Paris le 28 *Septembre* 1742.

Monsieur, ayant perdu de vue depuis long tems ces questions d'Algebre,

Décembre 1742.

qui sont curieuses, mais qui prennent bien du tems, & sont toujours épineuses, j'ai d'abord été tenté de répondre néant à celles que vous me faites, malgré l'inclination que vous me connoissez à vous faire plaisir. Mais un second coup d'œil m'ayant fait entrevoir la résolution de votre problême, & touché de voir de jeunes Seigneurs comme vous, se faire un amusement de ce que les Sciences ont de plus difficile, jusques dans les Cours des Rois, & presque dans le bruit des Armées, je me suis rendu attentif à une Régle de calcul, que je me souviens de vous avoir donnée il y a une douzaine d'années, à propos d'un problême singulier, que de bonnes gens me proposerent en traversant le Luxembourg, un jour que j'allois chez vous.

Ils étoient en grande dispute sur le tems, les heures, les jours, les mois, les années mêmes qu'il faudroit à quelqu'un qui voudroit aller d'un bout de la longue allée du Jardin à l'autre bout, en allant

d'abord du premier arbre au ſecond, revenant au premier, allant au troiſiéme, revenant au premier, allant au quatriéme, revenant au premier, & allant toujours de ſuite, du premier au cinquiéme, au premier, au ſixiéme, au premier, au ſeptiéme, &c. juſqu'au dernier.

Il y avoit tel de ces bonnes gens qui prétendoit qu'il faudroit 10 ou 12 années pour faire ce chemin, & tel autre qui diſoit que c'étoit l'affaire de deux ou trois heures, & qui avoit même commencé de l'éxécuter, étant, je m'en ſouviens, au dixiéme arbre lorſque je paſſai; & qu'ils conſentirent à me prendre au hazard & ſans me connoître, ſi ce n'eſt par mon habit, pour arbitre du pari qu'ils faiſoient.

J'étois alors frais émoulu de mon Algébre, que je venois d'imprimer, & vous & vos couſins & amis, les MM. * * *. me teniez fort alerte ſur toutes ces ſubtilités d'analyſe. Ainſi je demandai combien il y avoit d'arbres dans la longueur de l'allée, & à quelle diſtance ils

étoient l'un de l'autre. On compta, & on mesura, ce qu'on auroit dû faire dabord, si on n'avoit pas voulu disputer. Je ne me souviens plus au juste, ni du nombre, ni de la mesure. Je vais supposer 200 arbres ou 201, pour raison, plantés à 2 toises de distance l'un de l'autre.

Vous souvenez-vous de la fameuse Régle ou Formule *nn*+*n* divisé par 2. Mais ici il ne faut pas diviser, parce que reverçant toujours au premier arbre, on fait deux fois le chemin. Dites donc 200 fois 200 font 40000, ajoûtez-y 200. C'est 40200 fois 2 toises qu'il y a à parcourir. La lieuë de France est de 2200 toises. En 80400 toises, combien de fois 2200 ? Il y est 36 fois avec 1000 toises de reste. Il faloit donc 36 heures à peu près à ces Messieurs, pour vérifier leur pari. Celui qui disoit qu'il y faloit un ou deux jours, prétendît avoir gâgné. Je leur laissai vuider ce dernier différend. J'appris le soir en repassant par cette allée, que la Garde du Luxembourg avoit été

plus efficace que mon Algébre pour terminer toute la dispute, qui s'étoit tournée en coups de main effectifs après mon départ, tant les affaires de calcul tiennent à l'interêt, qui arme à tous momens les hommes qui s'y entendent le mieux ou le moins.

Voilà donc la Régle $\frac{nn+n}{2}$ pour trouver la somme de tous les nombres pris de suite 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. . . . . 60, ou même jusqu'à 100, jusqu'à 1000, 1000000 & à l'infini, *n* exprime le nombre des termes, *nn* ou n^2 en est le quarré. Dites donc 60 fois 60 font 3600, ajoutez 60, c'est 3660. Prenez en la moitié, vous aurez 1830 pour la somme de tous ces nombres 1. 2. 3., &c. dont le premier est un, & le dernier 60. Si le dernier étoit 100, vous diriez 100 fois 100 font 10000, vous ajouteriez 100, vous auriez 10100, dont la moitié 5050 seroit la somme de tous les nombres pris depuis 1 jusqu'à 100. Ces nombres sont trop grands.

On peut se rendre la chose sen-

sible, en prenant de petits nombres, faciles à additionner un à un; par exemple quatre 1. 2. 3, 4, dont la somme est visiblement 10. Dites par la Régle 4 fois 4 font 16, & 4 font 20, dont la moitié est 10. soient trois nombres 1. 2. 3, dont la somme est 6. Dites 3 fois 3 font 9, & 3 font 12, dont la moitié est 6. soient 2 nombres 1. 2., qui font 3. Dites 2 fois 2 font 4, & 2 font 6; dont la moitié est 3. Cela ne manque jamais en petit, non plus qu'en grand. Ne prenez que le nombre 1; & dites 1 fois 1 fait 1, ajoutez 1, c'est 2, dont la moitié est un. Cette Régle se démontre par le Triangle, qui est toujours la moitié du quarré ou du rectangle de même base & hauteur. Mettez sur une ligne un point, à côté mettez-en deux, & puis 3 & puis 4, &c. Ces points font un Triangle, &c. Je vous l'ai démontré autrefois, & vous êtes homme qui entend à demi mot.

Je ne perds point de vûe votre Lettre & vos Problêmes. C'est par

cette Régle que je me ſuis flaté d'abord de trouver celles que vous me demandez. Car $\frac{n^2+n}{2}$ eſt la formule de tous les nombres 1. 2. 3. 4. 5; &c. pris un à un; & j'ai bien prévu que les combinaiſons des mêmes nombres pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4; &c. devoient être une application & une extention de celle-là.

En ſuivant donc l'analogie, j'ai en effet trouvé $\frac{n^3-n}{2}$ pour la Régle deſdits nombres pris 2 à 2, non ſeulement juſqu'à 60, mais juſqu'à 100, à 1000, &c. & à l'infini. Je ne m'arrête pas à vérifier la Régle qu'on vous a donnée, je la tiens pour fauſſe du premier coup d'œil; & la mienne au beſoin démontre ſa fauſſeté. Vous multipliez 58 par 59, & moi je multiplie 60 par 60, ce qui fait 3600; vous vous arrêtez là, vous diviſez même, & moi je multiplie encore 3600 par 60, & du produit 216000 j'ôte 60, ce qui me laiſſe 215940 dont la moitié 107970 fait la ſom-

me juste des nombres 1. 2. 3. 4. 5. . . . 60, combinez par addition deux à deux, tous avec tous, ou chacun avec chacun.

Vous pouvez en faire la vérification, en trouver même la démonstration générale, & intelligible comme ceci. Par exemple, ne prenant que deux chiffres 1. 2, qui ne composent qu'une combinaison de 1 ajoûté à 2, ce qui fait 3. Dites 2 fois 2 font 4, & 2 fois 4 font 8, d'où retranchant n, c'est-à-dire 2, il reste 6, dont la moitié est 3 en effet.

Prenez 3 nombres 1. 2. 3, dont les combinaisons au nombre de 3 font 1. 2, 1. 3, 2. 3, qui font la somme de 12; alors $n=3$. $n^2=9$. $n^3=27$. $n^3-n=27-3=24$. Or 24 divisé par 2 est 12 comme auparavant. Allons pas à pas. La démonstration n'est pas loin.

Prenez 4 nombres 1. 2. 3. 4; dont les combinaisons ne peuvent être que 6. Car 1 ne peut entrer que dans 3, puisqu'il n'y a que 3 nombres 2. 3. 4, à combiner avec

lui. Elles sont 1 & 2, 1 & 3, 1 & 4. Ensuite 2 étant déja combiné avec 1, ne peut l'être que 2. fois avec 3 & 4, ce qui fait 2 & 3, 2 & 4 Et enfin 3 étant déja combiné avec 1 & 2, ne peut plus l'être qu'avec 4, ce qui fait 3 & 4. Car du reste, 4 l'étant déja avec les 3 autres, ne peut plus l'être.

Toutes ces Opérations, Régles ou Formules d'Algébre & d'Analyse, & leurs Démonstrations, toutes fortes & délicates qu'elles sont, ou même parce qu'elles sont fortes & délicates, dépendent de quelques petites Observations qui en font tout le nœud, sans quoi le plus habile homme y seroit tout aussi embarrassé que le plus apprentif, l'habileté ne consistant ici que dans le coup d'œil prompt & juste de ces petites circonstances, comme celle d'un Général consiste dans le coup d'œil d'un Buisson, d'un Ravin, d'un Monticule, d'un Défilé, d'un Mouvement de l'Ennemi, &c.

Par exemple dans les 6 combi-

naiſons précédentes, dès que j'ai celles de 1 avec les 3 autres 2. 3. 4. je m'arrête, comprenant l'inutilité des autres, dans leſquelles chaque nombre doit ſe trouver autant de fois, ni plus ni moins que 1, c'eſt-à-dire 3 fois. Ainſi pour avoir la ſomme de toutes les combinaiſons de 1. 2. 3. 4. pris de tout ſens deux à deux, je n'ai qu'à prendre 3 fois la ſomme de ces 4 nombres, c'eſt-à-dire 3 fois $\frac{n^2+n}{2}$. Or n étant $=4$, je dis 4 fois 4 font 16 & 4 font 20, dont la moitié 10 étant multipliée par 3 donne 30. En effet, ſelon la Régle $\frac{n^3-n}{2}$ ſi l'on dit 4 fois 4 font 16, 4 fois 16 font 64, 64−4 font 60, on finit par dire la moitié de 60, ou 60 diviſé par 2 donne 30. Ce n'eſt-là qu'une demie démonſtration.

Pour la rendre tout à fait générale, obſervons encore une petite circonſtance: 3 par lequel je viens de voir qu'il faut multiplier la formule $\frac{n^2+n}{2}$ n'eſt que 4, nombre

 des

des termes donnés *moins un*. Or, dans tous les cas & quelque nombre de termes que vous ayez à combiner 2 à 2, vous en avez toujours ce *nombre moins un* à combiner avec le premier & avec chacun ; il faut donc toujours multiplier $\frac{n^2 + n}{2}$ par $n - 1$. Faites cette multiplication. Le produit n'en sçauroit être autre que $\frac{n^3 - n}{2}$. Ce qu'il falloit trouver & démontrer pour les combinaisons à 2, & sans doute pour les combinaisons à 3, à 4, à l'infini.

Seconde réponse à la Lettre de Turin. De Paris le 12 *Octobre* 1742.

Monsieur, je voulois vous servir un peu vite dans ma précédente, je ne tenois pas la Régle des combinaisons par 3, par 4. &c. je l'entrevoyois, mais au milieu de bien des calculs épineux & rebutans. Ces pays là ne se défrichent qu'à coups de tête, & la tête est un meuble précieux. Voyez un peu seulement l'énoncé de la formule à 3. Elle est $\frac{n^4 - 2n^3 - n^2 + 2n}{4}$.

N'eſt-ce rien qu'une équation du quatriéme dégré, non à réſoudre, mais à compoſer, c'eſt-à-dire, preſqu'à tirer du néant ? Car où ſont ſes élémens, ou ſes racines, la premiére fois qu'on la cherche ? Je ſçais ce qu'il m'en a coûté. Dieu vous le pardonne. En tout cas, toute ma vengeance ſera de vous en laiſſer trouver la réſolution. Celle de $\frac{n^3-n}{2}$ vous y aidera pourtant beaucoup. Or elle eſt juſte, jugez-en par le plus petit de tous les cas.

Je prends 3 nombres 1. 2. 3. On n'en peut pas moins pour une combinaiſon à 3. Cette combinaiſon eſt unique, & la ſomme en eſt 6, la même que $\frac{n^2+n}{2}$ vous donne. Car $n=3$ & $n^2=9$: or $9+3$ ſont 12, dont la moitié eſt 6.

Mais ſuivant la formule ci-deſſus, $n=3$. $nn=9$. $n^3=27$. $n^4=81$. Donc $n^4-2n^3=81-54=27$. $27-n^2=27-9=18$. $18+2n=18+6=24$, dont le quart eſt 6. Que voulez-vous de plus juſte ? Etoit-ce la peine de prendre un ſi

grand détour ? Si quelqu'un en doute, qu'il se donne celle de combiner 3 à 3, sans détour les 10 nombres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Quelque habile Arithméticien qu'il soit, j'ose avancer que le plus médiocre Algebriste en aura plutôt combiné que lui, 60, 100, 1000 même par cette formule.

Je puis vous ajoûter la formule des combinaisons à 4. Elle est

$$\frac{n^5 - 5n^4 + 5n^3 + 5n^2 - 6n}{12}$$

Pour vous amuser, voici encore celle des combinaisons à 5

$$\frac{n^6 - 9n^5 + 25n^4 - 15n^3 - 26n^2 + 24n}{48}$$

Etes vous content ? Plus je vous en donne, plus je m'apperçois qu'il me devient facile de vous en donner. Je n'ai pas le tems de vérifier ces deux derniéres. A une autre fois la formule généralissime qui les contient toutes. Elle portera avec soi sa démonstration, & celle de toutes ses subalternes à l'infini. Car elle doit être infinie, comme vous sentez à demi mot.

ARTICLE XCIV.

MÉMOIRE INSTRUCTIF sur les Pepiniéres des Meuriers blancs, & les Manufactures de Vers a soie, dont le Conseil a ordonné l'établissement dans le Poitou. A Poitiers, chez Jacques Faulcon, Imprimeur du Roi 1742. *in*-12. *pag.* 98, *sans compter la Préface.*

DAns un siécle où tout concourt à porter les Arts à leur perfection, on est quelquefois étonné de la lenteur du progrès des Arts les plus utiles à la Société, tandis qu'on ne voit plus rien à désirer pour l'avancement des Arts, qui n'ont pour objet que l'amusement ou la curiosité. C'est moins aux Aristes, qu'au Public, qu'il faut s'en prendre de cette espéce de renversement. Un homme de génie regarde l'estime & les suffrages du Public, comme la recompense la plus précieuse de son travail; & sûr

de réussir mieux à les obtenir par d'ingénieuses spéculations, de frivoles conjectures, & souvent par de brillantes chiméres, il abandonne au tatonnement de l'Artisan, guidé par les seul instinct & la routine des recherches, dont l'utilité ne le sauveroient point de l'obscurité qu'il redoute. Heureusement pour le Public, ceux qui sont chargés de veiller à ses intérêts, suppléent en quelque sorte à son indifférence pour les talens utiles. L'application de la Cour réveille l'industrie & le zéle des Magistrats, préposés au Gouvernement des Provinces, les tourne vers les objets propres à procurer le bien de l'Etat. C'est cette sage attention qui a fait éclorre l'Ouvrage dont nous rendons ici compte. M. le Nain, Intendant de Poitou, l'esprit toujours rempli de ces vues relevées, qui font le digne Citoyen & le grand Magistrat, a donné tous ses soins à exécuter dans sa Généralité le projet formé par la Cour, de multiplier en France les Manufactures de Vers

à soie. Pour sentir toute l'importance de ce travail, il ne faut que la simple & courte réfléxion exposée dans la Préface de ce Mémoire.

» Depuis que l'usage de la soie s'est » multiplié à l'infini, il sort tous les » ans du Royaume, des sommes im» menses d'argent, pour tirer des » soies de l'Etranger, & suppléer à » celles dont manque la France. » Au lieu que les Sujets du Roi » par un travail facile, à la portée » des femmes & des enfans, & qui » ne dure que deux mois dans une » saison inutile aux travaux de Cam» pagne, pourroient enlever cet » avantage à l'Etranger, & se pro» curer une ressource assurée, sans » être obligés d'interrompre leurs » occupations ordinaires.

Le Mémoire est partagé en douze Chapitres : le premier traite de la nature du Meurier. Les feuilles de cet arbre fournissent aux Vers à soie l'unique aliment qui le fasse subsister. Ce qui regarde cette plante, mérite donc une attention particuliére dans un Ouvrage qui a

pour objet d'enseigner les méthodes les plus propres à fournir abondamment à nos Manufactures les meilleures espéces de soies. Voici dabort ce qu'on nous apprend sur la nature du Meurier. « Il y a » deux sortes de Meurier, le noir » qui porte de grosses Meures rouges un peu aigres, & bonnes à » manger; & le blanc, qui porte » indifféremment des Meures noires, blanches, & gris de lin, plus » douces & plus fades que celles du » Meurier noir. Ce n'est pas le fruit » de cet arbre qui le fait appeller » Meurier blanc, mais sa feuille, » qui est d'un verd beaucoup plus » clair que celle du Meurier noir, » & son écorce qui est d'une cou» leur moins foncée. Son bois est » dur, & aussi propre que l'Orme » pour toute sorte d'ouvrages.

» La feuille du Meurier blanc » est la nourriture naturelle du Vers » à soie; on peut néanmoins les » nourrir avec celles du Meurier » noir, mais la soie qui en provient » n'est, ni si bonne, ni si fine, &

»ſe vend beaucou moins. D'ailleurs »le Meurier blanc devient plus gros, »plus grand, & plus beau que le »Meurier noir, il dure plus long-»tems, les inſectes & les autres »animaux qui gatent les fruits & »les feuilles des autres arbres, ne »s'attachent point ſur le Meurier.

Pour avoir de la graine, on choiſit de petites Meures blanches, ou griſes, il faut que les Meures ſoient en parfaite maturité, on peut la ſemer en tout tems, pourvû qu'on prenne des précautions pour la garantir lorſqu'elle eſt levée, des grandes chaleurs & des grands froids. Le tems le plus ordinaire eſt le mois de Mars, d'Avril, & de Mai. Lorſqu'on la ſéme en Mars, elle eſt ſujette à pourrir.

Chapitre deuxiéme : maniére de tranſplanter la pourrette. La pourrette eſt le jet de la graine, c'eſt en Septembre, Octobre, & Novembre, avant que les froidures ſoient venues qu'il faut la tranſplanter ; on peut tranſplanter la plus forte dès la premiére année en Février,

Mars, & Avril, on réserve la petite pour l'année suivante.

Le Chapitre troisiéme enseigne le tems propre pour lever les arbres, & les plantes à demeure fixe; les Meuriers durent ordinairement 45 ou 50 ans en bonne valeur, ils sont dans leur force à 20 ou 25 ans.

Le Chapitre quatriéme apprend la maniére de cueillir les feuilles de Meurier. Le plus sûr moyen est de se servir de ciseaux, & de couper les feuilles les unes après les autres, ou plusieurs queues à la fois. On les laisse tomber sur des draps que l'on étend sous les arbres.

Le cinquiéme instruit de la maniére de faire éclorre les Vers à soie. Toutes les parties de cette instruction sont si essentielles à l'opération qu'elles dirigent, qu'il est impossible d'en donner un précis.

Il en est de même du Chapitre sixiéme, qui parle des mues des Vers à soie, & de la maniére de les changer, & de leur donner à manger; & du septiéme, qui expli-

que la maniére de les faire monter & filer.

Le huitiéme regarde le tems où il faut ôter les cocons des bruyeres où les Vers les ont filez.

Le neuxiéme traite de la maniére de faire les graines des Vers à soie.

Le dixiéme contient l'Extrait d'un Mémoire envoyé depuis peu à M. le Nain par M. le Contrôleur Général, sur une nouvelle méthode d'élever les Vers à soie. Cette méthode différe de la méthode ordinaire, en ce qu'elle a pour but d'établir l'usage généralement suivi en Orient ; de ne point laisser les Meuriers devenir de grands arbres, de les tenir toujours en pepiniére, & d'en arracher les jeunes plantes appellés pourettes, pour en nourrir les Vers à soie ; au lieu qu'on ne les nourrit en Occident qu'avec la feuille du Meurier. Les avantages qu'on tireroit de cette nouvelle méthode seroient considérables.

1 . En trois ou quatre ans, après

avoir semé les Meuriers, on seroit en état d'élever telle quantité de Vers qu'on voudroit.

2°. On ménageroit le terrain nécessaire aux plantations; un seul arpent fourniroit de quoi élever six fois plus de Vers que dans la méthode ordinaire, à cause de la distance qu'il faut nécessairement laisser entre chaque arbre, quand on a de grands Meuriers.

3°. Une seule personne arracheroit plus de pourrette en un jour, que vingt ne pourroient ramasser de feuilles.

4°. Il faudroit beaucoup moins de feuilles pour une même quantité de Vers, 1°. parce que réunies à la plante tendre encore, & pleine de suc, elles conserveroient plus long-tems leur fraicheur, & que le Ver mangeroit tout, jusques à l'écorce de l'arbruisseau. 2 . parce que le crotin des Vers tombant à travers les branches sur le papier ne saliroit point les feuilles, & n'empêcheroit point les Vers de tout manger.

5°. Pour servir les ateliers de Vers à soie, une seule personne suffiroit, où il en faut dix dans la méthode ordinaire.

6°. Il faudroit moins d'espace pour élever les Vers, puisqu'au lieu d'un seul plan que fournit chaque étage, il en auroit autant que de branches de pourrette, d'ailleurs les Vers toujours perchés en seroient plus proprement, ils ne seroient point exposés à se trouver sur une litiére, dont l'odeur leur est pernicieuse.

La seule difficulté solide, que M. le Nain voye à l'éxécution de ce systême, est la persuasion commune que la feuille de pourette & de Meuriers de pepiniéres fait mourir les Vers à soie. L'usage des Pays Orientaux ne léve point cette difficulté, on n'ignore pas que les fruits, les feuilles de même espéce n'ayent des qualités différentes, selon les différens terroirs & climats. M. le Nain cependant, supérieur aux préjugés que forment l'habitude & l'usage établi, & qui font échouer tous

les jours les projets les plus utiles, ne veut décider de celui-ci, que ſur les expériences qu'on en fait cette année à Potiers & à Tours.

Le Chapitre onziéme traite du tirage des ſoies, c'eſt-à-dire du choix des cocons, de la maniére de les préparer, de l'eſpéce de Moulin le plus propre à les filer, appellé *Moulin à la croiſade*, de la façon de les filer, &c.

Enfin le douziéme Chapitre roule ſur les différentes eſpéces de filoſelle. La ſoie tirée par les opérations expliquées dans le Chapitre précédent, n'eſt pas le ſeul profit dont on ſoit redevable aux Vers à ſoie. On appelle cette eſpéce de ſoie du premier ordre, *Organſin*; toutes les autres eſpéce s'appellent *Filoſelle*, ou *Fleuret*.

Mais cette filoſelle elle-même ſe ſubdiviſe en pluſieurs ſortes, différentes de qualité & de prix; il y a un Article ſéparé pour chacune de ces eſpéces de filoſelle, où l'on enſeigne la maniére de la faire, ſes uſages & ſon prix, & un dernier

Article, qui est une description des cardes propres à préparer les filoselles qu'il faut carder avant que de les filer.

Comme les vues de M. le Nain pour l'utilité publique, ne sont point bornées à la Province qui lui est confié, & qu'il cherche à les tourner à l'avantage de tout l'Etat, le Mémoire dressé par ses soins, est terminé par l'avis que nous allons transcrire.

»Il pourra y avoir quelques en»droits de ce Mémoire, que l'on »aura peine à entendre, & en par»ticulier ce qui concerne le tirage »des soies, & la maniére de pré»parer & de carder les différentes »espéces de filoselles : ceux qui vou»dront s'en instruire plus à fond, »prendront la peine de venir à Poi»tiers, ou d'y envoyer quelques »personnes adroites & intelligentes. »On les mettra au fait de toute cet»te Méchanique, & afin que ceux »qui éléveront des vers à soie puis»sent tirer quelque avantage des »premiers essais de leur travail, on

»leur épargnera la dépense des tours
»qui pourroit leur être à charge,
»en faisant tirer *gratis* à la Manu-
»facture de cette Ville, comme on
»a fait jusqu'à présent, les cotons
»qu'on y adressera des différens
»endroits de la Province ; & en gé-
»néral on se prêtera à tout ce qui
»pourroit faciliter l'établissement
»de pareilles Manufactures ; on
»donnera de la graine de vers à soie,
»de la graine de Meuriers, de la
»pourrette, & même de Meuriers
»propres à transplanter, sitôt que
»les pepiniéres de Poitiers seront
»en état d'en fournir.

Nous finirons cet Extrait par un morceau de la Préface du Mémoire, où l'on verra les succès qu'ont déja eus les soins de M. le Nain.

»M. le C. Général ayant fait tra-
»vailler en Dauphiné, par les plus
»habiles fabriquans de cette Pro-
»vince ; des échantillons de soie
»du Poitou, que M. le Nain lui
»avoit adressés, voici le jugement
»qu'ils en ont porté ; la soie de
»Poitou, tirée de sept à huit co-

»cons, plus ou moins, provenant »de vers nourris avec la feuille de »Meurier blanc, ayant été fabri- »quée en organfin à deux bouts; »& ensuite mise à l'essai d'une por- »tée de 80 fils, ourdie à 120 aul- »nes, n'a pesé que 44 deniers & »demi, cette soie est d'une natu- »re très-légére, étant tirée de qua- »tre à cinq cocons, elle feroit un »organfin de Piemont; enfin elle »est de toute beauté, & assez fine »pour les taffetas. A l'égard de la »soie du même Pays, provenant »de la feuille de vers nourris avec »du Meurier noir, quoiqu'elle soit »moins légére, moins fine & moins »brillante que celle des Meuriers »blancs, elle est néanmoins d'une »très-bonne nature, d'un travail »aisé au devidage, elle a beaucoup »de ressort, & est très-propre pour »les gros de Tours, Damas courans, »& toute autre sorte d'étoffes façon- »nées. Le jugement porté de ces »mêmes soies à Tours, où on en a »fabriqué des Moires aussi belles

»que celles d'Angleterre, n'eſt pas
» moins avantageux.

Ceux qui ne cherchent que la théorie des Arts, & ceux qui viſent à la pratique, trouveront également dans ce Mémoire de quoi ſi ſatisfaire.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE.

DE PESARO.

AGLI AMATORI delle Buone Lettere, Niccolò Gavelli Stampatori, e Mercante di Libri in Peſaro.

NIcolas Gavelli, Imprimeur & Libraire à *Peſaro*, donne au Public l'avis ſuivant. Quoiqu'il y ait

en plusieurs endroits d'*Italie* des Journaux Littéraires, qui instruisent de l'état de la Littérature, & qui font connoître même les Livres étrangers; il s'en faut bien néanmoins qu'on ait sur cela toutes les connoissances qu'on souhaiteroit. C'est ce qui engage ce Libraire, pour donner de nouvelles preuves de son zéle, à imprimer les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts* connus sous le nom de *Journaux de Trévoux*. Il n'y a personne, dit-il, qui ne sçache, *il merito di questa fatica incomminciata per ordine, e sotto gli auspicj del Serenissimo Principe di Dombes, da alcuni de' più Valentuomini della Compagnia di Gesù, e continuata da altri dottissimi Religiosi della medesima Compagnia con pari fervore, e successo. In essi non solamente si dà notizia de' migliori Libri, che in ogni materia escono in Francia, Inghilterra, Germania, Italia, &c. ma ancora de più celebri si dà l'estratto, e vi si aggiugne il giudizio. In oltre s'inferiscono ne' medesimi delle Dissertazioni*

sovra materie importantissime, e che vengono dalle penne più pregiate della Francia, & a suo luogo anche gli Elogi de Litterati defunti.

Le Libraire de *Pesaro* commencera donc de donner ces Journaux à la nouvelle année, & le premier tome sera le mois de Janvier 1743. Ceux qui voudront se les procurer, feront tenir, & avanceront à lui-même, ou aux correspondans qu'il a dans les principales Villes d'*Italie*, & qui sont connus par les Feuilles, & les Mercures qu'il distribuë, douze Pauls pour le papier commun, & quinze pour le papier plus fin. Moyennant cette somme, il s'engage à fournir chaque mois un tome de ces Journaux, & les volumes des douze mois, dans l'année. Ils seront traduits fidélement en Italien, avec tout le soin possible, & du meilleur style, & imprimés très-correctement. Les Figures, quand il y en aura, seront gravées proprement, avec beaucoup d'exactitude. Chaque volume sera d'environ six feuilles *in*-12 de mê-

me caractére que le présent *Avis*. Pour épargner à ceux qui les prendront, la plus grande dépense, M. *Gavelli* les leur fera tenir par les occasions qui se présenteront ; &, pour l'ordinaire, (à moins qu'on ne le souhaite, & qu'on n'en ordonne autrement,) quatre tomes, ou quatre mois à la fois, qui feront un juste volume. Que si quelqu'un veut les avoir plus promptement, & par la Poste, il sera servi selon ses intentions, & les recevra chaque mois.

Au reste, s'il se trouvoit un assez grand nombre de personnes, qui voulussent avoir le Recueil entier, M. *Gavelli* le traduiroit & l'imprimeroit depuis le commencement, c'est à dire, depuis 1701, qu'on a donné les premiers volumes. Il ne doute point que les Amateurs des Sciences & des beaux Arts, qui ne manquent pas en *Italie*, ne profitent de l'avantage d'avoir dans leur propre langue, ce qu'ils ne pourroient se procurer qu'à grands frais dans une langue étrangere.

Décembre 1742.

Ce qui fait rechercher ces Journaux en *Italie* & ailleurs, ce sont, non seulement les Livres annoncés & caractérisés dans les *Nouvelles Litteraires*, les Extraits fidéles, les jugemens équitables qu'on y trouve, mais encore les Dissertations intéressantes qu'on y insére, & les Eloges des Sçavans qu'on y donne après leur mort. C'est en partie ce que signifie l'Italien, que nous n'avons pas rendu en François.

FRANCE.

D'ORANGE.

Le Révérend Pere *Bonaventure de Sisteron*, Prédicateur *Capucin*, & Vicaire du Couvent d'*Orange*, après avoir combattu l'Héréfie pendant près de 40 ans, s'est appliqué à composer l'*Histoire de la Ville & Principauté d'Orange*, dont le premier volume est imprimé à *Avignon*, & le second prêt à être mis sous presse. L'Ouvrage en aura deux *in-4°*. de 5 à 600 pages chacun, gros

caractére, & beau papier. L'Auteur y a rassemblé tout ce qui s'est passé de considérable dans cette Principauté, depuis son établissement. Guidé par l'amour de la vérité, il assûre qu'il a pris un soin particulier de la chercher dans les meilleurs Auteurs, anciens & modernes. *Dépouillé*, ajoûte-t-il, *de toute prévention, de toute partialité ; j'ai évité les écueils où avoient donné imprudemment certains Historiens modernes, pour plaire à des Puissancees*, qui ont possedé *cette Principauté. Mais uniquement appliqué à débrouiller le vrai du faux, j'ai éclairci tous les faits historiques rapportés dans le corps de l'Ouvrage, par des détails courts & précis, qui montrent la vérité dans tout son jour.* Enfin, ajoûte le P. *Bonaventure*, l'Ouvrage *est fondé sur un plan tout nouveau, & divisé en dix Dissertations Historiques.*

Il entre dans le détail, & fait ainsi l'analyse de son Histoire d'*Orange.*

»La premiére Dissertation est la »Préface, & comme le Prélimi-

» naire du premier tome. Je con-
» sidére l'Histoire Politique ancien-
» ne & moderne de la Ville & Prin-
» cipauté d'*Orange*, par rapport à
» la Provence, dont elle a été une
» partie considérable, & un Fief, &
» par rapport à la Principauté mê-
» me, dont elle est la Capitale. Je
» parle des Liguriens, & des Cel-
» tes, ou anciens Gaulois, ses pre-
» miers Habitans ou Fondateurs;
» des Phocéens, Fondateurs de
» Marseille, qui y envoyerent une
» Colonie; & des Guerres qu'ils eu-
» rent à soûtenir contre les Barba-
» res. J'assigne ensuite le tems pré-
» cis qu'ils passerent sous la domi-
» nation des Romains. La fameu-
» se bataille que Caius Marius, Gé-
» néral des Troupes Romaines rem-
» porta sur les Cimbres, les Teu-
» tons, les Ambrons, dans le terri-
» toire de la Ville d'*Orange*, n'est
» pas oubliée; j'en fais un détail.
» Je marque ensuite les différens
» peuples ausquels cette Principau-
» té fut soumise, jusqu'à *Guillaume*
» *au Cornet*, qui l'enleva aux Sar-

»rafins, après les avoir taillés en »piéces; & contraints d'abandon»ner ce pays; & qui mérita par »les glorieux exploits qu'il fit pour »défendre la Religion & l'Etat, »que Charlemagne, Empereur & »Roi de France la lui donnât en »propriété, après l'avoir érigée, & »tout le pays d'alentour, en Prin»cipauté en sa faveur.

»La seconde Dissertation roule »sur l'état ancien politique, & ren»ferme cinq Articles. J'y traite de »la fondation de la Ville d'Oran»ge, que je prouve par le témoi»gnage d'Auteurs graves, anciens »& modernes, être l'ancienne & »célébre Chrisopolis. Après avoir »fait un détail des divers peuples »qui habitoient la Province Nar»bonnoise première & seconde, »j'entre dans l'analyse curieuse & »recherchée des monumens anciens »de cette Ville, la plus exacte qui »ait encore paru. J'en fixe le tems »& l'époque; j'indique les Auteurs, »& je marque l'occasion & le sujet »de leurs érections; à quoi j'ajoûte

 »les

»les nouvelles & importantes dé-»couvertes que j'ai faites depuis »vingt ans que je suis dans cette »Ville.

» Dans la troisiéme Dissertation, »j'expose l'état où furent la Ville »& la Principauté d'Orange de-»puis l'Empereur Auguste, jusqu'à »Valentinien III; les irruptions »des Gots, des Visigots, des Lom-»bards, & des Sarrasins. Je traite »des commencemens de la Souve-»raineté de la Ville & de la Prin-»cipauté d'Orange, & de celle que »les Chevaliers de S. Jean de Jé-»rusalem, dits aujourd'hui Cheva-»liers de Malthe, ont euë par moi-»tié de la Ville d'Orange, & de »son territoire. J'y donne la Gé-»néalogie, & la Vie de Guillaume »au Cornet, premier Prince d'O-»range; & celle de ses enfans, dont »j'ai eu un Original, qu'on conser-»ve dans l'Abbaye de S. Guillau-»me du Désert, près de Lodêve, »qu'il fit bâtir, où il prit ensuite »l'habit de Religieux de S. Benoît; »& où il mourut si saintement, que

»peu de tems après il fut canonisé, »& dont on faisoit la fête dans la »Ville & le Diocèse d'Orange »avant les guerres civiles de la »Religion.

» La quatriéme Dissertation ren»ferme en quatre Articles la Gé»néalogie, & un Précis de la Vie »des Souverains de la Ville & Prin»cipauté d'Orange, les plus célé»bres depuis Guillaume au Cornet, »jusqu'à Guillaume de Nassau, troi»siéme du nom, Roi d'Angleterre, »& dernier Prince d'Orange de »cette Maison. Je prouve les Droits »des Rois de France, usurpés sur »les Rois Louis III, Carloman, »& Charles le Simple, fils de Louis »le Begue, & autres Rois de Fran»ce de la race de Charlemagne, »par Boson Roi de Bourgogne, de »Vienne & d'Arles; par Raoul I, »Roi de la Bourgogne Transjura»ne, & leurs successeurs Rois de »Bourgogne, & enfin par les Em»pereurs d'Allemagne. Je fais en»suite un détail Historique, pour »donner des preuves invincibles

»que la Principauté d'Orange est »un Fief mouvant, Homage-Lige »du Comté de Provence, réuni à »la Couronne de France. Enfin je »montre les droits, & les préten»tions des Maisons des Ducs de »Longueville, des Princes de Con»ti, des Ducs de Nemours, des »Maisons de Mailly, d'Alégre, & »de Matignon sur cette Principau»té. J'y ai inséré les Testamens de »Jean de Chalon, & de Marie des »Baux, légalisés par l'Official de »l'Archevêché de Besançon, & »homologués au Parlement de Do»le ; la Généalogie des Princes »d'Orange de la Maison de Chalon. »Je finis cette Dissertation par les »prétentions du Roi de Prusse ; »& des Princes de Nassau, sur le »même Etat.

»La cinquiéme Dissertation éta»blit le véritable titre de Princi»pauté Souveraine attaché à la Vil»le d'Orange, & aux Bourgs & »Terres qui en dépendent, mais »mouvant, avec Homage-Lige, & »feudataire des Rois de France.

»comme Comtes de Provence.

»J'y marque l'institution de son »Parlement, le nom de ses pre»miers Officiers & j'explique la »forme de son Gouvernement poli»tique. Je finis cette Dissertation »par une Description exacte de la »Ville d'Orange, de ses anciens & »modernes Fauxbourgs, de son vas»te territoire, du plan de ses for»tifications, & des monumens an»ciens qu'on y voit encore. Enfin, »parlant de quatre Riviéres qui tra»versent & arrosent la Principauté »d'Orange, je fais voir par des »preuves invincibles; que c'est à »l'embouchure de ces mêmes Ri»viéres dans le Rhône, qu'Anni»bal & son armée passerent ce Fleu»ve, & j'y désigne ce fameux pas»sage au dessous du Château de »Leers, sur la rive gauche Orien»tale du Rhône, attenante au ter»ritoire de la Ville d'Orange.»

Le dessein du R. P. Bonaventure de Sisteron, dans la composition de cet Ouvrage, ne peut être trop loué: je l'ai entrepris, dit-il, *pour*

rendre les Orangeois bons François, & bons Catholiques. Le premier tome se trouve à *Paris*, chez *Mercier & Boudet* Libraires, rue S. *Jacques.*

ARTICLE XCVI.

CATALOGUE

DES OUVRAGES dont il est fait mention, & des autres Articles contenus dans les douzes Volumes de ces Mémoires pour l'année 1742.

§. I.

RELIGION, ECRITURE SAINTE, THEOLOGIE, CONTROVERSE,

LEttre à M ***. sur la venue du Messie, & le Millénarisme. Janvier, 16.

Réponse à la Lettre précédente. Janvier, 42.

In Pauli *Apostoli ad* Romanos *Epistolæ capita XII. Prælectiones* Alphonsi Turretini. Janvier, 167.

Dissertation sur les Miracles, par le P. *Merlin*, Février, 355. Juin, Article XLI. Août, 1603.

La clef des Pseaumes, &c. Février, 366.

Dissertation sur le premier jour du monde, Avril, 588.

Palæstra Biblica &c. Autore P. Didaco de Quadros S. J. Avril, 707.

Caduceus Theologicus, &c. Aut. P. Did. de Quadros. Avril, 713.

Antirrheticon Annotationum J. Kohlii, de Sacrâ Cœnâ. Aut. P. Benedetti S. J. Mai, 749.

Riflessioni disappassionate di Federico Valignani, *Marchese di* Cepagati *sopra le Lettere* Giudaiche. Mai, 908.

Souscription pour les Œuvres de M. *Jacques Benigne Bossuet*, &c. Mai, 912.

Les Pseaumes dans l'ordre Histori- *Décembre* 1742.

que, traduits sur l'Hebreu, &c. Mai, 926.

La Religion, Poëme de M. *Racine.* Août, 1518.

Theologie du P. *Fortunat Venerio.* Septembre 1681.

De Animabus Paganorum. Autore Collio. Novembre, 2065.

Réfléxions sur quelques passages de la Génese. Décembre, Article LXXXVI.

§. II.

SAINTS PERES, AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

S. Patris Nostri Ephræm Opera, &c. Mars, 377.

Recueil de divers Auteurs, par M. *Lami.* Juillet, 1308.

Numismata Imperatorum Romanorum *præstantiora. Aut.* Vaillant. Nouvelle Edition. Novembre, 2054.

§. III.

HISTOIRE UNIVERSELLE, CHRONOLOGIE, GE'OGRAPHIE.

Cartes Chronologiques. Fév. 368.

Eclaircissemens Géographiques sur l'ancienne *Gaule.* Par M. *Dan-*

ville. Mars, 539. Juillet, 1209.
Carte des Mers comprises entre l'Asie & l'Amérique. Par M. *Bellin.* Avril, 724. Mai, 866.
Plan de la Ville de *Prague*, par le sieur Bailleul. Avril, 726.
Eustathii *Diaconi Commentarii in* Dionysium Periegetam. Juillet, 1314.
Méthode pour étudier la Géographie, &c. par l'Abbé *Lenglet.* Septembre, 1691.
Principes de l'Histoire, pour l'éducation de la jeunesse, &c. par l'Abbé *Lenglet.* Septemb. 1700.
Histoire des Empires & des Républiques. Par M. l'Abbé *Guyon.* Mai, 822. Août, 1457. Novembre, 1901.
Histoire Universelle de *Diodore* de *Sicile*, traduite en François par M. l'Abbé *Terrasson.* Novembre, 2005.

§. IV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Mémoire pour servir à l'Histoire de la Fête des Foux. Janvier, 168.

Diſſertations ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civille de *Paris* Par M. *Lebœuf.* Février, 265.

Vie de la Reine *Jeanne de Valois*, Inſtitutrice de l'Ordre de l'*Annonciade.* Par le P. de *Mareuil*, J. Mars, 500.

Hiſtoria Monaſterii S. Michaëlis *de* Paſſiano, &c. Mai, 906.

Recueil des Actes, Titres, & Mémoires concernant les Affaires du Clergé de *France.* Tome XII. Août, 1502.

Diſſertation pour prouver qu'il y a eu des Evêques à *Carpentras* & à *Vénaſque* en même tems. Novembre, 1942.

Réponſe à la Diſſertation précedente. Décemb. Article XC. 2158.

§. V.

HISTOIRE PROFANE, RELATIONS, VOYAGES.

Abregé de l'Hiſtoire d'*Eſpagne*, par le P. *Ducheſne*, de la C. de J. Janvier, 125.

Propoſals for printing by Subſcription, &c. Plan d'une Hiſtoire de Conſ-

tantinople. Par M. *Charles Perry*. Janvier, 162.

Histoire du second Royaume de *Bourgogne*, du Comté de *Bourgogne*, &c. Par M. *Dunod*. Février, 185.

Lettre de M. de S. *Aubin* aux Auteurs de ces Mémoires, sur les *Antiquités de la Maison de France*. Février, 241.

Tite-Livre, traduit en François par M. *Brunet*. Fév. 364. Avr., 673.

Avis des Libraires, sur l'Histoire des Empires de l'Abbé *Guyon*. Février, 367, Mai 931.

Rerum Italicarum *Scriptores*. Tome XIII. Mars, 437. Mars, 541. Octobre 1844.

Histoire Générale d'*Espagne*, de *Ferreras*, traduite en François, par M. d'*Hermilly*. Mars, 524. Avril, 717.

Explication abregée des Coutumes & des Cérémonies des Romains. Par M. *Nieuport*. Mars, 534.

Antiquité de la Nation, & de la Monarchie Françoise, par M. de S. *Aubin*. Avril, 618.

Décembre 1742.

Abregé de l'Histoire de *France*, par *Mezeray*. Avril, 735.
Dissertations sur le Régne de *Clovis*. Mai, 775.
Histoires des Empires & des Républiques. Par M. l'Abbé *Guyon*. Mai, 822. Août, 1457. Novembre, 1901.
Histoire Critique de l'établissement de la Monarchie Françoise dans les *Gaules*. Par M. l'Abbé *du Bos*. Mai, 916. Septemb. 1693.
Histoire de *Thamas Kouli-Kan*. Mai, 916.
Eclaircissement sur un endroit de l'Extrait de l'Histoire du Royaume de *Bourgogne*, &c. Mai, 920.
Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoise, par M. *de S. Aubin*. Juillet, 1245.
Voyages en *Turquie*, en *Perse*, en *Arménie*, en *Arabie*, en *Barbarie*. Juillet, 1317.
Histoire de *Marie Stuard*, Reine d'*Ecosse* & de *France*. Août, 1403.
Mémoire Instructif sur les Pepiniéres de Meuriers Blancs. Août, 1501.

Mémoire Historique sur les dernières années du Duc de *Mayenne*, par M. l'Abbé *Goffet*. Octobre, 1718.

Armorial Général, ou Registres de la Noblesse de *France*, Octobre, 1788.

Tabulæ Genealogicæ Gentis Carretensis, & Marchionum Savonæ, Finarii, Clavexanæ, &c. *Aut.* Joanne Bricherio Columbo. Novembre, 2050.

Antiquitates Italicæ *medii Ævi*, &c. *Autore* Ludovico-Antonio Muratori. Novembre, 2058.

Lettre sur quelques endroits de l'Histoire Généalogique de la Maison Royale de *France*. Novembre, 2075.

Généalogie d'*Hocart*. Novem. 2082.

Relation de ce qui s'est passé dans le Royaume de *Maroc*, depuis l'année 1727, jusqu'en 1737. Décembre, Art. LXXXIX. 2138.

§. VI.

ANTIQUITE'S, ME'DAILLES, INSCRIPTIONS.

Lettre à M. sur une Inscription *Décembre* 1742.

trouvée à *Taloire*, Janvier, 149.
Etat des Statues, Buſtes, Bas-Reliefs, &c. du Cardinal de *Polignac*, Février, 369.
De Uſu & preſtantiâ Antiquarum Inſcriptionum, &c. Novembre, 2060.
Novus Theſaurus veterum Inſcriptionum, *&c. Autore* Ludovico-Antonio Muratori. *ibid.*

§. VII.

MORALE, SERMONS, DISCOURS DE PIETE', LIV. DE DEVOTION.

Retraite Spirituelle du P. *Pallu*, J. Fevrier, 354.
Lettre à une Supérieure de Religieuſes, ſur l'éducation de la jeuneſſe. Mars, 541.
Deſpertador de la Fe de los ultimos ſiglos. Por el Padre Diego de Quadros. Avril, 712.
Inſtruction Paſtorale de M. l'Evêque de *Bazas*, ſur le *Pater*. Septembre, 1685. Octobre, 1829.
P. Caſti Innocentis Anſaldi O. P. *de Principiorum Legis Naturalis Traditione.* Novembre, 2063.

Décembre 1742.

Prix de l'Académie de *Dijon*. Novembre, 2068.

Journée Sainte, par M. l'Abbé *Chauchon*. Novembre, 2070.

Cartilla Politica y Christiana. Décembre, Article LXXXVII.

§. VIII.

DROIT, POLITIQUE.

Constitutiones, y Reglas de la Congregacion de la Annonciata &c. *Por el P.* Didaco de Quadros S. J. Avril, 711.

Régles pour former un Avocat. Avril 731.

Raccolta di alcune Notificazione, Editti, & Istruzioni publicate per l'Em. e R. Card. Prospero Lambertini, ora Benedetto XIV. *De servorum Dei Beatificatione*, &c. Septemb. 1683, 1684, &c.

Traité de la Police. Tome IV. Par M. *le Cler du Brillet*. Octobre, 1893. Décembre, Article XCI.

De Sacris Electionibus & Ordinationibus, &c. *Aut.* Franc. *Hallier*. Novembre, 2053.

Coutumes Générales d'*Artois*. Par Adrien Maillard. Nov. 2078. *Décembre* 1742.

§. IX.

PHILOSOPHIE, MATHÉ'MATIQUE, HISTOIRE NATURELLE, MÉ'DECINE.

D. Laurentii Heisteri, &c. *Institutiones Chirurgicæ.* Janvier, 5.
Réfléxions de Physique & de Médecine, au sujet du nouvel Art de substituer le Fer au Cuivre. Janvier, 100.
La cause de la couleur des Négres. Janvier, 169.
La cause de l'élévation des Vapeurs & des Exhalaisons. Janvier, 170.
L'origine & la formation des Pierres figurées. Janvier, 170.
Dissertation sur la cause de la fertilité des Terres. Par M. *Kulbel.* Janvier, 170.
Logique en forme d'Entretiens. Par le P. *Regnault* J. Janvier, 177. Février, 345.
Machine Hydraulique de M. *Dupuy.* Janvier, 179.
Traité de l'Horlogerie Méchanique, par *Thiout* l'aîné, Fev. 301.
Lettre de M. *de Launay*, sur la ma-

niére d'estimer les forces des corps mûs. Février, 338.

Lettre de M. *Julien le Roy*, sur le Livre du sieur *Thiout.* Mars, 391.

Réponses aux principales Objections contre les Leçons de Physiques, par M. *de Launay.* Mars, 514. Avril, 557.

Maniére de trouver la charge des Mines. Par M. d'*Alleman.* Mars, 477.

Analyse des Eaux de *Joühe.* Par M. *Normand.* Mars, 512.

Leçons gratuites de Mathématiques. Par M. de *Prémontval*,

Observationes Astrononnicæ Pekini habitæ à PP. S. J. Janvier à la fin, Mars à la fin.

Elémens de Géométrie. Par M. *Clairaut*, Avril, 661.

Nouvelle maniére de parvenir à la Quadrature circulaire. Par M. *de la Font.* Avril, 969.

Palæsta Scholastiqua, *&c. Autore* P. Didaco de Quadros S. J. Avril, 705.

Construction de la Fortification réguliére & irréguliére, ou maniére

de tracer toutes les Piéces, &c. Par M. *Dupain.* Avril, 729. Août, 1658.
Prix de l'Académie de Chirurgie. Avril, 731.
Problême Physique au sujet d'une Expérience faite en Mer. Mai, 758.
Démonstration Physico-Mathématique, contre les petits Tourbillons. Par M. *Sigorgne.* Mai, 802.
Lettre de M. de *Parcieux*, sur la Nouvelle Edition de la Trigonométrie d'*Ozanam.* Mai, 895.
Prix de l'Académie des Sciences, pour l'année 1744.
Lettre sur la Cométe de 1742. Juillet, 1155.
Examen de la Nature du lieu, ou de l'espace. Par le P. *Boutari* J. Juillet, 1179.
Méditations sur l'origine des Fontaines, &c. Par M. *Kuhn.* Juillet, 1286.
Observations sur les Plantes, sur leur Analogie avec les Insectes, &c. Par M. *Bazin.* Juillet, 1314. Août, 1325.

Traité des Sens. Par M. *le Cat.* Juillet, 1316. Octobre, 1884. Décembre, Article XCII. 2193.
Traité Synthetique des Lignes du premier & du second ordre, &c. Par M. de *Molieres*. Août, 1351.
Traité de l'Epilepsie. Par M. *Bresson*. Août, 1387.
Principes sur le Mouvement & l'Equilibre, &c Août, 1565.
Essai sur l'Histoire Naturelle de la *France* Equinoxiale, Août, 1596.
Dissertation sur la cause Physique de la couleur des Négres. Août, 1617.
Lettre du sieur *Massotéau*, sur le Livre du sieur *Thiout*, sur l'Horlogerie. Septembre, 1667.
Observation sur la Comete qui a paru au Cap, à S. Domingue en Mars 1742. Par le P. *Boutin* J. Septembre, 1676.
Lettres du P. *Chieggi* J. sur l'origine des Fontaines. Septembre, 1679.
Nouveau Traité de Physique sur toute la Nature, ou Méditations *Décembre* 1742.

& Songes, &c. Septemb. 1698.
Détails Militaires. Par M. de *Chenevière*, Octobre, 2710.
Eclairciſſement ſur la Démonſtration Cartéſienne de l'exiſtence de Dieu. Octobre, 1732.
Traité des Opérations de Chirurgie, &c. Par M. *Sharp*, traduit par M. *Jault*. Octobre, 1748.
Tour Quarré du ſieur *Morel*, Octobre, 1660.
Lettre au ſujet d'un Problême de Phyſique, propoſé dans ces Mémoires au mois de Mai, Article XXXI. Octobre, 1807.
Hiſtoire Naturelle éclaircie dans deux de ſes parties principales, la Lithologie, & la Conchyliologie. Octobre, 1885.
Lettre de M. *Boyer*, ſur l'Epoque de l'invention du Zodiaque, Novembre.
Lettre ſur quelques Arbres des *Indes*, qui portent de la Toile. Novembre, 1978.
Prix de l'Académie de *Bourdeaux*. Novembre, 2065.
Antiapoplectique. Novemb. 2072.
Décembre 1742.

Bandages du sieur *Rosa*. Nov. 2074.

Remarques sur un Article de ces Mémoires, touchant le Livre des Principes du Mouvement & de l'Equilibre. Décembre, Article LXXXVIII. 2126.

Mémoire Instructif sur les Pépiniéres de Meuriers blancs, &c. Décembre, Article XCIII. 2236.

Extrait d'une Lettre de M. le Marquis de Senneterre. Déc. 2221.

Mémoire sur la culture des Meuriers blancs. Déc. Art. XCIV.

§. X.

ELOQUENCE, RHETORIQUE, POESIE, GRAMMAIRE.

Olympus Literatus, seu Literæ Oratoriæ. Autore P. Bartholomæo Luder S. J. Janvier, 159.

Cythara Apollinis. *Aut. P.* B. Luder. Janvier, 161.

Eloges en Prose, & Epigrammes du P. Luder. *ibid.*

Recueil de Fables choisies, tirées des Fastes d'*Ovide*, par le P. de *Kervillars* J. Janvier, 177.

Discours prononcés au Parlement *Décembre* 1742.

de *Provence*, par M. de *Gueidan*. Février, 213
In Funere Caroli VI. *Imperatoris Oratio habita in Collegio* Romano *à patre* Cordara S. J. Fev. 350.
Nouvelle Edition de *Ciceron*, par le P. *Lagomartino* J. à *Florence*. Février, 352.
Discours prononcés à l'Académie Françoise, à la Réception de M. l'Abbé de *Ventadour-Rohan*. Février, 359.
Grammaire Françoise de M. *Jacquier*. Février, 362.
Recueil de Dissertations sur plusieurs Tragédies de *Corneille* & de *Racine*. Février, 363.
Vers latins de Mademoiselle de *Santa-Cruz*, sur le Voyage de l'Infant D. *Philippe*. Mars, 528.
Dissertationes Homericæ. *Aut.* Angelo Maria Riccio. Mars, 532.
Discours latins de M. *Ricci*. Mars, 534.
Templum Assentationis. Mundus Physicus, Poëmes du P. du *Rivet* J. Mars, 537. 538. Juillet, 1133.
Explication de deux Vers de *Virgile*. Mars, 543.

Enchiridion Hebraïcum, &c. *Aut.* P. Didaco de Quadros. Avril, 714.
Traduction de Virgile, par l'Abbé des F. Avril, 721.
Oratio Paranymphica P. Didaci de Quadros. Mai, 902.
Discours prononcés à l'Académie Françoise, à la Réception de M. l'Abbé *du Renel*. Novembre, 2035.
Leonardi Bruni Arretini *Epistolarum Libri VIII.* Novembre, 057.
Remarques sur le Dictionnaire de *Trevoux*. Novembre, 2073.

§. X I.

CRITIQUE, MESLANGES, HISTOIRE LITTERAIRE.

Histoire Littéraire de la *France*, Janv. 59.
Théatre Critique du P. *Feijoo*. Mars, 525. Avril, 726. Août, 1507.
Eloge Historique du P. *Brumoi*, de la C. de J. Juillet, 1198.
Lettre sur un ancien Manuscrit de Papier d'*Egypte*. Juillet, 1233.
Eloge de M. le Cardinal de *Polignac*. Août, 1506. Octobre, 767.
Modéles de Caractéres de l'Imprimerie &c. Par le sieur *Fournier*. Sept. 1691.
Relation de la premiere Assemblée Publique de la Société Littéraire de *Montauban*. Octobre, 1879.

Décembre 1742.

TABLE DES ARTICLES du mois de Décembre 1742.

ART. LXXXVI. Réfléxions sur quelques passages de la *Génése*. 2093.
ART. LXXXVII. *Cartilla Politica, y Christiana*, &c. 2108
ART. LXXXVIII. Remarques sur un Article de ces Mémoires. 2126
ART. LXXXIX. Relation de ce qui s'est passé dans le Royaume de *Maroc*, depuis 1727, jusqu'en 1737. 2138
ART. XC. Réponse à la Dissertation, où l'on entreprend de prouver qu'il y a eu des Evêques à *Carpentras* & à *Vénasque* en même tems. 2158
ART. XCI. Continuation du Traité de la Police, &c. 2173
ART. XCII. Traité des Sens, par M. le Cat. 2193
ART. XCIII. Extrait d'une Lettre de M. le Marquis de Senneterre. 2221
ART. XCIV. Mémoire Instructif sur les Pepiniéres des Meuriers blans 2236
ART. XCV. Nouvelles Littéraires. 2249
ART. XCVI. Catalogue des Ouvrages & Art. contenus dans ces Mém. 2261

Errata pour le mois de Novembre 1742.

PAge 1937. ligne 23. & son collegue. *lisez*, & de son collegue.

1943. lig. 11. *effacez*, de celle.

1947. lig. 3. du Concile: *lisez*, des Conciles.

1949. lig. derniére, dans la Note *d. Carpentoracleusi*, lisez *Carpentoractensis.*

1953. lig. 1. *Charpentras*, lisez, *Carpentras.*

196.. lig. 7. équinoxiale, *lisez*, équinoxial.

1992. lig. 18. au mains, *lisez*, au moins.

2009. lig. 21. apprit., *lisez*, appris.

2050 lig 9. *Manudictionem*, lisez, *Manuductionem.*

2063. lig. derniére, on examine, *lisez*, on examina.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calandre, près le Palais.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4486